RELIURE D'ART FRANÇAISE

L'INSTITUT

DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

IV

ŒUVRES DE MÈRE GAMELIN

ET AUTRES FAITS REMARQUABLES

MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1930

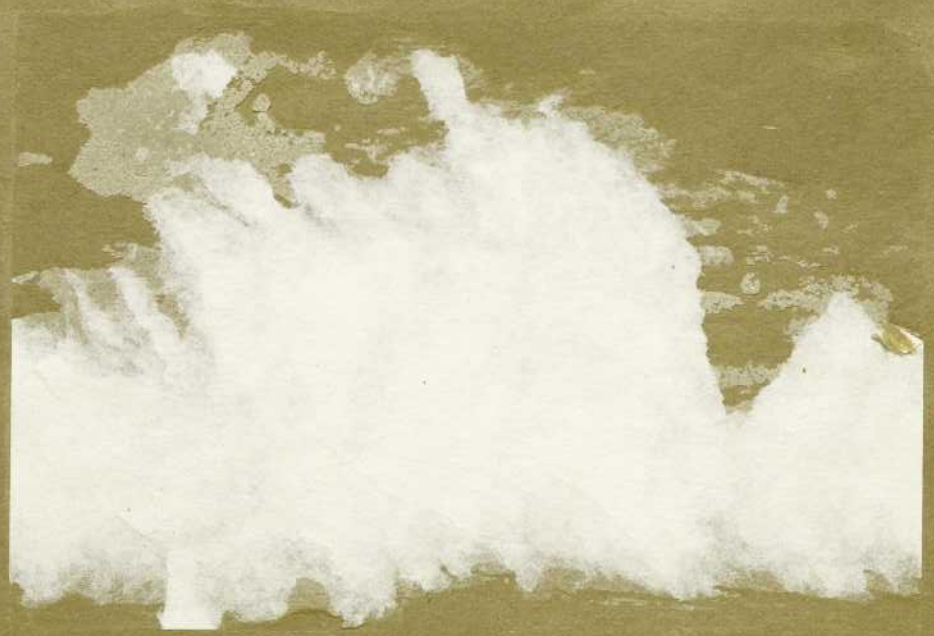

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Droits réservés, Canada, 1930, par la Communauté des Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal.

Sceau de l'Institut
des Sœurs de la Providence
de Montréal

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

IV

ŒUVRES DE MERE GAMELIN
ET AUTRES FAITS REMARQUABLES

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine Est
1930

Nihil obstat:

Canon. Æmilius Chartier,
Censor librorum

Marianopoli, die 15a aprilis 1930

Imprimatur

† Em.-Alph. Deschamps, V. G.
Ev. de Thennesis, aux. de Montréal.

Montréal, 15 avril 1930

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

BX
1457
.5
M37
1925
N. 4

Mere Marie-Antoinette

EX-SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL.

DÉCORÉE OFFICIER D'ACADÉMIE LE 5 DÉCEMBRE 1929 ET DE L'ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE, LE 5 AVRIL 1930.

L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Tome I – *Préliminaires et fondation* (1800–1844).

Tome II – *Temps héroïques* (1845–1852).

Tome III – *Les Sœurs de la Providence au Chili* (1853–1863).

Tome IV – *Œuvres de Mère Gamelin et autres faits remarquables.*

Archevêché de Montréal
15 avril 1930

Très Révérende Mère Amarine
Supérieure générale des Sœurs de la Providence
En ville

Ma Très Révérende Mère,

*Au nom de l'abeille diligente qui l'a composé, j'ai le plaisir et l'honneur de remettre entre vos mains pieuses le quatrième volume d'une merveilleuse « légende », l'*HISTOIRE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE. *Il s'ajoute au premier* (1800-1844), *publié en* 1925, *et au deuxième* (1845-1852), *publié en* 1928, *après lequel vient tout naturellement s'insérer comme troisième tome, bien qu'elle ait paru en* 1921, *la chronique des* SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI (1853-1863).

L'impression générale qui ressort de ces quelque cinq cents pages semble parfaitement exprimée par un mot de nos saintes Lettres. De la Vénérable Mère Gamelin et de toutes ses associées, qu'elles aient travaillé avec elle ou à sa suite, on peut dire

109171

avec raison que, à l'imitation du Maître, TRANSIERUNT BENEFACIENDO, *elles ont fait le bien, elles ont accompli des œuvres bonnes.*

Aussi bien il n'y a pas ici une seule ligne qui fasse allusion à un acte mauvais, à une idée mauvaise. Ce qu'on y trouve, c'est le récit d'un dévouement sans bornes, appliqué tout entier à soulager l'infortune. Pour reprendre le mot du socialiste Jaurès, on ne cesse d'y entendre « la vieille chanson qui berce la misère humaine ». Bien qu'elle ne varie pas, elle n'est pas moins émouvante, la chanson de vos Sœurs. C'est qu'elle s'inspire de l'amour, le sentiment dont Lacordaire a dit que, « en le redisant toujours, on ne le répète jamais ».

Chez vous, ma Mère, l'amour s'est transmis, comme un héritage sacré, pendant près d'un siècle (1843-1930). D'après le TABLEAU STATISTIQUE, *après avoir alimenté, durant ce long espace de temps, 1059 religieuses décédées, il anime encore aujourd'hui 3057 ouvrières, dont 2788 professes. Il a donné naissance à des entreprises dont l'envergure fait l'admiration des esprits même les plus prévenus, entre autres l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, l'Hôpital du Sacré-Cœur, l'Institution des Sourdes-muettes, les œuvres des Sœurs Gadbois.*

Il suffit de mentionner ces chefs-d'œuvre pour souligner le caractère particulier de presque toutes les créations de vos Sœurs. INFIRMA MUNDI ELEGIT DEUS; AD INFIMA DESCENDIT; IMA SUMMIS JUNXIT. *Comme leur Maître, les filles de Mère Gamelin se sont vouées au culte de la misère sans doute, mais de la misère la moins rémunérative, la plus abandonnée, la plus rebutante. Si jamais vocation s'est dispensée de retours consolants, c'est bien celle de vos Mères.*[1]

Elles ont passé; mais leurs œuvres ne passeront point. Celles-ci demeureront pour attester la permanence, dans l'écroulement successif des individus, d'un idéal incomparable: celui dont la hauteur se mesure à la profondeur des abaissements qu'il suscite. On le perçoit partout, cet idéal divin, dans les pages de ce livre. A travers celles qui le complèteront, on verra aussi qu'il n'a nullement déchu. Le temps et l'expérience lui ont seulement appris des procédés

---

[1] Les Sœurs de la Providence donnent cependant l'éducation à la jeunesse, en certains cas dont les évêques sont les juges. Elles dirigent avec dévouement des écoles des commissaires, des jardins d'enfants, des salles d'asiles, des pensionnats, des cours d'enseignement ménager. (Voir les pages 278, 280.)

de soulagement nouveaux pour de nouvelles formes d'infortune.

C'est pourquoi il faut souhaiter que paraisse bientôt le cinquième chant de cet HYMNE A LA VERTU. *Il perfectionnera ce tableau qu'aucun peintre ne saurait surpasser : celui de femmes bénies versant à pleines mains sur la misère humaine le baume des divines consolations.*

Agréez, ma Très Révérende Mère, l'hommage de mes plus respectueux sentiments.

Le vice-recteur de l'Université de Montréal,
Chanoine Émile Chartier.

TABLE DES GRAVURES

Asile de la Providence en 1843 27
Asile de la Providence en 1851 26
Asile de la Providence en 1859 29
Bassano, Duchesse de, cousine de Mère Gamelin 204
Bédard, Mme El. 319
Berlinguette, Mme L. 319
Berthelet, Mme Ol.; Mlle Thérèse 147
Berthelet, M. Ol. 7
Bourbonnière, M. C.; M. J.-B. 7
Bourbonnière, Mme C. 217
Bourret, Mme J. 217
Bruneau, M. Jean 7
Cartier, Mme G.-E. (Hortense Fabre) cousine de Mère Gamelin 217
Caveau de l'Asile de la Providence (plan).... 451
Charlebois, Mme L. 217
Cherrier, M. et Mme C.-S. 343
Coffin, M. W. 7
Couvent de Sainte-Élisabeth en 1849 251
Couvent de Sainte-Élisabeth en 1883 288
Couvent de Sainte-Élisabeth en 1930 290
Cuvillier, Mlle Luce, cousine de Mère Gamelin. 319
Delisle, Mme A.-M., cousine de Mère Gamelin. 147
Delvecchio, Mme T.-P. 319
Durand, Mme F.-X. 217
École Saint-Jacques incendiée en 1852..... 201

École Saint-Jacques (Orphelinat Saint-Alexis). 205
Fabre, Mme E.-Raymond, cousine de Mère Gamelin 204
Fabre, M. E.-Raymond 7
Furniss, Mme A. 147
Gadbois, M. et Mme Victor 343
Galarneau, Mme M. 319
Gamelin, Mme J.-B. chez son idiot 14
Gamelin, Mère (avec cadre sculpté) 30
Gérard, Mlle Thérèse 401
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu en 1875 83
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu en 1890 (pavillons temporaires) 87
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu en 1930 92
Hospice de Laprairie en 1846 113
Hospice de Laprairie en 1868 141
Hospice de Laprairie en 1930 143
Incendie du faubourg Québec 177
Incendie du quartier Saint-Laurent 176
Institution des Sourdes-Muettes en 1864 332
Institution des Sourdes-Muettes en 1930 337
Lacroix, Mme C. 319
Laflamme, Mme T. 147
LaRocque, Mme A. (A. Berthelet) 147
Leblond, Mme J. (Julie Perrault), cousine de Mère Gamelin 147
Leclaire, M. Alphonse, fils de M. Jean Leclaire et de Dame Agathe Tavernier. M. Leclaire est né en 1843, l'année même de la fondation de notre Institut. Il est l'auteur

des sculptures qui ornent son portrait et celui de Mère Gamelin sa grand'tante. Malgré ses quatre vingt sept ans, le vaillant artiste emploie son temps à tailler des chefs-d'œuvre, à l'aide d'un simple canif 31
Leclaire, Mme Frs (Amélie Tavernier), nièce de Mère Gamelin 204
Leclaire, Mme Jean (Agathe Tavernier), nièce de Mère Gamelin 147, 204
Leclaire, M. Jean 7
Lévesque, Mme A. (Delphine Perrault), cousine de Mère Gamelin 147
MacDonell, Mme D. 217
Maison de la ferme Desautels en 1846 61
Maison de la Providence Saint-Isidore 76
Maison dite « des Officiers » 80
Maison jaune (groupe des refuges) 27
Maison Sainte-Thérèse 91
Masson, Mme J. 217
Masson, Mme D. 319
Michon, Mme G., cousine de Mère Gamelin. 217
Michon, M. G. 7
Montmarquette, Mme A. 217
Moreau, Mme P. 319
Nowlan, Mme Maurice (Agathe Perrault), cousine de Mère Gamelin 204
Painchaud, Mme M. 217
Perrault, Mme Julien (Sophie Gauvin), cousine de Mère Gamelin 319

Perrault, Mme Ls 319
Plan du caveau de l'Asile de la Providence. 451
Pominville, Mme E 319
Prison de Montréal en 1806 22
Prison de Montréal en 1837 23
Refuge, rue Saint-Laurent (groupe des refuges). 27
Refuge, rue Saint-Philippe 27
Saint-Charles, M. et Mme F.-X 343
Sanatorium Bourget (Saint-Jean-de-Dieu) 94
Sceau de l'Institut de la Providence. Description: au centre, l'effigie de Notre-Dame des Sept-Douleurs; d'un côté, sainte Élisabeth de Hongrie; de l'autre côté, saint Vincent de Paul présentant un enfant à la sainte Vierge; en haut, ces mots: CHARITAS CHRISTI URGET NOS; dans l'exergue au bas du cachet, les initiales F.C.S.P. (*Filiæ Caritatis Servæ Pauperum*) IV
Schmidt, Mme H. (Ernestine Tavernier), fille du docteur F. Tavernier et arrière-nièce de Mère Gamelin 204
Sharing, Mme L.-H 217
Surveyer, Mme L.-J.-A. (Hectorine Fabre), cousine de Mère Gamelin 204
Tavernier, Mme Frs, belle-sœur de Mère Gamelin 204
Tombeau de Mère Gamelin 452
Viger, Mme D.-B 217

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE I

Asile de la Providence 1

LIVRE II

Hospice Saint-Joseph 33

LIVRE III

Providence Saint-Isidore de la Longue-Pointe. 53

LIVRE IV

Hospice de Laprairie 95

LIVRE V

Hospice Saint-Jérôme-Émilien 147

LIVRE VI

Hôpital Saint-Patrice 167

LIVRE VII

École Saint-Jacques et Orphelinat Saint-Alexis 181

LIVRE VIII

Providence Sainte-Élisabeth, comté de Joliette. 217

LIVRE IX

Providence Saint-Pierre-de-Sorel 293

LIVRE X

Institution des Sourdes-Muettes et Hospice Saint-Victor (Belœil) 320

LIVRE XI

Sœurs de la Providence contemporaines de Mère Gamelin 377

SUPPLÉMENTS

I – Faits remarquables 397
II – Premiers lieux de sépulture des Sœurs de la Providence de Montréal 439

STATISTIQUES

Maison et personnel en 1844 457
Maisons et personnel en 1930 ..... 457, 458

LIVRE I

L'ENSEMBLE DES ŒUVRES DE MERE GAMELIN

L'ASILE DE LA PROVIDENCE

L'ASILE DE LA PROVIDENCE

1851. — Lettre de Monseigneur Bourget. — Notice nécrologique. — Chroniques publiées par les *Mélanges Religieux* les 6, 9, 21 et 28 octobre 1851.

La mort de Mère Gamelin fit grand bruit dans le monde. Elle provoqua des regrets dont les *Mélanges Religieux* nous garantissent la sincérité. Dans une lettre (en octobre) à l'adresse de Mère Caron, Mgr Bourget écrivait: « ... Le numéro ci-joint des *Mélanges* renferme une nouvelle chronique sur votre Mère défunte. Vous la lirez en récréation, et vous me renverrez cette feuille avec les autres que je vous ai prêtées... On vous procurera cette collection pour que vous en ayez un exemplaire dans chacune de vos maisons [1], afin que partout on travaille à continuer et perfectionner les œuvres commencées. Que toutes prient avec ferveur pour arriver à cette perfection...»

Nous croyons donc entrer dans les intentions du sage Fondateur, en insérant dans le présent volume les chroniques qu'il mentionne. Et, en effet, n'est-ce pas là un moyen sûr d'*en procurer un ex-*

---

[1] Il y avait alors sept maisons de la Providence: l'Asile (de fondation), l'Hospice Saint-Joseph, le couvent de la Longue-Pointe, l'Hospice de Laprairie, l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien, le couvent de Sainte-Élisabeth et celui de Sorel. L'école Saint-Jacques dépendait directement de la maison mère.

emplaire à chacune des maisons de la Providence? Ces articles résument des faits déjà connus; cependant, nous préférerons à toute autre, il nous semble, la saveur de cette relation si appréciée et recommandée par Mgr Bourget [1].

* * *

NOTICE NÉCROLOGIQUE (30 septembre). — Une mort soudaine, accompagnée de tous les symptômes du choléra, vient de plonger la communauté des Sœurs de la Charité de cette ville, connues sous le nom de *Sœurs de la Providence*, dans une affliction bien profonde. Leur supérieure et fondatrice, la révérende Mère Gamelin, est décédée mardi, le 23 septembre, après douze heures seulement de maladie. Atteinte, à quatre heures du matin, des premiers symptômes de cette maladie, il a fallu, dès huit heures, se hâter de lui faire administrer les derniers sacrements de l'Église. A quatre heures et demie du soir, elle expirait, entourée de ses filles éplorées, qui ne pouvaient plus l'assister que de leurs ferventes prières.

Cette vénérable défunte n'était âgée que de 51 ans, 7 mois et 2 jours, étant née à Montréal

---

[1] La tradition nous assure que l'évêché fournit aux *Mélanges Religieux* la matière de ces chroniques.

sur le fief *La Providence*, le 19 février 1800. Ses parents étaient plus recommandables par leur probité que par leur fortune. Elle avait reçu au baptême les noms de Marie-Eugène-Émilie. Les premières années de sa jeunesse furent celles d'une enfant intéressante par sa candeur et sa docilité. Élève de l'Institution des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de cette ville, elle se forma sous leurs soins à la piété et mérita toute l'affection de ses excellentes institutrices.

Entrée dans le monde, elle s'y fit aimer et respecter universellement. Se croyant appelée à contracter une alliance conjugale, elle fixa son choix sur un vertueux célibataire dont le goût, conforme au sien, était de secourir le pauvre et d'abriter l'orphelin. Après quelques années d'un heureux ménage, elle vit cet époux chrétien s'éteindre sous le poids de longues et cruelles souffrances. Dieu sait combien les soins assidus et prolongés qu'elle lui prodigua, combien les pieux encouragements qu'elle lui donna durent procurer de force et de consolation à cet homme mourant ! Cette perte, déjà si sensible, fut aggravée par une autre non moins douloureuse, celle de ses enfants [1].

Dieu éprouve ceux qu'il aime et souvent même

---

[1] Des trois enfants de Mme Gamelin, un seul survécut à son père. Il mourut à l'âge de 21 mois.

il prépare dans la douleur les œuvres de sa droite. Humainement inconsolable, la vertueuse veuve Gamelin chercha dans la religion le soulagement qu'elle ne pouvait manquer d'obtenir. Les bonnes œuvres furent dès lors son occupation comme sa distraction journalière. Elle avait perdu toute sa famille, elle la retrouvait dans celle des pauvres, des malades, des invalides de toute espèce. Tout entière à la charité, sans prétention et sans respect humain, elle visitait indistinctement le pauvre et le riche. Elle parlait aussi librement à l'un qu'à l'autre des devoirs qu'ils avaient à remplir envers Dieu et le prochain. Selon l'occasion, elle n'épargnait pas plus ses reproches à l'homme opulent qu'au pauvre humble et soumis ; tous les deux recevaient également la leçon, et tous les deux ne pouvaient se défendre d'estimer et de respecter la personne amie qui la leur donnait. Son zèle s'exerçait aussi dans les prisons. Combien de fois n'y alla-t-elle pas consoler et instruire les détenus de nos cachots, porter des secours et des provisions aux prisonniers malades ! Que ne fit-elle pas pour obtenir des adoucissements de toutes sortes à leurs maux !

Survenait-il une épidémie, une disette qui pesât particulièrement sur la classe indigente, cette veuve intelligente et charitable volait bientôt à son secours ; les moyens les plus prompts et les plus efficaces ne lui faisaient jamais défaut. On se sou-

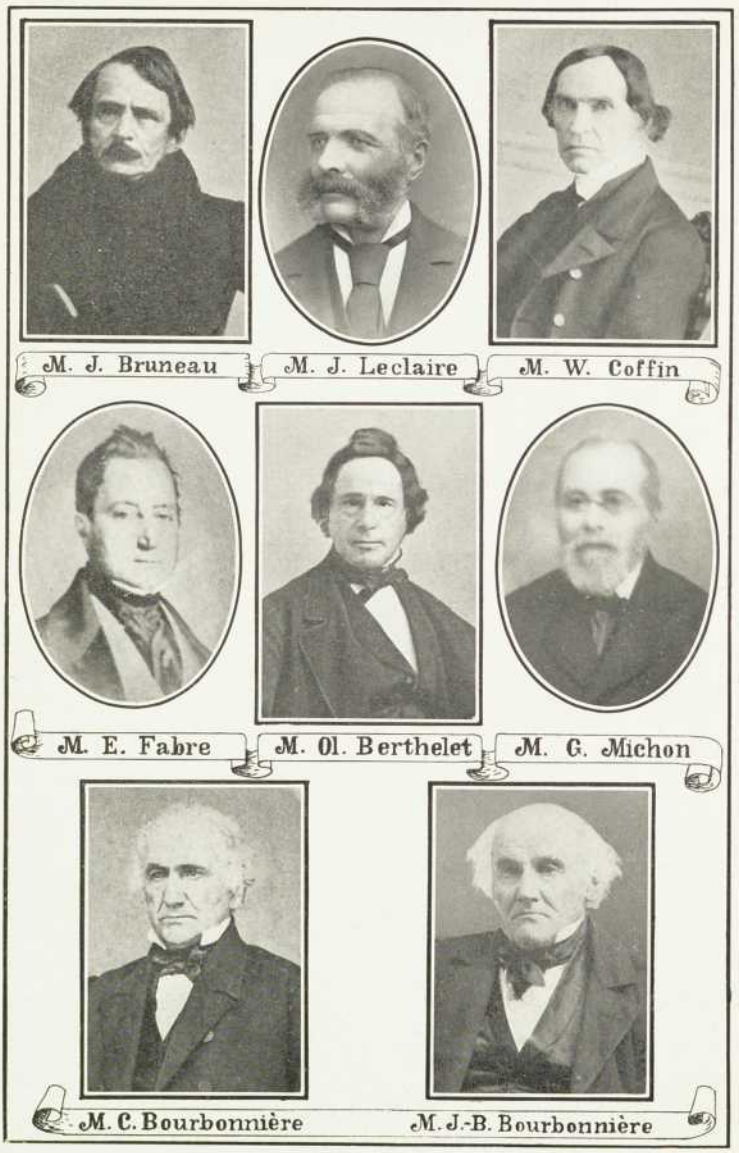

BIENFAITEURS

vient encore, dans les divers quartiers de la ville et des faubourgs, des salles de refuge qu'elle y ouvrit [1], des veilles et des jours qu'elle y passait, des aumônes qu'elle y distribuait, des mille pieuses industries qu'elle employait auprès de ses amis pour alimenter et soutenir ses pauvres bien-aimés.

Ce fut dans cette vie chrétienne et toute de dévoûment que cette charitable dame se prépara, sans le savoir, à la grande part que Dieu lui destinait dans l'établissement d'une *Maison de la Providence.* Il y avait, en effet, déjà plus de douze ans que madame Gamelin s'occupait ainsi des pauvres..., particulièrement d'enfants abandonnés, de femmes vieilles et infirmes, d'idiotes, de sourdes-muettes et autres, lorsque, en 1841, l'évêque de Montréal, secondé dans ses vues charitables par un des plus grands citoyens de cette ville [2] vit donner à son établissement une existence plus régulière, avec plus d'extension et de stabilité. Dès lors se

---

[1] Le 4 mars 1828, Mme Gamelin ouvrit un refuge dans une maison située à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. En 1831, elle transféra ses pauvres de la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Philippe (aujourd'hui rue Benoit); puis, en 1836, dans la maison (donnée par M. Berthelet) située à l'endroit qui forme de nos jours l'encoignure sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Christophe.

[2] M. Olivier Berthelet.

forma le plan de l'Asile, aujourd'hui connu sous le nom de *Maison de la Providence.* Or, c'est là que madame Gamelin, devenue bientôt *Sœur de la Charité*, passa les huit dernières années de sa vie, travaillant sans relâche, avec les nombreuses compagnes qui lui arrivaient de toutes parts, à atteindre le but de l'Institution, sous la direction des supérieurs ecclésiastiques et avec le concours bien cordial d'un grand nombre de dames de la ville. On sait le reste de l'histoire édifiante et toute palpitante d'intérêt de cette nouvelle communauté qui compte aujourd'hui 49 Sœurs professes (elle en comptait 50 avant la mort de Mère Gamelin) et qui possède, en outre, cinq *Providences* [1] dans le diocèse; une à Laprairie, une autre à la Longue-Pointe, une troisième à Sainte-Élisabeth, une quatrième à Sorel et une cinquième au faubourg Québec. Dans ces diverses maisons, on loge, à peu près gratuitement, 5 vieillards, 36 orphelins (de l'Hospice Saint-Jérôme), 50 personnes du sexe; on y élève 35 orphelines; on y instruit 500 petites filles. Dans tous ces endroits, ainsi qu'à la maison mère, un certain nombre de ces bonnes Sœurs de la Charité sont constamment occupées, la nuit et le jour, au service des malades, à la visite des pauvres et aux œuvres très multiples de l'Institution.

---

[1] Voir la note page 3.

C'est dans la poursuite de ces grands travaux, qu'elle présidait comme supérieure, que cette vénérable fondatrice vient de terminer glorieusement sa carrière, la veille d'une fête de la sainte Vierge, Notre-Dame de la Merci.

Tout le monde comprend la perte immense subie par cette communauté ; mais personne ne saurait exprimer la douleur, la désolation que cette mort inattendue a causée, non seulement au sein de cette maison en deuil, mais encore dans la cité de Montréal, et même au loin, dans les campagnes. La vie du juste paraît toujours trop courte, et il semble que les personnes charitables ne devraient jamais mourir. Nous aurions maintenant à parler des excellentes qualités de cette âme généreuse. . . ; mais les vertus du cloître sont comme les secrets inviolables de la famille, que la religion et la modestie nous défendent, en quelque sorte, de révéler. Bornons-nous donc à dire : « Le sacrifice que fit madame Gamelin en renonçant aux jouissances que lui offrait le monde..., témoigne assez de ce que dut être cette femme incomparable, qui était une véritable Sœur de la Charité avant même qu'elle en portât le nom et l'habit. Remarquons, en terminant cette trop briève notice, combien est admirable cette Providence divine qui a voulu opérer tant de bien, faire de si grandes œuvres, par une seule femme née dans l'obscurité, dénuée de fortune, mais enrichie de la foi et animée de la

charité ! Grâces soient éternellement rendues à Dieu, l'auteur de tout don parfait, qui a donné une semblable héroïne à notre ville, un tel exemple à notre siècle ! »

* * *

Chronique (6 octobre). — Quelques traits de la charité qui a caractérisé madame Gamelin doivent naturellement se ranger à la suite de la notice nécrologique publiée le 30 septembre dernier. Ils sont trop palpitants d'intérêt pour que la charité de notre ville n'aime pas à les enregistrer dans ses chroniques, aujourd'hui qu'elle pleure la mère de ses pauvres.

Devenue veuve à la fleur de l'âge (27 ans), et douée des qualités qui font les délices de la bonne société, madame Gamelin ne pouvait manquer de trouver un parti honorable. Il se présenta, en effet, mais ce ne fut pour elle que l'occasion de faire un bon sacrifice. Un gentilhomme de cette ville demanda sa main et lui offrit en retour une riche fortune; mais déjà son cœur s'était donné au Dieu des pauvres et, pour son amour, elle renonça à une alliance qui lui assurait une position des plus riantes. Elle préféra la salle de ses bonnes vieilles au riche salon qui lui était ouvert et où elle eût fait la joie de ses nombreuses amies. Aussi, rien n'égalait la tendre affection qu'elle portait à ses pauvres femmes, qui n'avaient

plus ici-bas ni parents, ni amis pour les aider à traverser avec patience l'âge des infirmités. C'était un spectacle toujours attendrissant que celui de cette jeune veuve au service de toutes les misères de la décrépitude humaine. Au *jour de l'an* 1840, son petit hospice renfermait trente infirmes dont les âges additionnés formaient *1840 ans*; c'était à ses yeux de précieuses prémices de cette nouvelle année et un gage comme assuré des années éternelles qui devaient en être la récompense. Elle avait le talent de communiquer son affection pour ce cher troupeau de vieilles invalides à des cœurs généreux qui s'alliaient à sa bonne œuvre. Aussi vit-on plusieurs de nos respectables citoyens se mettre à contribution pour l'aider à soutenir la famille de *femmes vieilles et infirmes* que la divine Providence lui avait donnée, en échange des enfants qu'elle avait ravis à sa tendresse.

On raconte un trait qui fait autant d'honneur au bon cœur de celui qu'il regarde qu'à l'ingénieuse charité de la Mère Gamelin. Mme Gamelin invita un jour un de nos premiers citoyens à faire une visite aux chères vieilles. Celui-ci s'en défendit d'abord en plaisantant sur ce qu'elle n'avait que des vieilles folles à lui montrer. S'étant toutefois rendu à ses instances, aussi douces que pressantes, il fut si touché de l'attendrissant spectacle des grandes misères cachées dans cet humble réduit, que des larmes coulèrent bientôt de ses yeux. Une

grosse aumône fut le fruit de sa vive compassion pour tant d'infirmités réunies sous ce toit charitable. ... Le nécrologiste de Mme Gamelin n'a parlé que des maisons fondées à Laprairie, à la Longue-Pointe, à Sainte-Élisabeth, à Sorel et de l'Hospice Saint-Jérôme, croyant que les œuvres de la maison mère étaient suffisamment connues. Celle-ci donne de plus ses soins à soixante vieilles. Depuis l'ouverture de l'établissement, 106 y sont décédées. Elle élève maintenant 60 orphelines; elle en a placé 220; 16 sont décédées et 5 sont entrées au noviciat. Elle enseigne la science religieuse et profane à 160 petites filles externes [1] et à 40 de ses orphelines. Ajoutant ce qui se fait à la maison principale aux œuvres des fondations, on a ce tableau : 5 vieillards, 36 orphelins, 110 vieilles. 95 orphelines sont soutenues, presque gratuitement, et 700 petites filles reçoivent l'instruction qui convient à leur sexe et à leur condition. A ce tableau se rattachent deux autres œuvres bien chères au cœur de la Mère Gamelin; nous voulons dire le pensionnat des dames retirées du monde, pour méditer tranquillement les années éternelles, et l'Hospice Saint-Joseph pour les prêtres infirmes, ces vénérables vétérans du sanctuaire, à qui les infirmités corporelles ne permettent plus de remplir leurs saintes fonctions.

---

[1] L'école Saint-Jacques.

Les dames entrées au pensionnat sont au nombre de 28, dont 8 sont sorties, 4 sont décédées et 16 demeurent encore à cet asile. Des 25 prêtres qui ont été soignés à l'Hospice Saint-Joseph, 6 sont décédés et 6 autres y sont domiciliés. Puissent toutes ces œuvres grandir autour du tombeau de la Mère Gamelin!

Le tableau des misères du vieil âge, que soulageait la Mère Gamelin au moment de sa mort, trouve ici naturellement sa place. Les 60 femmes infirmes maintenant abritées à l'Asile de la Providence, étant pour la plupart avantagées de plusieurs misères à la fois, l'on y compte 6 sexagénaires, 12 septuagénaires, 5 octogénaires, 3 nonagénaires et 34 au-dessous de 50 ans. Il y a 6 folles, 11 imbéciles, 9 paralytiques, 6 nerveuses, 6 boiteuses, 12 sourdes, 4 sourdes-muettes. 5 sont alitées dont l'une depuis dix huit ans... Ce fut au milieu de ces soixante bonnes vieilles que la Mère Gamelin expira, toute rayonnante de mérites acquis par l'exercice de la plus pure charité. Elle avait envoyé devant elle 106 femmes infirmes, qui attendaient sans doute sa belle âme à la porte de la vie et qui, il est bien permis de l'espérer, l'auront conduite en triomphe dans le sein du Père des pauvres. Ainsi, pendant que les vieilles qui souffrent sur cette terre entourent en pleurant le corps de cette nouvelle Tabythe, les vieilles qui règnent au ciel font cortège à son âme. Toutes seront sa

couronne et feront son bonheur. Que le sacrifice d'un riche époux est richement récompensé à cette heure suprême!

(Un chroniqueur)

* * *

CHRONIQUE (9 octobre) [1]. — La Mère Gamelin entra dans la carrière des œuvres de charité par un acte de dévoûment qui mérite d'être rapporté. Son digne époux, étant sur son lit de mort, lui fit un legs précieux qu'elle reçut avec plus de reconnaissance que celui de la petite fortune dont il la faisait héritière. Ce charitable bourgeois avait comme adopté un imbécile, fils d'une pauvre veuve sans ressource. Sur le point de mourir, il recommanda à sa charitable épouse de continuer pour lui, et pour son amour, les soins qu'il avait portés à cet être si disgracié de la nature. De pareilles recommandations sont toujours comprises par des cœurs généreux et compatissants comme était celui de Mme Gamelin. Elle promit donc de bon cœur et tint parole.

Toutefois, ce dut être un fardeau bien embar-

---

[1] Cette chronique est attribuée à Mgr Prince, qui était alors sur le point de partir pour l'Europe. Il quitta Montréal le 14. Le trait final atteste comme quoi l'auteur ne peut être que le directeur de conscience de Mère Gamelin.

Œuvre de Sœur M.-David

MME GAMELIN CHEZ SON IDIOT

rassant, car cet imbécile n'avait reçu de la Providence d'autre avantage que celui de faire mériter les âmes grandes et généreuses qui savent contempler, dans les plus malheureux, l'Homme-Dieu jadis assujetti à toutes les misères humaines. Ceux qui ont vu ce pauvre être attestent que rien n'était plus rebutant. Il était complètement idiot, ne pouvait faire œuvre de ses dix doigts et articulait à peine quelques sons confus. Madame Gamelin oublia qu'elle était jeune et qu'elle pouvait, après qu'elle aurait satisfait aux convenances du veuvage, reparaître dans d'aimables sociétés. Ses nombreuses amies l'y attendaient, car elle en faisait les délices...

Ses préférences furent pour ce fils adoptif. Elle le logea dans une maison de son jardin et, pour qu'il ne lui manquât rien, elle associa à ses soins la mère de ce pauvre enfant. On peut dire que ce fut là comme le grain de sénevé qui, en ce peu d'années, est devenu un grand arbre qui abrite, comme on l'a déjà vu, 5 vieillards valétudinaires, 110 vieilles infirmes, 36 petits orphelins de l'Hospice Saint-Jérôme, 95 pauvres petites orphelines et 700 filles de toute condition qui reçoivent l'instruction [1]. Et pour subvenir à ces œuvres et à d'autres dont

[1] Statistique globale des sept maisons de la Providence alors existantes.

on parlera ailleurs, 50 vierges se sont groupées sous cet arbre déjà si beau, afin de se nourrir de ses fruits délicieux qui donnent la vie.

Ce fut à cette première école que Mme Gamelin étudia les grandes leçons de la charité. L'expérience, dans cette étude, est le meilleur livre. Aussi apprit-elle en peu de temps ce qu'il y a de bonheur à se sacrifier pour le Dieu des pauvres. Elle avait ci-devant goûté les joies des soirées et parties de plaisir ; elle en compara le vide avec les joies si pures, si vraies de la charité et elle n'hésita plus à être pour toujours toute à Dieu et aux pauvres.

Elle puisa dans ses rapports continuels avec l'infortunée veuve et son enfant imbécile une tendresse vraiment maternelle pour les malheureux. Il était aisé de comprendre son bonheur dans l'exercice de la charité, à la joie qu'elle témoignait quand elle se trouvait au milieu de ses pauvres. Il faisait beau la voir dans les salles, entourée de ses bonnes vieilles dont l'air serein et riant annonçait assez qu'en présence de leur Mère, elles oublaient leurs souffrances. Ayant eu le bonheur d'assister moi-même, assez souvent, à ce spectacle attendrissant, je ne puis refuser ici à la bienheureuse mémoire de la Mère Gamelin le témoignage de mes profondes émotions. Elles sont toutes restées gravées au fond de mon âme et, aujourd'hui qu'elle n'est plus, elles se réveillent plus vives que jamais. Car il n'en est pas des saintes actions

comme des joies mondaines. Celles-ci se mêlent nécessairement à la poussière du tombeau ; celles-là, au contraire, sortent à la mort, toutes lumineuses, du sein des ténèbres où les tenait cachées la sainte humilité, et c'est pour vivre éternellement.

Je termine en recueillant de ce fait mémorable un des souvenirs qui m'en restent : c'est que, par une Providence admirable, le pauvre imbécile eut, dans ses derniers jours, l'usage de la parole, assez pour louer Dieu et dire à cette bonne Mère qu'il allait mourir et qu'il la remerciait de ses soins charitables. C'est un de ces doux moments de récompense qui paient bien des années de sacrifices. C'en fut un pour le bon cœur de la Mère Gamelin. Je révèle ici ce que peut-être elle n'a jamais dit à personne autre que moi. Puissent toutes les langues raconter les merveilles de la charité !... Puissent tous les cœurs s'embraser de ses saintes ardeurs !...

(Un chroniqueur)

* * *

CHRONIQUE (21 octobre).— Parmi les œuvres qui tenaient le plus au cœur de la Mère Gamelin était celle des pauvres aliénés, d'autant plus à plaindre qu'ils sont incapables de se protéger. Une autre raison de l'intérêt que leur porte la charité, c'est que souvent, ils sont, sans le savoir, un danger

pour la société. Que faire d'un pauvre aliéné qui cherche à se détruire ou à détruire les autres?

On a vu que la Mère Gamelin a laissé à ses filles le précieux héritage de dix sept folles ou imbéciles dans la seule maison de Montréal. Nous devons ajouter que, dans celles de Laprairie et de Sainte-Élisabeth, il s'en trouve quatorze autres plus ou moins dérangées dans leur esprit. Il faut avoir vu de ses yeux ces trente et un êtres infortunés pour savoir apprécier le mérite de celle qui s'était faite leur mère. La plupart ont des infirmités corporelles qui aggravent beaucoup leur malheureux état mental. Et, en effet, un imbécile est doublement à plaindre s'il est épileptique; et une mère ne vit point quand elle a à partager ses soins entre un enfant si infirme et une dizaine d'autres. Or, ceux qui suivent à la piste les misères humaines savent que celles-là se retrouvent presque partout.

Aussi, les asiles ouverts par la Mère Gamelin à ces sortes d'infortunés étaient-ils trop étroits pour son cœur que la charité avait élargi. Elle voyait tous les jours, de ses yeux, la multitude des insensés qui courent les rues où ils pèsent sur les familles comme sur les sociétés; elle appelait de tous ses vœux le temps où il lui serait possible d'avoir un local assez spacieux pour en recevoir un grand nombre et les y traiter comme le requiert leur triste état.

Elle s'étonnait de ce qu'une grande ville comme Montréal n'eût pas son asile pour les aliénés, et qu'il fallût conduire au loin ceux de ce populeux district, au grand regret de leurs parents. Car, qui peut ignorer la cruelle douleur d'un père et d'une mère forcés de faire renfermer de pauvres enfants à plus de 60 lieues [1] et de les confier à des mains d'étrangers que le cœur ne dirige pas toujours dans les soins qu'il faudrait prodiguer à des êtres si chers. Sa charité éclairée lui faisait sentir vivement le besoin, à Montréal, d'un asile d'aliénés... et beaucoup de citoyens partagèrent ses sentiments. Car nous avons des habitudes et des besoins de religion, même dans l'état d'aliénation mentale. Personne n'ignore, par exemple, que la confession, le chant des cantiques, les pratiques religieuses contribuent beaucoup à calmer la fureur souvent occasionnée par cet état de souffrance. En voici un trait, entre beaucoup d'autres que nous laissons de côté pour n'être pas plus long.

Dans un des asiles de la Mère Gamelin, se trouve une fille de 50 ans du nombre de ces infirmes dont nous parlons. Parfois, elle devient furieuse ; pour l'apaiser, on la menace tout sim-

---

[1] A Beauport, près de Québec, organisé en 1845 (voir *Bulletin des Recherches Historiques* vol. I, p. 143).

plement de lui ôter *son bon Jésus*. C'est une petite statue de Notre-Seigneur que lui a donnée une dame du village et qu'elle porte continuellement dans ses bras. Assez souvent, elle pleure en regardant cette image du Sauveur couvert de sang; et, quand elle s'aperçoit qu'une personne fait mal, elle s'en va lui dire de finir parce qu'elle fait pleurer *son bon Jésus*. Une seule parole du curé l'apaise quand elle s'emporte contre quelqu'un de ses semblables. La Sœur qui en est chargée exerce sur elle le même empire. Tel est l'ascendant de la religion, même sur ces cœurs.

Mais revenons à la Mère Gamelin. Plusieurs fois, elle forma le dessein de fonder un asile d'insensés, qui répondît aux besoins de nos catholiques. Mais divers obstacles s'opposèrent toujours à l'exécution de ses pieux et charitables projets. Puissent-ils maintenant se réaliser ! Ce serait le plus beau saule pleureur à planter sur sa tombe. Aux bons citoyens et aux généreux catholiques à rendre cet honneur funèbre à la femme forte qui fait aujourd'hui l'honneur de notre religion et la gloire de notre patrie !

* * *

Chronique (28 octobre). — Toutes les misères de la pauvre humanité pesaient sur le cœur de la bonne Mère Gamelin; aussi aurait-elle désiré

embrasser tous les genres de bonnes œuvres qui pouvaient les soulager. Celle toutefois pour laquelle elle semblait éprouver le plus d'attraits était l'œuvre de miséricorde envers les prisonniers... Ces malheureux avaient dans son cœur compatissant une place bien marquée. C'est qu'elle voyait en eux Notre-Seigneur qui lui disait intérieurement : « Je suis en prison, viens me visiter ». Elle le faisait aussi souvent que le lui permettaient ses nombreuses occupations... Elle ne se montrait dans ce lieu de souffrances qu'avec des paroles de consolations sur les lèvres et de bonnes provisions dans les mains. Il lui fallait quelquefois s'écarter des règles sévères de la justice pour observer celles de la miséricorde, mais elle avait le don de la persuasion quand il lui fallait gagner le cœur des administrateurs. On finissait toujours par lui dire : « C'est contre les règles, mais vous, faites ce que vous voudrez ».

Afin de ne jamais aller à la prison les mains vides, elle prenait à la communauté, quoique pauvre, ce qui lui était nécessaire et, lorsqu'il n'y avait plus rien, elle quêtait, chez les citoyens, provisions et habits. Combien de fois n'a-t-elle pas visité les garde-robes des riches pour se procurer le moyen d'habiller de pauvres prisonniers afin de les mettre en état de s'en retourner à la campagne, ou de se placer dans de bonnes maisons pour y gagner honnêtement leur vie!... On la laissait

faire [1]. Qui aurait pu résister à l'ascendant qu'elle exerçait dans l'accomplissement de ses devoirs de charité?...

Les prisonniers malades étaient l'objet de ses soins les plus empressés. Elle leur portait une vive

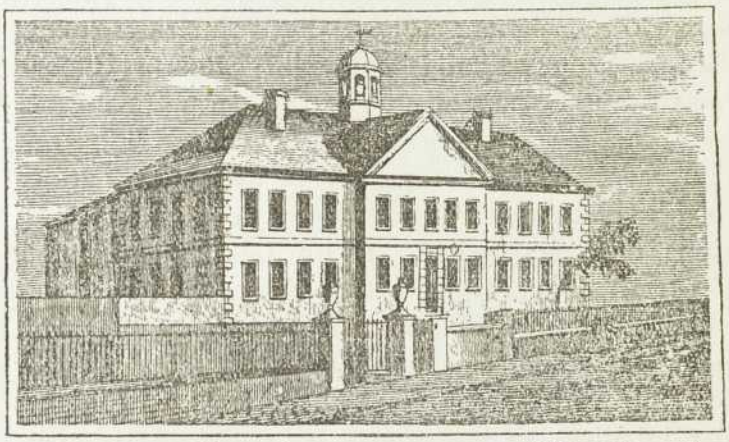

Prison de Montréal construite en 1806. Mère Gamelin y exerça sa charité envers les prisonniers.

sollicitude et leur donnait ou leur faisait donner tout ce que pouvait exiger leur état d'infirmité. Ceux qu'elle a soignés ainsi, durant des temps con-

---

[1] « Ceux, » dit quelque part Mgr Bourget, « qui la voyaient entrer dans leurs vestiaires s'en amusaient; et quand, à ses pressantes instances, ils allaient visiter son asile, ils n'en sortaient pas sans verser des larmes et sans vider leurs bourses.... »

sidérables, en conservent un bien doux souvenir et béniront à jamais cette mère si tendre des prisonniers.

La Mère Gamelin, comme tous ceux qui aiment la beauté de l'ordre, n'allait jamais à la

PRISON DE MONTRÉAL INAUGURÉE EN 1837 – 1838. MÈRE GAMELIN Y CONSOLA DE NOMBREUX DÉTENUS POLITIQUES.

prison sans avoir le cœur navré de douleur, à la vue du pêle-mêle des prisonniers, que l'on peut bien regarder comme une cause première de démoralisation. Et en effet, que peut-on attendre de jeunes gens et de petits enfants que l'on écroue sous les mêmes verroux que de vieux scélérats ? Du matin au soir, ils n'entendent que paroles obscènes, chansons déshonnêtes, blasphèmes horribles, histoires de vol et de brigandage... Leur apprentis-

sage à cette école de tous les vices est donc bientôt fait... Qu'attendre aussi, pour la réforme des mœurs, du système qui laisse à des guichetiers sans aveu la garde des filles publiques détenues dans cette maison ? . . . A tous les termes criminels, les juges et les jurés déplorent ces maux... Ceux qui ont la haute main sur l'administration se plaignent de ce qu'ils n'ont pas l'autorité requise pour réprimer ces désordres. Le gouvernement n'aurait-il pas le pouvoir d'apporter un remède efficace à une plaie si hideuse pour notre société?... Il le peut sans doute et nous espérons qu'il le fera prochainement. Le public s'attend à cet acte de réforme civile et religieuse [1].

Mais, détournons nos yeux de ce spectacle affligeant et suivons la Mère Gamelin dans ses fonctions charitables envers les prisonniers. Voyons-la dans cette maison de deuil, aux tristes jours de 1837 et 1838, alors que nos premiers citoyens et l'élite de nos campagnes gémissaient sous le poids de nos malheurs politiques; alors qu'un terrible échafaud glaçait d'effroi toute notre ville et que l'exil venait arracher à des épouses chéries et à de tendres enfants, des citoyens infortunés. La Mère

---

[1] Les temps sont bien changés ! . . . Que dirait aujourd'hui le « Chroniqueur » s'il voyait les établissements du Bon-Pasteur, l'École de Réforme, la prison de Bordeaux ? . . .

Gamelin n'était pas encore consacrée à Dieu dans une communauté, mais son cœur n'en fut pas moins compatissant. Elle vit, dans cette foule de prisonniers, des frères, des amis, des concitoyens. Quoique l'entrée de la prison fut strictement interdite à tout le monde, madame Gamelin y pénétra avec des amies qui voulurent partager son dévoûment. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette chronique nous forcent de laisser là notre récit. Mais nous nous en consolons à la pensée que ces faits sont vivants et qu'ils vivront toujours. Pour preuve, disons seulement que la *Maison de la Providence*, léguée aux pauvres de cette ville par la Mère Gamelin, est en grande partie l'œuvre des citoyens qu'elle avait visités et consolés au fond de leurs cachots. C'est qu'ils avaient pu apprécier par eux-mêmes ce qu'est un ange consolateur au milieu des cruels ennuis de la captivité. Espérons que l'amour de la Mère Gamelin pour les pauvres prisonniers sera un précieux héritage pour toute la ville! Puissent les ardentes prières qu'elle faisait au fond des cachots quand elle les visitait et que, sans doute, elle continue de faire au ciel, pour la réforme de la prison, être exaucées! Quel consolant renouvellement on y verrait bientôt!

(Un chroniqueur)

* * *

A la mort de Mère Gamelin, l'Asile de la Providence, notre première maison mère, comptait, comme filiales ou succursales, l'Hospice Saint-Joseph, le couvent de la Longue-Pointe, l'Hospice de

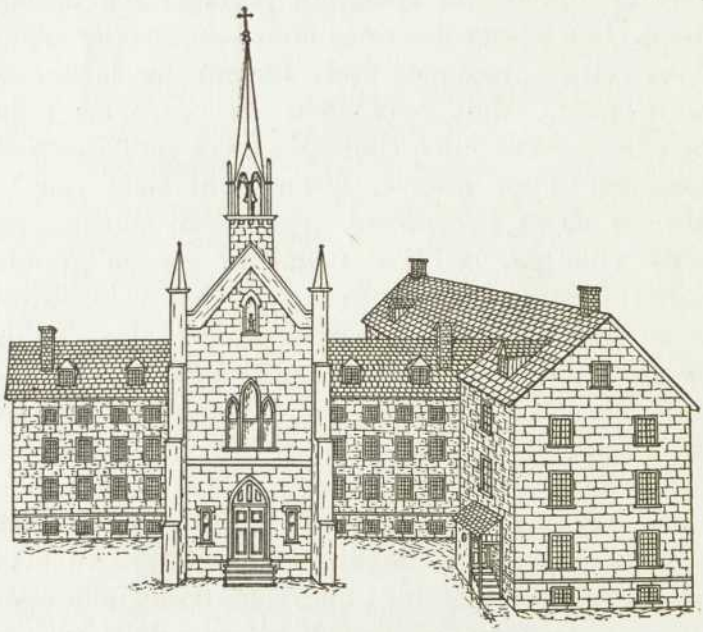

Asile de la Providence en 1851

Laprairie, l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien, l'école Saint-Jacques, le couvent de Sainte-Élisabeth et celui de Sorel. L'œuvre des Sourdes-Muettes, fondée

depuis quelques mois seulement, se confondait encore avec le pensionnat de la Longue-Pointe, où elle avait pris naissance.

L'Hospice Saint-Joseph, l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien et la Providence de Sorel n'existent plus ; cependant, il ne faudrait pas laisser tomber dans l'oubli le bien opéré durant leur temporaire fonctionnement.

Le couvent de la Longue-Pointe (ferme Saint-Isidore) est, depuis longtemps, annexé à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu. L'école Saint-Jacques, autrefois considérée comme une simple section de la maison mère, est devenue l'Orphelinat Saint-Alexis. Nos maisons de Laprairie et de Sainte-Élisabeth continuent d'exercer nos œuvres « comme dans l'ancien temps ». Sauf quelques modifications imposées, à certaines époques, par de nouvelles et inévitables obligations, rien n'est changé dans la marche de ces deux Providences.

Nous trouverons, dans les pages qui suivent, un historique de chacun de ces établissements. [1]

---

[1] Quant à l'Asile de la Providence, fondé par Mgr Bourget et Mère Gamelin, son Histoire s'identifie avec celle de notre Institut (Ier et IIe volumes).

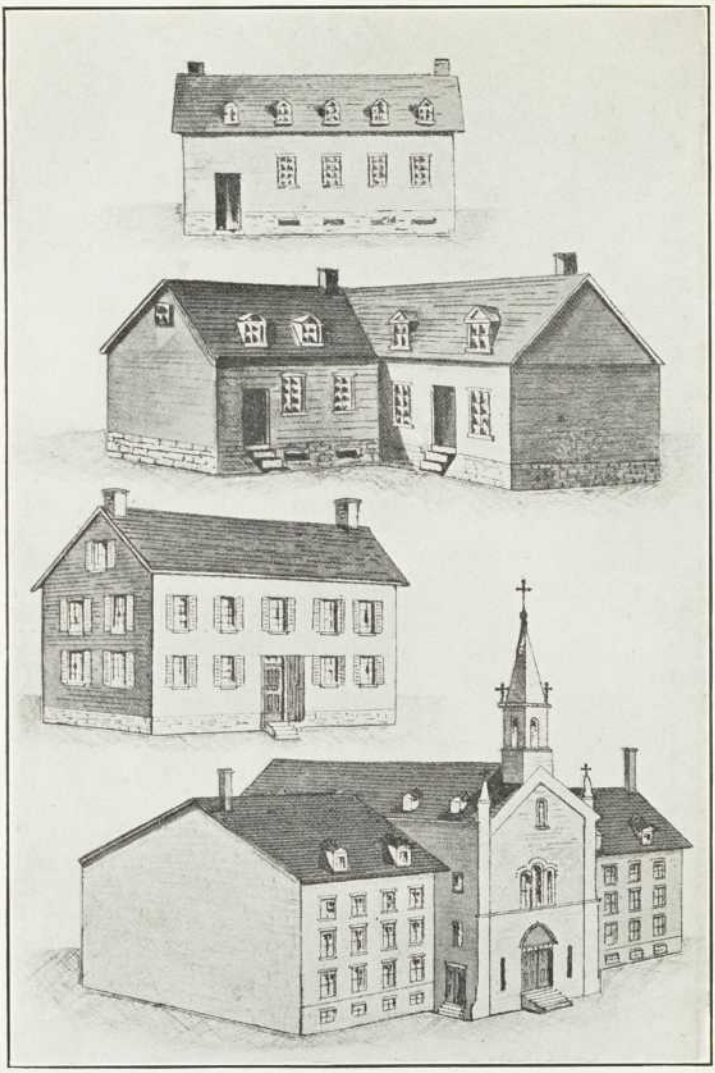

EN DESCENDANT:
Refuge rue Saint-Laurent, — Refuge rue Saint-Philippe
Maison jaune, — Asile de la Providence

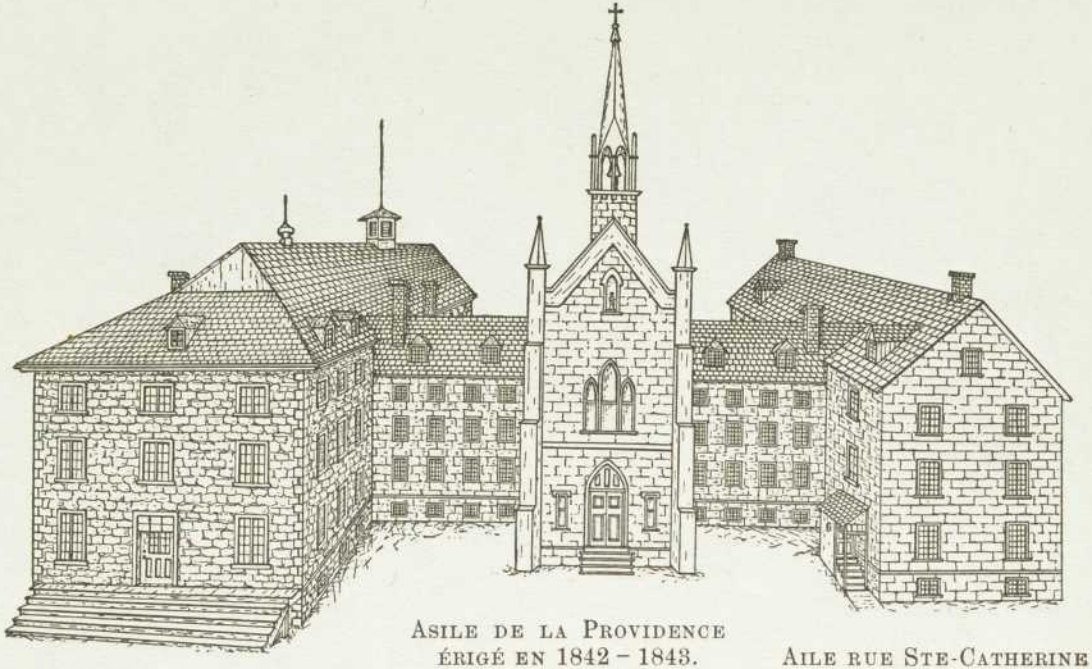

Aile sur le jardin
batie en 1858 – 1859.

Asile de la Providence
érigé en 1842 – 1843.

Aile rue Ste-Catherine
batie en 1845.

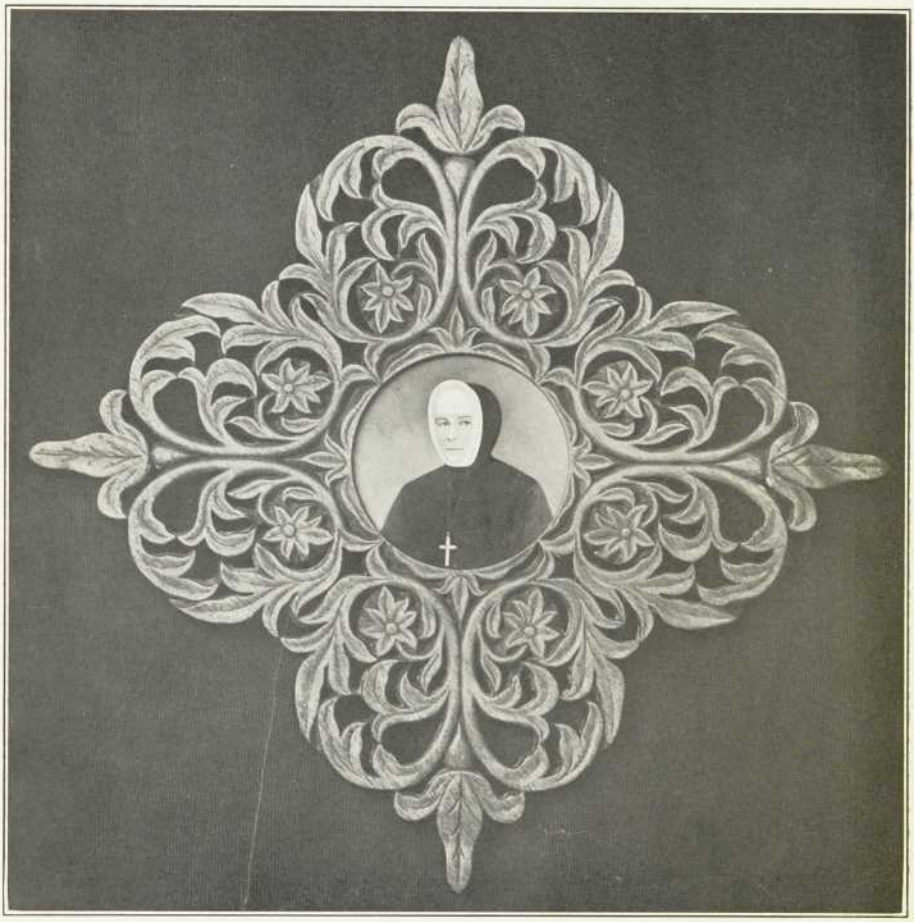

MÈRE GAMELIN

La sculpture qui encadre ce portrait est l'un des chefs-d'œuvre de M. Alphonse Leclaire arrière-neveu de notre vénérée Fondatrice

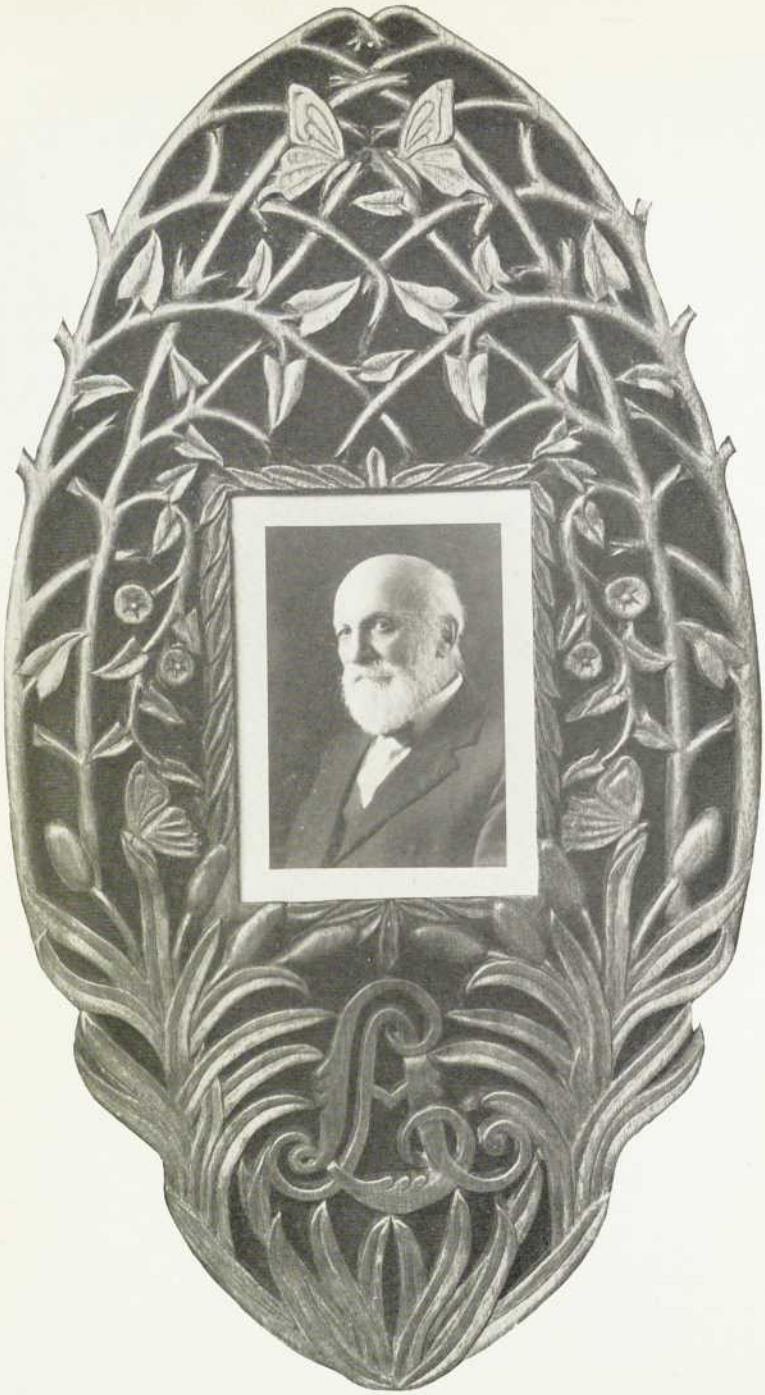

MONSIEUR ALPHONSE LECLAIRE

Et l'un de ses nombreux chefs-d'œuvre

LIVRE II

L'HOSPICE SAINT-JOSEPH

HOSPICE SAINT-JOSEPH
À MONTRÉAL

Mgr Bourget destinait aux prêtres âgés ou infirmes notre Hospice Saint-Joseph, fondé en 1844 et transféré le 16 juillet 1845 dans la maison achetée du juge Pyke. C'était, à ses yeux, un moyen de les entourer de soins et de consolations durant les dernières heures de leur grande journée sacerdotale. Jusqu'en 1852, cette œuvre accomplit à la lettre l'intention de l'évêque. Plusieurs prêtres fixèrent leur séjour à l'Hospice ; c'étaient les abbés J.-B.-J. Leclair, P.-R. Joyer, André-Toussaint Lagarde, Frs-Marie Lamarre, A.-Daniel Duchaîne (diacre), J.B. Kelly, F.-X. Marcoux, Joseph-Marie Bellenger, Pierre Mercure, O.-S. Paquet. Dans l'intervalle de sept ans, six de ces vénérables pensionnaires finirent leurs jours dans ce nouvel Asile (voir plus loin le tableau statistique les concernant). De fois à autres, des Messieurs de l'évêché allaient s'y faire soigner. A l'époque du typhus (1847), Mgr Bourget, le chanoine Hyacinthe Hudon, les abbés J.-Joël Prince et Z. Resther, atteints de l'épidémie, furent soignés à l'Hospice Saint-Joseph. Un jeune artiste italien, Hector Vacca, y mourut cette même année.

Mgr Bourget, parfaitement satisfait du fonctionnement de l'Hospice et du bien qui en résultait,

voulut l'agrandir à ses frais. En 1850, il fit construire une aile au côté ouest. Cette annexe devait servir d'infirmerie aux Messieurs de l'évêché.

* * *

Après la destruction du palais épiscopal par le terrible incendie de 1852, les prêtres pension-

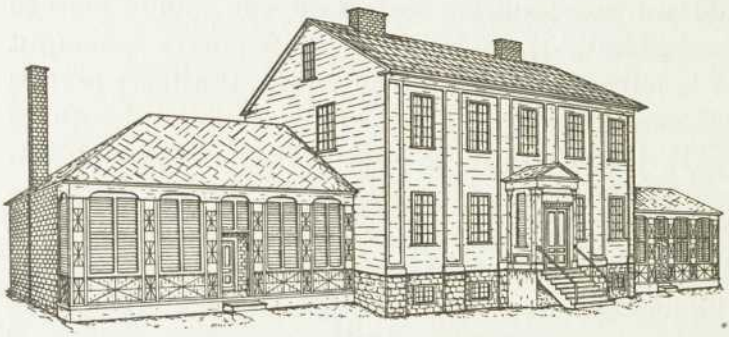

Hospice Saint-Joseph en 1908
L'aile «ouest» datait de 1850 et l'aile «est», de 1853.

naires de l'Hospice Saint-Joseph s'empressèrent d'offrir leur modeste logis à Mgr Bourget pour lui servir d'évêché. Sensible à cette marque si touchante de leur filiale affection, le compatissant évêque voulut, en acceptant leur offre, les pourvoir d'un autre asile. Après entente avec Mère Caron, une section de la Providence Saint-Isidore, de la Longue-Pointe, fut aménagée pour servir temporairement de domicile aux cinq prêtres attendus.

On l'appela «Hospice Saint-Joseph de la Longue-Pointe» et, le 12 juillet, on y installait les prêtres qui venaient d'abandonner l'Hospice Saint-Joseph de Montréal. Ces hôtes vénérables étaient les abbés J.-B. Kelly, F.-X. Marcoux, A.-T. Lagarde, J.-M. Bellenger et O.-S. Paquet [1]. Leur infirmière, Sœur Zotique, fut chargée de leur continuer ses services. Bientôt l'on ajouta à la maison Saint-Isidore une construction où l'Hospice fut transféré ce même automne (1852).

Le personnel de l'évêché se composait de Mgr Bourget et des chanoines A.-F. Truteau, vicaire général, J.-O. Paré, J. Larocque, T. Plamondon, A. Pinsonnault et V. Pilon; et des abbés L.-Z. Moreau, E.A. Hicks, E.-C. Fabre, P. Leblanc.

En 1853, l'abbé L.-M. Lefebvre, curé de Sainte-Geneviève (de Pierrefonds), voulut se retirer à l'Hospice. Dans cette intention, il paya les frais de la construction d'une aile (aile *est*) [2].

---

[1] L'abbé A.-D. Duchaîne continua à demeurer à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal. Il y mourut, diacre, le 14 novembre 1853, âgé de 79 ans.

[2] Il n'y demeura néanmoins que peu de temps. L'abbé Ls-Marie Lefebvre était né à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 13 juillet 1792. Il mourut curé à Sainte-Geneviève, le 3 avril 1872.

* * *

Vers le 9 février 1855, les Messieurs de l'évêché quittent l'Hospice Saint-Joseph et vont prendre possession de leur nouvelle demeure au faubourg Saint-Antoine. Après leur départ, les Messieurs de Saint-Sulpice, desservants de l'église Saint-Jacques, occupèrent, durant quelque temps, une aile de la Maison Saint-Joseph.

Des cinq prêtres qui, en 1852, avaient échangé leur retraite de Montréal pour celle de la Longue-Pointe, trois étaient décédés et les deux survivants, MM. Bellenger et Paquet, refusèrent l'offre de réintégrer leur ancien logis. Tout en demeurant au couvent, près de l'église, ils se rendaient alternativement chaque jour à la ferme afin d'exercer leur ministère auprès des malades aliénés du petit asile appelé Saint-Jean-de-Dieu [1]. Nous trouverons plus loin, dans les statistiques, des notes concernant ces Messieurs.

D'autre part, aucun prêtre ne se présentant plus pour se fixer à l'Hospice Saint-Joseph, l'on y admit des dames en pension.

---

[1] Asile qui fonctionna depuis le 1er octobre 1852 jusqu'au 30 octobre 1856, date à laquelle les malades furent transférés au village dans une annexe du couvent.

En 1857, l'abbé Antoine Duranseau, curé retiré de Lachine, vint occuper l'aile ouest où sa nièce, Mlle Marguerite Lafleur, se réserva une pièce afin de continuer à son oncle son filial dévoûment.

* * *

Depuis bientôt sept ans, l'œuvre des Sourdes-Muettes, fondée en 1851, par Mgr Bourget, Mère Gamelin et Sœur Marie-de-Bon-Secours, se confondait avec celle des petites filles pensionnaires au couvent Saint-Isidore, à la Longue-Pointe. Personne ne s'en plaignait. Les élèves parlantes se plaisaient même à ce genre d'internat qui leur permettait d'apprendre sans effort le langage tout à la fois intelligent et gracieux de leurs infortunées compagnes. Cependant, Mgr Bourget, Mère Caron et, tout d'abord, Sœur Marie-de-Bon-Secours, l'ardente co-fondatrice de l'œuvre des Sourdes-Muettes, trouvèrent que l'heure était venue de la spécialiser. Les ressources manquaient pour construire un édifice répondant aux besoins d'une institution de ce genre ; c'est pourquoi l'on voulut, en attendant les secours de la Providence, loger les Sourdes-Muettes à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal. Depuis 1855, quelques dames arrivées au déclin de la vie goûtaient dans cette maison les douceurs d'une retraite saintement paisible. Quatre d'entre elles l'avaient quittée pour entrer dans leur éter-

nité [1]. En 1858, leurs survivantes se retiraient de l'Hospice où l'on installa les Sourdes-Muettes sous la conduite de Sœur Marie-de-Bon-Secours nommée directrice de la jeune institution. La nouvelle œuvre occupa d'abord la maison entièrement, à l'exception de l'aile ouest.

Durant ses neuf premières années d'existence, la communauté avait eu des prêtres de l'évêché pour confesseurs. Le dernier de ces Messieurs (le chanoine Hicks), qui fut officiellement chapelain de la maison mère, eut pour successeur immédiat l'abbé Grégoire Chabot. M. Chabot entra en fonctions le 22 octobre 1862. De ce jour, l'aile *est* de l'Hospice Saint-Joseph devint le domicile attitré des aumôniers de la maison mère [1].

* * *

Vers le 15 juillet 1864, les Sourdes-Muettes sont transférées dans leur nouveau domicile, au Coteau Baron. L'Hospice est réparé de fond en comble et rouvert le 29 septembre 1864. On y reçoit des prêtres et des laïques. L'abbé G. Huberdault y demeurait depuis son retour du Chili (en mars). Le chanoine Manseau (1864), le grand vicaire Mignault et l'abbé A. Brais (1866), puis l'abbé L. Vinet (1867) viennent s'y fixer.

---

[1] Voir les statistiques.

Le 30 août 1871, Mgr J.-J. Vinet s'installa dans l'aile servant jusque là d'infirmerie pour les Messieurs de l'évêché. Mgr Vinet avait, préalablement et avec la permission de Mgr Bourget, remis à neuf son nouveau logis. Un compartiment réservé dans le corps principal de la maison fut converti en infirmerie pour les prêtres. L'abbé Ls-Napoléon Saint-Onge, missionnaire en Orégon[1], y fut traité depuis le mois de février 1871 jusqu'au 21 novembre 1872. Vers cette époque, l'on affecta aux pensionnaires laïques tout le corps principal de la maison, réservant les ailes pour le chapelain et les autres prêtres. Il y eut cependant des dérogations à ce règlement.

En parcourant la liste des pensionnaires admis à l'Hospice Saint-Joseph, nous relevons les noms qui suivent : les abbés C.-A. Boissonnault (1872) ; — J.-B.-A. Brouillet, P.-J.-A. Dumesnil et le R. P. Lacombe (1873) ; — le R. P. Pelletier, S.J., malade (1874) et, le 1er juin de la même année, l'abbé Amédée Therrien, aumônier de l'École de réforme ; — les abbés O. Fréchette et Ls Piette (1875) ; — l'abbé Pierre Poulin (1876) ; — les abbés P. Hubert et M. Lambert (1879) ; — les abbés J. Loranger, curé de Lanoraie, et Isaïe Dugas,

[1] Retiré à Saint-Hyacinthe en 1897, il y mourut en novembre 1901 et fut enterré au séminaire de cette ville.

temporairement (1880); — l'abbé Isaïe Roy (1882); — l'abbé J. Ethier (1883); — les abbés J.-A. Legris, des Trois-Rivières, J.-Hercule Dorion (1884). En juillet, cette même année, l'abbé Joseph-Isidore Gratton remplace l'aumônier de la maison mère durant quelques jours.

Le 25 octobre 1884, Mgr C. J. Seghers, archevêque d'Oregon City, couche à l'Hospice ; le lendemain, il y célèbre la sainte messe [1].

La chronique mentionne encore le séjour passager, à l'Hospice, des abbés A. Beauchesne, J.-L. Mongeau, F. Barnabé, J.-Z. Délinelle, J. Crevier, J.-B. Proulx, C. Ducharme, A. Roy, Ls Gagné et J. Quevillon.

* * *

Avec les années, l'Hospice Saint-Joseph perdit sa valeur immobilière. Pour cause de vétusté, il n'était qu'en partie habitable et n'offrait guère de confort. En 1887, la communauté essaya de l'utiliser en y plaçant des pauvres. On le répara le mieux possible et, après le départ des dames pensionnaires, le 2 mai, l'on y installa un certain nombre de vieillards et de vieilles. L'année sui-

---

[1] A sa demande, Mgr Seghers fut transféré à l'évêché de Vancouver en 1885. Il fut assassiné le 28 novembre 1886. Il était âgé de 47 ans.

vante, les vieilles furent transférées à l'Asile de la Providence et seuls, des vieillards demeurèrent à l'Hospice. Pauvres et religieuses vivaient heureux dans ce nouveau refuge. Deux choses cependant faisaient défaut : l'espace pour les nombreux aspirants et les ressources pour les commensaux. A vrai dire, l'on avait quotidiennement le strict nécessaire. Sœur Rosalie (Adéline Chènevert), supérieure de cette maison, comptait beaucoup d'amis personnels parmi les gens de la classe riche. La fortune et l'amitié se concertant à son égard, elle percevait de généreuses aumônes. Elle avait organisé un genre de quête, nouveau dans notre communauté : une petite voiture, tirée par un vieillard, accompagnait les Sœurs dans leurs courses aux provisions, soit au marché, soit dans les hôtels. L'on dut bientôt, avouons-le, renoncer à cette façon de solliciter des secours à domicile. Par compassion sans doute pour le pauvre vieillard aux timons, les gens semblaient craindre d'augmenter le poids de sa charrette; ils chargeaient faiblement la voiture ou l'emplissaient de choses qui n'étaient d'aucune utilité.

Cependant, l'on parlait de remplacer la maison Pyke par un bâtiment moderne et spacieux. Une occasion sembla même se prêter à ce dessein. En 1891, le Conseil d'hygiène, renseigné par des personnes officieuses, déclara le refuge Saint-Joseph inhabitable et démontra aux supérieures

de la maison mère la nécessité de l'abandonner comme demeure. Après mûres délibérations, le conseil général constata : 1. — le manque de moyens pécuniaires pour reconstruire cet immeuble ; 2. — l'inopportunité de réédifier un bâtiment de ce genre, à cent pieds de l'Asile de la Providence dont l'Hospice en question n'était, après tout, à cette époque, qu'un déversoir d'occasion. Déjà même l'on souffrait d'une espèce de concurrence établie entre ces deux maisons. L'on profita des circonstances pour y mettre fin. Dès lors, les vieillards furent transférés à l'Asile de la Providence où l'espace leur fut amplement départi.

L'Hospice n'était pas complètement condamné. Ses parties habitables, c'est-à-dire les ailes et le premier étage, servirent, après 1891, à des fins diverses. Elles devinrent, tour à tour, demeure partielle des aumôniers de l'Asile de la Providence, séjour habituel des abbés Rioux et Chamy, classes sectionnaires du Jardin de l'Enfance (rue de Montigny), réfectoire des écoliers protégés par la communauté, refuge de petits orphelins, etc.

Conclusion

Après le départ des pauvres qu'il abritait, l'Hospice Saint-Joseph fut mis en vente. Afin de préserver l'Asile de la Providence d'un voisinage

encombrant, le Conseil généralice déclina plusieurs offres pécuniaires avantageuses. Le 6 juin 1908, l'Université Laval à Montréal devenait possesseur de l'immeuble, à des conditions acceptées de part et d'autre. Le 21 juin de l'année suivante, avait lieu la fermeture du vieil Hospice.

Bientôt nous vîmes démolir ce bâtiment dont la vue nous rappelait les plus touchantes phases de notre histoire. Aussi bien, dans ce vénérable asile fondé par Mgr Bourget et Mère Gamelin, quinze vétérans des armées de l'Église avaient passé la dernière étape de leur sainte vie dans la prière et l'attente des éternelles récompenses. L'on avait vu, trois années durant, le personnel de l'évêché vivre d'abnégation dans cet étroit logis devenu, par suite d'une catastrophe, le centre administratif de tout le diocèse de Montréal. C'est aussi dans ces murs silencieux que notre vénéré Fondateur médita les constitutions de saint Vincent de Paul devenues les nôtres et leur adjoignit les prescriptions coutumières, fruit de la sainte et incomparable prévoyance dont le ciel l'avait doué. Les sages leçons qui abondent dans ses lettres à notre communauté furent également, au moins en grande partie, rédigées dans cette humble retraite [1].

---

[1] Voir *Mgr Bourget et l'œuvre de la Providence*, page 249, 2e alinéa.

L'énumération de ces travaux nous reporte naturellement au temps où nos dévoués aumôniers vivaient à l'Hospice Saint-Joseph les années de leur si délicat et laborieux ministère. Comme dernier souvenir de cette vénérable demeure, évoquons celui du regretté Mgr J.-Alfred Archambault. Il travailla dans cette humble solitude au bien spirituel de notre Institut, lorsqu'il s'agit de préparer sa division en provinces et, plus tard, de soumettre ses constitutions à l'approbation du Saint-Siège.

La mémoire de tous ces personnages vénérés, qui furent pour nous autant de bienfaiteurs, se conservera dans notre famille religieuse. Nos annales les perpétueront à jamais dans notre vénération.

Quant au vieil Hospice, remplacé par la Faculté de chirurgie dentaire, sa vue nous rappelait de si touchantes et saintes souvenances qu'il semble en avoir saturé l'atmosphère qui fut la sienne aux temps héroïques de notre communauté.

AUMONIERS DE LA MAISON MÈRE QUI DEMEURÈRENT A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH

L'abbé Grégoire Chabot ..... 1862 – 1870
– Fabien Perrault ..... 1870 – 1872
– Félix Kavanagh ..... 1872 – 1875

L'abbé F.-X. Sauriol ..... 1875 – 1878
– Timothée Kavanagh ..... 1878 – 1884
– Remi Chaput ..... 1884 – 1886
– Alfred Faubert 1886

Les abbés Alfred Bertrand, Alexandre-Hercule Marsolais et Arthur-J.-B. Desnoyers passèrent aussi quelque temps à l'Hospice Saint-Joseph lorsqu'ils étaient aumôniers de l'Asile de la Providence.

SUPÉRIEURES A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH A MONTRÉAL, de 1844 à 1908 [1]

1. – Sœur Zotique (A. Séné) ..... 1844 – 1852
2. – – Marie-de-l'Enfant-Jésus (Perpétue Dufort)..... 1852 – 1853
3. – Sœur François-Xavier (Marguerite Delisle) ..... 1853 – 1858
4. – Sœur Marie-de-Bon-Secours (A. Gadbois)..... 1858 – 1864
5. – Sœur Marie-Joseph (A. Dumas) 1864
6. – – Marie-Anne (M. Thérien) 1864 – 1865
7. – – Zotique (Agathe Séné) .... 1865 – 1866

---

[1] Cette maison, qui n'était en réalité qu'une section de la maison mère, était dirigée par une officière que l'on appela « supérieure ».

8. – Sœur Alphonse-Rodriguez (J.-Z. Lespérance) ..... 1866 – 1872
9. – Sœur François-Xavier (Marguerite Delisle) ..... 1872 – 1886
10. – Sœur Rosalie (A. Chènevert) .... 1886 – 1891
11. – – Eloi (Z. Simard)..... 1908

PRÊTRES DÉCÉDÉS A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DES SŒURS DE LA PROVIDENCE A MONTRÉAL 1846 à 1850

1846, 28 mai. — L'abbé J.-B. Janvier Leclair (73 ans), ancien curé de la Longue-Pointe. Ce monsieur fut le premier pensionnaire ecclésiastique admis à la Providence.

1847, 15 janvier. — L'abbé Pierre-René Joyer (83 ans), né en France et passé au Canada à l'époque de la révolution de 1791. L'on trouve une intéressante biographie de ce digne prêtre dans *l'Histoire des Ursulines des Trois-Rivières.* Inhumé dans l'église Saint-Jacques.

1847, 12 août. — Le chanoine Hyacinthe Hudon (55 ans).

1849, 13 juin. — M. Pierre Viau (64 ans), vicaire général de Québec et de Montréal et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.

1850, 28 janvier. — L'abbé François-Marie Lamarre (53 ans), ancien curé de Sainte-Anne-de-Bellevue.

1850, 23 septembre. — L'abbé Pierre-François-Télesphore Arbour. (27 ans).

ANCIENS PRÊTRES PENSIONNAIRES DE L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE MONTRÉAL DÉCÉDÉS APRÈS LEUR CHANGEMENT DE DOMICILE

1854, 24 février. – L'abbé J.-B. Kelly (71 ans), ancien curé de Sorel. Décédé à l'Hospice Saint-Joseph, à la Longue-Pointe, et inhumé à Sorel. Voir l'article « Sorel ».

1854, 1er mai. – L'abbé Frs-Xavier Marcoux (64 ans), ancien curé de l'Ile-Bizard. Décédé à l'Hospice Saint-Joseph, à la Longue-Pointe, et inhumé dans l'église de cette paroisse.

1854, 19 juillet. – L'abbé André-Toussaint Lagarde (62 ans), ancien curé de Saint-Paul-de-Joliette ; rédacteur aux *Mélanges Religieux*, en collaboration avec l'abbé J.-M. Bellenger, depuis le 6 février 1846 jusqu'au 5 juin de la même année. Décédé à l'Hospice Saint-Joseph, à la Longue-Pointe, et inhumé dans l'église de cette paroisse.

1856, 5 mai. – L'abbé Joseph-Marie Bellenger (68 ans), ancien curé de Saint-Esprit. Après

quatre mois de collaboration aux *Mélanges Religieux* avec l'abbé Lagarde, M. Bellenger avait gardé seul la responsabilité de ce journal depuis le 6 juin 1846 jusqu'au 20 juillet 1847. (On trouve ce nom écrit « Bélenger, Bellanger et Bélanger ».)

1857, 19 juillet. – L'abbé Octave-Séraphin Paquet (37 ans), ancien curé de l'Ile-Bizard. Il était parent de M. F.-X. Marcoux. M. Paquet desservit durant quelque temps la ferme Saint-Isidore, après qu'elle fut convertie en Asile d'aliénés. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal où il était arrivé la veille.

1862, 3 juin. – L'abbé Pierre Mercure (70 ans). Ce monsieur, entré à l'Hospice Saint-Joseph, de Montréal, vers 1845, en était absent à l'époque du grand incendie qui rasa la cathédrale et le palais épiscopal. Il ne se fixa à la Longue-Pointe qu'en 1854. En 1859, il était à notre Hospice de Montréal; cependant, il mourut à l'Hospice Saint-Joseph, à la Longue-Pointe, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

PRÊTRES DÉCÉDÉS A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH DE MONTRÉAL APRÈS 1860

1860, 30 novembre. — L'abbé Venant Pilon, chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal. Il était âgé de 38 ans.

1861, 24 mai. — L'abbé J.- Magloire Limoges (40 ans), curé de Sorel. Inhumé à Sorel. Voir l'article « Sorel ».

1862, 5 juin.— L'abbé Lucien Gariépy (35 ans), curé de Saint-Anicet.

1866, 7 avril. — L'abbé Antoine Manseau (79 ans), grand vicaire de l'évêque de Québec, chanoine titulaire (1841), puis honoraire (1842), de la cathédrale de Montréal; ancien curé de Joliette. Promoteur des œuvres de notre communauté dans cette ville. Inhumé à Joliette.

1866, 19 mai.— L'abbé Amable Brais (74 ans), ancien curé de Saint-Luc. M. Brais demeura d'abord à l'Hospice de la Longue-Pointe, puis à l'Hôtel-Dieu et enfin à l'Hospice Saint-Joseph, à Montréal, où il finit ses jours. Il fut inhumé dans le caveau de notre église de la Providence, le 22 mai [1].

1867, 19 janvier.— L'abbé Charles-Léon Vinet-Souligny (67 ans), curé de Saint-Constant. Inhumé dans le caveau de l'église de la Providence [1].

N. B. Tous les pensionnaires de l'Hospice furent ses bienfaiteurs selon leurs moyens; nous mentionnerons en particulier M. Wenceslas Fréchette, arrivé à l'Hospice en 1875 et décédé le 20 décembre 1888 (77 ans). Il était, disait-on, l'un des piliers de cette maison.

---

[1] Nous ignorons la date de son exhumation.

1868, 6 novembre. — L'abbé Pierre-Marie Mignault (84 ans), ancien curé de Chambly; grand vicaire des évêques de Montréal, de Boston, d'Albany et de Burlington. Apôtre zélé et habile administrateur. Inhumé à Chambly. Sa statue, œuvre du sculpteur Philippe Hébert, érigée à Chambly, fut dévoilée par Sa Grandeur Mgr P. Bruchési, le 11 juillet 1909.

1871, 30 juillet. — L'abbé Antoine Duranseau (82 ans), ancien curé de Lachine. Inhumé à Lachine.

1888, 20 décembre. — L'abbé Wenceslas-O. Fréchette (77 ans).

PENSIONNAIRES LAIQUES DÉCÉDÉS A L'HOSPICE SAINT-JOSEPH A MONTRÉAL

1847, 6 octobre. — M. Hector Vacca (19 ans), statuaire. C'était un Italien, citoyen de Rome, arrivé au Canada depuis le mois de mai précédent, sous le patronage du chanoine Hudon et aux frais de M. John Donegani. Quelques semaines avant son départ de Rome, il avait remporté, dans un grand concours au Capitole, un prix d'habileté dans son art. Depuis sa venue au Canada, il avait sculpté un buste de Pie IX, travail, paraît-il, fort apprécié des connaisseurs.

1855, 19 octobre. — Mme Austin Cuvillier (Marie-Claire Perrault) (79 ans). Cousine et marraine de Mère Gamelin.

1855, 19 octobre. — Mme Léocadie Montrais (49 ans), veuve, en premières noces, de Théodore-Fleury Serre dit Saint-Jean et, en secondes noces, de Pascal Persillier-Lachapelle.

1858, 26 janvier. — Mme Caroline-Anne Berthelet (36 ans), épouse de R.-S.-M. Bouchette, commissaire des douanes de Sa Majesté.

1864, 8 février. — Mlle Marguerite Lafleur (49 ans), nièce de l'abbé A. Duranseau.

1868, 29 novembre.— Mme Aurélie-Félicité Arnoldi (61 ans), veuve de l'honorable juge William King McCord.

1874, 18 mai. — Mme Henriette Merrette (68 ans), veuve de l'honorable juge Elzéar Bédard.

1877, 15 mai. — Mme Sophie Gauvin (77 ans), veuve de Julien Perrault. Elle était la mère de M. Julien Perrault, sulpicien.

1879, 3 août. — Mlle Marie Laframboise (79 ans).

1882, 23 janvier. — Mlle Desanges Truteau. Elle était la sœur du chanoine A.-F Truteau, vicaire général.

1883, 4 mai. — Mme Rambault, mère de Mme Philippe Baron.

1883, 16 juillet. — M. Ferdinand David, pensionnaire à l'Hospice avec Mme David depuis 1880.

1885, 14 février. — Mme Mélanie Dupré, veuve de Jacques Villeneuve, mère de l'abbé Alphonse Villeneuve et de feu le Dr Georges Villeneuve, surintendant médical de notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu pendant vingt ans.

1885, 18 novembre. — M. J.-H. Leblanc.

DAMES SORTIES DE L'HOSPICE SAINT-JOSEPH AVANT 1886.

En 1874	MMmes Arnoldi et Dumas ; Mlle Delisle
De 1875 à 1878	Mme Brosnaham
De 1876 à 1878	– E. Masson
En 1878	– McCarthy et sa fillette ; Mlle Marguerite Beaudry
En 1879	MMlles Baldwin, Mondelet, Major ; Mme Gareau
En 1882	Mme Veuve Dubuc
En 1883	– Philippe Baron, lady Ls-Hippolyte Lafontaine (entrée le 1er septembre) ; Mme Jobin
En 1885	Mme J.-D. Vallée

LIVRE III

PROVIDENCE SAINT-ISIDORE DE LA LONGUE-POINTE

LONGUE-POINTE

La Longue-Pointe, située à six milles de Montréal, entre la ville et la Pointe-aux-Trembles, doit son nom à la configuration de son territoire, qui s'avance dans le fleuve. Ses limites, fixées par l'évêque de Québec en 1721, furent confirmées par un arrêt du roi de France le 3 mars 1722. « Sur les représentations des habitants de ladite Côte, » disait le Règlement, « il leur est permis de construire incessamment une église paroissiale et un presbytère dans le lieu le plus commode de ladite Côte. L'étendue de laquelle nouvelle paroisse sera bornée du côté d'en bas sur le bord du fleuve, au chemin royal qui monte du bord du dit fleuve à la Côte de St-Léonard et du côté d'en haut à l'habitation de Louis Gervais, habitant de la Côte St-Martin, icelle non comprise, ce qui fait une lieue et dix sept arpents ou environ ; et dans ladite Côte St-Léonard, l'étendue de ladite nouvelle paroisse commencera à la droite dudit chemin royal, depuis icelui, et contiendra tout ce qui se trouve de ladite Côte, en venant dudit chemin derrière les profondeurs des habitations de la Longue-Pointe... etc. »

Cette division, desservie pendant quelques années par des prêtres sulpiciens de Notre-Dame ou de la Pointe-aux-Trembles, devint paroisse en

1724 [1], c'est-à-dire 121 ans avant son organisation municipale.

Les Messieurs de Saint-Sulpice la desservirent jusqu'en 1773. M. J.-B. Curatteau, dernier curé sulpicien de la Longue-Pointe, y avait fondé, en 1767, un collège qui fut transporté dans la ville en 1773 et devint le Petit Séminaire de Montréal.

Depuis cette époque, jusqu'en 1829, vingt six curés se sont succédé à la Longue-Pointe. Le chanoine Lavoie la desservait pour la deuxième fois lorsque, en 1846, les Sœurs de la Providence ouvrirent une maison dans cette localité. Ici débute notre œuvre des écoles.

* * *

Dans un mandement adressé à ses diocésains, le 8 novembre 1841, Mgr Bourget, annonçant sa décision d'introduire des Filles de saint Vincent de Paul dans sa ville épiscopale, disait : *L'objet de leur mission sera non seulement d'avoir soin des femmes infirmes de l'Asile de la Providence, mais encore d'instruire les petites filles, de visiter*

---

[1] La municipalité de la paroisse de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe a été érigée le 1er juillet 1845.

Cette paroisse est devenue « Ville de la Longue-Pointe » le 14 mars 1907.

Le territoire de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu est « paroisse distincte » depuis le 23 septembre 1898.

les pauvres et les malades à domicile, d'aller porter des secours aux prisonniers, d'assister les mourants, enfin d'exercer toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle.

Plus tard, lorsque Mère Gamelin, sur le point d'entrer au noviciat, quittait Montréal pour aller visiter des institutions de charité aux États-Unis, le vénérable évêque lui écrivait : *Visitez dans le plus grand détail les établissements des Sœurs de la Charité... Prenez des informations sur leurs écoles, leurs pauvres, leurs orphelins...*

Le mandement d'institution, c'est-à-dire le document irrécusable attestant les intentions du Fondateur, dit en toutes lettres : *Désormais, vous ne serez plus dans le monde pour assister à ses fêtes... mais pour faire toutes les œuvres de miséricorde spirituelle ou corporelle.*

L'ouverture d'une école primaire par les Sœurs de la Providence était donc tout à fait conforme aux intentions de l'évêque.

D'autre part, Mère Gamelin, avant d'être religieuse, avait activement fait partie d'une association pour le soutien de l'école Saint-Jacques. Son zèle pour l'instruction des enfants du peuple et, particulièrement, des orphelines nous explique pourquoi elle fut bien aise de voir l'œuvre de l'éducation publique s'introduire pratiquement dans son Institut.

* * *

Plus d'une fois, Mgr Bourget avait dit aux premières novices de la Providence, à propos d'œuvres de miséricorde: *Vous vous contenterez des miettes qui tombent de la table des autres communautés.* Toutefois – nous le présumons – le saint évêque, lorsqu'il voulut établir les Filles de Mère Gamelin à la Longue-Pointe, devait pressentir qu'avant moins d'un demi-siècle, l'on verrait là tout autre chose qu'une miette. Mais relatons d'abord l'historique des débuts.

* * *

Le 22 avril 1841, décédait M. Nicolas Desautels dit Lapointe, riche cultivateur de la Longue-Pointe. Le 15 mars précédent, il léguait par testament à la Fabrique de cette paroisse, moyennant certaines conditions, une ferme située à vingt arpents de l'église [1].

Le 1er mai 1846, deux Sœurs de la Providence sont installées dans la maison de la ferme Desautels. Comme on exige l'enseignement bilingue, Sœur Thibodeau (plus tard « de l'Immaculée Conception »), qui sait l'anglais, est chargée de

---

[1] Les extrémités de cette terre sont aujourd'hui occupées, l'une, par le cimetière de *l'est*, l'autre, près du fleuve, par le parc Dominion.

l'école. Elle en est, tout à la fois, la fondatrice, la supérieure et l'institutrice. On lui donne pour compagne Sœur Geneviève (E. Marchessault).

Le 3, le chanoine Magloire Blanchet bénit la pièce qui servira d'oratoire.

Le 15, Mgr Bourget célèbre la sainte messe dans cette modeste chapelle ; il met la ferme et le couvent sous le patronage de saint Isidore le laboureur. Le lendemain (16 mai), les Sœurs ouvrent les classes. Personne ne plaint ces bonnes religieuses ; elles vont exploiter une si belle ferme et faire tant de bien ! Bientôt cependant, les faits prouvent que la Providence ne les a pas placées là pour enrichir leur communauté des biens de la terre. Afin de mieux nous en convaincre, lisons un extrait du contrat qui les établit en cet endroit.

ACTE DE CESSION DE LA FERME DITE DESAUTELS (23 décembre 1843). — PARDEVANT les Notaires Publics de la ci-devant Province du Bas-Canada, faisant maintenant partie de la Province du Canada, résidant dans la cité de Montréal, soussignés.

Fut présent Sieur Michel Raymond cultivateur de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, dans le comté de Montréal, Marguillier comptable de l'Oeuvre et Fabrique de la dite paroisse, et procureur fondé et constitué pour les fins ci-après mentionnées, par délibération prise

en une assemblée générale des anciens et nouveaux marguilliers de la dite paroisse, tenue le quatorze décembre courant... a par les présentes reconnu et confessé avoir donné, cédé et abandonné... à la corporation de l'Asile des femmes âgées et infirmes de la cité de Montréal, ou Asile de la Providence, ce acceptant Sœur Emélie Gamelin née Tavernier, Directrice de la dite Corporation, Sœur Magdeleine Durand dite Vincent, sous directrice, Sœur Marguerite Thibodeau, secrétaire, et Sœur Emilie Caron, trésorière, toutes quatre Sœurs de Charité et administratrices es-dites qualités des biens de la dite Corporation et spécialement autorisées à l'effet des présentes, à ce présentes et acceptantes es-dites qualités, la jouissance et usufruit d'une terre sise et située dans la dite paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, de la contenance de deux arpents de front sur quatre vingts de profondeur... tenant pardevant au fleuve Saint-Laurent, d'un côté à Edward Quinn, de l'autre à Henry Wait et, par derrière, aux terres de la côte Saint-Michel, avec une maison en bois à un étage, étable, grange, écurie et autres dépendances dessus construites... Sans aucune réserve par le dit cédant, es-dite qualité, si ce n'est de laisser bûcher et enlever, par chaque année, par le curé de la dite paroisse, de dessus la dite terre, la quantité de dix-sept cordes de bois de chauffage et ce tant qu'il y aura du bois sur la dite terre.

Cette terre appartient à la dite Fabrique de la paroisse de la Longue-Pointe pour avoir été léguée à la dite Fabrique par feu Nicolas Desautels dit Lapointe par son testament... en date du quinze mars mil huit cent quarante et un... Pour la dite terre et dépendances en jouir, user, faire et disposer comme usufruitières, à commencer la jouissance de ce jour, tant que la dite paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe subsistera

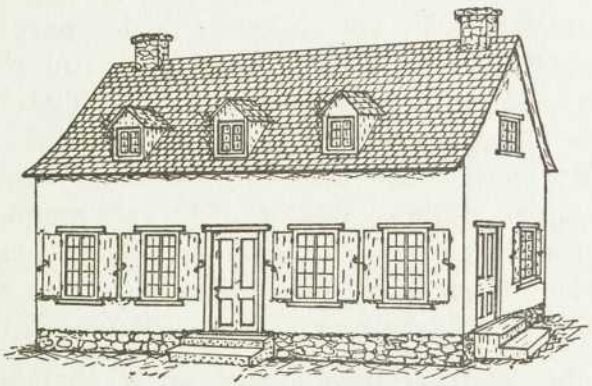

MAISON DE LA FERME DESAUTELS EN 1846.

et sera desservie par un prêtre catholique romain. Cette donation, cession et abandon est ainsi faite à la charge des droits seigneuriaux à l'avenir seulement, et de plus à la charge par les dites Dames concessionnaires es-dites qualités de répondre aux charges publiques auxquelles peut être assujettie la dite terre, de pacager une vache appartenant

au curé du lieu, chaque année ; de fournir et livrer dans le cimetière de la dite paroisse pour la dite Fabrique, la quantité de quinze cordes de bois franc de chauffage, chaque année ; de ne pouvoir hypothéquer ni aliéner la dite terre ; de payer chaque année au prêtre catholique romain desservant la dite paroisse ce qui manquera pour compléter la somme de cent livres du cours actuel de cette province, étant la dîme des habitants tenanciers de la dite paroisse, payée et évaluée en argent. A la charge de tenir une école sur la dite terre pour les personnes de leur sexe, et d'y faire résider quelques-unes des Sœurs de cet Institut tant que la dite Corporation jouira de la dite terre. Lesquelles charges les dites Sœurs cessionnaires et donataires es-dites qualités, devant remplir et exécuter tant que la dite paroisse de la Longue-Pointe subsistera et sera desservie par un prêtre catholique romain, comme il est dit plus haut...

Fait et passé à Montréal, en la chambre de la Supérieure des dites Sœurs de la Charité, en l'Asile de la Providence, l'an mil huit cent quarante cinq, le vingt trois décembre après-midi, et ont les dites parties signé avec nous notaires, lecture faite.

(Signé) Sr Gamelin, Supre; Sr Vincent; Sr Thibodeau, Sec.; Sr Caron, Tré.; M. Raymond; G. Peltier, N. P.; C. A. Brault, N. P.;

A cette époque, ces conditions étaient avantageuses. Elles pouvaient être profitables à la communauté pourvu, évidemment, que la ferme fût bien cultivée. Or, elle tombait sous la conduite de Sœurs obligées de tenir une école, de visiter les pauvres et les malades à domicile et de se prêter aux exigences de la vie domestique. Celles-ci engagèrent d'honnêtes gens pour vaquer aux travaux de la ferme, mais, sans l'intervention de la Providence, le moteur essentiel, « l'œil du maître », aurait manqué. A la ferme Saint-Isidore, attenait celle d'un riche citoyen, M. Edward Quinn, qui voyait avec plaisir des religieuses établies à proximité de sa demeure. Il s'était empressé de leur envoyer, comme première élève, sa fillette Suzanne âgée de quatre ans. Voici, en substance, ce que relatent nos annales à la mémoire de cet ami dévoué et de sa digne épouse : « Quand il s'agit de cultiver la terre, M. Quinn devint notre conseiller. Il nous renseignait volontiers et nous rendait bien d'autres services encore. Il avait à cœur les intérêts de notre ferme qu'il surveillait de loin et de près. Souvent même, il venait en conduire les travaux. Sa seule présence suffisait pour encourager les employés à bien remplir leur devoir. Que de fois, il mit à notre disposition ses instruments aratoires pour suppléer à l'insuffisance de notre outillage ! Parfois, il nous prêtait même ses chevaux. Nous avons vu M. Quinn pousser

la charité jusqu'à se priver de ses hommes, au plus fort des travaux, pour les envoyer donner un coup de main aux employés de la ferme Saint-Isidore.

« De son côté, Mme Quinn se dévouait pour nous. Souvent, elle nous envoyait nos repas tout préparés. Elle nous fournissait le pain, nous épargnant ainsi la peine de boulanger. Chaque mois, durant une semaine, lorsque les Sœurs de la maison mère blanchissaient leur linge au fleuve, à la Longue-Pointe, Mme Quinn allait chercher tantôt l'une, tantôt l'autre, pour l'obliger de se reposer un peu et de prendre une tasse d'un excellent thé qu'elle tenait toujours prêt, sur le poêle, tant que durait la corvée. Les femmes qui aidaient au lavage étaient, comme les Sœurs, l'objet de ses bontés [1] ».

Le couvent de la Longue-Pointe fonctionnait depuis un an lorsqu'il fut rudement éprouvé. Du-

---

[1] M. Quinn, né en Irlande vers 1807, arriva jeune au Canada, où il épousa Mlle Suzanne McVey. Ils eurent plusieurs enfants. L'une de leurs filles se fit religieuse de la Congrégation Notre-Dame, et deux devinrent Sœurs de la Providence: Sœur Suzanne et Sœur Edward. M. Quinn est décédé à la Longue-Pointe (le 15 novembre 1871), à l'âge de 64 ans. Mme Quinn est aussi décédée à sa demeure de la Longue-Pointe (le 24 décembre 1893), à l'âge de 74 ans. La charité de M. et de Mme Quinn s'est transmise à leurs enfants. Tous aiment les pauvres et demeurent sympathiques aux œuvres de la Providence.

rant les vacances, la supérieure fut choisie, encore parce qu'elle parlait l'anglais, pour soigner les malades du typhus. Atteinte de la contagion, vers la fin d'août, on la fit administrer. Elle s'appela dans la suite « Sœur de l'Immaculée Conception » au lieu de « Sœur Thibodeau ». Épuisée par la maladie, elle ne put réintégrer son couvent de la Longue-Pointe et fut remplacée provisoirement par Sœur de l'Annonciation (M. Hudon).

Le 2 septembre, Sœur Praxède-de-la-Providence (D. Lamothe) était nommée supérieure à la Longue-Pointe. Elle n'était âgée que de vingt huit ans, mais rappelons-nous qu'en 1848 toutes les Sœurs de la Providence étaient jeunes [1]. Quoi qu'il en soit, Sœur Praxède avait de l'initiative. L'année même de son arrivée, elle fit construire une annexe au couvent, pour servir de chapelle, et procéda à d'autres améliorations.

---

[1] Sœur Praxède était l'aînée d'une famille de six enfants. A l'âge de 13 ans, elle avait perdu sa mère (Esther Prince, sœur de Mgr Prince). Déjà formée aux pratiques de la vie chrétienne et à la tenue d'une maison, elle servit de mère à ses deux sœurs et à ses trois frères. Jusqu'à l'âge de vingt quatre ans, elle tint la maison de son père, Michel Lamothe, instituteur au village de Saint-Grégoire.

Sœur Praxède est décédée à Vancouver, Washington, en 1889, à l'âge de 69 ans. Elle avait passé 34 ans dans nos missions de l'Orégon. Elle fut une parfaite religieuse et une habile administratrice.

Toutes les coutumes de la maison mère s'observaient à la Providence Saint-Isidore. L'école donnait satisfaction au public, qui l'encourageait. Cependant, son existence comme maison conventuelle ne s'imposait pas, vu la popularité et l'estime dont jouissait le couvent séculaire de la Pointe-aux-Trembles, facile d'accès et à la portée de toutes les bourses.

La mort soudaine de Sœur Madeleine (Mathilde Davignon), en 1850, faillit être fatale au pensionnat, qu'elle dirigeait depuis trois ans avec une rare habileté. Heureusement, cette épreuve n'eut pas les suites que l'on appréhendait.

* * *

Depuis 1849, Sœur Marie-de-Bon-Secours (A. Gadbois) enseignait l'anglais à la Providence de la ferme Saint-Isidore. Antérieurement, elle avait assisté aux instructions que, de temps à autre, l'abbé Lagorce donnait aux sourds-muets et aux sourdes-muettes de la ville, le dimanche, dans une salle de l'Asile de la Providence. A l'aide de ces leçons, elle essaya, en 1850, d'instruire une petite pensionnaire de huit ans, Marguerite Hanley, orpheline de mère et que son père avait confiée aux Sœurs afin de la sauvegarder contre les dangers de la rue. La même année, une autre élève sourde de naissance lui fut adjointe. Sœur Marie-de-Bon-Secours ne pouvait les isoler ailleurs que dans la

mansarde et ne leur consacrer d'autre temps que ses loisirs. Toutefois, des succès, relatifs, dans ce genre d'enseignement lui valurent l'appui de Monseigneur Bourget et de Mère Gamelin qui, dès le mois de février 1851, déclarèrent *œuvre propre à l'Institut* l'éducation des sourdes-muettes.

* * *

Élèves et religieuses se plaisaient au couvent champêtre de la Longue-Pointe ; cependant, les citoyens, les parents surtout, se plaignaient de son éloignement du village. Comme on souffrait de part et d'autre, chacun voulut remédier au mal et y apporta sa bonne volonté. Il fallait de toute nécessité transférer et loger le personnel du couvent au village. A cette fin, les Fabriciens, approuvés par Mgr Bourget, prirent une décision dont voici l'acte précis :

« Aujourd'hui, le six juillet mil huit cent cinquante et un, à une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers de l'Œuvre de la Fabrique de la paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, convoquée ce jour et tenue dans la salle publique du presbytère, et dans laquelle s'étaient réunis, au son de la cloche, les sieurs Jean-Baptiste Guy, Joseph Vinet, Antoine Desautels, Benjamin Pepin, Edward Quinn, M. Raymond, Jean-Baptiste Pigeon, Charles Vinet et P. Jannot,

il a été résolu unanimement que la Fabrique donnerait, pendant six ans, son revenu net, pour aider à la bâtisse d'un couvent, pour les Sœurs de Charité chargées d'instruire les petites filles de cette paroisse, lequel couvent, de l'avis de tous les paroissiens convoqués ce jour en assemblée générale, serait beaucoup mieux situé près de l'église que sur la ferme Saint-Isidore ; et devra, pour cette raison, être construit sur un terrain offert par M. Joseph Vinet...

Fait et passé les jour et an que dessus, et au lieu que dit...

(Signé) Edward Quinn, M. Raymond, Charles Vinet, Joseph Vinet, Jean Guy.

J.-B. Drapeau, Ptre »

La communauté accepta avec reconnaissance cette offre généreuse [1]. Des raisons retardèrent cependant l'exécution de ce projet. Mais, le 23 mai 1852, les Fabriciens reconsidéraient leur décision de l'année précédente et la confirmaient. Deux jours plus tard, le 25, les Sœurs achetaient de M. Joseph Vinet les six arpents de terre mentionnés plus haut. La Providence Saint-Isidore

[1] Sur ces entrefaites, Mère Caron fut élue supérieure générale (8 octobre 1851). Elle succédait à Mère Gamelin décédée le 23 septembre précédent.

et ses dépendances en couvrent aujourd'hui une partie. Sur ce fragment de ferme se trouvaient une maison de pierre à deux étages, de 40 pieds par 30, et une autre bâtisse en bois de 33 pieds par 24. Les Sœurs en prirent possession et y installèrent leurs élèves, dix jours après la signature du contrat de vente.

Après ce transfert, une Sœur se rendait chaque jour à la ferme pour diriger les gens de service qui continuèrent d'y demeurer.

Un mois et demi après ce changement de local, les prêtres infirmes ou âgés de l'Hospice Saint-Joseph (de Montréal) abandonnaient leur demeure au personnel de l'évêché, privé d'habitation à la suite du grand incendie du 8 juillet, et venaient se réfugier à la Providence de la Longue-Pointe. Ces messieurs étaient les abbés J.-B. Kelly, F.-X. Marcoux, A.-T. Lagarde, J.-M. Bellenger et O.-S. Paquet. Afin de les hospitalier confortablement, on relia par une construction en pierre les deux maisons déjà existantes. On appela ensuite *Hospice Saint-Joseph de la Longue-Pointe* la section réservée aux prêtres, qui l'habitèrent dès le commencement de l'automne. Leur infirmière de Montréal, Sœur Zotique, qui leur continuait ses soins, fut, dès son arrivée à la Longue-Pointe, nommée supérieure de tout l'établissement. Les choses marchèrent si bien que l'entrée des élèves eut lieu sans encombre le 7 septembre.

* * *

Pendant que l'on procédait aux installations dans le couvent du village, Sœur Praxède transformait la maison de la ferme en asile pour y interner une catégorie de déments. C'était une réponse à un désir souvent exprimé par Mère Gamelin. Au commencement d'octobre, l'on reçut à ce nouveau refuge dix sept patients. Depuis longtemps, Mgr Bourget voulait introduire l'œuvre des aliénés dans son diocèse. Heureux de voir poindre quelque chose en ce sens, le vénérable évêque érigea, sous le vocable de Saint-Jean-de-Dieu, cet asile, le premier de ce genre dans le district de Montréal [1].

Le couvent du village fut dans la suite appelé « Providence Saint-Isidore ». Une supérieure l'administrait, tandis que Sœur Praxède dirigeait le petit asile Saint-Jean-de-Dieu (de la ferme).

* * *

Après ces événements, deux maisons de la Providence fonctionnaient à la Longue-Pointe.

Celle du village paraît d'abord la plus intéressante. Pendant huit ans, son histoire se confond avec celles des Sourdes-Muettes et de l'Hospice Saint-Joseph de Montréal.

Celui de Saint-Jean-Dorchester ne fut ouvert qu'en 1861.

En 1856, le personnel de la ferme (malades et gardes) est transféré au couvent du village.

En 1858, les Sourdes-Muettes sont installées à l'Hospice Saint-Joseph de Montréal.

L'abbé Drapeau, curé de la Longue-Pointe, stimule activement les œuvres de charité dans sa paroisse. En 1859, il fait réparer le couvent afin que les Sœurs puissent recevoir des dames pensionnaires.

En 1862, la mort de l'abbé Mercure, le dernier des pensionnaires de l'ancien Hospice Saint-Joseph, de Montréal, laisse parfaitement libre la section affectée aux prêtres. L'on y reçoit, dans la suite, des dames pensionnaires.

En 1863-1864, les Sœurs font construire une annexe à la Providence Saint-Isidore (au village) pour les malades déments. L'on donne à cette section le nom de « Saint-Jean-de-Dieu ».

En 1871, nos Sœurs de la Longue-Pointe cessent de recevoir des élèves pensionnaires, mais elles continuent à donner aux petites externes l'enseignement auquel les oblige le contrat du 23 décembre 1845, avec la Fabrique [1].

---

[1] Cette école s'est continuée à la Providence Saint-Isidore jusqu'en 1899. Les Sœurs de la Providence la dirigèrent même pendant quelque temps, sous le contrôle des commissaires, après avoir remis la ferme Desautels à la Fabrique.

* * *

Nous croyons tout à fait à propos de donner ici un extrait d'une brochure éditée en 1892.

« La paroisse de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe avait alors (1863) pour curé M. Jean-Baptiste Drapeau, prêtre selon le cœur de Dieu, homme de goûts simples et modestes, plein d'humilité chrétienne, d'un jugement droit et prenant le plus vif intérêt aux œuvres charitables des Sœurs, dont il pouvait, mieux que personne, apprécier les heureux résultats. Il aida Sœur Marie-de-Bon-Secours dans ses efforts pour créer une école de sourdes-muettes ; il s'occupa, non moins activement, des aliénés, qui lui inspiraient une profonde pitié.

« Tout en donnant à la communauté d'utiles conseils pour l'aménagement intérieur du couvent, il réunit quelques ressources et fit édifier, à ses frais, le côté *est* des bâtiments actuels, destinés à servir de chapelle et à renfermer quelques salles pour les malades pauvres de sa paroisse. En 1864, cette construction était achevée. La chapelle fut solennellement bénite le 20 novembre de la même année par le chanoine A.-F. Truteau, vicaire général, administrateur du diocèse de Montréal.

« M. le curé Drapeau ne se tint pas pour satisfait : il rêvait la création d'un hospice d'aliénés

réunissant toutes les conditions réclamées par la science moderne.

« Or, il y avait une grande et belle propriété contiguë au couvent Saint-Isidore, appartenant à une riche et charitable famille de la Longue-Pointe, la famille Vinet. Cette propriété, M. le curé Drapeau estimait qu'elle convenait admirablement pour y placer l'hospice dont, avec son bon sens pratique, il prévoyait la prochaine fondation ; elle convenait d'autant mieux, que le couvent Saint-Isidore, on s'en souvient, avait été déjà élevé sur un terrain distrait de l'ensemble de cette terre.

« M. le Curé Drapeau disait souvent aux Sœurs en parlant de la propriété Vinet : « Il vous faut absolument cette terre ; votre œuvre des aliénés va grandir ; avec le temps elle deviendra considérable. Alors la petite maison ne vous suffira plus : vous aurez besoin de vastes bâtiments. C'est là, ajoutait-il, en montrant le milieu de la propriété Vinet, que vous les établirez. »

« Mais ses propres ressources et celles de la communauté étaient des plus restreintes ; malgré cela, confiant en la Providence et en la protection de saint Joseph, il n'hésita pas à se rendre acquéreur de cette terre contenant environ 166 arpents. Les arrhes du marché lui furent apportées, la veille même du jour de la signature du contrat, par Mlle Symes, depuis marquise, puis duchesse de Bassano.

L'excellent curé avait eu raison, comme on le voit, de compter sur la Providence.

« Puis, après avoir examiné le terrain qu'il venait d'acquérir, il détermina la place où il conviendrait de bâtir le nouvel hospice.

« Ceci se passait en 1868; il n'était encore nullement question d'entreprendre immédiatement la construction d'un vaste asile, et la communauté n'avait eu aucun pourparler avec le gouvernement, sans le concours duquel il ne fallait pas songer à un pareil établissement. Or, cinq ans après, la place choisie par M. le curé Drapeau fut précisément celle que les Sœurs désignèrent pour l'hospice Saint-Jean-de-Dieu; et cela, sans avoir eu connaissance des indications, en quelque sorte prophétiques, de leur négociateur.

« Celui-ci n'eut pas la consolation de voir réaliser ses plans, mais il n'est que juste de relater ici la grande part due à M. le curé Drapeau dans la création de l'hospice Saint-Jean-de-Dieu. C'est répondre, nous n'en doutons pas, aux sentiments de reconnaissance que les Sœurs de la Providence ont gardé pour la mémoire de ce digne prêtre [1].»

---

[1] L'abbé Jean-Baptiste Drapeau, né à Saint-Joseph de Lévis (dans le rang d'Harlaka), le 12 septembre 1815, fut ordonné à Montréal le 17 mai 1845. Il fut nommé curé à la Longue-

* * *

M. Drapeau avait desservi la Longue-Pointe de 1847 à 1870. Après lui, les curés de cette paroisse se succedèrent comme suit: l'abbé L.-J. Mongeau, 1870-1874; — l'abbé C. Martin, 1874-1878; — l'abbé D. Laporte, 1878-1886; — l'abbé H. Lecourt, 1886-1915; — Mgr G.-M. Le Pailleur, 1915-1921; — l'abbé M. Beaudoin, 1921.

SUPERIEURES DE LA PROVIDENCE SAINT-ISIDORE, DE 1846 à 1902. — Les Sœurs de l'Immaculée-Conception (M. Thibodeau), — Alphonse-Rodriguez (J.-Z. Lespérance), — De l'Annonciation (F. Hudon), — Praxède-de-la-Providence (D. Lamothe), — Zotique (A. Séné), — Brigitte (M. Walsh), — Zotique (une deuxième fois), — Monaldi (M. Sylvestre), — De l'Assomption (M. Boissonnault), — De la Présentation (V. Langlais), — Gertrude (M. Vaillancourt), — Geneviève (E. Marchessault), — Marie-de-la-Charité (Z. Cloutier), — Marie-de-l'Incarnation (C. Trudeau), — Paul-de-la-Croix (O. Perrin), — Marie-de-l'Incarnation (une deuxième fois), —

Pointe en 1847 et décéda le 24 janvier 1870. Durant les 23 années qu'il passa à la Longue-Pointe, il ne cessa de secourir les indigents, d'encourager les bons, de relancer les pécheurs et de protéger l'enfance.

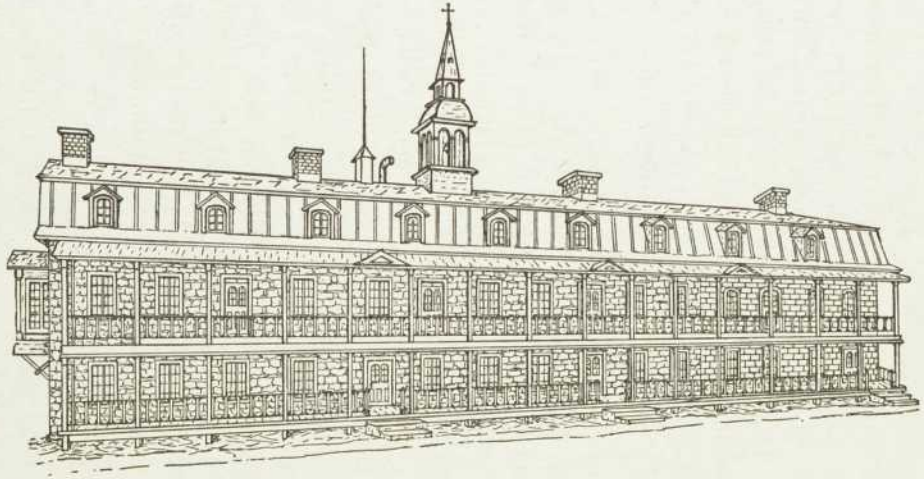

Maison de la Providence Saint-Isidore

Blandine-des-Saints-Anges (Z. Collin), — Hugues (E. Fontaine).

Depuis plusieurs années, une partie de la Providence Saint-Isidore est occupée par l'administration de notre province canonique dite de Saint-Vincent-de-Paul. La section affectée aux patients fonctionne sous la direction d'une officière de l'Hôpital.

* * *

SAINT-JEAN-DE-DIEU

Il va sans dire que l'historique de notre œuvre des aliénés se relie aux faits précédents. Aussi nous semble-t-il opportun de consacrer quelques pages à la mémoire de Mère Thérèse-de-Jésus, qui fonda notre Hôpital Saint-Jean-de-Dieu sur les bases providentiellement préparées par Mère Gamelin.

En 1873, Mgr Bourget conseillait aux Sœurs de la Providence d'entrer en pourparlers avec le gouvernement de la Province de Québec, qui désirait leur confier le soin d'un certain nombre d'aliénés.

Depuis le 22 juillet 1872, le conseil général de l'Institut se composait de Mère Caron, supérieure générale (pour la deuxième fois), de Mère Philomène (ex-supérieure générale et 1ère assistante), et des Sœurs Marie-du-Saint-Esprit (2e

assistante), Marie-Godefroy (3e assistante), de l'Immaculée-Conception (secrétaire), et Thérèse-de-Jésus (dépositaire).

Après mûres délibérations, la communauté, avisée par Mgr Bourget, accepte les conditions posées par le gouvernement. Le conseil général se fait alors représenter auprès des autorités civiles par Sœur Marie-Godefroy et Sœur Thérèse-de-Jésus ; celle-ci est en même temps chargée d'organiser la nouvelle fondation. Toutes les démarches et décisions des religieuses sont soumises à l'approbation de Mgr Bourget.

* * *

4 octobre 1873. Conventions avec le gouvernement. En vertu d'un acte passé devant le notaire J.-A. Charlebois, à Québec, les Sœurs de la Providence s'engagent, pour un terme de cinq ans, à « recevoir et loger dans leur établissement, pour le district de Montréal, des *personnes idiotes*, de l'un et de l'autre sexe, qui pourraient leur être confiées par le gouvernement, de les nourrir, vêtir, entretenir, etc... »

Ce contrat est signé par l'honorable Gédéon Ouimet, alors premier ministre et secrétaire de la province de Québec, et par Sœur Thérèse-de-Jésus, en sa qualité de dépositaire générale de l'Institut de la Providence.

25 octobre 1873. Les Sœurs reçoivent cinq pensionnaires du gouvernement (deux hommes et trois femmes); on les installe à la maison Saint-Isidore.

27 octobre 1873. 34 nouveaux patients arrivent de Saint-Jean-Dorchester et sont aussi internés à la maison Saint-Isidore.

7 novembre 1873. 38 malades sont envoyés de Beauport à la Longue-Pointe. Ce même jour, l'on place tous les malades du sexe masculin dans les casernes d'Hochelaga, louées à cette fin par la communauté. Dès lors, on donne à l'œuvre le vocable Saint-Jean-de-Dieu [1].

Afin de laisser à Sœur Thérèse plus de liberté pour ses travaux d'organisation, le conseil chargea Sœur Marie-Godefroy de la direction du petit hospice d'Hochelaga. L'administration de cet asile provisoire fonctionnait dans la maison dite *des officiers*. L'abbé J. Lonergan, curé d'Hochelaga, desservait l'humble établissement.

---

[1] Ce nom fut choisi par Mgr Bourget; il n'avait encore été donné à aucune de nos maisons; cependant, déjà une salle de l'Asile de la Providence, puis la ferme Desautels et, plus tard, une annexe de la maison Saint-Isidore avaient eu Saint-Jean-de-Dieu pour patron alors qu'elles abritaient des idiots.

30 novembre 1873. Le R. P. Lacombe, O.M.I., célèbre la sainte messe dans un corridor des casernes. En partant, il dit aux Sœurs : « J'ai rencontré bien des choses pénibles dans mes missions, mais je n'ai rien vu qui soit plus méritoire que l'œuvre accomplie par vous à Hochelaga ».

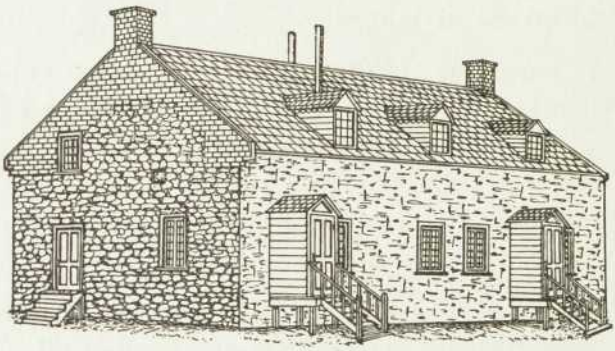

MAISON DITE "DES OFFICIERS"
(Casernes d'Hochelaga)

Décembre 1873. L'on s'occupe activement de la construction d'un asile. Sœur Marie-Godefroy, Sœur Thérèse-de-Jésus et M. Benjamin Lamontagne, architecte, visitent les meilleures maisons de ce genre aux États-Unis et dans la province d'Ontario. L'on adopte, sauf quelques modifications, le plan de l'Asile *Mount Hope*, à Baltimore.

8 mars 1874. — L'abbé Lonergan, qui desservait assidûment le personnel de l'Asile (Sœurs et malades), voulut bien contribuer à la célébration

de la *Saint-Jean-de-Dieu*. Ce fut l'inauguration de l'une des plus belles fêtes de l'Hospice et des plus douces réjouissances de son personnel.

Avril, mai, juin... 1875. — Les travaux de l'Asile, commencés vers la mi-avril 1874, se poursuivent avec ardeur.

Du 20 juillet au 14 août 1875, les malades des casernes sont transférés au nouvel Asile dont la construction a duré seize mois à peine. A la fin d'août, les femmes internées à la Providence Saint-Isidore sont à leur tour installées dans le superbe Asile.

* * *

30 juillet 1875. — A cette date, la chronique mentionne un nouveau traité avec le gouvernement. Il s'agit d'un contrat *passé entre Sa Majesté la reine Victoria représentée par l'honorable C. Boucher de Boucherville, premier ministre du conseil exécutif du gouvernement de Sa Majesté, et l'Asile de la Providence représenté par les révérendes Dames Sœurs Emélie Caron, supérieure générale du dit Asile, et Cléophée Têtu, en religion Sœur Thérèse-de-Jésus*. Cet acte comporte les conditions stipulées par le contrat du 4 octobre 1873. De plus, il oblige les Sœurs, pour une durée de vingt ans, à recevoir, loger, etc., les patients que leur confierait le gouvernement. De son côté, le gouver-

nement s'engage à fournir, aux Sœurs, des patients au nombre de pas moins de trois cents.

27 octobre 1875. — Mgr Bourget publie le décret érigeant, à la Longue-Pointe, l'*Hospice Saint-Jean-de-Dieu*. Dans ce précieux document, véritable historique de notre œuvre des aliénés à ses débuts, notre saint Fondateur rappelle que les Sœurs de la Providence, ainsi que leur charitable Fondatrice, Mère Gamelin, s'étaient, dès l'origine de leur Institut, senties poussées d'un ardent désir de se vouer aux soins des aliénés. Dans tous les temps, elles s'étaient ménagé, dans leurs différents asiles, tant à la ville qu'à la campagne, des moyens d'exercer une œuvre si chère à leur cœur.

28 octobre 1875. — S. G. Mgr E.-C. Fabre, coadjuteur de Mgr Bourget, bénit l'Hospice Saint-Jean-de-Dieu.

Le 11 mai 1876, Mgr Bourget démissionnait. A partir de ce jour, le vénéré Fondateur cessa de s'occuper officiellement de Saint-Jean-de-Dieu, comme par ailleurs de notre communauté en général. En compensation, ce vénéré Père continua d'exercer son droit d'éclairer, d'encourager et, parfois, de consoler nos âmes. Sœur Thérèse-de-Jésus, entre autres, lui confiait tous ses ennuis et n'entreprenait rien sans le consulter.

23 juillet 1878. — Mère Amable succède à Mère Caron comme supérieure générale de l'Institut de

PREMIER HOSPICE SAINT-JEAN-DE-DIEU

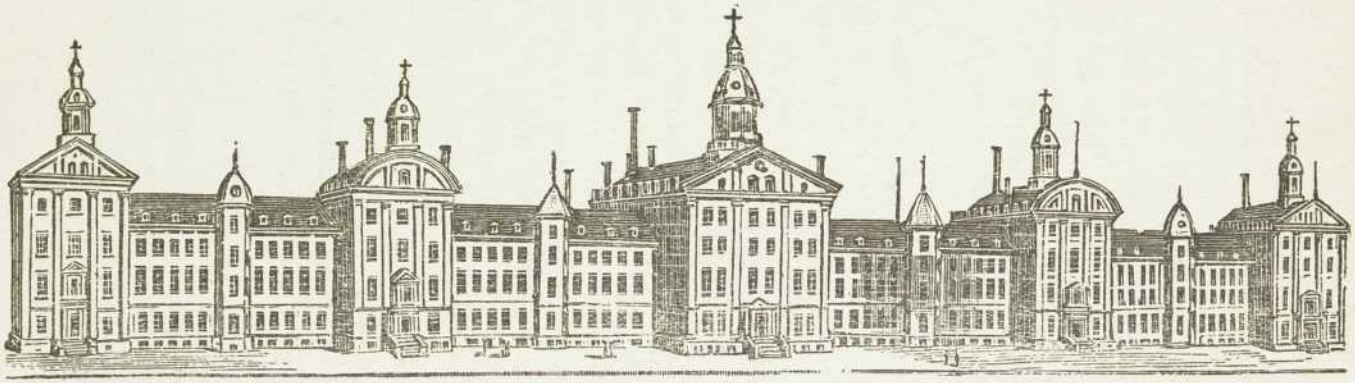

Inauguré le 8 septembre 1875, rasé par le feu, le 6 mai 1890.

la Providence. Son conseil se compose des Sœurs Marie-Godefroy, Philomène, Élisabeth, Mathieu (assistantes générales); de l'Immaculée-Conception (secrétaire), et Madeleine (dépositaire). Rappelons-nous que nos Mères Amable, Marie-Godefroy et Thérèse-de-Jésus avaient travaillé ensemble au Chili.

Durant cinq ans, Sœur Thérèse-de-Jésus avait exercé simultanément les charges de dépositaire générale [1], de supérieure (à Saint-Jean-de-Dieu) et d'économe locale. Allégée, par les élections de 1878, de l'administration des biens temporels de l'Institut en général, elle se donna exclusivement aux intérêts de son œuvre. Ses entreprises, toujours couronnées de succès, se multiplièrent. Les contradictions et autres épreuves ne ralentirent jamais son dévoûment. Son zèle semblait même se jouer des obstacles. Bientôt ses travaux émerveillèrent le pays. *She is an extraordinary woman*, écrivait un Anglais bien informé, qui s'adressait sans doute à des étrangers.

12 juillet 1886. — Décès de Mère Amable, supérieure générale. Le 25 octobre de la même année, ont lieu les élections. Sœur Marie-Godefroy est

---

[1] Cependant, jusqu'en 1878, Mère Marie-Godefroy, alors 4e assistante générale, suppléa Mère Thérèse pour les affaires de routine concernant l'office de dépositaire générale.

élue supérieure générale. Les Sœurs Cécile et Marguerite-du-Sacré-Cœur entrent dans le conseil général.

* * *

Non contente de conformer son administration aux exigences de cette époque, la prévoyante Sœur Thérèse agrandit le territoire de son établissement par l'acquisition de terres avantageusement situées : la ferme Laynez (1882), la ferme Trudel (1886), la ferme Dorais (1888).

23 février 1889. — A l'Hospice Saint-Jean-de-Dieu, inauguration de l'éclairage à l'électricité.

4 juin 1889. — Sœur Thérèse-de-Jésus, Sœur Madeleine-du-Sacré-Cœur, l'avocat G. Lamothe, le Dr E. Bourque et le Dr Barolet partent pour l'Europe. Le but de leur voyage est de visiter des hôpitaux affectés au traitement des maladies cérébrales ou nerveuses.

24 août 1889.—Sœur Thérèse-de-Jésus et Sœur Madeleine-du-Sacré-Cœur arrivent d'Europe. Elles sont munies d'une foule de renseignements qu'elles ont puisé en Angleterre, en Écosse, en France, en Belgique et en Italie. Le Souverain Pontife Léon XIII les a reçues en audience privée. Avec une paternelle bonté, Sa Sainteté s'est informée du but de leur voyage, les a encouragées et les a bénies ainsi que leur œuvre.

6 mai 1890.—Épouvantable catastrophe! Le feu rase de fond en comble l'Hospice Saint-Jean-de-Dieu. L'on déplore de nombreuses pertes de vie. 1200 patients se trouvent sans abri. Les détails de ce douloureux événement ne peuvent être relatés, faute d'espace dans le présent article; disons seulement que ces heures lugubres firent éclater des prodiges de dévoûment et de charité. Tout le clergé et le public partagèrent avec les Sœurs cette dure épreuve. Les sympathies se manifestèrent surtout par l'empressement du gouvernement, des maisons de la Providence et d'autres Institutions à pourvoir les malades de logement et de confort.

Sœur Thérèse-de-Jésus accepta cette croix avec une parfaite résignation. Malade et dépourvue de ressources, elle voyait son œuvre apparemment anéantie. C'était pour elle la plus complète détresse. Cependant, s'abandonnant aux desseins de la Providence, elle songea à de nouvelles constructions le jour même du sinistre.

14 mai 1890.—Neuf jours après la destruction de son Hospice, Sœur Thérèse-de-Jésus se met en frais de le remplacer par quatorze pavillons temporaires, d'après un plan qu'elle avait vu en Europe, l'année précédente. Le 8 septembre, tous les patients dispersés en différents endroits furent réunis dans leur nouvel Asile. La construction de cette série de bâtiments avait duré quatre mois. L'installation du personnel s'opéra en trois semaines.

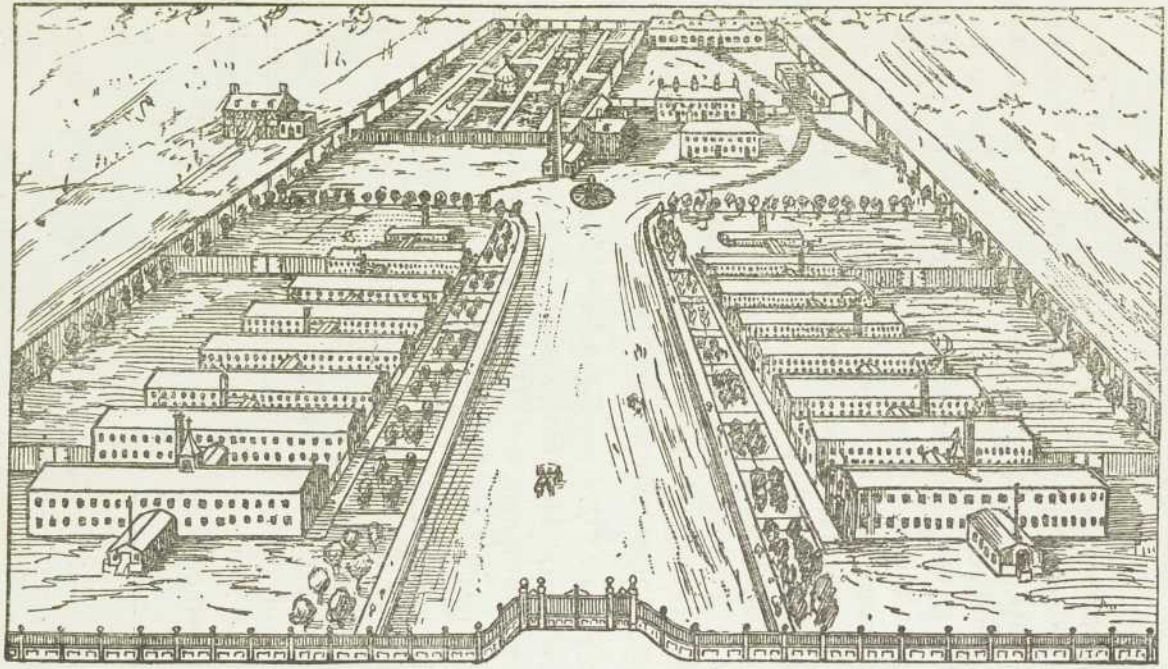

SAINT-JEAN-DE-DIEU

Pavillons provisoires occupés par les malades depuis le 8 décembre 1890 jusqu'au 9 avril 1901.

15 octobre 1890. — La fête de sainte Thérèse réunit religieuses, employés et malades, qui offrent à leur supérieure les témoignages les plus touchants de leur affection et de leur gratitude. Le même jour, M. le curé de la Longue-Pointe (M. H. Lecourt) et ses fabriciens présentent à Sœur Thérèse-de-Jésus l'ancienne cloche de leur église, baptisée en 1796 par l'abbé Pierre-Nicolas Labadie, alors curé de la Longue-Pointe. « Nous sommes heureux de vous offrir cette vieille relique, » dit M. Lecourt à Sœur Thérèse... « Nous n'aurions pas voulu la confier à d'autres que vous, car nous savons à quelles pieuses mains nous la remettons... »

8 mars 1891. — Sa Grandeur Mgr E.-C. Fabre, archevêque de Montréal, assistée de l'abbé F.-X.-H. Leclerc, aumônier de l'Hospice, et de M. le curé Lecourt, bénit les pavillons.

29 mars 1891. — A cette date, l'Institut de la Providence est canoniquement organisé en sept provinces. Dans l'une dite alors de Sainte-Emmélie [1] se trouve l'établissement Saint-Jean-de-Dieu. Sœur Thérèse-de-Jésus est nommée supérieure de cette province tout en demeurant supérieure locale de son Hospice. De ce jour, elle porte le titre de

---

[1] Le vocable *Saint-Vincent-de-Paul* lui a été substitué à l'occasion d'un remanîment de provinces.

Mère, que d'ailleurs son personnel lui avait décerné depuis longtemps.

Le 22 novembre 1891, Mère Thérèse, épuisée par ses travaux et malade depuis plus d'un an, entrait paisiblement dans son éternel repos. Elle était âgée de 65 ans, 11 mois, 19 jours. La nouvelle de son décès se répandit aussitôt. De toute la province de Québec, et d'ailleurs, des témoignages furent adressés à notre communauté. « Cette mort cause un deuil public, » disait-on de toutes parts.

* * *

13 mars 1897. — Nouveau traité entre le gouvernement (ministère Flynn) et la Communauté de la Providence. L'acte, passé devant le notaire J. Lonergan, est signé par l'honorable F. Hackett, secrétaire provincial; par Mère Marie-Godefroy, supérieure générale, et Mère Madeleine, dépositaire générale.

Ce contrat décrète l'érection de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu en paroisse distincte [1].

21 décembre 1925. — Autre contrat avec le gouvernement (ministère Taschereau). L'acte, ré-

---

[1] Le décret d'érection canonique fut signé par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, le 23 septembre 1898, quarante septième anniversaire du décès de Mère Gamelin.

digé par le notaire E. Massicotte, porte les signatures de l'Honorable Athanase David, secrétaire provincial ; de Mère Amarine, supérieure générale, et de Mère Anaclet, dépositaire générale.

* * *

En supérieure habile, Mère Thérèse avait initié des religieuses à son genre d'administration. Trente huit années se sont écoulées depuis sa disparition et le grand Hôpital fonctionne comme si sa fondatrice était toujours là. Sauf une ancienne section encore occupée par des malades, il ne reste plus aucune des habitations dues aux labeurs de Mère Thérèse, car la Providence Saint-Isidore existait avant la fondation de l'Hôpital. La maison Sainte-Thérèse, sise à l'endroit où s'élevait le premier Hospice, date de 1896. Vers cette époque, et à la demande de Sœur Madeleine-du-Sacré-Cœur, qui succéda à Mère Thérèse, on introduisit la coutume d'appeler *Hôpital* tout l'établissement, au lieu de *Hospice* ou *Asile* ainsi qu'on le désignait depuis 1873.

Les intéressants pavillons temporaires ont disparu ; d'autres, permanents, furent construits sous la direction de notre très méritante Mère Charles-de-la-Providence. Les travaux durèrent depuis le 6 mai 1897 jusqu'au transfert des malades, commencé le 9 avril 1901.

Maison Sainte-Thérèse

Le nombre des pavillons va en augmentant. Le splendide sanatorium Bourget, que Mgr G. Gauthier, archevêque-administrateur de Montréal, a béni en 1928, ne complète pas, tant s'en faut, le plan d'ensemble adopté en 1897.

D'autres changements se sont opérés. Ainsi, des arbres, plantés sous la direction de Mère Thérèse-de-Jésus et de Mère Charles-de-la-Providence, ombragent aujourd'hui de longues avenues. Terrasses et parterres se sont multipliés, de sorte que, dans la belle saison, l'Hôpital semble surgir d'une touffe de végétation ornementale.

Pendant que les choses matérielles subissent des transformations, la direction canonique et la condition disciplinaire, parfaites au début de l'établissement, demeurent les mêmes. A ce sujet, mentionnons seulement la charité des religieuses, leur esprit de sacrifice et leur fidélité à la règle, qui sont une puissante garantie de sécurité pour l'œuvre à laquelle elles se dévouent si héroïquement. Cette conformité aux traditions de leur âpre apostolat, elles la doivent à Dieu par l'intermédiaire de leurs aviseurs spirituels et des directrices de ce colossal établissement.

La vie de Mère Thérèse-de-Jésus n'est pas encore écrite ; elle devra l'être en temps opportun. De nombreux documents pourvoiront de faits admirables l'histoire de cette humble fille de la Charité,

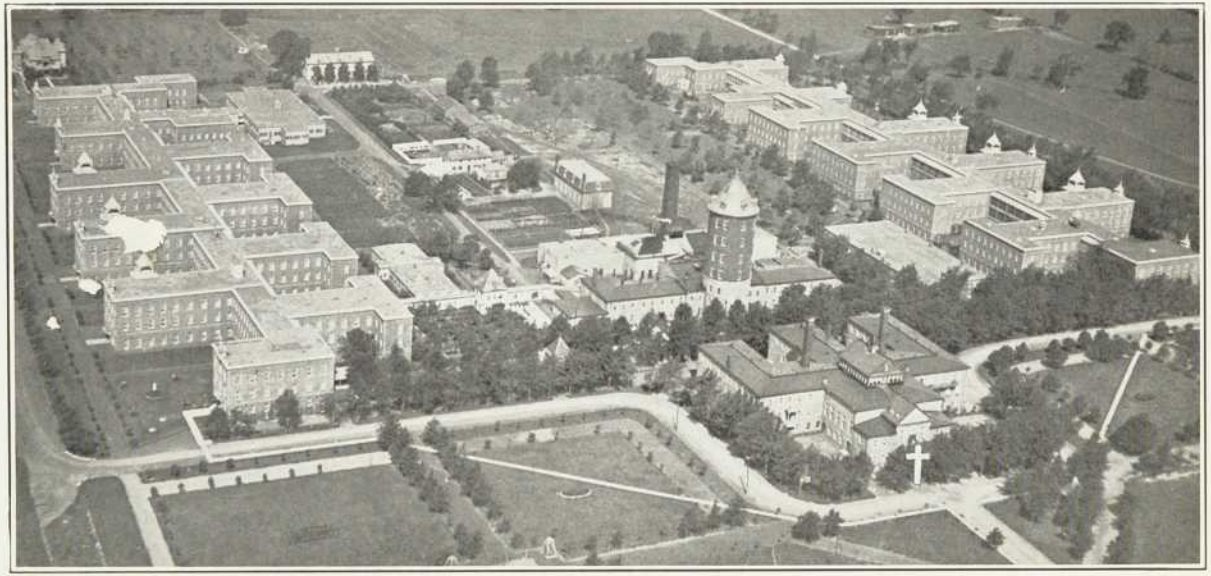

HÔPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU
INAUGURÉ EN 1901
La croix blanche indique l'endroit où s'élève le SANATORIUM BOURGET

femme de génie sans la moindre prétention à ce titre. Aussi bien, Mère Thérèse fut, par-dessus tout, une religieuse fervente, une missionnaire intrépide et une Mère remplie de tendresse pour les affligés de toutes conditions.

* * *

DIRECTION RELIGIEUSE DE L'HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU

AUMONIERS. — *Aux casernes d'Hochelaga*, l'abbé J. Lonergan, 1873 - 1875. — *A la Longue-Pointe*, l'abbé C. Collin, 1875 - 1876, — l'abbé D. Prud'-homme, 1876 - 1877, — l'abbé F.-X. Leclerc, 1877 - 1893. — l'abbé A. Corbeil, 1893 - 1896, — l'abbé A. Bertrand, 1896, — l'abbé J. Robillard, 1896 - 1898.— *De l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu érigé en paroisse distincte*, l'abbé J. Robillard, 1898 - 1902, — l'abbé J.-H. Mongeau, 1902 - 1912, — l'abbé A. Benoit, 1912 - 1914, — l'abbé Z. Therrien, 1914.

* * *

SUPÉRIEURES DE L'HOPITAL SAINT-JEAN-DE-DIEU. — *A la Longue-Pointe*, Sœur Thérèse-de-Jésus, 1873 - 1891, — Sœur M[illegible]deleine-du-Sacré-Cœur, 1891 - 1897, — Sœur Ma[illegible]e-Octave, 1897 - 1898. *De l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu érigé en*

paroisse distincte, Sœur Marie-Octave, 1898 – 1906, — Sœur Marie-du-Rédempteur, 1906 – 1909, — Sœur Sabithe, 1909–1915, — Sœur Amarine [1], 1915–1921, — Sœur Marguerite d'Écosse, 1921 – 1927, — Sœur Léon-Eugène, 1927 [2].

STATISTIQUES COMPARATIVES

Nombre de malades en 1873–1874	109
Nombre de malades en 1929	3348
Nombre de Sœurs en 1873–1874	30
Nombre de Sœurs en 1929	297
Nombre d'employés laïques en 1873–1874	85
Nombre d'employés laïques en 1929	253

[1] Aujourd'hui Mère Amarine, supérieure générale de l'Institut de la Providence depuis le 5 juillet 1922.

[2] Sœur Léon-Eugène est la nièce de Mère Marie-Godefroy, qui prit une part si large à la fondation et au développement de notre œuvre Saint-Jean-de-Dieu.

SANATORIUM BOURGET

INAUGURÉ LE 15 OCTOBRE 1928

LIVRE IV

L'HOSPICE DE LAPRAIRIE

HOSPICE DE LAPRAIRIE

En 1846, notre Communauté acceptait la direction d'un établissement à Laprairie. Trois ans auparavant, le zèle épiscopal de Mgr Bourget avait fait surgir un hospice dans cette paroisse, l'une des plus belles du pays ; or, c'est précisément dans ce refuge qu'un nouvel asile de Servantes des Pauvres allait débuter.

Nos lectrices agréeront sans doute une brève notice sur cet endroit et ses environs que, depuis quatre vingt trois ans, nous parcourons en tous sens, dans l'intérêt d'une œuvre greffée sur notre Institut.

* * *

La seigneurie de *La Prairie de la Madeleine*, concédée aux Jésuites en 1647, embrassait un territoire longeant le fleuve Saint-Laurent sur une étendue de deux lieues à partir de l'île Sainte-Hélène, en montant, et de quatre lieues de profondeur.

Au volume second de *Les Jésuites et la Nouvelle-France*, l'auteur, C. de Rochemonteix, jésuite, cite en renvoi : « La Prairie de la Madeleine fut ainsi appelée du nom de son premier concessionnaire, Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, un des Cent-Associés de la compagnie de la Nouvelle-

France. Elle fut donnée et concédée aux Jésuites, à condition qu'ils emploieraient telles personnes qu'ils pourraient juger à propos pour cultiver les terres et que le donateur aurait part à l'avantage de leurs prières et saints sacrifices...» Quant au nom de *La Prairie*, on en trouve l'origine dans le *Mémoire sur les seigneuries* (1712) de l'ingénieur et officier français, Gédéon de Catalogne : « Les sauvages ont des déserts le long du fleuve où ils sèment le blé d'Inde... La plupart des terres qui y sont en culture étaient des *prairies* que les habitants ont desséchées par des fossés, ce qui les a rendues fertiles en toutes sortes de grains et légumes, quoique sujettes à brumer. Les profondeurs sont la plupart terres basses...» [1].

En 1667, des sauvages chrétiens, arrivés à Laprairie, y rencontrèrent des colons français qui venaient de se construire un grand bâtiment en bois dont la couverture descendait jusqu'à terre. Français et sauvages passèrent ensemble un hiver sous ce toit. Dans la suite, d'autres familles de colons et d'Indiens vinrent se joindre aux premiers et formèrent un village où la même chapelle servait aux Français et aux sauvages. Tous étaient desservis par les RR. PP. Jésuites.

---

[1] *Bulletin des Recherches Historiques* vol. XXI, 1915, p. 293.

La colonie française de Laprairie garda son poste de fondation, mais les Iroquois de cette mission essaimèrent. En 1676, ils émigrèrent à la rivière du Portage, à cinq quarts de lieue du village de Laprairie. C'est en cet endroit que mourut la vierge Catherine Tekakwitha, venue du pays des Agniers en 1678. Ce poste fut nommé dans la suite *Kateri tsitkacatat*, c'est-à-dire *où Catherine fut enterrée.* Un monument couvre aujourd'hui la tombe de l'illustre Iroquoise. Sur un sarcophage en granit, on lit :

KATERI TEKAKWITHA
APR. 17, 1680
ONKWEONWEKE KASITSHO
TEOTSITSTANEKARON

Catherine Tekakwitha
17 avril 1860
la belle fleur qui s'est
épanouie chez les Sauvages. [1]

---

[1] Le *Bulletin des Recherches Historiques* de mai 1899 a publié un très bel article de Mgr G. Forbes (alors missionnaire de l'endroit, évêque de Joliette en 1913, archevêque d'Ottawa en 1928), concernant la *Réserve* de Caughnawaga. L'on sait que Sa Grandeur a consacré quinze années de sa vie sacerdotale (1888-1903) à la desserte de cette mission.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INDIEN

En 1690, les Iroquois de cette mission s'éloignent d'une demi-lieue. Ils viennent s'établir au pied du Rapide. En 1696, ils se transportent à une demi-lieue encore plus haut, à l'endroit qui devint, plus tard, la frontière entre Laprairie et Caughnawaga. Enfin, vers 1716, la Réserve iroquoise est transférée à Caughnawaga, son site actuel.

En ces premiers temps de la colonisation au Canada, les Iroquois païens et leurs alliés ne cessaient de terroriser la Nouvelle-France. Afin de protéger les familles contre les surprises de ces barbares, on fortifiait les postes les plus menacés. En 1687, plusieurs forts furent construits, dont trois à Laprairie. L'un de ces derniers, situé au village, donnait sur le fleuve. Le clocher de notre Hospice de la Providence s'élève aujourd'hui au-dessus de l'endroit où se trouvait le bastion *est* de ce fort.

Des événements prouvèrent souvent la nécessité de ces précautions. Longtemps, la colonie fut le théâtre de sanglants combats. Mentionnons seulemeut ceux du 11 août 1691, à Laprairie. Deux tumulus érigés le 23 septembre 1925, l'un en face de notre maison de la Providence (A), l'autre, dans une concession nommée « La Bataille » (B), rappellent ces faits. L'historique de ces combats est résumé dans les inscriptions qui suivent :

(A)

COMMISSION DES SITES ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA

FORT LAPRAIRIE
CONSTRUIT SUR CE TERRAIN EN 1687,
CE FORT SERVIT DE REFUGE AUX COLONS
PENDANT UN QUART DE SIÈCLE DE GUERRES,
1687–1713. LE 11 AOUT 1691, LE MAJOR PETER
SCHUYLER L'ATTAQUA INOPINÉMENT A LA TÊTE
D'UNE BANDE DE SAUVAGES ET Y TUA OU
BLESSA PLUSIEURS FRANÇAIS. PARMI LES
TUÉS: SAINT-CIRQ, CAPITAINE COMMAN-
DANT, D'HOSTA ET D'ESCAYRAC, CAPITAINES,
DOMERGUE, LIEUTENANT, ET DES ISLES, EN-
SEIGNE. PARMI LES BLESSÉS: PERRÈS ET
LEVILLIERS, ENSEIGNES [1].

[1] En 1855, c'est-à-dire plus d'un siècle et demi après cet événement, des ouvriers, qui travaillaient aux fondations d'une annexe à l'Hospice de la Providence, trouvèrent plusieurs squelettes. La stature, le genre de sépulture, le lieu de l'inhumation et d'autres indices firent conjecturer que c'était les restes de soldats tués le 11 août 1691 par le parti de Schuyler.

(B)

COMMISSION DES SITES ET DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CANADA

SECONDE BATAILLE DE LAPRAIRIE, LE 11 AOUT 1691, QUELQUES HEURES APRÈS L'ATTAQUE DU FORT DE LAPRAIRIE, LE MAJOR PETER SCHUYLER ET SES SAUVAGES FURENT DÉFAITS PAR LES TROUPES FRANÇAISES ET SAUVAGES ALLIÉES QUE COMMANDAIT LE CAPITAINE DE VALRENNES. LES FRANÇAIS PERDIRENT LES OFFICIERS SUIVANTS: LIEUTENANTS LE VARLET, LE BER DUCHESNE, DENYS DE LA BRUÈRE ET DEPEIRAS.

* * *

Telles furent les origines de Laprairie et de la mission qui l'avoisine. Nous n'avons pas à relater tout ce que l'histoire de ces régions renferme d'héroïsme patriotique et de vertus chrétiennes. Les lignes qui précèdent suffisent d'ailleurs à démontrer que notre jeune Institut ne pouvait implanter un de ses rameaux dans un champ apostolique mieux

cultivé. Il faut admettre que, si des épreuves devaient assaillir au début l'humble hospice, d'autre part, l'avenir réservait à cette maison des compensations, dont l'une, celle de faire éclore des vocations, n'est pas la moindre. Aussi est-ce avec un sentiment de pieuse fierté que l'Institut de la Providence compte parmi ses membres des descendantes de ces intrépides pionniers qui arrosèrent de leurs sueurs, et parfois de leur sang, Laprairie et ses environs. Des recherches généalolignes nous apprennent, en effet, que, les Surprenant, Bisaillon, Longtin, Leber, Dupuis, Deniau et autres premiers colonisateurs de Lapraierie, sont les ancêtres de plusieurs de nos religieuses.

* * *

Dans son mandement du 25 janvier 1842, Mgr Bourget avait exprimé le désir de voir chaque localité se créer un cercle d'assistance publique et l'affilier à l'Association de Charité que Sa Grandeur venait de fonder. Laprairie se rendit aussitôt au désir de son premier pasteur. Cette même année, le R. P. Chazelle, jésuite, curé de cette paroisse, réussit à organiser une société conforme aux recommandations de son vénérable évêque. Dès le printemps de 1843, il pouvait compter pour ses œuvres paroissiales sur le zèle de soixante Dames de Charité. Le 3 mai, le conseil de l'Association choisissait pour présidente Mme

Antoine Boucher, lui donnant pour assistantes Mme veuve Hippolyte Denaut et Mme Alexis Sauvageau. Un modeste refuge, dans une maison de pierre appartenant à Mlle Josephte Leborgne, l'une des sociétaires [1], s'ouvrit le même jour pour donner asile aux plus délaissés. Ce refuge devint le centre des opérations de la société. On l'appela « Providence » et l'on en confia la direction à Mlle Émélie Denaut, assistée des demoiselles Amable et Louise Denaut. Mme Michel Dupuis leur fut adjointe comme aide.

La nouvelle Association était née vigoureuse. Comme celle de Montréal, elle fut précocement féconde. Des pluies d'aumônes, tombées toujours au bon moment, attestaient les bénédictions que Dieu répandait sur l'œuvre.

Dans son compte rendu de 1844, l'Association accuse comme recettes :

---

[1] Mlle Leborgne était fille de Jacques Leborgne et de Josephte Denaut, qui épousa en secondes noces Jean-Baptiste Perras. Mlle Leborgne était héritière de son père, de sa mère et de son beau-père ; c'est sans doute pourquoi elle est souvent désignée sous les noms de *Josephte Leborgne* alias *Perras*. Elle fut une bienfaitrice de l'Association de Charité à Laprairie, qui occupait sa maison pour le prix nominal de 19 louis par année. Mlle Perras contribua à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Kingston. Elle mourut le 30 novembre 1867, à l'âge de 83 ans.

Produits d'un bazar	£ 58	0	0
Quête de l'Enfant-Jésus	5	0	0
Aumônes en argent	14	0	0
– en provisions	15	0	0
Total des recettes	92	0	0
Le total des dépenses égalait	52	0	0

L'excédent de 40 louis ($160) de recettes sur les dépenses encouragea naturellement les administratrices.

* * *

A l'heure où le dévoué Père Chazelle voyait le succès couronner l'œuvre qu'il avait fondée, il fut remplacé par le R. P. Remi Tellier.

En 1845, le nombre des Dames associées est de cent soixante. Le compte rendu de cette année ne manque pas d'intérêt.

RECETTES:

Aumônes en argent	£ 100	0	0
– – nature	40	0	0
Produit d'un bazar-loterie	120	8	7½
Aumône de S. E. le gouverneur Metcalfe [1]	10	0	0
– – M. E. Miles, de Montréal	5	0	0
– – la Cie du chemin de fer	11	5	0
Total de la recette	286	13	7½
– – – dépense	107	0	0
Excédent des recettes sur les dépenses	179	13	7½

[1] En 1846, Son Excellence le gouverneur Metcalfe figure encore pour la somme de dix louis à la page des recettes.

ŒUVRES :

Pauvres hospitalisés	7	en 1844
– –	8	– 1845
– pourvus de vêtements	72	– 1844
– – – –	65	– 1845
– – – nourriture	102	– 1844
– – – –	51	– 1845
– assistés à domicile	18	– 1844
– – – –	51	– 1845
– familles pourvues de combustible	32	

Ces budgets, qui paraissent maigres de nos jours, étaient beaucoup appréciés il y a encore vingt cinq ans.

* * *

Le R. P. Tellier entoura de sa sollicitude les œuvres de son prédécesseur. Il s'ingénia à créer des moyens de subsistance pour la maison des pauvres. Dans un règlement qu'il rédigea en 1845, il dit : « Les directrices de la maison de la Providence pourront recevoir, en pension, à leur table, quelques dames pensionnaires ».

Le R. Père avait aussi permis à l'Association de Charité de s'occuper d'éducation. Deux classes françaises furent dirigées par les demoiselles Marie Surprenant et Marguerite Courtemanche. L'enseignement de l'anglais fut confié à une demoiselle Lespérance. La fin de cette école était d'instruire les enfants pauvres, mais on en reçut de familles à l'aise, afin de percevoir d'elles des contributions

au bénéfice du refuge. Dans le compte rendu de la même année, l'on constate que « la maison de la Providence a retiré et soigné, en diverses circonstances, des étrangers malades ou blessés. »

L'importance du refuge grandissait humblement. Mlle Émélie Denaut, qui le dirigeait avec un dévoûment inaltérable, n'était plus jeune et s'épuisait sous le faix de travaux excessifs. La première, probablement, elle souhaita voir ses chers pauvres entre les mains des religieuses. Après entente entre les diverses autorités de l'endroit, le R. P. Tellier voulut bien entreprendre les démarches à cet effet. Les Sœurs Grises, à qui il s'adressa, se trouvant dans l'impossibilité d'accepter cette offre, l'on songea à frapper ailleurs. Avec l'approbation de Mgr Bourget, les Sœurs de la Providence furent à leur tour invitées à prendre la direction du petit hospice de Laprairie. Après mûres délibérations, Mère Gamelin et ses assistantes consignaient l'acte suivant aux archives :

« Aujourd'hui, le douzième jour de mai mil huit cent quarante six, à une assemblée générale des Sœurs de la Charité, présidée par Monseigneur l'Évêque de Montréal assisté de Monseigneur son coadjuteur, [1] notre supérieur, il a été décidé, à la majorité des suffrages, que la communauté se char-

[1] Mgr Prince.

gerait de la nouvelle Providence commencée à la Prairie de la Magdeleine, par les soins des dames de charité de la susdite paroisse et surveillée jusqu'à maintenant par les RR. PP. Jésuites ; devant, le dit établissement, être conduit et réglé selon les constitutions et règlements de la Providence de Montréal, et aux conditions convenues entre nos supérieurs majeurs et les personnes fondatrices ou bienfaitrices de l'œuvre.

« Fait et passé à la maison de la Providence, les jour et an que dessus.

Sr Gamelin, supre
Sr Amable, secrét. »

Le 15 mai 1846, Mère Gamelin, Sœur Michon (Sœur Marie-des-Sept-Douleurs), Sœur Marie et Sœur Amable se mirent en route pour Laprairie. Elles avaient, préalablement, entendu la messe et communié à l'autel de l'Archiconfrérie du très saint Cœur de Marie. Elles furent reçues à l'Hospice par les demoiselles directrices et par leur intéressante famille: six vieilles et trois vieillards. L'un de ces derniers était nonagénaire. Après avoir reçu la bénédiction du R. Père curé, la petite communauté entra en fonctions. Mère Gamelin et Sœur Marie, accompagnées, chacune, d'une dame de l'Association, visitèrent des malades à domicile. Sœur Michon et Sœur Amable servirent les pauvres de l'Hospice.

Le lendemain, a lieu une grande réunion de Dames sociétaires. Séance tenante, on décide que les Sœurs visiteront toutes les familles de Laprairie afin de porter leurs sympathies aux pauvres et aux malades et de solliciter chez les autres des aumônes pour le soutien de l'Hospice. Chaque Sœur sera accompagnée d'une Dame de Charité. Des Sœurs de la maison mère se joindront à celles de la paroisse pour en parcourir les rangs, ceux-ci au nombre de vingt et un [1].

Cette fondation fut pour Mère Gamelin toute de consolation; l'enthousiaste accueil fait aux religieuses lui rappelait si bien le touchant souvenir de son humble *Maison jaune*, transformée en Institut depuis trois ans à peine ! Le 16, elle quitta Laprairie, certaine que les Sœurs fondatrices de la nouvelle Providence étaient pourvues des choses nécessaires au fonctionnement de leurs œuvres. Ce même jour, le conseil de la maison mère nomma Sœur Marie [2] supérieure du nouvel hospice.

---

[1] A part le village, ces *rangs*, aussi appelés côtes ou concessions, sont : Les Prairies, l'Ange-Gardien, La Rivière, Saint-Lambert, Fontarabie, La Bataille, La Grande-Rivière, La Borgnesse, Fort-Neuf, Sainte-Catherine-Bas et Sainte-Catherine-Haut, Pinière, La Fourche, Saint-Raphaël, Saint-Borgia, Saint-José, Saint-Ignace, La Tortue, Saint-François-Xavier, Saint-Grégoire et Sarasta.

[2] Sœur Marie (Ursule Leblanc) fut appelée plus tard « Marie-du-Crucifix ».

* * *

Le 26 mai, Mgr Prince visite la petite communauté, dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il apprend aux Sœurs que bientôt elles auront le bonheur de voir ériger un sanctuaire dans leur modeste maison.

Le 4 juin, Mgr Bourget va bénir l'oratoire annoncé. Après la cérémonie, il charge un R. P. Jésuite de réunir à l'Hospice, chaque premier lundi du mois, les pauvres et les Dames de Charité afin de leur donner une instruction après la célébration de la messe, comme on le pratique à la maison mère. Le 9 juin, les *Mélanges Religieux* publient l'article suivant :

« Un nouvel établissement doit être enregistré dans les annales de la charité ; c'est celui que les Dames de Laprairie ont ouvert depuis quelques années aux infirmités humaines et que la religion vient de bénir et de consacrer.

« En 1842, Mgr l'évêque de Montréal érigea dans son diocèse une association de charité sur le plan de celle que forma en France, il y a deux siècles, l'immortel saint Vincent de Paul. Sa Grandeur adopta pour sa société de bienfaisance les règlements qu'avait dressés saint Vincent, cet homme incomparable, suscité par la divine Providence pour diriger et faire prospérer non seule-

ment les bonnes œuvres de son temps, mais encore celles des siècles à venir. Dans son mandement d'institution, Mgr de Montréal recommandait à chaque paroisse d'avoir soin de ses pauvres et de prendre des mesures pour qu'ils n'allassent pas demander l'aumône dans les paroisses étrangères, à cause des graves inconvénients qui résultent toujours de ce vagabondage.

« Entre plusieurs autres, la paroisse de Laprairie reçut cette recommandation du premier pasteur avec respect et ne tarda pas à s'y conformer. Elle fut puissamment secondée dans son généreux dessein par le zèle infatigable des pasteurs qui la gouvernent. Dès lors, les dames du village et des lieux voisins formèrent leur association sur le modèle de celle de Montréal. D'un commun accord elles se chargèrent de pourvoir aux besoins de tous les pauvres de la paroisse. Elles recueillirent elles-mêmes les aumônes de leurs co-paroissiens, ouvrirent des souscriptions, organisèrent des bazars, et n'épargnèrent rien pour avoir de quoi nourrir, habiller et chauffer leurs pauvres et leurs malades. Une charité si compatissante méritait une vive sympathie. Elles la trouvèrent chez leurs concitoyens, qui leur ouvrirent généreusement leurs bourses.

« Mais il y avait dans cette paroisse, comme partout ailleurs, des êtres infortunés qui méritaient une compassion d'autant plus grande, qu'ils étaient

partout rebutés. Ce fut pour eux, et pour les empêcher d'aller promener ailleurs le spectacle de leur misère, que les Dames ouvrirent cet asile qu'elles appelèrent *Maison de la Providence*; car elles comptaient, pour la soutenir, sur la tendre sollicitude du Père céleste, qui nourrit l'abeille et les oiseaux du ciel et qui, à plus forte raison, ne saurait oublier, dans son ineffable Providence, des créatures faites à son image.

« Cet asile se compose aujourd'hui de neuf pauvres infirmes, trois hommes et six femmes. Un de ces vieillards a 96 ans et il est à espérer que les soins dont il est entouré lui feront passer plus d'un siècle sur cette terre. Cet homme offre le spectacle de tout ce que la pauvre humanité a de plus attrayant pour la charité chrétienne, c'est-à-dire, de vraies infirmités tant spirituelles que corporelles.

« Pour donner à leur œuvre une consistance durable, les Dames comprirent qu'elles devaient appeler à leur secours quelque communauté. Dans cette vue, elles s'adressèrent d'abord aux *Dames Grises* et prièrent ces charitables et industrieuses hospitalières de vouloir bien diriger leur maison de Providence. Des raisons particulières ayant empêché ces bonnes religieuses de se charger de cette fondation, les Dames associées eurent recours aux Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal et demandèrent deux d'entre elles pour diriger

leur établissement. Les Sœurs de la Charité, se défiant de leurs forces et ne se trouvant point suffisamment préparées à répondre aux vues bienveillantes de ces Dames, refusèrent d'abord leur offre, mais elles se rendirent à de nouvelles instances... Car, comme celles de France, dont elles suivent les règles, elles sont établies pour être les servantes des pauvres et pour suppléer les Dames de Charité qui, étant engagées dans le monde, ne peuvent, sans manquer à ce qu'elles doivent à leurs familles, donner tout leur temps à la visite et aux soins des pauvres...

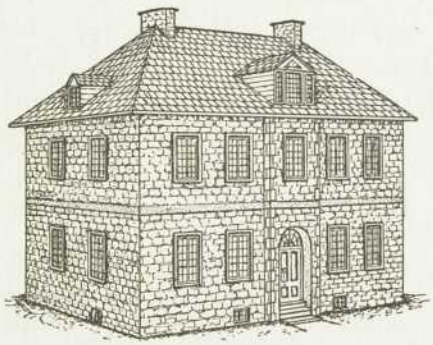

Premier Hospice de Laprairie (1846)

« Les Sœurs de la Charité ayant enfin accepté cette fondation, les Dames de Laprairie, qui s'étaient déjà imposé tant de sacrifices, eurent néanmoins bientôt fait les frais de l'ameublement. Ce fut pour couronner leur belle œuvre que Mgr de Mont-

réal se rendit à Laprairie lundi dernier (4 juin) pour bénir la chapelle de la maison destinée aux Sœurs et à leurs neuf pauvres. Sa Grandeur était assistée du chanoine Magloire Blanchet et des RR. PP. Martin, Tellier et Mainguy, jésuites. La cérémonie fut des plus touchantes. Il faisait vraiment bon voir, prosternées au pied de l'autel de ce petit sanctuaire, les Dames de Charité avec les procureurs et médecins de l'Association, offrant au Seigneur leurs pauvres et leurs servantes, et joignant leurs vœux à ceux de l'Église, pour attirer la bénédiction du ciel sur le nouvel établissement et sur toute la paroisse. Il faisait beau entendre les chants harmonieux que les filles de la Congrégation de cette paroisse exécutaient dans une occasion si propre à les animer de ce saint enthousiasme qu'inspire la charité. Il était vrai et solide le bonheur que l'on goûtait dans cet asile de la charité; et il ne ressemblait nullement à ces fausses jouissances que l'on éprouve dans les parties de plaisir et dans les fêtes profanes. Elles furent bien douces les larmes qui coulèrent des yeux des assistants, lorsqu'ils virent se présenter à la sainte table, d'abord les pauvres, à qui la Religion assigne toujours la première place, parce qu'ils sont les représentants du Dieu pauvre et souffrant; puis les servantes des pauvres et enfin les Dames... Il y avait dans cet arrangement une protestation bien solennelle de la foi vive de ces bonnes Dames qui, en entrant

dans l'Association, firent profession de devenir les servantes des pauvres.

« Le concours était restreint, vu l'éxiguïté de la chapelle domestique; cependant, la quête monta à £ 5, 10, ce qui était considérable après les sacrifices que l'on avait déjà faits pour préparer l'asile que l'on ouvrait aux pauvres. »

* * *

Les Sœurs de Laprairie remplissaient leurs fonctions de charité depuis trois mois à peine, lorsque, dans la nuit du 4 au 5 août, un incendie ravagea le village et ruina en partie la maison de la Providence. Les religieuses et les pauvres, au nombre de quatorze, durent fuir en toute hâte. Ils s'installèrent en plein air, près du fleuve, avec les familles qui y transportaient leur peu d'effets arrachés au furieux élément. Bientôt les flammes furent aperçues de Montréal. « Aussitôt », dit un journal, « une foule immense se porta sur les quais, impatiente de voler au secours du village de Laprairie. On attendait, de minute en minute, l'arrivée du bateau traversier, le *Prince Albert*, afin d'embarquer les pompiers et leur matériel ; mais le *steamboat* ne venait pas... En dépit des retards, les courageux pompiers débarquèrent à Laprairie vers une heure du matin, exténués de fatigue. Ils arrivèrent à temps pour sauver l'église, où le feu venait de se déclarer...

« En dépit de tous les efforts réunis, le village de Laprairie est en cendres ; il ne reste maintenant de tous ces beaux et vastes bâtiments qu'une vingtaine de maisons dispersées ça et là. Le centre du village n'offre plus qu'un monceau de ruines.

« Parmi les édifices qui ont échappé aux flammes se trouvent l'église catholique, le couvent... et quelques maisons le long du fleuve. Hier encore, (le 5) vers 9 heures du matin, quelques instants après le départ des pompes de Montréal, le feu se déclara de nouveau dans l'Asile de la Providence dont l'étage supérieur était en ruines... Le vent soufflait encore avec force et le feu se serait bientôt communiqué à quelques vieux édifices voisins si l'on n'avait réussi à l'éteindre tout de suite. On s'aperçut alors que l'intérieur d'un hangar en pierre, couvert en fer-blanc et armé de contrevents en tôle, était en flammes. Mais les citoyens de Montréal et ceux de la paroisse parvinrent à éteindre le feu. »

* * *

Le 5, Mère Gamelin et Sœur Caron, dépositaire, se rendirent par le premier bateau sur le théâtre du désastre. Elles trouvèrent nos Sœurs et leurs pauvres installés sur le quai. Ils étaient là depuis 3 heures du matin. La grève servait de refuge aux familles que le feu venait de chasser aussi de leurs demeures. A l'aspect de cette détresse, Mère Gamelin et sa digne compagne ver-

sèrent des larmes de compassion. Elles eurent des paroles d'encouragement pour tous, s'occupant en particulier de leurs pauvres. Ce même jour, elles eurent la consolation de voir leurs Sœurs de Laprairie charitablement accueillies par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, et leurs pauvres vieillards hospitalisés temporairement par les Sœurs Grises de Montréal, qui les traitèrent avec une grande bonté. Quant aux bonnes vieilles, au nombre de onze, Mère Gamelin les amena à l'Asile de la Providence. Elle revint le même jour à Laprairie afin de se joindre à Sœur Caron et aux autres Sœurs pour distribuer aux incendiés [1] les secours les plus urgents.

* * *

Mgr Bourget se hâta d'aller consoler cette partie de son troupeau si profondément affligée. Sous le coup d'une vive émotion, ce tendre Père adressa, tant à son clergé qu'aux fidèles de son diocèse, une de ses plus touchantes lettres.

« Nos très chers Frères », leur dit-il, « le beau et florissant village de Laprairie vient d'être la proie des flammes. La lueur de ce vaste incendie,

[1] Des comités de secours s'étant organisés pour venir en aide aux incendiés, nos Sœurs furent chargées de distribuer les dons en argent, en aliments et en vêtements. Mère Gamelin et Sœur Caron assistèrent à la première distribution des secours accordés par les comités.

qui s'est fait apercevoir de loin, cette nuit, vous a déjà annoncé ce grand malheur. Nous venons d'en visiter les ruines encore fumantes et notre cœur est déchiré à la pensée du cruel spectacle qui s'est offert à nos yeux. Les décombres de plusieurs centaines d'édifices incendiés, près d'un millier de personnes sans abri, sans vêtements et sans pain, de nombreuses familles assises tristement sur le rivage autour de quelques meubles arrachés aux flammes, de riches citoyens devenus pauvres en quelques heures et couverts de misérables habits, tel a été le déchirant spectacle qui s'est présenté à nos regards attendris. Que de sombres réflexions sont alors venues plonger mon âme dans l'amertume !... Notre tour est donc arrivé !... La justice de Dieu qui, depuis quelques années, s'est exercée sur tant de villes, vient d'appesantir son bras vengeur sur nous... Hélas !... nous ne le méritons que trop... Ce désastre si déplorable ne serait-il pas l'avant-coureur de quelque catastrophe encore plus lamentable ?... N'y aurait-il pas là un avertissement du ciel, pour nous donner le temps de fléchir, par la pénitence, le Dieu si bon que nous avons irrité ?... car, il ne faut pas nous le dissimuler, il se commet de toutes parts des crimes bien capables d'attirer le feu du ciel... » (Mandement du 5 août 1846).

Rappelant les gaspillages occasionnés par la passion du jeu, ainsi que les désordres causés par

l'intempérance, le vigilant Pasteur signale, comme remède à ces maux, la pratique de la charité: « Réparons », dit-il, « nos excès passés, par d'abondantes aumônes. Pourrions-nous nous permettre de folles dépenses, lorsqu'il y a autour de nous tant de malheureux qui nous font entendre leurs gémissements ? . . . Pourrions-nous oublier ces victimes de tant d'incendies, et, en particulier, nos frères de Laprairie ? . . . »

* * *

Depuis la terrible catastrophe, nos Sœurs occupaient une partie du local affecté aux élèves du couvent de la Congrégation Notre-Dame; elles devaient nécessairement quitter cette accueillante maison dès l'ouverture des classes; cependant, les jours s'écoulaient et l'hospice demeurait inhabitable, faute de ressources pour le réparer.

L'incendie n'avait nullement appauvri nos Sœurs de Laprairie qui, auparavant, ne possédaient rien en propre. Les conditions de subsistance s'étaient seulement compliquées. Les Dames de l'Association de Charité, ayant précédemment épuisé leurs économies, n'auraient su compter sur leurs concitoyens, dont plusieurs venaient d'être victimes du sinistre, pour relever de ses ruines la petite Providence; de son côté, la maison mère ne pouvait non plus, à cause de sa pauvreté, se charger de la maintenir à ses frais. La Communauté

résolut même d'en abandonner la direction, sauf à la reprendre plus tard quand les autorités concernées le trouveraient opportun. Les Sœurs allaient se retirer, lorsque le R. P. Tellier intervint et sauva la situation, en trouvant les moyens de reconstituer l'humble refuge. Mère Gamelin et son conseil revinrent alors sur leur détermination. Sous le regard de Mgr Bourget, elles rédigèrent l'acte suivant et l'insérèrent dans leur registre de délibérations :

« Aujourd'hui, le quatrième jour de septembre mil huit cent quarante six, à une assemblée des Sœurs de communauté, il a été décidé que, pour des raisons pressantes, on continuerait l'œuvre de la Providence de Laprairie, interrompue à la suite des désastres causés par l'incendie de ce village, et que la communauté de la Providence de Montréal achèterait pour le prix de six cents livres, cours actuel, les trois emplacements avec les bâtiments dessus construits tels que connus et désignés dans la dite assemblée. Il a été aussi décidé dans la même assemblée que Sœur Larocque serait Sœur servante à la Providence de Laprairie et Sœur Amable, sa compagne.

Fait et passé à la Maison de la Providence, les jour et an que dessus.

Sœur Gamelin, supre
Sœur Alphonse, secrét. »

A partir de cette date, les travaux se poursuivirent rapidement. Le 24 septembre, les Sœurs réintégraient leur logis, peu confortable, à la vérité, mais pourvu du strict nécessaire. Leurs pauvres les y suivirent le neuf novembre. Les événements concernant cette maison durant les sept semaines qui suivirent l'incendie sont relatés dans une lettre publiée par *Le Canadien*, en 1846. L'auteur de ce document (le R. P. Tellier) unissant à sa reconnaissance celle des religieuses et des Dames associées, s'exprime en ces termes :

« Les Dames de Laprairie, depuis quelques années, se sont organisées en société de charité et ont ouvert, comme centre de leurs œuvres, une petite maison de Providence; elles louèrent, au mois de mai dernier, un local plus vaste et appelèrent, de Montréal, une colonie de Sœurs de la Charité pour en prendre la direction. Trois mois s'étaient à peine écoulés, que le fléau dévastateur enveloppait dans ses tourbillons de flammes la communauté naissante et menaçait l'œuvre d'une extinction totale. Cependant, si la présence des Sœurs de Charité avait été jusqu'alors utile, elle devenait indispensable dans la circonstance. L'ascendant, que ces religieuses sont appelées à exercer, par leurs visites à domicile, sur le moral du pauvre et du malade, devenait encore plus nécessaire. L'ordre avec lequel les distributions des secours ont été immédiatement organisées entre leurs mains fut, pour

tous, une sensible consolation au milieu du désastre et de la consternation publique. Nous nous déterminâmes à garder les bonnes Sœurs, à quelque prix que ce fût. Mais comment effacer les traces de l'incendie qui les a atteintes et relever, pour l'hiver prochain, l'asile commun de la misère générale ? Une maison louée ne doit obtenir d'indemnité qu'à raison de la détresse du propriétaire. Conséquemment, notre maison de Providence n'avait que peu ou pas de droit aux répartitions du comité de secours. Il nous fallait donc, pour réparer notre hospice, en devenir propriétaires.

« La sagesse de notre comité de secours et la sympathie qu'il avait constamment manifestée pour l'œuvre ne nous permettaient pas de révoquer en doute sa générosité ; et, certes, nous n'avons pas été déçu dans nos espérances. Néanmoins, bien faible était la subvention qu'il pouvait nous allouer en face de tant d'incendiés, pour relever et soutenir un assez vaste établissement. Mgr l'Évêque encourageait notre Association de Charité, œuvre chère à son cœur, mais pouvions-nous demander au digne prélat autre chose que les épanchements de son admirable lettre pastorale ? Montréal organisait une quête générale pour le village incendié ; toutefois, à travers la grêle de bazars, de loteries, de râfles, etc., qui tombe incessament sur la classe charitable de cette métropole, à quoi pouvait s'attendre notre œuvre, si ce n'est à glaner ?

Je conçus alors un projet qui, pour tout autre que pour moi, aurait paru audacieux. C'est du milieu des ruines de Québec que je songeai à tirer une maison de Providence pour Laprairie. J'avais eu, il y a deux ans, l'honneur de connaître et le bonheur d'apprécier le clergé du diocèse métropolitain; j'avais entrevu la foi antique et le grand cœur de cette population remarquable. Québec, me suis-je dit, est l'école du malheur ; il connaît ce qu'est un désastre et quelles en sont les conséquences. J'y serai compris ; ma démarche et mon œuvre n'y seront pas repoussées. Quoique de sages mesures aient obligé le comité de secours de Québec de fermer les yeux au malheur et aux espérances des incendiés de Laprairie, les particuliers n'en sont pas moins disposés en faveur de notre établissement de charité.

« Je me suis présenté à Québec ; j'ai dit pourquoi j'y venais. Dieu soit loué ! Le succès a dépassé, même de beaucoup, mon attente. Nos Seigneurs les évêques, le séminaire, les prêtres du diocèse réunis pour la retraite ecclésiastique, les communautés, la paroisse de la métropole, tous, bien qu'ils soient environnés de tant de misères et de ruines, ont accueilli ma demande avec effusion de cœur. En ce moment, la maison de la Providence, tenue à Laprairie par les Sœurs, sous le patronage des Dames de la Charité, est acquise à l'œuvre. Quoiqu'elle ait contracté une dette assez

forte, elle se promet toutefois un avenir de prospérité [1] . . .

« Agréez l'assurance de notre parfaite considération. . .

Monique Sénécal Ve Boucher,
Directrice de la société de bienfaisance
Sr Larocque, Sœur Servante
Remi Jos. Tellier, s.-J., curé ».

Le 17 novembre, le R. P. F. Martin, jésuite, bénit la chapelle de l'Hospice restauré, et le R. P. Saché y érigea le chemin de la Croix. Mère Gamelin, Sœur Séné, Sœur Larocque, Sœur Amable et vingt Dames de Charité assistaient à cette cérémonie. Deux actes furent ensuite insérés dans un registre. Nous en reproduisons le texte :

« 1 – Le dix sept novembre mil huit cent quarante six, Nous, Prêtre soussigné, religieux de la Compagnie de Jésus, en vertu du pouvoir à nous accordé par Sa Grandeur Mgr Charles Prince, évêque de Martyropolis et administrateur du dio-

---

[1] Le comité de secours avait accordé à l'Association de Charité une indemnité de 50 louis pour l'œuvre de la « Providence ». De son côté, le R. P. Tellier avait rapporté de Québec 147 louis. Ces dons, joints aux produits de bazars, quêtes, etc., permirent d'acheter et de réparer l'immeuble en question. Il restait une dette de 400 louis dont les intérêts équivalaient aux 19 louis de loyer payés annuellement avant l'incendie.

cèse de Montréal, avons béni la chapelle du couvent des Sœurs de la Providence en la paroisse de la Nativité de Laprairie de la Magdeleine, sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de Saint-Vincent-de-Paul. »

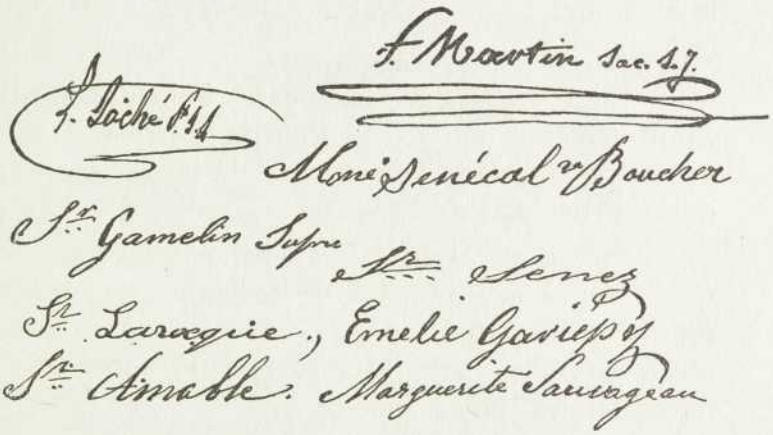

« 2 – Jean-Charles Prince, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège apostolique, évêque de Martyropolis, Administrateur du diocèse de Montréal, etc., etc.

« Sur la demande à nous faite par les Sœurs et Dames de Charité de la paroisse de la Nativité de la Prairie, nous avons érigé, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du trente et un mai mil huit cent quarante six, et érigeons à perpétuité, par le présent décret, à moins qu'il ne fût révoqué par Mgr l'Évêque de Montréal ou ses successeurs, dans la chapelle de la maison de la

Providence en la dite paroisse de Laprairie, la dévotion de la *Voie de la Croix*, avec tous les privilèges et indulgences y attachées, après que le R. P. Saché ou tout autre prêtre de son choix aura approuvé et béni les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans la dite chapelle.

« Sera le présent décret lu immédiatement avant l'érection de la dite *Voie de la Croix*, et ensuite conservé dans les archives de la dite maison de la Providence.

« Donné à Montréal, au palais épiscopal, le quatorzième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quarante six, sous notre seing, le sceau du diocèse de Montréal et le contreseing du secrétaire du dit diocèse.

† J. C. Év. de Martyropolis, administ.

Par Monseigneur l'Administrateur,

J.-O. Paré, ptre, secr.

« En conséquence du susdit décret, nous soussigné, Prêtre de la Compagnie de Jésus, avons érigé aujourd'hui dans la chapelle de la maison de la Providence de Laprairie, la *Voie de la Croix* avec toutes les formalités et cérémonies requises. En conséquence, tous les fidèles qui visiteront les stations et rempliront les conditions prescrites pour-

ront gagner les indulgences que les Souverains Pontifes ont attachées à cette dévotion.

Laprairie le dix sept novembre mil huit cent quarante six.

L. Saché, Ptre S. J. »

Vingt jours après cet événement (le 7 décembre 1846), le R. P. Tellier, à qui l'Hospice était redevable de sa réfection, était remplacé par le R. P. J.-M. Mainguy. Son départ provoqua de vifs regrets et de sincères manifestations de gratitude.

* * *

L'année 1847 se présenta nimbée de pauvreté. Toutefois, lorsque, au mois de février, les Dames sociétaires sollicitèrent de Mère Gamelin la disposition d'une salle pour y recevoir des orphelines, notre vénérée Fondatrice et son conseil acquiescèrent à leur demande, retardant de quelques semaines l'organisation de cette œuvre. Dans le cours de l'été, nos Sœurs de Laprairie se sentirent des conséquences du typhus. La Communauté, ayant accepté l'invitation de soigner les immigrés aux ambulances, ne pouvait augmenter le personnel religieux de ses maisons. L'on sait, d'ailleurs, la pénurie de sujets qui marque cette époque. Pour cette raison, l'ouverture de l'orphelinat fut retardée jusqu'à l'automne. Le 7 octobre, les Sœurs inaugurèrent cette œuvre par l'admission de sept petites

pauvres de Laprairie auxquelles on adjoignit deux fillettes immigrées, dont les parents étaient morts du typhus. L'on admit aussi un petit orphelin de Laprairie.

* * *

Le 9 juillet 1848, l'abbé Chiniquy, de si triste mémoire, ouvrait à Laprairie un cours d'instructions sur la tempérance. Les succès oratoires de l'éloquent abbé touchaient alors à leur apogée. La retraite fut un triomphe. Les citoyens, après s'être enrôlés sous l'étendard de la croix, voulurent témoigner leur reconnaissance au prédicateur. A cette fin, ils lui présentèrent une adresse accompagnée d'une généreuse offrande. Avant de quitter Laprairie, l'abbé Chiniquy visita l'humble maison de la Providence. Touché sans doute de sa pauvreté, il partagea généreusement avec elle la somme qu'il venait de recevoir. Cette aumône lui aura-t-elle été profitable dans l'autre monde?

Précédemment, les religieuses s'étaient chargées de l'entretien de la sacristie paroissiale, ce qui leur rapportait un gain appréciable. Chaque année, elles recevaient aussi une partie du produit de la quête de l'Enfant-Jésus. Puis venaient, tour à tour, d'autres contributions, des produits de bazars, des aumônes imprévues en argent ou en nature, etc. Après tout, le personnel de la petite « Providence » ne se couchait jamais sans souper. Il vivait maigrement, sans doute, mais les privations

et autres sacrifices consolidaient l'esprit religieux, que la jeune communauté avait à cœur de maintenir.

* * *

Toujours attentif aux intérêts de l'Institut de la Providence, Mgr Bourget ne perdait jamais de vue le devoir de se renseigner sur les progrès des religieuses, non seulement dans leur vie spirituelle, mais encore dans leur administration économique et leur fidélité dans l'accomplissement des œuvres de charité. Ainsi, en 1848, il déléguait son vénérable coadjuteur à Laprairie pour encourager nos Sœurs et examiner l'état de leurs affaires temporelles. Après cette visite, le secrétaire de l'évêché inscrivait au registre de l'Hospice:

« Ce treizième jour de novembre mil huit cent quarante huit, à une assemblée générale des Dames de l'Association de Charité, à la Providence de Laprairie, tenue dans une des salles de l'établissement et présidée par Mgr J.-C. Prince, évêque de Martyropolis et supérieur de la communauté des Sœurs de Charité, le *Veni Sancte* et l'invocation à saint Vincent de Paul ayant été récités, à la suite de la messe célébrée par le susdit Seigneur évêque, dans la chapelle intérieure de l'Asile, on a procédé aux affaires de l'Association comme suit:

« 1. – On a lu et complété la liste des Dames et Demoiselles associées à l'œuvre jusqu'à ce jour.

« 2. – On a pris connaissance des comptes de la maison à dater du 1er octobre 1847 jusqu'au 1er octobre de la présente année, et on a constaté que :

la recette était de	£ 205	8	11½
la dépense - -	194	10	2½
la balance en caisse de	10	18	9

« 3. – On a remarqué qu'en renouvelant l'assurance des trois maisons appartenant à la Providence du lieu, il fallait faire une déduction sur le montant respectif de ces assurances et confier l'arrangement immédiat de cette affaire à la bienveillance de M. A. Sauvageau, bourgeois du lieu et l'un des procureurs de l'œuvre.

« 4. – On a réglé que la messe que l'Association fait célébrer pour les membres défunts ne comprenait pas ceux de ses membres qui auraient laissé la paroisse de leur vivant.

« 5. – Enfin, on a reçu dans l'Asile un pauvre âgé et infirme, sans cependant vouloir faire encore un précédent qui déterminât l'admission des hommes pauvres et infirmes...

+ J. C. Ev. de Maritzropolis.

Par Monseigneur l'Administrateur
J.-O. Paré, ptre, secr.

* * *

Le 18 avril 1849, Sœur Augustin (S. Ladouceur), en office à la Providence de Laprairie depuis l'automne précédent, décédait, après quelques jours de maladie, dans sa quatrième année de profession. Mère Gamelin assista à sa mort.

Sœur Augustin avait beaucoup édifié la communauté par son dévoûment et sa constante régularité. Ses funérailles eurent lieu à la maison mère.

Une notice biographique de cette religieuse fait partie du deuxième volume de notre Histoire.

Le 20 mai 1849, Sa Grandeur Mgr Prince présidait, à l'Hospice, une cérémonie dont l'historique se trouve relaté dans l'acte qui suit :

« Nous, soussigné, Évêque de Martyropolis et Coadjuteur de Montréal, à tous ceux qui les présentes verront savoir faisons :

« Que le vingt mai mil huit cent quarante neuf, jour de dimanche, sur les trois heures de l'après-midi, nous avons béni solennellement, dans l'église paroissiale, la dite cloche de soixante et quelques livres ayant été laissée par le Bureau de la Fabrique à l'usage de la communauté des Sœurs de Charité, tant qu'elles auront un établissement sur les lieux. Nous étions assisté dans cet office par les RR. PP. Mainguy et Férard et par M. V. Pilon, Chapelain de la Cathédrale de Montréal.

Étaient d'honneur dans cette cérémonie, les Sieurs Alexis Sauvageau et Joseph Normandin dit Dési, bourgeois de l'endroit, et les Dames Ermine Raymond, épouse de Jacques Faille, ancien marguillier de l'œuvre; lesquels ont donné à la susdite cloche, les noms de Marie-Vincent-Ermine. Étaient aussi présents à cette fête pieuse presque tous les fidèles de cette paroisse. Les offrandes recueillies à cette occasion, en sus des étoffes et soieries présentées par les Parrains et Marraines, se sont montées à la somme de dix huit louis et quelques schellings.

Fait et passé à la Nativité de la Très Sainte Vierge, Seigneurie de la Prairie de la Madeleine, les jour et an que dessus.

J. M. Mainguy, S. J.
V. Pilon. Ptre Chapelain
Férard, S. J.

+ J. C. Ev. de Montgrospolis.

* * *

Le lendemain de cette fête, une assemblée des Dames, tenue à la Maison de la Providence, sous la présidence du R. P. Curé, règle que:

« 1.– En dérogation à l'un des articles du Règlement de la Société, l'élection des diverses officières de l'œuvre aura lieu après la messe paroissiale, et non après les Vêpres, du dimanche de la Pen-

tecôte, et que le lieu de l'assemblée pour cette élection sera la sacristie de la paroisse, en attendant qu'on ait un autre local.

« 2. – La construction du clocher à élever sur la Maison de la Providence sera sous la surveillance des parrains et marraines d'honneur, à la bénédiction de la cloche de l'hospice.

« 3. – Se trouvant dans la paroisse une personne aliénée, qui a déjà demeuré à la Maison de la Providence comme personne de confiance, on devra s'en occuper vu qu'elle est dans un état bien affligeant. Alors, on préviendra les parents et l'on prendra avec eux des arrangements. S'ils le désirent, on la gardera à la Providence, en reconnaissance des services qu'elle a rendus à la maison.

« 4. – Le petit orphelin qui était à l'hospice, sera échangé pour un enfant de l'hospice Saint-Jérôme, à Montréal...

J.-M. Mainguy, S. J., Curé
Sœur Amable, secrét.

* * *

En 1849, l'épidémie du choléra vint jeter l'épouvante dans notre maison de Laprairie. La supérieure, Sœur Larocque; son assistante, Sœur Amable, et Sœur de la Visitation (C. Watier), contractèrent en même temps la maladie régnante. Mademoiselle Denaut se chargea des pauvres et

Mère Gamelin envoya des religieuses de la maison mère prendre soin des Sœurs. Cette épreuve de la maladie se compliqua d'un malheur encore plus grand. Sœur Jean-de-Dieu, professe depuis huit jours seulement, en route pour prêter main forte aux gardes-malades, fut atteinte du choléra sur le bateau traversier. Elle expira la nuit même, après sept heures de grandes souffrances, et fut inhumée le 29 juillet, un dimanche, à Laprairie. Mère Gamelin assistait à ses funérailles. Cette bonne Mère avait appris à la fois la maladie et le décès de la chère défunte.

Une nécrologie de Sœur Jean-de-Dieu est insérée dans le deuxième volume de notre Histoire.

Trois Sœurs seulement exerçaient nos œuvres à Laprairie, en 1849. Un personnel religieux si restreint n'aurait pu suffire aux exigences des divers emplois, sans le concours de Mlle Émélie Denaut, autrefois directrice de cet asile. Lorsque les Sœurs la remplacèrent en 1846, elle avait sollicité et obtenu la faveur de demeurer avec elles afin de partager leurs sacrifices et leurs travaux. Elle continua à se montrer, comme par le passé, la plus tendre des mères pour les malades et les infirmes. Femme d'une vertu affinée par des souffrances multiples, on ne l'entendit jamais se plaindre des privations qu'elle partageait avec la communauté. Seul, son dévoûment, toujours exercé avec un tact parfait,

la faisait remarquer. Après le grand incendie de 1846, les Sœurs manquaient parfois un peu de tout, car elles auraient cru indiscrète toute démarche pressante en ces temps de calamité publique ; mais Mlle Denaut, désintéressée pour elle-même, trouvait toujours moyen de leur attirer du secours en dévoilant leur détresse, sans jamais se rendre importune. Sa bonté pour les pauvres était celle d'une vraie Sœur de Charité. Elle leur procurait maintes douceurs, leur prodiguait ses soins, assistait à leurs derniers moments et les escortait jusqu'au champ de l'extrême repos [1].

* * *

La Communauté n'avait pas à s'inquiéter des obligations contractées pour l'acquisition de l'Hospice ; il serait resté la propriété de l'Association de Charité, dans le cas où les Sœurs auraient quitté Laprairie avant d'avoir payé la somme due pour l'achat de cet immeuble. Cependant, plus que jamais peut-être, le personnel de la petite « Providence » ressentait les étreintes de la pauvreté.

---

[1] Mademoiselle Denaut mourut saintement le 24 décembre 1866, à l'âge de 70 ans. Elle fut regrettée de tous les citoyens de Laprairie, particulièrement des pauvres. Les religieuses perdirent en elle leur plus grande amie. Elles la pleurèrent et lui accordèrent les suffrages offerts, selon la coutume, pour les bienfaiteurs de la Communauté.

Les charges qui pesaient sur la paroisse, depuis la catastrophe de 1846, affectaient, on le conçoit, les intérêts de l'Asile. A plusieurs reprises, le conseil de la maison mère avait proposé aux autorités de l'endroit, sa fermeture, au moins pour un temps limité, mais les citoyens avaient insisté pour conserver intact l'organisme religieux de l'humble institution. Les Sœurs, toutefois, restaient perplexes et, dans la crainte d'être trop à charge à la paroisse, évitaient les dettes au point de s'imposer de dures et continuelles privations.

De 1847 à 1853, les chroniques de cet Asile relatent des faits touchants concernant la pauvreté de cette maison et les interventions providentielles dont les religieuses furent l'objet. Mais laissons parler l'annaliste.

« Nous ne mangions du pain qu'une fois par jour. Nos mets ordinaires étaient de la soupe aux pois, du lard et des patates. En carême, notre nourriture consistait, comme aux autres jours maigres, en une soupe aux pois, et, le plus souvent, en un pâté aux pommes, sans pain ni beurre. Nous n'achetions jamais ni thé, ni café, mais nous envoyions chercher, dans le village, les feuilles de thé déjà infusées. Un monsieur ayant donné aux orphelines cinquante sous pour faire de la *tire*, la Sœur Servante, qui n'avait plus de pain à leur donner, leur demanda ce qu'elles aimaient le mieux, du pain ou de la *tire*. « Du pain! du pain! » crièrent ensemble

les enfants, car le pain était pour elles ce qu'était un gâteau pour les enfants des riches. Une année, nous fîmes tout un carême d'une tinette de beurre de cinquante livres, et cela avec un personnel de trente trois personnes.

« A certaine époque, M. le Curé prévint la supérieure qu'il ne pourrait plus laisser le saint Sacrement dans l'oratoire, parce que la porte du tabernacle n'était pas recouverte d'un pavillon, comme le prescrit la liturgie. Il n'y avait plus que quinze schellings dans la maison pour faire le marché de la semaine. La Sœur Servante, vivement affligée, en conféra avec ses Sœurs. Toutes décidèrent de se priver de viande pendant huit jours, plutôt que de perdre leur précieux trésor. Or, pendant que la supérieure était à la ville, pour l'achat du pavillon, une jeune fille se présente au parloir et dit à la personne qui la reçut: « J'ai fait une promesse, pour une grâce que j'ai obtenue hier, et je viens m'en acquitter tout de suite, en donnant quinze schellings pour les pauvres. » Qu'on juge de la reconnaissance qui éclata quand, à l'arrivée de la supérieure, on lui remit la somme qu'elle venait de dépenser pour le divin prisonnier!

« Un autre jour, il n'y avait plus que quelques sous dans la caisse; les Sœurs et les pauvres entendirent la messe en l'honneur de saint Joseph, le priant de venir à leur secours. Vers les neuf

heures, un inconnu sonne à la porte du parloir: « Je suis voyageur, » dit-il; « j'ai failli périr, et j'ai promis, si j'échappais au danger, de donner une aumône aux pauvres. Je suis heureux d'accomplir ma promesse en faveur de votre maison. » Et il remit à la religieuse la somme de deux louis.

« Malgré la générosité des citoyens, nous étions, de temps à autre, sur le point de manquer du strict nécessaire. Les recettes, de toutes provenances, étaient vite épuisées. Il arriva même, à la fin du mois d'août 1851, que notre personnel, alors composé de quatre religieuses et de trente pauvres, se trouva à bout de provisions et d'argent. Le produit de notre bazar annuel était dépensé et, déjà deux fois la même année, l'on avait fait le tour de la paroisse pour solliciter de l'aide. Toutes nos sources de revenus semblaient taries, lorsque, en priant avec nos pauvres, la supérieure se sentit inspirée, non seulement d'entreprendre une troisième quête, mais encore de promettre à Notre-Dame des Sept-Douleurs de faire brûler sept cierges en son honneur si l'on recueillait sept barils de farine. Les Dames conseillères de l'Association de Charité approuvèrent fort cette idée. Elles voulurent même être de la partie et nommèrent des membres de leur société pour accompagner les Sœurs dans cette nouvelle randonnée à travers la campagne. Aussitôt, l'on se mit en chemin. Tout marcha pour le mieux, c'est-à-dire, comme on l'avait souhaité. Il y eut

abondance d'aumônes de toutes sortes, en outre de sept barils débordant de farine ! O douce Providence ! »

Le 23 septembre 1851, le ciel enlevait à notre Communauté sa Fondatrice, Mère Gamelin. Sœurs et pauvres de Laprairie pleurèrent la Mère tendre et dévouée qui les entourait de sa sollicitude. Dès le 7 octobre, Mère Caron la remplaça et Sœur Larocque fut élue assistante de la nouvelle supérieure. Le même jour, Sœur Marie-des-Sept-Douleurs était nommée Sœur Servante, c'est-à-dire supérieure, à l'Hospice de Laprairie.

A cette époque, des comptes rendus des filiales de la maison mère furent présentés au nouveau Conseil de l'Institut. Ceux de Laprairie comportaient les obligations contractées pour l'achat de la maison Leborgne (voir page 120), mais garanties par la Corporation de l'Asile de la Providence de Montréal. Par ailleurs, l'Hospice ne devait rien.

Le personnel de la maison se composait de 28 pauvres, 3 dames pensionnaires et 4 religieuses ; en tout 35 personnes.

* * *

Depuis 1846, les Sœurs continuaient de soigner les pauvres internes et d'assister ceux du dehors selon les règlements observés autrefois par les Dames de Charité, qui les tenaient de la maison mère. Rien, à peu près, n'était changé dans l'or-

ganisation. Le personnel avait seulement augmenté et les revenus semblaient de plus en plus maigres. La Providence, dans ses insondables desseins, le voulait ainsi et chacun se soumettait à ses décrets. Nos œuvres de charité, à Laprairie, en étaient à ce point, lorsque décéda notre Fondatrice.

Longtemps on parut douter de l'opportunité de maintenir une maison de la Providence, à Laprairie. Enfin l'on trouva que, dans l'intérêt des pauvres, il fallait agrandir l'Hospice afin de permettre aux Sœurs l'exercice de certaines œuvres rémunératrices. Le conseil général, adoptant cette opinion, permit de bâtir. C'était en 1868. L'argent manquait, mais on en trouva assez, momentanément, pour envisager sans crainte la perspective d'une dette inévitable. M. le curé Isidore Gravel [1] qui surveilla les travaux, démontra à ses paroissiens la nécessité de cette construction et la pauvreté des Sœurs. C'était faire appel à la générosité publique, et ce fut un succès. De leur côté, les Sœurs se révélèrent financières, chacune à sa façon. Les orphelines mêmes réalisèrent un montant appréciable, en vendant aux visiteurs des petits bouquets et de menus souvenirs. En somme, tout marcha

---

[1] L'abbé I. Gravel remplaça le R. P. Vignon à la cure de Laprairie lorsque, en 1854, les RR. PP. Jésuites abandonnèrent la desserte de cette paroisse.

si bien que, le 3 mai 1869, les Sœurs inauguraient une Salle d'asile dans leur nouvelle bâtisse [1].

Le 1er mars 1880, un prêtre âgé, l'abbé Toussaint Rouisse, vint s'installer à la Providence de Laprairie. Quinze jours plus tard, ce monsieur, avisé par le chanoine Dufresne, donnait ses biens à la Communauté. Celle-ci, en retour, s'engageait à prendre soin du donateur tant qu'il vivrait [2];

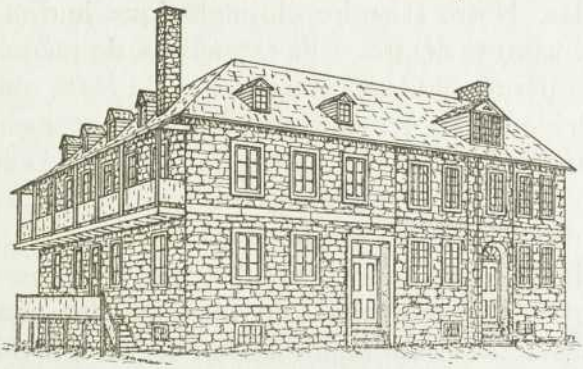

L'HOSPICE DE LAPRAIRIE AGRANDI EN 1868, RUINÉ PAR LE FEU, LE 26 JANVIER 1901.

elle promettait, en outre, d'annexer à l'Hospice une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Conformément à cette dernière clause, un joli sanctuaire fut érigé dès 1881 à l'endroit désigné par l'abbé Rouisse.

---

[1] Cette Salle d'asile, encouragée à son début, ferma ses classes en 1889.

[2] L'abbé Rouisse, né le 30 octobre 1811, est décédé à notre Hospice de Laprairie le 1er octobre 1883.

* * *

Avant de clore cet historique, évoquons un instant le souvenir des faveurs dont fut gratifié notre établissement de Laprairie. Au fait, si, depuis 1846, il s'est maintenu sans interruption dans l'exercice de nos œuvres, il le doit particulièrement aux dévoués curés de cette paroisse et à leurs ouailles. Notre Histoire chronologique le dira avec d'intéressants détails. Elle rappellera, de même, que la prospérité, modeste mais réelle, de cette maison, fut précédée de tribulations; citons, par exemple, l'incendie du 26 janvier 1901, qui semblait la ruiner pour toujours [1]. Au reste, cet humble palais des pauvres devait sans doute, comme tant d'autres de nos institutions, se consolider par le moyen des épreuves. De tels faits sont inexplicables, mais ils se constatent et stimulent notre foi. La Providence a disposé des événements de manière à parvenir à ses fins; ce raisonnement nous suffit. Cependant et quand même, nous aimons à nous représenter

---

[1] Au moment où la maison contiguë à la chapelle s'embrasait, une religieuse s'écria: « Mère Gamelin, sauvez la chapelle ! » En même temps, elle jetait dans le sanctuaire un portrait de notre Fondatrice. Les pompiers parvinrent à maîtriser les flammes près de la chapelle, qui demeura intacte. Le feu avait duré environ trois heures.

notre Fondateur et notre Fondatrice se réjouissant au ciel du bien qui s'opère par la continuation des œuvres qu'ils ont fondées.

Hospice de Laprairie. La chapelle date de 1881. L'aile à gauche a été construite, en 1929, aux frais de M. le curé R. Lamarche, pour lui servir de retraite.

CURÉS DE LAPRAIRIE DEPUIS 1842

Lorsque, de 1842 à 1854, la paroisse de Laprairie fut, de nouveau, sous la juridiction des Jésuites, elle eut pour curés : le R. P. P. Chazelle, 1842-1844 ; – le R. P. R. Tellier, 1844-1846 ; – le R. P. N. Mainguy, 1846-1851 ; – le R. P. F. Vignon, 1851-1854. Leurs successeurs jusqu'à ce jour sont: l'abbé I. Gravel, 1854-1877; – l'abbé F. Bourgeault, 1877-1892; – l'abbé A. Chagnon-Larose, 1892-1903; – l'abbé R. Lamarche, 1903-1929; remplacé par l'abbé A. Picotte ex-aumônier des Sœurs de la Providence (maison-mère).

SUPÉRIEURES A L'HOSPICE DE LAPRAIRIE DEPUIS 1846

1. Sœur Marie ou Marie-du-Crucifix (U. Leblanc), – 2. Sœur de-la-Nativité (C. Robert), – 3. Sœur Émélie (É. Séné), – 4. Mère Larocque [1], – 5. Sœur Marie-des-Sept-Douleurs (J. Michon), – 6. Sœur François-Xavier (N. Delille), – 7. Sœur Marie-Louise (A. Bourgeois), – 8. Sœur Mathieu (E. Lapalme), – 9. Sœur Marie-Victoire (H. Pauzé), – 10. Sœur Marie-Scholastique (H. Lasalle), – 11. Sœur Marie-Zoé (M-L. Gauthier), – 12. Sœur Marie-Séraphine (M.-Ph. Lemire), – 13. Sœur Arcade (A. Bélisle), – 14. Sœur Émile (C. Falcon), – 15. Sœur de-la-Visitation (É. Piette), – 16. Sœur Marie-Ozanna (M. Laliberté), – 17. Sœur Vitaline (O. Pellerin), – 18. Sœur Marie-du-Crucifix (R.-A. Beaudry), – 19. Sœur Marie-Rachel (A. Ducharme), – 20. Sœur Alexandra (M.-S. Saucier), – 21. Sœur Gélase (V. Bergeron), – 22. Sœur Marie-Samuel (M.-L. Gauthier).

REMARQUE. Pour cause de maladie, les Sœurs Marie-de-la-Nativité et Émélie se succédèrent à Laprairie, comme supérieures, dans l'intervalle de deux mois et demi. Sœur Larocque, héritière de leur charge, la remplit depuis le 4 septembre 1846 jusqu'au 7 octobre 1851. L'année suivante, elle partait pour les missions de l'Orégon. Elle est un des plus importants personnages de notre Histoire du Chili.

STATISTIQUES COMPARATIVES

Nombre de Sœurs en 1846 3
Nombre de Sœurs en 1928 14

Nombre de vieilles en 1846 6
Nombre de vieilles en 1928 20

Nombre de vieillards en 1846 3
Nombre de vieillards en 1928 16

Nombre d'orphelines en 1847 9
Nombre d'orphelines en 1928 37

Total du personnel en 1846 12
Total du personnel en 1928 87

Mme A. Furniss

Mme A. Lévesque

Mme A.-M. Delisle

Mme Ol. Berthelet

Mlle Th. Berthelet

Mme A. Larocque

Mme J. Leblond

Mme T. Laflamme

Mme J. Leclaire

LIVRE V

L'HOSPICE SAINT-JÉROME-ÉMILIEN

HOSPICE SAINT-JÉROME-ÉMILIEN

L'espèce de lazaret appelé « Saint-Jérôme-Émilien » fut organisé, aux frais de l'autorité civile et à la demande de Mgr Bourget, afin d'hospitaliser les enfants des immigrés morts du typhus. De toutes les souffrances morales nées de cette calamité, la plus navrante, sans contredit, était la dévorante anxiété des parents et des enfants qui survivaient dans les familles décimées par l'épidémie. Durant le seul mois de juin, deux appentis s'étaient remplis d'orphelins. En outre, dans les ambulances, où des centaines de patients gémissaient sous l'étreinte de la fièvre, s'agitaient de nombreux enfants cherchant qui un père, qui une mère parmi les malades ou les cadavres. De tous côtés, l'on n'entendait que sanglots se mêlant aux râles des agonisants. Les religieuses et les autres infirmières suffisaient à peine au service des mourants, de sorte que les pauvres petits, fatalement victimes des circonstances, étaient privés de maintes attentions maternelles. Mgr Bourget, que cette détresse affligeait profondément, chargea le chanoine Hudon de solliciter du gouvernement les secours pécuniaires indispensables pour améliorer le sort de ces malheureux enfants. Ces démarches eurent pour résultat l'organisation d'un hospice provisoire. On loua, à cet effet, l'ancienne maison de Mme Nowlan, à l'angle des rues Sainte-Catherine

et Saint-Urbain [1]. Monseigneur l'intitula *Hospice Saint-Jérôme-Émilien* [2] et en confia la direction aux Sœurs de la Providence. Mère Gamelin y installa, comme supérieure, la très compatissante Sœur Caron, à qui elle donna pour aides Sœur Séné (appelée plus tard Sœur Zotique), Sœur Angélique Belouin, novice, des postulantes, des vieilles et quatre filles de service. Le 11 juillet, six grandes voitures, précédées de Monseigneur dans son modeste carrosse, transportaient cent cinquante enfants des ambulances à leur nouvelle demeure. Des religieuses tenaient les plus petits sur leurs genoux. L'une d'elles en portait quatre, dont l'âge variait de «un» à quinze jours. On les attendait, à l'hospice; néanmoins, l'on n'était guère préparé à leur arrivée. Le transfert des orphelins s'était opéré si promptement que les ouvriers n'a-

---

[1] C'était précisément la maison où Mme Gamelin avait vécu (chez Mme Nowlan) de 1828 à 1831. De là, elle surveillait le refuge qu'elle avait fondé en 1828, à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent. Depuis plusieurs années, Mme Nowlan louait cette maison et demeurait à la Côte Sainte-Catherine, près de la montagne.

[2] Saint-Jérôme-Émilien, prêtre italien, fonda à Somasco, en Italie, l'ordre des Clercs réguliers de Saint-Mayeul (aussi appelés Somasques), dont la fin est d'élever la jeunesse dans les orphelinats et les collèges. Il fonda plusieurs hôpitaux et mourut en secourant les malades en temps d'épidémie.

vaient pu livrer à temps le mobilier acheté d'avance pour l'Hospice Saint-Jérôme; les Sœurs ne purent se procurer pour toute literie, en attendant mieux, que vingt bottes de paille disposées en grabats sur le plancher. Des mains maternelles les amollirent, autant qu'il fut possible, avec la lingerie mise à leur portée.

Parmi ces orphelins, il s'en trouvait de tous les âges jusqu'à quatorze ans. La plupart se rendaient compte de leur malheur. Mère Caron eut beau leur tendre les bras, elle ne parvint pas à sécher leurs larmes. Un autre drame se déroula aussitôt. Comme la maison de Mme Nowlan ne pouvait loger autant d'enfants, les petites filles furent remises aux Sœurs du Bon-Pasteur. Lorsque vint l'heure de la séparation, il y eut, de part et d'autre, des sanglots et de pitoyables lamentations. Tous étaient inconsolables. Ces innocentes créatures semblaient être autant de membres d'une grande famille puissamment unie par les liens d'une commune adversité, d'un même martyre.

Ainsi, les garçons demeurèrent seuls sous les soins des Sœurs de la Providence. Afin de les soustraire le plus possible aux atteintes de l'épidémie, on soignait les malades dans une infirmerie provisoire construite à cette fin sur le terrain de Mme Nowlan et à proximité de sa maison. Sept moururent dès la première semaine de leur arrivée

à l'Hospice. Durant trois mois, la mort vint, presque chaque jour, choisir des victimes dans les rangs de ces pauvres petits. D'autres, gardés aux ambulances, venaient aussitôt remplacer les disparus.

L'arrivée des orphelins dans la maison de Mme Nowlan avait alarmé les gens du quartier, car ils voyaient là un danger immédiat de contagion. L'isolement des malades tempéra cette peur. De jeunes mères s'enhardirent même au point de se rendre à l'Hospice afin de prodiguer leur sollicitude aux poupons au maillot.

Un jour que de bonnes voisines plaignaient les religieuses, en les voyant plus que jamais accablées de travaux, une Sœur leur dit : « Notre plus grand sacrifice est la privation de la messe quotidienne. » Ces paroles produisirent l'effet probablement prémédité. Avec l'autorisation de Mgr Bourget et l'aide de Mère Gamelin, ces Dames improvisèrent un oratoire dans une pièce de l'hospice. Elles le pourvurent d'un autel, d'une statue de la sainte Vierge et de décorations, telles que tentures, rideaux, parements d'autel, fleurs artificielles, etc. L'Asile de la Providence prêta les vases sacrés et les ornements liturgiques. Comme seules les Sœurs infirmières communiquaient avec les malades, Mgr Bourget permit aux gens des alentours d'assister aux messes qui seraient célébrées à l'hospice. Dès lors, ce temple en miniature

devint, chaque matin, un rendez-vous de gens qui apportaient à Dieu leurs hommages, aux malades maintes douceurs et, à tous les orphelins, quantité de jouets fort appréciés.

* * *

Le 1er octobre, les enfants furent transférés de la Maison Nowlan à l'ancien couvent des Sœurs du Bon Pasteur, que ces religieuses venaient de quitter pour leur monastère, rue Sherbrooke. Le nouveau local des orphelins, continuation de l'œuvre Saint-Jérôme-Émilien, en conserva le nom. Il était situé rue Brock [1] au faubourg Québec. M. Arraud, sulpicien, l'avait acquis en 1844 pour y loger provisoirement les Sœurs du Bon-Pasteur et leurs internes. C'était une vieille caserne délabrée, en bois, à deux étages et mesurant 108 pieds par 80 pieds. Afin de la convertir en monastère, on l'avait agrandie d'une annexe en brique, à trois étages et mesurant 50 pieds par 40. L'installation des petits immigrés dans ce bâtiment spacieux et le retour des Sœurs Grises aux ambulances, le 30 septembre, permirent aux Sœurs de la Providence de se charger des orphelins des deux sexes. Le 18 octobre, 71 petites filles, à qui le typhus avait

[1] Cette rue Brock n'existe plus ; elle serait aujourd'hui la continuation de la rue Beaudry, entre la rue Notre-Dame et le fleuve.

ravi leurs parents et que les religieuses du Bon-Pasteur avaient pu garder jusque là, furent réunies à leurs petits frères et compagnons d'infortune de la rue Brock. Dès ce jour, l'hospice fut régulièrement organisé. On y conservait le saint Sacrement, et le chemin de la Croix y fut érigé. Un prêtre irlandais, M. Fitzhenry, fut chargé de l'instruction religieuse de tous ces enfants. Il fut, dans la suite, remplacé par un séminariste, M. E.-C. Fabre, le futur archevêque de Montréal, qui faisait alors ses études théologiques à l'évêché. La chapelle, assez vaste, servait d'église paroissiale aux catholiques de langue anglaise. Des Messieurs de Saint-Sulpice la desservaient.

* * *

L'hospitalisation des orphelins à la maison Saint-Jérôme était seulement temporaire. Une fois les dangers de contagion dissipés, Mgr Bourget voulut, pour assurer l'avenir de ses protégés, les faire adopter par de bonnes familles. A cette fin, le 9 mars 1848, il publiait une circulaire dont voici un extrait :

« Vous n'avez pas oublié ce que vous disait notre lettre du 24 juin dernier. L'affreuse mortalité qui décimait les immigrants à cette époque faisait une multitude d'orphelins... Notre premier mouvement en faveur de ces innocentes victimes du

fléau dévastateur fut d'élever la voix pour vous peindre, de notre mieux, leurs indicibles souffrances. Ou plutôt, des centaines d'enfants vous dirent par ma voix : « Faites pour nous, pauvres petits orphelins, ce que vous voudriez que d'autres fissent pour vos propres enfants si, comme nous, ils étaient sans parents, sans amis, sur une terre étrangère... Nous fîmes pour ces enfants étrangers ce qu'assurément vous voudriez qu'un évêque fît pour les vôtres si, par le malheur des temps, ils devenaient orphelins dans quelques pays éloignés, où vous seriez obligés de vous réfugier pour échapper à quelque grand fléau. Pour cela, nous ouvrîmes un asile et nous le mîmes sous la protection de saint Jérôme-Émilien, parce que ce grand saint ayant consacré sa vie aux soins des orphelins, nous espérions de son puissant crédit auprès de Dieu, le succès d'une entreprise aussi importante... Le gouvernement de Sa Majesté voulut bien avoir pour agréable un semblable établissement et, malgré les dépenses que lui occasionnait l'immigration, en fit généreusement les frais. Ce fut le 11 juillet dernier que Montréal vit naître cette nouvelle œuvre... Un des plus doux moments de notre vie fut celui où, à la tête de cette nombreuse famille d'orphelins, nous traversions la ville pour les conduire aux hospices qui leur étaient préparés.

« Depuis que l'Hospice Saint-Jérôme est fondé, l'on y a reçu six cent cinquante orphelins (650) ;

cent quatre vingt huit (188) ont été placés ou réclamés et trois cent trente deux (332) sont morts. Il en reste donc cent trente (130). De plus, il s'en trouve aux hôpitaux de la Pointe-Saint-Charles quatre vingt dix neuf (99) qui n'ont pas pu être placés au dit Asile...

« C'est en faveur des orphelins dont nous venons de parler que nous vous écrivons aujourd'hui... La prière que nous vous faisons est pour ces enfants... Nous les confions à vos soins charitables. Recevez-les comme les objets de notre plus tendre compassion. En les adoptant, nous en ferons les compagnons de notre foi, de bons prêtres, de ferventes religieuses, d'excellents citoyens qui, élevés parmi nous, feront toujours cause commune avec nous... Recevez donc, ministres du Seigneur, séminaires et collèges, quelques-uns de ces enfants que la nature et la grâce se sont plu à orner de riches talents, exprès, ce semble, pour vous récompenser de la charité que vous allez exercer en cultivant leurs bonnes qualités et en les rendant capables de vous aider à remplir la belle mission que vous a donnée la divine Providence. « Recevez, communautés consacrées à l'enseignement ou à la charité, et adoptez ces pauvres orphelins qui vous tendent leurs petites mains suppliantes... Recevez, pieux laïques, et adoptez ces enfants, avec cette joie cordiale qui caractérise la vraie charité... Ah! qu'ils vous paraîtraient intéressants et aimables, si

vous saviez comme ils sentent vivement le bien qu'on leur fait! comme ils prient avec foi le Père des miséricordes pour ceux qui les assistent! comme ils s'embrassent avec de vifs transports de joie quand ils se rencontrent après s'être crus morts!.. comme ils sont émus quand il leur faut se séparer pour ne plus se revoir! comme ils pleurent quand on leur rappelle le souvenir de leurs parents ou de quelques-unes des personnes charitables qui ont sacrifié leur vie pour les soulager dans leur malheur! comme ils regardent avec attendrissement les personnes qui les viennent voir pour les adopter; comme ils sont fermes quand il leur faut rejeter les offres flatteuses des ennemis de leur foi!.. Tels sont les enfants que Nous vous conjurons de recevoir et de bien traiter comme étant les objets de notre compassion. Si vous Nous considérez comme vous étant étroitement uni par le lien sacré qui attache le Pasteur à ses brebis, recevez-les comme Nous-même... »

* * *

Le 13 mars (1848), un grand nombre de citoyens se rendirent à l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien pour adopter des enfants. Ces derniers étaient dans l'attente. On les avait préparés à cet événement par une retraite de trois jours. Ceux que l'on avait trouvés suffisamment instruits s'étaient approchés de la table sainte le matin même. Tous

semblaient préoccupés du sort qui les attendait. Ce fut un jour d'intenses émotions. « Lundi, » disent les *Mélanges Religieux*, « cette maison d'orphelins ne vidait pas. C'était à qui recueillerait les premiers ce précieux héritage. Chacun faisait son choix. Le Séminaire de Saint-Sulpice demanda douze garçons pour sa part, dans le dessein de faire tous les frais de leur éducation, s'ils répondent à ses soins. Les Frères des Écoles Chrétiennes réclament six de ces petits infortunés, afin de les élever à leur manière et d'en faire des enfants dignes de leur instituteur, le vénérable Jean-Baptiste de La Salle. La Congrégation veut avoir six filles... avec l'intention d'en demander quelques autres à la première occasion. Les Sœurs Grises viennent en avant, demandant à prendre de préférence celles des orphelines qui sont les plus à plaindre. Les Sœurs de la Providence auront pour leur part les plus infirmes. Les religieuses du Bon-Pasteur, outre celles qu'elles avaient déjà, en prennent six autres. Bon nombre d'autres familles ouvrent leur sein compatissant à ces innocentes victimes des maux qui désolent l'Irlande. D'autres préfèrent mettre en pension, dans quelque communauté, celles qu'elles adoptent, pour leur donner une éducation qui leur convienne. Il en est un qui, pour sa part, poussa la générosité jusqu'à payer la pension de six filles adoptives. L'on se met en société pour faire les frais de leur éducation... Il se passe, dans

cette circonstance, les scènes les plus attendrissantes. Lorsqu'il fut question de faire sortir de l'Asile ceux des enfants qui étaient assez heureux pour trouver des pères et des mères d'adoption, et de séparer le frère de la sœur, l'ami de l'ami, on les vit, ces pauvres enfants, s'embrasser et se presser autour des Sœurs et de leurs gardiens pour leur exprimer le regret qu'ils avaient de les quitter. Les gémissements que poussaient ces tendres enfants et les larmes qui coulaient de leurs yeux firent pleurer et gémir toutes les dames charitables qui assistaient à ce déchirant spectacle... Les émotions de l'assemblée étaient on ne peut plus vives, et telle dame qui n'était allée à l'Asile Saint-Jérôme que pour prendre une seule orpheline, ne put résister à la voix de ses deux frères qui ne voulaient pas se séparer d'elle. Elle les prit tous les trois. »

Plusieurs fillettes des ambulances, antérieurement recueillies par Mère Gamelin, étaient déjà placées dans de bonnes familles ou dans l'une ou l'autre des quatre maisons qui composaient alors l'Institut. Or, le soir du 13 mars, dix orphelins et sept orphelines n'étaient pas adoptés. Les petits garçons restèrent à l'hospice sous la garde des Sœurs. Quant aux petites filles, on les plaça à l'Asile de la Providence, qui en reçut trois gratuitement. Des familles à l'aise se chargèrent de payer la pension des quatre autres.

* * *

STATISTIQUE DE L'HOSPICE SAINT-JÉROME-ÉMILIEN

Du 11 juillet 1847 au 13 mars 1848

Orphelins décédés	332
– placés ou réclamés avant le 13 mars 1848	188
Orphelins placés ou réclamés après le 13 mars 1848	120
Orphelins gardés à l'Hospice après le 13 mars 1848	10
Total	650

A peu près 90 de ces enfants furent adoptés par des prêtres, des religieux et des religieuses [1].

Il n'est ici question que des orphelins de l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien. Quant aux quatre vingt dix neuf autres gardés aux ambulances, ils furent, la plupart, adoptés par des familles ou des maisons d'éducation. Après le 13 mars, les garçons que

[1] Sur l'un d'entre eux, voir Choquette (Mgr): *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, T. I, pp. 278-281 (Montréal, 1911).

A Québec, 453 enfants faits orphelins par le typhus furent confiés aux Sœurs Grises en attendant qu'ils fussent adoptés par des familles canadiennes.

l'on n'avait pu placer furent transférés à la maison Saint-Jérôme. Cet Hospice hébergeait encore un certain nombre d'orphelins immigrés et d'autres garçonnets [1] lorsque, le 1er mai 1848, les Sœurs de la Providence furent remplacées à ce poste par des personnes non désignées par l'annaliste. D'autre part, nous lisons dans un registre que, l'année suivante (1849), le 20 août, Sœur Thérèse-de-Jésus et Sœur Geneviève sont nommées pour la maison Saint-Jérôme-Émilien, afin de remplacer des Frères. La chronique ne mentionne pas la communauté dont ces religieux sont membres.

A cette époque les Frères des Écoles chrétiennes, encore en petit nombre à Montréal, y dirigeaient déjà plusieurs maisons. Nous présumons que les religieux remplacés par les Sœurs à l'Hospice Saint-Jérôme appartenaient plutôt à une communauté récemment implantée dans le pays. Des recherches à ce sujet nous ont remis sous les yeux les lignes que voici: « A la fin d'avril (ou au commencement de mai) 1847, Mgr Bourget, après un séjour de plusieurs mois en Europe [2], s'embar-

---

[1] Il ne faut pas confondre ces enfants avec les élèves sourds-muets de l'abbé Lagorce, qui fut, par ailleurs, directeur de tout le personnel de cette maison, depuis novembre 1848 jusqu'au 20 août 1849.

[2] *L'Institut de la Providence*, tome II, page 105.

quait au Havre, à bord d'un paquebot aussi appelé *Le Havre*. Il amenait, comme missionnaires pour son diocèse, les Frères Champagneur, Fayard et Chrétien, Clercs de Saint-Viateur; les Pères Vérité et Lyonnet, de la Congrégation de Sainte-Croix; huit Frères de Saint-Joseph, aussi de la Congrégation de Sainte-Croix (c'étaient les Frères Urbain, Aldric, Constancien, André, Euloge, Antoine, Épiphane et Flavien) [1]; quatre religieuses de Sainte-Croix et trois Dames du Sacré-Cœur. — Un Père de Sainte-Croix (le P. Saunier), deux Frères des Écoles chrétiennes et deux Dames du Sacré-Cœur, destinés au États-Unis, firent en même temps cette traversée, qui dura trois semaines. Malgré des préjugés en vogue à cette époque, tous portaient leurs livrées religieuses et observaient leurs pieuses pratiques selon leurs coutumes respectives. Durant vingt et un jours, ce groupe édifiant offrit au ciel et à la mer l'aspect d'une fédération monastique paternellement gouvernée par le saint évêque de Montréal. »

Débarqués à New York le 22 mai, Mgr Bourget et ses missionnaires, après une halte à Saint-Jean, arrivèrent à Montréal, le 27, alors que s'annonçait le typhus. Il est possible que Sa Grandeur ait

---

[1] *Annales de la Propagation de la Foi* (Lyon), tome XIX, page 520.

remis à des Frères, ses compagnons de voyage, la garde des petits immigrés, durant l'année scolaire 1848-1849. Quoi qu'il en soit, le 20 août 1849, les Sœurs de la Providence, reprirent la direction de l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien. A l'automne de 1851, des orphelins s'y trouvaient encore au nombre de trente six (voir page 8); nous ignorons ce qu'ils devinrent lorsque, en janvier 1852, fut inauguré l'Hôpital éphémère appelé tantôt *Saint-Patrice, tantôt Saint-Jérôme.*

* * *

Les orphelins sortis de l'Hospice Saint-Jérôme, nous assure la tradition, surent, en général, gagner l'affection des familles qui se les étaient assimilés. En voici un exemple entre bien d'autres: Un ménage sans enfants, qui venait d'adopter un petit garçon de trois ans, de la maison Saint-Jérôme, s'en alla résider dans une paroisse nouvelle, à proximité d'une belle forêt. L'enfant avait environ douze ans, lorsque ses frères et sœurs, qui avaient réussi à se constituer un foyer, le réclamèrent. Le bambin, choyé par ses bienfaiteurs, les aimait tendrement et la séparation fut pénible. Quelque temps après son retour à Montréal, il tomba malade. Le croyant en danger de mort, sa famille en informa les parents adoptifs. A cette nouvelle, les bonnes gens se mettent en route et parcourent plusieurs lieues

en charrette et à course de cheval. Ils apportent au « petit » du sucre d'érable, des noix longues, des faînes, de la gomme d'épinette, et autres choses de nature à lui rappeler ses enfantines explorations sous les grands arbres. Une joie vive, provoquée par la visite et les présents de ces attentifs villageois, produisit un effet magique. Lorsque ces braves campagnards retournèrent chez eux, promettant de revenir, l'enfant était en voie de guérison. Il devint un riche citoyen, demeura attaché à ses parents adoptifs et, jusqu'à sa mort, il fut un ami des pauvres que visitait sa sœur devenue religieuse de la Providence.

* * *

Notre communauté s'est toujours intéressée au sort de ses anciens élèves de la maison Saint-Jérôme-Émilien. Souvent, nos Sœurs, dans l'exercice de leurs œuvres en divers endroits du pays, ont rencontré des prêtres, des religieux, des religieuses, des hommes de science, des bénéficiaires de postes enviables, en un mot, des citoyens honorables, anciens protégés de l'Hospice ou descendants d'orphelins recueillis dans cette maison, en 1847. Adoptés par de généreux bienfaiteurs et, peut-être aussi, favorisés par le bilinguisme, ils avaient pu assez facilement s'acheminer vers une carrière conforme à leurs aspirations.

* * *

Cet Hospice, où tant de petites âmes broyées par la douleur furent l'objet d'une ardente charité, n'existe plus. Le feu (en 1852) et la démolition ont anéanti les deux immeubles [1] qui le composèrent successivement. Mais son souvenir vit dans notre histoire; puisse-t-il nous encourager dans la souffrance et stimuler notre générosité dans l'accomplissement des œuvres de notre vocation! [2]

---

[1] La maison de Mme Nowlan et celle de la rue Brock.

[2] L'historique de l'Hôpital Saint-Patrice (Livre VI) complète celui de l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien.

LIVRE VI

HOPITAL S.-PATRICE OU S.-JÉROME

HOPITAL SAINT-PATRICE [1]

A la fin du mois de décembre 1851, un groupe de médecins organisait un service médical spécial pour les malades de langue anglaise de toutes croyances. On aménagea à cette fin la maison Saint-Jérôme-Émilien, qu'on appela dès lors « Hôpital Saint-Patrice ». Les Messieurs de Saint-Sulpice en eurent la desserte. Les Sœurs de la Providence, appelées à le diriger, entrèrent en fonctions le 3 janvier 1852. Elles voulurent se mettre à l'œuvre à cette date, parce qu'on célébrait ce jour-là la fête de sainte Geneviève, l'une des patronnes de notre Institut. Cependant, le personnel assigné à la direction de cet hôpital ne fut officiellement élu que le 13 janvier. Ces nominations eurent lieu en présence de Mgr Bourget. L'acte que voici nous donne le résultat de cette assemblée :

« Aujourd'hui, le 13 janvier mil huit cent cinquante deux, à une assemblée des Sœurs conseillères de la communauté,... il a été décidé à la majorité des suffrages, 1. Que Sœur Wilson sera première officière [2] à l'Hôpital Saint-Patrice, dans

---

[1] Appelé dans nos chroniques tantôt «Hôpital Saint-Patrice», tantôt « Hôpital Saint-Jérôme ».

[2] Le titre de « première officière » au lieu de « supérieure » ou « Sœur servante » donné par le conseil de la communauté à Sœur Wilson démontre que cette religieuse devait exercer une autorité subordonnée à une autre direction.

le faubourg de Québec, 2. Que Sœur Catherine sera hospitalière des salles d'hommes et de femmes, ayant pour compagnes les Sœurs Stanislas et Marguerite, 3. Que Sœur Marie-du-Saint-Sacrement sera chargée de la cuisine sous la surveillance de Sœur Catherine, 4. Que les Sœurs de la maison mère seront envoyées, au besoin, pour les veilles, 5. Que Sa Grandeur Monseigneur, en ayant donné la permission, il y aura, au besoin, des séculiers et séculières pour aider...

(Signé) Sœur Caron, supérieure
Sœur Alphonse, secrétaire ».

Tels furent, d'après nos annales, l'origine, le but et la composition du personnel religieux de l'Hôpital Saint-Patrice dont il est question. Cette fondation ne fut qu'en apparence l'œuvre de notre communauté. En voici d'ailleurs l'historique documentaire.

* * *

Le 16 décembre 1851, une assemblée de citoyens de Montréal, membres d'une société dite de « l'Hôpital Saint-Patrice », délibère comme suit :

« Proposé par M. G. E. Clerk, secondé par Isidore Mallon :

« Qu'un hôpital catholique devrait être établi à Montréal et appelé « Hôpital Saint-Patrice » et la direction en être confiée à Monseigneur de Montréal.

« Proposé par M. LaRocque et secondé par M. Curran :

« Que la Société de l'Hôpital Saint-Patrice sera composée de catholiques qui, ayant payé d'avance une contribution d'entrée de 5 louis, seront souscripteurs annuels au montant de 1 louis aux fonds de la Société. Et que les membres de la dite Société éliront tous les ans sept personnes parmi eux pour agir comme comité de direction, dont les services seront à la disposition de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

« Proposé par M. Mahony, secondé par M. McShane :

« Que les membres de la Société de l'Hôpital Saint-Patrice s'assembleront samedi soir prochain, à sept heures, p. m., dans la maison Saint-Patrice, aux fins de procéder à l'élection d'un comité laïque de direction et pour la dépêche des affaires.

« Proposé par M. Berthelet, secondé par M. Sadlier :

« Que la collecte pour défrayer les dépenses de l'Hôpital Saint-Patrice soit continuée et que M. Collins soit requis d'agir en qualité de trésorier et de prendre sous sa charge la somme collectée. »

* * *

Le 29 décembre 1851, une autre assemblée de membres de la susdite Association, présidée par

Son Honneur le maire Charles Wilson, reconsidère ses résolutions du 16 décembre précédent et les modifie. En conséquence, elle décide:

« 1. – Que l'Hôpital Saint-Patrice sera sous le patronage de Sa Grandeur l'Évêque de Montréal, et que la direction en sera sous le contrôle immédiat des prêtres irlandais de l'église Saint-Patrice.

« 2. – Que la Société de l'Hôpital Saint-Patrice élira, chaque année sept de ses membres qui, avec l'un des prêtres de l'église Saint-Patrice, composeront le comité de direction.

Au cours de la même séance, l'assemblée procède à la nomination des membres du comité de régie et à la composition d'un corps médical pour le fonctionnement de la nouvelle institution. Sont proclamés:

« *Membres du comité de direction:* MM. Francis Clarke, Patk Brennan, John McDonald, George Clerk, P. Maldoon, John Curran, A. Larocque, John Collins (trésorier).

« *Membres du comité médical:* MM. les docteurs Robert Lee MacDonnell, Aaron Hart David, Henry Howard, S. B. Schmidt, J. McGarth. »

Et la séance fut close... Le *True Witness*, journal catholique, en publia un compte rendu auquel il ajoutait: « L'Hôpital Saint-Patrice est maintenant bien établi et sera, nous l'espérons, en

pleine opération au commencement du mois prochain [1]. »

* * *

Il ne faut pas confondre cette maison avec un autre « Hôpital Saint-Patrice » (angle des rues Guy et Dorchester). Ce dernier, qui comptait dans son organisme le même personnel médical que celui de notre hôpital, était dirigé par des religieuses Hospitalières. Il est probable qu'il fonctionna dès 1852. (Voir « Annuaire de Ville-Marie» page 151, premier renvoi.)

Notre Hôpital Saint-Patrice contenait à peu près 66 lits. Si l'on en juge par des notes éparses, tardivement retrouvées, l'unique statistique de cette maison s'établirait comme suit:

Fondation par la Société de l'Hôpital Saint-Patrice: 29 décembre 1851

Inauguration de l'œuvre par les Sœurs de la Providence: 3 janvier 1852

Nombre de Sœurs le 3 janvier 1852 4
– – – – 13 – – 6
– – – – 8 juillet – 7

[1] C'est-à-dire au commencement de janvier 1852.

Sœurs qui furent en office à l'Hôpital: les Sœurs Henriette Wilson, Brigitte (M. Walsh), Catherine (B. Ennis), Stanislas (Z. Masson), Marguerite (F. Lymann), Marie-du-Saint-Sacrement (A. Roy), Amarine, novice, (C. Lemaître).

Nombre de malades le 10 janvier 1852 13
– – – – – avril – 62
– – – – 5 juin – 66
– – – – 8 juillet – 66
– – – durant 6 mois 300

STATISTIQUE RELIGIEUSE

17 février 1852: abjuration
6 avril – : –
11 – – : baptême d'un mulâtre
8 juin – : – – adulte
18 – – : abjuration
4 juillet – : le docteur H. Howard, entouré de ses malades, abjure le protestantisme. La cérémonie a lieu dans la sacristie de l'Hôpital.

Il y eut en outre des réfections de vie qui firent doublement apprécier l'Hôpital.

* * *

Récit d'une Sœur de la Providence en office a l'Hopital Saint-Patrice (rue Brock), Montréal, lors de l'incendie des faubourgs Québec et Saint-Laurent.

« Le 8 juillet 1852, le nombre de nos patients était de 66 dont 13 impotents. Vers deux heures de l'après-midi, M. P. McCullough, p. S.-S., vint nous dire de sauver nos malades, car le feu nous menaçait. Il enleva de notre chapelle les saintes espèces, les porta à l'église Bon-Secours et revint, avec des gens du voisinage, nous aider à descendre nos internes. Ces derniers attendaient, dans un corridor du rez-de-chaussée, le moment de partir pour l'Hôtel-Dieu lorsque, tout à coup, M. J. J. Connolly, p. S.-S., parut sur le seuil: « Le danger est passé, » dit-il, « montez vos malades. » On se mit aussitôt à l'œuvre. A six heures et demie, tous étaient réinstallés dans leurs salles et l'ordre régnait dans la maison. Sûres que nous étions hors d'atteinte, deux Sœurs de notre personnel allèrent au secours des malades qui gisaient dans les rues du faubourg Saint-Laurent [1]. Vers huit heures, des

[1] A cette heure, le faubourg Saint-Laurent, en flammes depuis 9 heures du matin, n'offrait plus que des ruines.

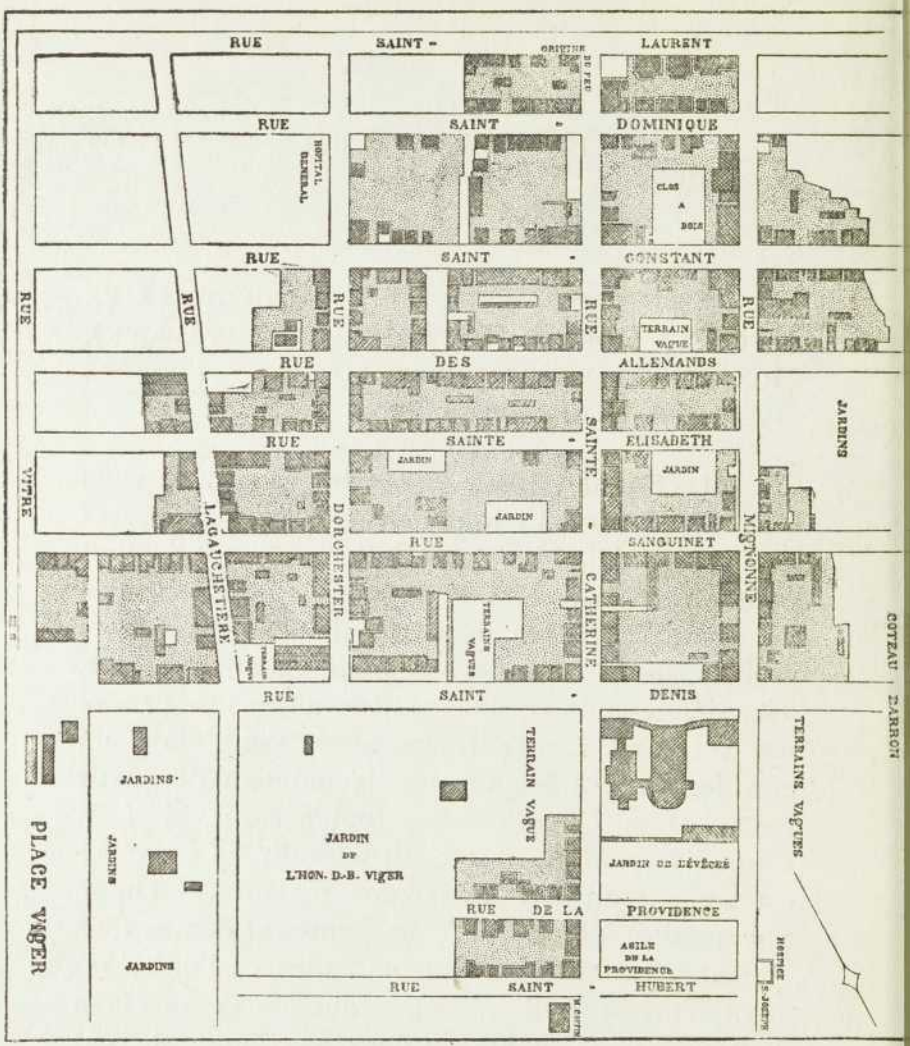

QUARTIER SAINT-LAURENT

Les surfaces quadrillées indiquent les immeubles rasés par l'incendie du 8 juillet 1852. — Les rues Mignonne, Saint-Constant et des Allemands sont aujourd'hui nommées; de Montigny, de Bullion et avenue de l'Hôtel-de-Ville.

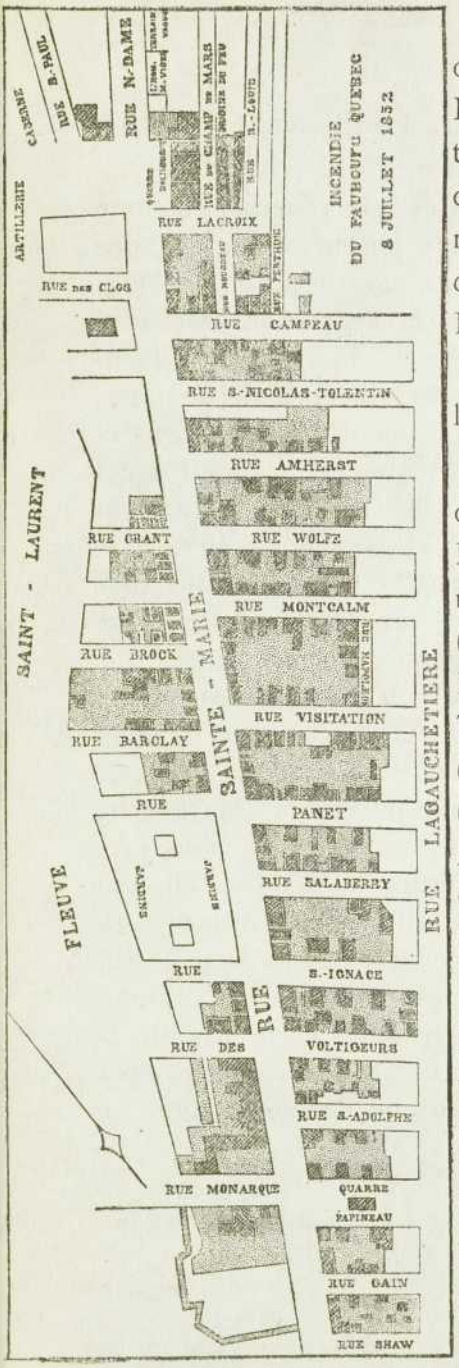

Remarques. – Les rues des Clos, Lacroix, Grant, Brock, Barclay et d'autres ont disparu. L'étendue qu'elles divisaient est maintenant couverte par des édifices et des rails du Pacifique Canadien.

L'Hôtel Viger occupe la place Dalhousie.

La rue Sainte-Marie est devenue rue Notre-Dame. L'on a aussi changé les noms des rues: Campeau (Saint-André), — Saint-Nicolas-Tolentin, (Saint-Timothée), — Salaberry (Plessis), — Saint-Ignace (Maisonneuve), — Saint-Adolphe (Champlain), — Gain (Cartier), — Shaw (Dorion).

A l'encoignure des rues Brock et Sainte-Marie, était située la Maison Saint-Jérôme-Émilien, dirigée par les Sœurs de la Providence qui l'administraient sans en être les propriétaires.

passants nous crièrent: « Les tisons tombent comme de la grêle sur votre toit! » En même temps, nous arrivaient le carrosse et un message du Dr MacDonnell, nous mandant de transporter sur-le-champ les malades à l'Hôtel-Dieu [1]. Sœur Wilson s'empressa d'y conduire deux hommes et deux femmes, mais cette pauvre Sœur, vaincue par la fatigue et les émotions, eut une syncope en arrivant à cet hôpital et ne put revenir chez nous. Elle fut conduite à la maison mère, et l'on nous envoya le carrosse du Dr MacDonnell. Nous n'étions plus que trois religieuses: les Sœurs Catherine, Brigitte et Marie-du-Saint-Sacrement, car Sœur Marguerite, malade au lit depuis plusieurs jours, dut se rendre à la maison mère, après s'être épuisée à charrier de l'eau pour la passer aux gens qui essayaient de sauver l'Hôpital. Informée par Sœur Marguerite du sort qui nous attendait, Mère Caron nous procura des aides et une voiture, la seule qu'elle put trouver. Elle-même, bien qu'à demi-morte de fatigue et d'inanition, accourut avec deux Sœurs. Sur ces entrefaites, nous vîmes arriver deux grandes charrettes que nous envoyaient les Sœurs de la Congrégation. Ces voitures étaient conduites par des hommes robustes, heureux de nous venir en

[1] L'Hôtel-Dieu était alors situé à l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice.

aide. Pour éviter le feu, en venant, ils avaient dû suivre le bord du fleuve. Déjà, des Messieurs de Saint-Sulpice opéraient avec nous la sortie du personnel. Toutes ces aides nous étaient parvenues au bon moment, car il nous fallait porter dans nos bras des femmes et même des hommes que la peur semblait cette fois paralyser. M. Connolly en administra deux dans la rue. A minuit, nous étions exténuées, mais nos malades étaient saufs. Quelques-uns logeaient chez des parents ou des amis venus à leur rencontre. Quant aux autres, — et c'était le plus grand nombre —, ils reposaient en parfaite sécurité dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Jusqu'à deux heures du matin, Mère Caron et ses deux compagnes travaillèrent avec nous au sauvetage des meubles. A cette heure, notre maison ne brûlait pas encore, mais le feu l'environnait. Les flammèches tombaient dru comme des flocons de neige pendant une grosse tempête. Nous eûmes toutes les peines du monde à nous rendre à la maison mère. Une heure plus tard, c'est-à-dire à trois heures du matin, le 9, notre hôpital flambait. »

Ainsi disparut cet immeuble qui fut : caserne dans son plus lointain passé ; monastère du Bon-Pasteur de 1844 à 1847 ; Hospice Saint-Jérôme-Émilien, pour garçons d'abord, puis pour filles et garçons, de 1847 à 1848 ; orphelinat pour garçons

seulement, de 1848 à 1851 [1]; école de sourds-muets, de 1848 à 1849, et, enfin, hôpital durant six mois. La rue Brock elle-même n'existe plus. Depuis longtemps, elle fait partie du port, en face de la rue Beaudry [2].

Nous ignorons s'il fut jamais question de remplacer cet hôpital Saint-Patrice.

SUPÉRIEURES QUI DIRIGÈRENT LA MAISON SAINT-JÉROME-ÉMILIEN

1. Sœur Caron, – 2. Sœur Élisabeth (H. Choquet), – 3. Sœur Alphonse-Rodriguez (J. Lespérance), – 4. Sœur Thérèse-de-Jésus (G. Têtu), – 5. Sœur Patrice (E. Morrisson).

---

[1] En 1848, des Frères en avaient pris la direction, mais les Sœurs les remplacèrent le 20 août 1849. (Voir pp. 161 et 162.)

[2] Appelée autrefois rue du Cheval noir.

LIVRE VII

ÉCOLE SAINT-JACQUES
ET ORPHELINAT SAINT-ALEXIS

I

ÉCOLE SAINT-JACQUES

Comme nous l'avons déjà vu, Mère Gamelin exerça toutes les œuvres de miséricorde, même celle d'instruire les ignorants. Avant l'époque où notre vénérée Fondatrice inaugura sa vie d'entière abnégation au bénéfice des nécessiteux, seules les communautés – peu nombreuses alors – et quelques institutions sous la responsabilité du clergé s'occupaient de l'éducation populaire. On voyait aussi des professeurs ambulants, le plus souvent payés par les curés, parcourir les campagnes, afin de donner des leçons de lecture, de grammaire, etc., aux enfants suffisamment doués [1]. L'organisation, tentée par l'autorité civile, d'écoles placées sous la direction d'une majorité protestante, n'avait pu, on le conçoit, convenir aux catholiques [2]. Afin de remédier à cet insuccès, la législature du Bas-Canada adopta une loi (1824) qui autorisait les fabriques à consacrer un quart de leurs revenus annuels à l'établissement, dans chaque paroisse, d'une ou deux écoles, selon les besoins de la population. Peu après, Mgr Jean-Jacques Lartigue fonda une

---

[1] Nous avons parfois hospitalisé des vieillards qui devaient à des instituteurs ambulants l'avantage de savoir lire.

[2] Exemple : l'Institution Royale.

école de garçons (1er octobre 1825), au rez-de-chaussée de son palais épiscopal, et une autre, de filles (le 3 janvier 1827), dans une maison louée à cet effet de M. Pierre Paquin, à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. La direction de cette dernière fut confiée à l'abbé Ignace Bourget, secrétaire de l'évêque.

II

ASSOCIATION DE CHARITÉ (DITE AUSSI ASSOCIATION BIENVEILLANTE) POUR L'INSTRUCTION DES FILLES APPARTENANT A L'ÉCOLE SAINT-JACQUES.

Le 10 mai 1828, Mgr Lartigue organisait une société qu'il instituait: ASSOCIATION DE CHARITÉ POUR L'INSTRUCTION DES FILLES APPARTENANT A L'ÉCOLE SAINT-JACQUES[1]. Les dames qui la composaient s'engageaient à servir les intérêts de l'œuvre fondée par l'évêque l'année précédente. Leur règlement comportait vingt articles minutieusement détaillés. En voici les principaux points. *Les sociétaires aideront au fonctionnement de l'École et formeront les jeunes écolières à la pratique des*

---

[1] Il ne faut pas confondre l'*école Saint-Jacques*, qui eut pour premier directeur l'abbé Ignace Bourget, et la susdite Association, aussi appelée Société des Dames de l'*école Saint-Jacques*, qui fut d'abord dirigée par l'abbé J.-C. Prince.

travaux manuels propres à leur sexe. Une fois l'année, elles éliront une présidente, une assistante et quinze conseillères. Ces dernières s'assembleront le premier samedi de chaque mois... Trois Dames associées, choisies hors des dignitaires, devront, à tour de rôle, consacrer deux heures par jour ouvrable à enseigner les ouvrages manuels aux petites filles de l'école... Les réunions étaient ordinairement présidées par un prêtre ou, assez souvent, par l'évêque [1]. Durant dix neuf ans [2], cet organisme aida au soutien de l'établissement au moyen de quêtes, de contributions, de ventes de charité.

Le choix des premières dignitaires eut lieu le 28 juillet 1828. Mme Jacques Viger devint présidente et Mlle Charlotte Lacroix, assistante et trésorière. Les quinze conseillères élues le même jour furent: MMmes Denis-Benjamin Viger, Augustin Tullock, Paul-Joseph Lacroix, Joseph Montrais, Louis Dubord, Toussaint Demers, René Kimber, Antoine Hurtubise, P.-J.-B. Montigny, V. Casavant, et MMlles Louise Guy, Louise Lacroix, Philomène Bruneau, Sophie Truteau et Marie-Anne Lennox.

---

[1] Les directeurs de cette Association furent successivement l'abbé J.-C. Prince (1828), l'abbé A. Tabeau (1831), l'abbé A.-F. Truteau (1835), Mgr I. Bourget (1839), l'abbé A.-F. Truteau (1840).

[2] Voir la note à la date du 28 août 1847.

A cause, sans doute, des dégâts occasionnés par les incendies, nous ne possédons comme annales de l'école Saint-Jacques, à son origine, que les rapports d'un mince registre, des extraits de journaux, l'Annuaire de Ville-Marie et des traditions – très brèves – léguées par nos fondatrices [1]. Nous puisons à ces sources les pages qui suivent [2].

III

NOTES CONCERNANT L'ÉCOLE SAINT-JACQUES

18 octobre 1828. – Résolu: d'acheter pour les enfants pauvres dix grosses-têtes en batiste noire, six manteaux de drap gris, six chaussures du pays, trois robes de coton, trois livres de grosse laine. (R.)

15 novembre 1828. — Mlle Charlotte Lacroix se démet volontairement de ses fonctions d'assistante et de trésorière. L'assemblée lui vote des remercîments pour le zèle qu'elle a déployé dans l'intérêt de l'association. (R.)

---

[1] Nous avons trouvé de précieux renseignements dans le livre intitulé *Saint-Jacques de Montréal*, publié par M. Olivier Maurault, p. S.-S., en 1923.

[2] Indications: A.O. (Annales de l'Orphelinat). — A.V.M. (Annuaire de Ville-Marie). — M.R. (Mélanges Religieux). — M. (Minerve). — R. (Registre). — T. (Tradition).

14 février 1829.— Acquisition d'une médaille d'honneur payée 7 schellings, 6 deniers. Cette médaille sera portée, à tour de rôle, par celles des élèves qui se signaleront par leur bonne conduite et leurs succès en couture. (R.)

1er août 1829.—Réélection de Mme Denis-Benjamin Viger comme assistante et trésorière. Elle avait remplacé Mlle Lacroix [1] dans ces charges, l'année précédente. (R.)

20 mars 1830.—Admission de Mlle Rosalie Tavernier dans l'Association. Examen des tricots. (R.)

25 mai 1830.—Signature d'un contrat entre Mgr J.-J. Lartigue et une Association dite « de l'école Saint-Jacques » ayant à sa tête l'honorable Jacques Viger, pour la construction d'une école. Il est stipulé que « cette maison aura 75 pieds de façade et 40 de profondeur (mesure française) prenant par devant à la rue Saint-Denis, d'un côté à l'évêché et de l'autre côté à la rue Mignonne [2]. Elle sera en pierre de taille, excepté le pignon sur la rue Mignonne... Elle aura trois étages et s'élèvera

---

[1] Mlle Charlotte Lacroix était la sœur de M. Paul-Joseph Lacroix. Elle mourut en 1832, à l'âge de 25 ans. Comme tous les membres de sa famille, elle était dévouée à Mme Gamelin.

[2] Aujourd'hui, rue de Montigny.

sur un terrain concédé par Mgr Lartigue à la condition formellement exprimée d'y établir une école... Les frais de construction seront couverts, en grande partie, par des souscriptions et par une somme de deux cent cinquante livres courant récemment votée à cette fin par la législature provinciale. (Contrat.)

En 1830.—Une troisième classe est ouverte. (A. V. M.)

9 octobre 1830.—Décisions : une maîtresse de tricotage sera payée 2 schellings, 6 deniers par mois. – La trésorière paiera 4 louis, 2 schellings, 6 deniers, pour le loyer de la maison d'école durant 6 mois. (R.)

Le 13 novembre 1830, le comité de l'Association de Charité, assemblé dans la salle de couture de l'école, constate et prend note du manque d'assiduité, de plusieurs Dames associées, aux leçons de couture qui se donnent aux élèves... En conséquence, il est résolu que le comité adressera la lettre (circulaire) ci-dessous aux dames et demoiselles concernées:

« Le comité de l'Association de Charité s'étant assemblé aujourd'hui, 13ème jour de novembre, prend la liberté de vous exprimer que c'est avec beaucoup de peine qu'il voit, d'après la révision des listes, que les classes de couture n'ont pas toujours été fournies du nombre de maîtresses qu'exige le nombre des écolières.

« Votre comité est bien convaincu que des raisons particulières et peut-être imprévues auront détourné un certain nombre de membres de leur assistance à l'enseignement des enfants, toutefois, ce même comité, dans le vif intérêt qu'il porte à l'Œuvre entreprise, croit devoir solliciter, plus que jamais, votre coopération bienveillante et votre présence charitable aux classes de l'Association.

« Nous avons l'honneur d'être: Les membres du comité de l'école gratuite de filles de Saint-Jacques.

« De la part du comité,

J.-C. Prince Ptre. » (R.)

18 août 1831.— « Le 16, a eu lieu à la maison d'école (inachevée)... en présence de Sa Grandeur Mgr de Telmesse (Mgr Lartigue), fondateur et protecteur de cet établissement, l'examen des petites filles... Elles ont extrêmement bien répondu... Cette institution est d'autant plus précieuse pour nous, qu'elle bénéficie des soins du clergé de Saint-Jacques et d'une association de Dames qui y mettent beaucoup de leur temps. Elle procure les bienfaits de l'éducation à un grand nombre d'enfants, dans un quartier de la ville, où les écoles sont rares... Après les examens, a eu lieu un bazar dont le produit est destiné à vêtir les enfants pauvres qui, autrement ne pourraient fréquenter l'école. » (M.)

Le produit de ce bazar fut de 81 louis, 11 schellings, 7 deniers, dont on préleva 3 louis, 8 schellings, 9 deniers, afin de payer les derniers mois de loyer de la maison d'école qu'on allait bientôt échanger pour celle qui venait d'être érigée à l'angle des rues Saint-Denis et Mignonne.

Automne de 1831.—On installe l'école des filles au premier étage de la nouvelle construction.

8 novembre 1831.—La maîtresse couturière sera payée dix schellings par mois. Elle donnera des leçons tous les jours, depuis une heure de l'après-midi jusqu'au moment où l'obscurité du soir oblige de cesser le travail... (R.)

Été de 1832.—L'école des filles, logée au premier étage de la nouvelle construction depuis l'automne précédent, est transférée au second et l'on installe au troisième l'école des garçons (classes françaises et anglaises). Mgr Lartigue avait fondé cette dernière le 1er octobre 1827, dans le bas de la sacristie de la cathédrale. (A.V.M.)

30 novembre 1833.—Il est résolu de payer 3 livres courant pour aider au chauffage de l'école, et 10 livres courant pour aider à payer le salaire des institutrices... Les Demoiselles Delphine Robitaille, Marguerite Gauvin, Dina Lafontaine, ainsi que Madame Toussaint Cherrier, sont admises au nombre des membres de l'Association... Les ouvrages de l'école sont examinés et approuvés...(R.)

23 septembre 1834. — Rapport d'une assemblée présidée par l'abbé A. Tabeau. « Aujourd'hui... Mme la trésorière présente ses comptes pour lesquels il appert que, depuis le 27 juillet de l'année dernière, elle a reçu la somme de £ 52, 1, 5... et qu'elle a dépensé celle de £ 36, 0, 7, ce qui laisse au coffre la somme de £ 16, 0, 10. Il a été trouvé de plus quatre deniers, ce qui fait le montant total de £ 16, 1, 2 restant au coffre. On a ensuite procédé à l'élection des officières de l'Association. Mme Jacques Viger a été continuée directrice et Mlle Sophie Truteau a été élue trésorière...

Ant. Tabeau » (R.)

11 novembre 1834. — Vers cette date, une vente de charité produit 85 louis, 5 schellings, 8½ deniers, au profit de l'école. (R.)

18 mai 1835. — Décès de Mgr Pierre-Antoine Tabeau, préconisé évêque titulaire de Spica et coadjuteur de Mgr Lartigue par S.S. Grégoire XVI, en 1834. Il avait reçu ses bulles, mais il mourut sans avoir été consacré. Il dirigeait l'Association des Dames de l'école Saint-Jacques depuis 1831.

23 septembre 1835. — L'on achètera des images pour la somme de cinq schellings, afin de récompenser les élèves. (R.)

1836. — Vers cette époque, les demoiselles Fournier se chargent de l'enseignement à l'école Saint-Jacques.

30 juillet 1836.—Rapport: «Aujourd'hui... à une assemblée des Dames de l'Association de charité... Mademoiselle la trésorière a présenté ses comptes... Ensuite, on a procédé à l'élection des deux premières officières. Mme Jacques Viger est continuée directrice et Mlle Sophie Truteau, trésorière... On a admis comme associées Mme Toussaint Truteau et Mlle Alphonsine Boudreau...»

J. J. Ev. de Telmesse.»

13 novembre 1837.—Rapport: «A une assemblée ordinaire des Dames de l'Association de Charité pour l'Instruction gratuite des filles, il a été décidé que Mlle Agathe Séné sera admise comme agrégée à la dite Association...»

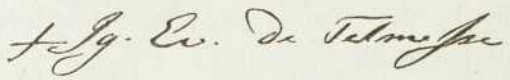

9 avril 1838.—A une assemblée ordinaire de l'Association... a lieu l'examen des élèves couturières... Cette séance est présidée par Mgr Bourget, évêque de Telmesse (depuis le 25 juillet 1837). (R.)

17 juin 1839.—A une assemblée ordinaire des Dames de Charité de l'école S.-Jacques... a été admise dans leur Association Mme J.-B. Gamelin, que les circonstances permettent au conseil de recevoir avant qu'elle ait été proposée selon la règle ordinaire. (R.)

26 juillet 1839.—Rapport: «Aujourd'hui, le 26 juillet 1839, à une assemblée ordinaire des Dames

de l'Association de charité pour l'instruction gratuite des Filles, il a été résolu qu'on ne ferait point la loterie dont il a été fait mention... Mme Jacques Viger a été continuée directrice et Mlle Sophie Truteau, trésorière. On a admis comme membres de l'Association Mlle Véronique Lacombe, Mlle Josephte Perras et Mme Ant. Poirier. MMlles Élizabeth McBride, Éléonore Delinelle, Léocadie Delinelle, Adélaïde Labelle et Mme Pierre Gosselin ont été proposées pour devenir membres de la susdite Association. Mlle la trésorière a présenté ses comptes par lesquels il appert que depuis le 26 juillet de l'an dernier elle a reçu £ 19-12-1, et dépensé £ 7-8-1, ce qui donne en faveur de la société £ 12-4-1 qui ont été remis au coffre...

✝ J. J. Ev. de Mont-réal

16 mars 1840.—Rapport: « Aujourd'hui, le 16 mars 1840, à une assemblée des Dames de l'Association pour l'instruction des filles, il a été résolu que l'on achèterait de la laine pour tricoter, du canevas et du fil pour apprendre aux enfants à broder ou marquer... Mme Édouard Leclère et Mme Aug. Cuvillier ont été admises comme membres de l'Association... »

✝ Jg. Ev. de Telmesse

11 mai 1840. — Première réunion des Dames associées, présidée par S. G. Mgr Ignace Bourget, (après son intronisation comme évêque de Montréal). Rapport : « L'assemblée fixée au 13 avril dernier ayant manqué à cause de la maladie de feu Mgr J.-J. Lartigue, Instituteur de la présente Association, aujourd'hui, onze mai mil huit cent quarante, à une assemblée de la dite Association, il a été résolu que Mlle Laberge serait continuée comme maîtresse de couture... Que la maîtresse de couture tiendrait son école depuis une heure jusqu'à cinq... — Mme Édouard Gravel a été admise comme membre de l'Association. Mlle Céleste Laforme a été proposée pour en devenir membre.

Fait et passé les jour et an que dessus, à la salle de l'école... »

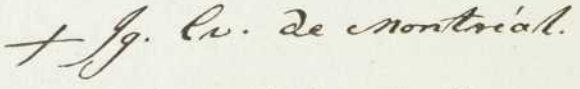

8 juin 1840. — Résolu... la formation d'un conseil spécial composé de 12 membres, outre la directrice, et dont la fonction consistera à examiner les qualités des personnes qui désirent être admises dans l'Association... Ont été élues pour former le dit conseil, les Dames J.-B. Gamelin, D.-B. Viger, Louis Pominville, Augustin Lognon, Antoine Hurtubise, Louis Dubord, J.-B. Bourbonnière, Pierre Comte, François Castonguay, Augustin Demers et les Demoiselles Sophie et Mélanie Truteau...

Signé: Ig. Év. de Montréal (R.)

7 juin 1841.—Résolu... Les lots (d'une loterie projetée) seront distribués par Mme Castonguay, Mme Gamelin, Mme Comte et Mlle Mélanie Truteau... (R.)

16 août 1842.—A la maison d'école, bazar au bénéfice de l'œuvre de Mme Gamelin. Des élèves sont récompensées pour avoir confectionné des objets de loterie à cette occasion. (R.)

25 mars 1843.—Mlle Séné (notre future Mère Zotique) et six compagnes reçoivent l'habit des Filles de la Charité Servantes des Pauvres. La cérémonie a lieu à la « Maison jaune ». (A)

1er octobre 1843.—Les Frères des Écoles chrétiennes prennent la direction des classes des garçons, qui se continuent dans l'immeuble angle des rues Saint-Denis et Mignonne (de Montigny). A.V.M.

8 octobre 1843.—A l'Asile de la Providence, inauguré le 18 mai précédent, Mme Gamelin revêt le saint habit des Filles de la Charité Servantes des Pauvres.

9 octobre 1843.—Résolu... Dorénavant, les assemblées de l'Association n'auront lieu que tous les deux mois. (Jusque là les Dames sociétaires se réunissaient tous les mois et même plus souvent.) (R.)

29 mars 1844.—Les fondatrices de notre Institut font profession. Les Dames de l'Association

de l'école Saint-Jacques, dont Mère Gamelin et Sœur Séné sont membres (voir page 192), se joignent aux Dames sociétaires de l'Asile de la Providence pour solenniser ce jour mémorable.

Le 1er mai 1844, la jeune communauté hospitalise à l'Asile de la Providence douze petites filles délaissées. C'est la fondation de notre œuvre des orphelinats.

19 août 1844. — Bazar au bénéfice de l'école. Cette vente produit 25 louis, 15 schellings, 7½ deniers, plus 3 schellings et 2 deniers en mauvais sols. (R.)

27 mai 1845.—Décès de Mme Jacques Viger (Marie-Marguerite de la Corne de Chapt de Saint-Luc), initiatrice, première présidente et présidente récemment réélue, de l'ASSOCIATION DE CHARITÉ POUR L'INSTRUCTION GRATUITE DES JEUNES FILLES DE L'ÉCOLE SAINT-JACQUES. Elle était âgée de 70 ans. Mère Gamelin assistait à ses derniers moments. (M. R.)

1er août 1845.—(Extrait des *Mélanges Religieux*) « Hier, après dîner, l'examen des élèves des demoiselles Fournier s'est fait avec tout l'éclat accoutumé. L'auditoire, nombreux, parut satisfait... Il faut convenir aussi qu'un bon nombre d'entre les demoiselles répondit sur la grammaire, la géographie, l'histoire du Canada, l'arithmétique, avec

assurance... On joua plusieurs petits drames qui amusèrent beaucoup l'assistance... L'examen ne laisse à désirer que de voir cette école poursuivre sa carrière tous les ans avec le même succès. »

30 septembre 1845.—Les Dames de l'Association de charité de l'école Saint-Jacques élisent à la charge de présidente Mlle Marie-Anne Lennox, fille aînée (d'un premier mariage) de Mme Jacques Viger. (R.)

10 août 1846. — Un bazar, tenu au profit de l'école, produit 81 louis, 5 schellings, 1 denier « en y comprenant les mauvais sols ». (R.)

15 août 1846.—Mlle Clotilde Fournier, âgée de 33 ans, entre au noviciat de la Providence. Avant 1836, elle avait collaboré à l'œuvre des filles repenties. Dans la suite, elle s'était livrée à l'enseignement.

12 avril 1847. — Rapport. « Aujourd'hui... à une assemblée ordinaire des Dames de l'Association pour l'école gratuite de couture, il a été résolu que Madame la trésorière serait autorisée à sortir l'argent nécessaire pour chausser les enfants pauvres de l'école. Les Dames J.-B. Lachapelle et Alexis Plinguet ont été admises comme membres de l'Association...

A.-F. Truteau »

N. B. Ce rapport est le dernier des actes contenus dans le registre mentionné à la page 186.

20 mai 1847. — La classe des orphelines de la maison mère passe sous le contrôle de la Commission scolaire. Le chanoine Truteau aimait beaucoup les enfants. Il s'intéressait en particulier aux petites orphelines de la Providence. Commissaire des Écoles catholiques de Montréal (1846-1847), il en profita pour venir en aide à la communauté en la faisant bénéficier de la subvention ordinairement octroyée aux écoles primaires. Voici, avec de vénérables signatures, le texte des conventions échangées à cet effet:

« Je, soussignée, supérieure de l'Asile de la Providence, en la cité de Montréal, m'engage, envers les commissaires des écoles communes catholiques de la cité de Montréal, acceptant par Messire Armand de Charbonnel, leur président, à tenir, dans notre établissement de la Providence, une école de filles, aux termes et en la manière voulus par l'acte 9 Vic. ch. 27; et les dits commissaires des écoles communes catholiques de la cité de Montréal, par le dit Messire Armand de Charbonnel, soussigné, s'engagent de donner la somme de cinquante louis courant, par an, à la dite supérieure de l'Asyle de la Providence, pour la tenue de la dite école.

« Le présent engagement fait à la condition expresse qu'il cessera à la simple demande de l'une des parties et sans autre formalité aucune qu'un

payement proportionnel aux huit mois d'école voulus par la loi.

Fait double à Montréal, ce vingt mai mil huit cent quarante sept.

Armd de Charbonnel, prést [1].
Sr Gamelin, supre »

IV

L'école Saint-Jacques est confiée aux Sœurs de la Providence

28 août 1847.—Mère Gamelin et son conseil se chargent de l'école Saint-Jacques dirigée depuis plusieurs années par les demoiselles Fournier, dont l'une est novice à la Providence, et deux sont postulantes au Bon-Pasteur depuis le 23 juillet (voir l'article « Les demoiselles Fournier » p. 212).

---

[1] Monseigneur Armand-François-Marie Chabron de Charbonnel, né à Monistrol, en France, en 1802, prêtre en 1825, entra chez les Sulpiciens en 1826. Il vint à Baltimore en 1839, puis à Montréal, où il demeura de 1840 à 1847. Évêque de Toronto en 1850, il devint archevêque de ce diocèse divisé par la création des sièges de London et de Hamilton. Entré chez les Capucins, en France, en 1850, il se dévoua à l'Œuvre de

N. B.—Nous ignorons ce que devint dans la suite l'Association des Dames patronnesses de l'école Saint-Jacques. Elle dut naturellement se fusionner avec celle de la Providence, car les mêmes Dames, en grande partie, étaient membres de ces deux sociétés.

15 septembre 1847.—Les Sœurs Alexis (Clotilde Fournier) et Marie-de-Bon-Secours (Albine Gadbois), novices, inaugurent leur emploi comme institutrices à l'école Saint-Jacques. Elles ont pour compagnes deux postulantes. A cette date, les classes des filles occupent le premier étage et celles des garçons, le deuxième. A l'étage supérieur, fonctionne l'organisation typographique des associés Rivet et Chapleau, éditeurs des *Mélanges Religieux.*

8 juillet 1852.—L'école Saint-Jacques est rasée par le *grand feu.* L'immeuble était assuré pour $2400. (A. V. M.)

Août 1852.—L'Association, formée en 1830 pour la construction de l'école qui vient de brûler,

---

la Propagation de la Foi. Il mourut archevêque titulaire de Sozopolis, le 29 mars 1891, au couvent de Crest, diocèse de Valence. La vie sacerdotale de Mgr de Charbonnel fut un curieux enchaînement de dévoûment aux œuvres apostoliques et de renonciation aux postes qui lui étaient offerts. (Voir l'*Annuaire Battandier*, 1919, page 322.)

est reconstituée. A l'automne, les classes se continuent dans un local provisoire. (A. V. M.)

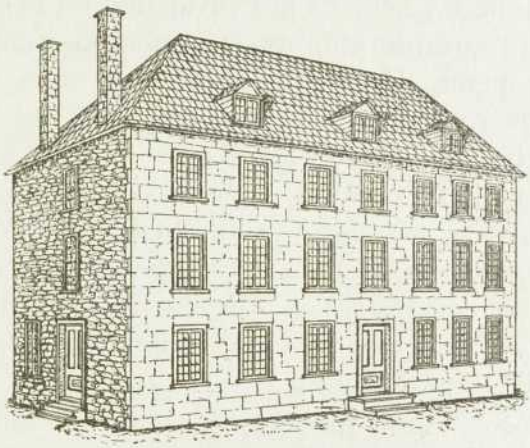

Première école Saint-Jacques, incendiée en 1852

Mai 1853.—Après avoir obtenu de la législature un octroi de 300 louis, la susdite Association se met en frais de reconstruire l'école Saint-Jacques. (A. V. M.)

Novembre 1853.—Petits garçons et petites filles du quartier Saint-Jacques retrouvent leur école réédifiée à l'endroit même où ils l'avaient vue brûler. On n'avait changé au plan que l'addition d'un attique habitable (voir p. 205). Par l'intermédiaire du chanoine A.-F. Truteau, des pièces étaient affectées au logement des orphelines. (A. O.)

* * *

A la mort de Mère Gamelin, l'orphelinat qu'elle avait fondé à l'Asile de la Providence, en 1844, hospitalisait soixante enfants. Ce nombre fut à peu près le même de 1846 à 1851; le premier s'était accru puis maintenu par les épidémies de typhus et de choléra. Depuis le 24 octobre 1845, l'œuvre fonctionnait au premier étage de l'Asile, dans l'aile qui longe la rue Sainte-Catherine [1]. Par ailleurs, le personnel de la maison augmentait si rapidement que, dès 1851, l'on songeait à construire une autre aile [2]. La Providence, comme nous le verrons, avait d'autres desseins.

L'école Saint-Jacques, dont notre Fondatrice avait accepté la direction en 1847, appartenait alors à l'Évêché [3]. Après la reconstruction de cet immeuble, ruiné par l'incendie de 1852, les orphelines de l'Asile y furent transférées. Le chanoine Alexis-Frédéric Truteau avait largement contribué de son influence et de son aide pécuniaire à l'aménagement de l'étage réservé à cette fin. En consi-

---

[1] Cette section de l'Asile de la Providence loge maintenant le conseil de notre province de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

[2] Cette aile (celle qui donne sur le jardin) ne fut construite qu'en 1858.

[3] Notre communauté en est devenue propriétaire le 14 septembre 1861.

dération de ses libéralités ininterrompues pour ses intéressantes protégées, Mgr Bourget assigna le vocable *Saint-Alexis* (janvier 1854) à l'ensemble des pièces que ce personnel occupait dans l'école. La communauté décida ensuite que le 18 décembre 1853 (jour du transfert) serait inséré dans le catalogue des maisons de l'Institut comme marquant la date de fondation de l'Orphelinat Saint-Alexis.

Ce tribut de gratitude envers l'un de nos plus grands bienfaiteurs n'enlève cependant pas à Mère Gamelin son titre de fondatrice de notre œuvre des orphelinats.

V

Orphelinat Saint-Alexis et école Saint-Jacques

Un long intervalle devait s'écouler avant la complète organisation de l'Orphelinat Saint-Alexis. Avec les privations imposées par la pauvreté, le personnel dut subir, douze années durant, les souffrances occasionnées par l'insuffisance d'espace dans un local où deux œuvres compactes se coudoyaient du matin au soir. L'histoire de cette institution sera intéressante. En attendant qu'elle soit publiée, nos lectrices la trouveront sommairement racontée dans la brochure intitulée *Madame la Duchesse de Bassano*, ouvrage édité en 1923. Voici, pour

clore la présente narration, quelques détails de nature à faire pressentir les faits subséquents.

14 septembre 1861.—L'Évêché de Montréal vend à la corporation des Sœurs de la Providence le terrain comprenant le jardin actuel attenant à l'Asile de la Providence, l'école Saint-Jacques et certains lots concédés depuis aux Messieurs de Saint-Sulpice. (A.)

Septembre 1863.—Sœur Vincent, l'une de nos sept fondatrices, est nommée supérieure de l'Orphelinat Saint-Alexis. Cette même année, Mlle Luce Cuvillier la met en relations avec Mlle Clara Symes, la future Duchesse de Bassano, que la Providence avait destinée à devenir l'insigne bienfaitrice de cette maison. (A. O.)

En 1863, le Séminaire de Saint-Sulpice construisit, à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, une école spacieuse pour les garçons. En 1865, on y installa les classes que les Frères dirigeaient, depuis plusieurs années, dans l'immeuble affecté à notre orphelinat [1]. Après ce transfert, M. Olivier Berthelet voulut bien, à la demande des Sœurs, faire achever, à ses frais, le sous-sol de leur maison afin de le rendre utilisable. L'admi-

[1] En 1921, Frères et élèves de l'école inaugurée en 1865 furent transférés dans un édifice situé à l'angle des rues de Montigny et Sanguinet.

PARENTES DE MÈRE GAMELIN

nistration fut aussi améliorée. Afin de se créer une source – bien modeste – de revenus et d'être secourables aux petites filles pauvres du quartier Saint-Jacques, les Sœurs maintinrent deux, puis trois classes payantes et deux classes gratuites. De cet arrangement résulta l'habitude, longtemps conservée, d'appeler la même maison tantôt *Orphelinat Saint-Alexis*, tantôt *École Saint-Jacques*. (A. O.)

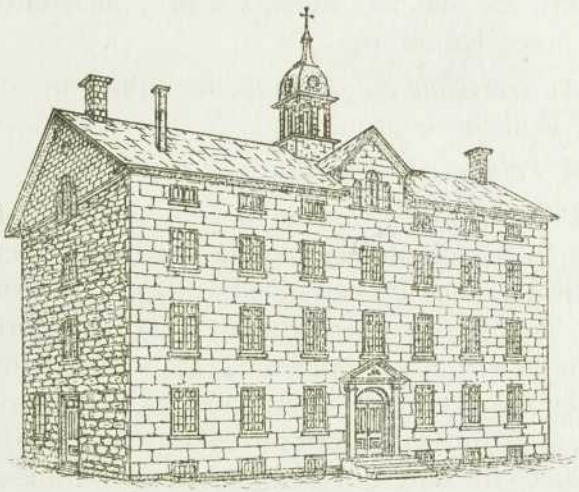

ÉCOLE SAINT-JACQUES (ORPHELINAT SAINT-ALEXIS) RECONSTRUITE EN 1853. (V. page 201.)

1865, 1866, 1867 furent des années de réorganisation. A partir de cette dernière époque jusqu'en 1881, notre Orphelinat Saint-Alexis, sauf des changements peu notables, resta divisé comme suit:

Au sous-sol, réfectoire des Sœurs, réfectoire des orphelines, cuisine, dépense, buanderie, etc.

Au premier étage, parloir, classes des orphelines (sous le contrôle des commissaires), deux classes gratuites dites « classes de Saint-Vincent-de-Paul » pour élèves externes. Chambre réservée.

Au deuxième étage, salle de communauté, deux (ou trois) classes pour élèves externes payant chacune 25 sous par mois. Ce prix, bien entendu, varia avec les années.

Au troisième étage, chapelle, salles des orphelines, salle de couture. etc.

A l'étage attique, dortoirs et vestiaires.

Pour diverses raisons mais, en somme, afin de dilater l'espace nécessaire au fonctionnement de l'Institution, les classes d'externes ont été supprimées. La dernière disparut en 1921. Le florissant Jardin de l'Enfance fondé en 1881, à la demande de M. Sentenne, curé de Saint-Jacques, occupe, depuis 1883, le bâtiment de brique contigu à la maison de pierre. Cette œuvre a complètement remplacé l'école Saint-Jacques comme source de revenus pour le soutien de l'Orphelinat Saint-Alexis [1].

---

[1] Pour renseignements sur les écoles de la paroisse Saint-Jacques de Montréal, voir *Saint-Jacques de Montréal*, ouvrage publié en 1923 par M. Olivier Maurault, p. S.-S.

VI

DIRECTION ECCLÉSIASTIQUE

CURÉS DE LA PAROISSE SAINT-JACQUES [1]

Les Messieurs de Saint-Sulpice dirigent la paroisse Saint-Jacques depuis 1855. M. Pellissier, qui en fut le 1er desservant (1855-1860), eut pour remplaçant M. A. Campion, 2e desservant, de 1860 à 1862, puis, curé canonique de 1862 à 1867. Les autres curés de cette paroisse se sont succédé comme suit: M. J.-F. Lacan, 1867-1868; – M. A. Mercier, 1868-1875; – M. L. Sentenne, 1875-1882; – M. V. Rousselot, 1882-1889; – M. P. Deguire, 1889-1894; – M. N.-A. Troie, 1894-1895; – M. S. Charrier, 1895-1913; – M. H. Gauthier, curé actuel, 1913-1929.

DIRECTEURS SPIRITUELS DES SŒURS DE L'ORPHELINAT SAINT-ALEXIS

Depuis la fondation de cette œuvre, les Sœurs qui en eurent la conduite avaient pour confesseurs les aumôniers de l'Asile de la Providence. A la

---

[1] Quand les Messieurs de l'Évêché eurent quitté l'Hospice Saint-Joseph et la chapelle de la Providence, le quartier Saint-Jacques fut desservi par les Messieurs du Séminaire. (Voir *Saint-Jacques de Montréal*, 1923, par M. O. Maurault, p. S.-S.)

demande de Mgr Bruchési, les Messieurs de Saint-Sulpice voulurent bien (en 1908) se charger du chapelinat de l'Orphelinat Saint-Alexis. Les aumôniers qui se succédèrent à cette desserte, depuis bientôt vingt deux ans, sont: M. D. Chevrier, 1908; — M. T. Coste, 1908-1910; — M. T. Duhamel, 1910-1914; — M. H.-J. Guibert, 1914-1916; — M. J.-B. Ouellet, 1916-1919; — M. M. Lacombe, 1919-1920 et 1921-1923; — M. J.-B. Clément, 1920-1921 et 1923-1925; — M. E. Blanchard, 1925-1929.

DIRECTION SPIRITUELLE DES ÉLÈVES

Les élèves de l'Orphelinat Saint-Alexis étaient autrefois dirigées par les aumôniers de l'Asile de la Providence. Depuis 1881, elles sont, de même que les élèves du Jardin de l'Enfance, sous la direction spirituelle des Messieurs de Saint-Sulpice. Voici la liste des prêtres de Saint-Jacques qui les ont desservies soit comme chapelains, soit comme catéchistes, soit comme auxiliaires de M. Palatin: M. J. Palatin, 1881-1902; – M. J.-E. Provost, 1898-1899; – M. R. Tranchemontagne, 1899-1903; – M. T. Coste, 1899 et 1902-1903; – M. T. Duhamel, 1902-1903; – M. R.-M. Portier, 1903-1911; – M. J.-B. Clément, 1911-1918; – M. E. Poulin, 1913-1917; – M. E. Dagenais, 1916-1919; – M. P. Richard, 1917-1918; – M. E. Labrosse, 1917-1918; – M. G. Hamel, 1914-1917 et 1919-1922; – M. M. Lemire,

1922-1923 et 1923-1929; – M. O. Maurault, 1922-1923 et 1923-1926; M. M.-H. Robert, 1927-1929.

VII

SUPERIEURES DE L'ORPHELINAT SAINT-ALEXIS de 1853 à 1927

1. Sœur Charles (T. Bricault-Lamarche), – 2. Sœur Vincent (M. Durand) [1], – 3. Sœur Alphonse Rodriguez (Z. Talon-Lespérance), – 4. Sœur Marie-Hedwige (Célina Fafard), – 5. Sœur Dosithée (H. Champoux), – 6. Sœur Marie-Félix (C. Prévost), – 7. Sœur Hildebert (E. Gauvrault), – 8. Sœur Irénée (C. Noël), – 9. Sœur Cornélie (A. Labranche), – 10. Sœur Florine (D. Gravel), – 11. Sœur Bertille (A. Marsan), – 12. Sœur Marie-de-la-Nativité (M.-R. Coutu), – 13. Sœur Marie-de-la-Passion (E. Valois), – 14. Sœur Marie-Bernadette (C. Lapré), – 15. Sœur Marie-Laure (E. Baril), – 16. Sœur Raphaël-de-Jésus (M. Hogue), – 17. Sœur Marie-Éléonore (C. Laporte), – 18. Sœur Alphonse-du-Sauveur (M. Piette).

---

[1] Sœur Vincent, ou plutôt Mère Vincent, était l'une de nos sept fondatrices. Sa charité envers les orphelines était des plus touchantes. Elle exerça plusieurs emplois importants dans la communauté et mourut le 7 juillet 1874.

VIII

NOMS DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BIENVEILLANTE POUR L'INSTRUCTION GRATUITE DES FILLES APPARTENANT A L'ÉCOLE SAINT-JACQUES

MMmes Abel, André Auclair.

MMmes Bélanger, S. Benoît, Bernard, J.-B, Bourbonnière, Jos. Bourdon, Chs Brault;—MMlles A. Baby, Ang. Beaudry, Lse Beaudry, M.-Alph. Boudreau, M. et H. Brossard, Phil. Bruneau.

MMmes P. Cadieux, J.-N. Cardinal, V. Casavant, F. Castonguay, J.-B. Chalifoux, L. Chalifoux, L. Charlebois, T. Cherrier, Aug. Cuvillier, J. Cypihot, S. Cypihot;—MMlles A. Séné, E. Christie, O. Coursolles, A. Couturier-Lajoie.

MMmes De Bleury, de la Potherie, J. Delille, A. Demers, L. Demers, T. Demers, J. Deschamps, L. Dubord, J.-B. Dubuc, T. Dumas;—MMlles El. Delinelle, L. Delinelle, Luce Delinelle, El. Demers, Eu. Demers, A. Derome, R. Derome, F. Dubord, E. Dufaut, M. Dufresne, A. Dupéré.

MMmes Gagné, J.-A. Gagnon, J. Gagnon, J.-B. Gamelin, E. Garceau, Genand, F. Goedike, P. Gosselin, Ed. Gravel, J. Grenier, J.-E. Guilbault, M. Hogue, E. Hudon, A. Hurtubise;—MMlles M. Garceau, E. et M. Gauvin, L. Guy.

Mme R. Kimber.

MMmes P. Labelle, M. Labrie, J.-B. Lachapelle, P.-J. Lacroix, Aug. Laflamme, T. Laflamme, E. Languedoc, J. Lapierre, A. Latourelle, F. Lauzon, J. Leblanc, Ed. Leclerc, P. Lecomte, T. Lecomte, J. Leduc, J.-B. Lefebvre, Lemoine, J. Lépine, L'Heureux, A. Lognon,;—MMlles A. Labelle, Z. Labrie, V. Lacombe, L. Lacroix, C. Lacroix, D. Lafontaine, C. Laforme, E. Lamontagne, V. Laviolette, M. Leduc, C. Lennox, M.-A. Lennox, C. Lennox, E. Léonard, E. Leprohon, J. Leprohon.

MMmes McNab, McBride, McRae, E. Montrais, P.-J.-B. Montigny, Simon-Martin, Chs Mondelet, R. Mellamby, G. Michon, M. Mignault;—MMlles D. Marteau, E. Martineau, S. Masson, M. McCord, M.-A. Mittleberger.

Mme J. Noreau.

Mme J. Ostell.

MMmes Ls-J. Papineau, P. Paquin, J. Perrault (née Lamontagne), E. Perrault, L. Perrault, C. Perry, E. Piché, A. Plinguet, A. Poirier, J. Pominville, L. Pominville;—MMlles M. Paquin, E. Paradis, Jos. Paradis, J. Paradis, J. Perras-Leborgne.

MMmes H. Rangeard, J.-B. Raymond, N. Remel, F. Ricard, A. Rochon, Chs Roy, F. Roy, J. Roy;—MMlles D. Robitaille, L. Roy, V. Roy.

MMmes F. Saint-Louis, E. Séné, G. Smith;—MMlles A. Séné, A. Smith, S. Smith, E. Souligny.

MMmes Y. Tessier, A. Tullock, Chs Turgeon, T. Truteau;—MMlles R. Tavernier, A. Truteau, D. Truteau, M. Truteau, S. Truteau.

MMmes Chs Viau, D.-B. Viger, J. Viger, Ls Viger;—MMlles E. Vinet-Souligny, Z. Vinet-Souligny.

MMlles M. Waller, H. Watkins, A. White.

IX

Les demoiselles Fournier

Avant 1836, les demoiselles Hippolyte et Clotilde Fournier avaient collaboré à l'œuvre de miséricorde dirigée par Mme D. MacDonell (H. Latour) [1]. Après la fermeture de cette institution, l'autorité ecclésiastique les chargea (voir p. 128) de l'école Saint-Jacques aussi appelée « école de Monseigneur » ou « école de l'Évêché ». Dans la suite, elles obtinrent la permission d'ouvrir une classe payante et de s'adjoindre leur jeune sœur Luce. Celle-ci, affiliée à l'Association de Charité, donnait sa large part de dévoûment au sauvetage des âmes désemparées. Réunie à ses sœurs, elle déploya le même zèle à l'égard de ses nouvelles obligations. Issues de parents qui étaient chrétiens

[1] L'œuvre des « Repenties ».

comme on l'était au temps des apôtres, et pratiquant elles-mêmes minutieusement les vertus propres à leur état, ces braves personnes étaient fort considérées. En outre, elles en imposaient par leur mise uniforme: robe noire, ample fichu de toile blanche et bonnet blanc à façade haute sobrement ruchée. Parce qu'elles étaient de la même famille, on les appelait « Les Sœurs Fournier ». De là, on en vint à dire couramment Sœur Hippolyte, Sœur Clotilde, Sœur Luce. Leurs noms, leurs costumes et leur genre de vie assimilaient en quelque sorte leur condition à celle des religieuses. Leur école payante affectait un certain décorum. Les robes des élèves étaient de couleur sombre en hiver et pâle en été. Un bonnet de mousseline blanche garni de ruban était de rigueur durant les heures de classe. Pour l'assistance aux offices de l'église, en été, les gentilles écolières portaient une collerette blanche et un chapeau blanc, espèce de capote que l'on appelait « calèche ».

Les dévouées institutrices de l'école Saint-Jacques apprenaient à leurs élèves à aimer, respecter et soulager les membres souffrants de Notre-Seigneur. Une fois le mois, elles conduisaient leurs écolières à la *Maison jaune* (et plus tard à l'Asile de la Providence) pour saluer leurs amies, les bonnes vieilles, leur chanter des cantiques ou des chansons et leur distribuer de petites douceurs. Toute leur vie, nos Sœurs Marie-des-Anges (H.

Lognon), Pierre-Claver (E. Resther), Clotilde (E. Garnot), L'Ange-Gardien (Z. Thompson), Rose-de-Marie (R. Tessier), Marie-Raphaël (O. Bourbonnière), Marie-de-la-Providence (C. Bourbonnière) et plusieurs dames, qui devinrent nos bienfaitrices, aimèrent à se rappeler leurs années d'études préparatoires chez les demoiselles Fournier.

Les notes ci-après nous apprennent ce que devinrent ensuite ces dévouées institutrices.

NOTES EXTRAITES DES REGISTRES DU MONASTÈRE DU BON-PASTEUR ET DE LA MAISON MÈRE DE LA PROVIDENCE

De Joseph Fournier et d'Apolline Racicot sont nées, à Vaudreuil:

1.—Marie-Hippolyte, le 12 janvier 1812; entrée au noviciat des religieuses du Bon-Pasteur le 23 juillet 1847; professe sous le nom de « Marie-des-Victoires » le 28 août 1849; décédée le 25 mai 1891. Elle n'avait que 16 ans lorsqu'elle se joignit à Mme D. MacDonell pour l'organisation de l'œuvre dite « des Repenties ».

2.—Clotilde, le 13 mai 1813; entrée au noviciat des Sœurs de la Providence le 15 août 1846; professe sous le nom de « Alexis » le 21 juillet 1848; décédée le 29 janvier 1876.

3.—Luce, le 5 avril 1818; entrée au noviciat du Bon-Pasteur le 23 juillet 1847; professe sous le nom de « Marie-de-Saint-Hyacinthe » le 28 août 1849; décédée le 22 juillet 1864 [1].

Ces religieuses se dévouèrent aux intérêts de leurs communautés respectives, comme elles s'étaient sacrifiées dans le monde pour les œuvres de relèvement moral et d'éducation populaire. Elles moururent saintement après avoir, de longues années durant, donné à leurs compagnes religieuses des leçons – sans paroles – de sublime abnégation.

STATISTIQUES COMPARATIVES DE L'ORPHELINAT SAINT-ALEXIS

Nombre d'orphelines le 1er mai 1844 (à l'Asile de la Providence) 12

Nombre d'orphelines le 8 octobre 1929 (à l'Orphelinat Saint-Alexis) 98

---

[1] L'abbé Louis-Romuald Fournier (1828-1870), frère de ces dignes religieuses, fut ordonné le 5 juin 1852. Après avoir été vicaire à Saint-Barthélemy, il fut successivement curé de Sainte-Adèle, de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Théodore-de-Montcalm, puis missionnaire dans la Nouvelle-Écosse. Décédé à Arichat le 10 avril 1870.

Mme J. Bourret
Mme G.-E. Cartier
Mme L. Charlebois
Mme G. Michon
Mme D.-B. Viger
Mme A. Montmarquette
Mme C. Bourbonnière
Mme J. Masson
Mme L.-H. Sharing
Mme F.-X. Durand
Mme M. Painchaud
Mme D. MacDonell

LIVRE VIII

LA PROVIDENCE SAINTE-ÉLISABETH

(Comté de Joliette)

COUVENT DE SAINTE-ÉLISABETH

La paroisse de Sainte-Élisabeth, détachée de Berthier en 1802, fut formée d'une partie des seigneuries de Dautré, Lanoraie et Berthier. Depuis le 30 mai 1855, elle appartient au comté de Joliette séparé à cette date du comté de Berthier. Elle est située à six milles au sud-ouest de Berthierville (Berthier-en-Haut) et à neuf milles de Joliette. L'étroite rivière Bayonne, qui sourd des Laurentides pour se jeter dans le fleuve (à Berthier), la traverse et contribue à sa fertilité par de menus affluents. Des forêts, riches en bois de qualité supérieure, couvraient autrefois ces régions. Elles sont remplacées par de grandes fermes; cependant, le défrichement a respecté des étendues appréciables de territoire forestier. L'on eut soin, particulièrement, de conserver des érablières pour la fabrication du sucre. Quant à la terre, elle est mise en valeur par une population fortement attachée à ses traditions nationales et religieuses. En 1849, cette paroisse comprenait: *a*) le rang Sainte-Emmélie [1], la plus importante division après le

---

[1] Le rang Sainte-Emmélie, englobant une partie de « La-Chaloupe », fut érigé en paroisse par Sa Grandeur Monseigneur Guillaume Forbes, évêque de Joliette. Le décret d'érection fut édicté le 29 juin 1925. Il confère à la nouvelle paroisse le vocable de « Notre-Dame-de-Lourdes ».

village, *b*) le rang Saint-Antoine, vulgairement appelé « Rang-de-la-Rivière » (Haut-de-la-Rivière et Bas-de-la-Rivière), *c*) le rang Saint-Martin, aujourd'hui partiellement englobé dans la paroisse Saint-Félix-de-Valois, *d*) le rang Saint-Pierre, *e*) le rang « La-Chaloupe ».

Jusqu'en 1807, cette paroisse fut desservie par les prêtres de Berthier. L'abbé Joseph Quevillon en fut le cinquième curé permanent.

Dès son arrivée à Sainte-Élisabeth, l'abbé Quevillon songe à doter sa paroisse d'une maison d'éducation pour les filles. En 1845, il se met à l'œuvre. La chronique nous renseigne peu à cet égard, l'annaliste oublie même de mentionner le fait, notable pour nous, que les Sœurs de la Providence furent invitées faute d'autres à s'établir à Sainte-Élisabeth. Nous en trouverons la preuve en lisant les procès-verbaux et les extraits de lettres dispersés dans la présente narration.

M. Quevillon préluda à son entreprise par une convocation de marguilliers. Le procès-verbal de cette assemblée dit: « Le 19 janvier 1845,... se sont assemblés... dans la sacristie... Benjamin Geoffroy, Pierre Bonin, Joseph Deschênes, Ardouin Coutu, J.-B. Latour, Pierre Joly, Pierre Lévêque et J.-H. Paquet, écr, anciens et nouveaux marguilliers de la dite paroisse, lesquels ont unanimement résolu, 1. que, pour assurer à icelle paroisse une école de filles..., il est nécessaire d'acqué-

rir avec les bâtisses dessus construites l'emplacement appartenant à Charles-Théodore Palsgrave, écr, marchand résidant à Montréal, lequel emplacement est contigu au terrain de la Fabrique, 2. que Messire Joseph Quevillon, prêtre, curé de la dite paroisse, est autorisé par la présente assemblée à faire les déboursés nécessaires pour l'acquisition du dit emplacement, à passer titre au nom de la dite Fabrique et à faire enregistrer les dits titres au bureau voulu par la loi »...

Le terrain en question est celui où se trouve aujourd'hui, en 1929, l'école des garçons. Il fut payé $400. L'acte d'achat, rédigé à Montréal le 22 janvier 1845, fut signé par M. Quevillon au nom de la Fabrique. La même année, M. le curé manifeste le désir de passer cette propriété à la commission scolaire et fait connaître son intention de l'offrir aux Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie pour que celles-ci y fondent un couvent.

Le silence se fait ensuite sur cette question. En 1848, M. Quevillon reconsidère son projet de fondation. Il écrit à Mgr Bourget: « Il nous faudrait des religieux et des religieuses pour présider l'instruction dans notre paroisse, c'est pourquoi j'ai demandé à Votre Grandeur d'avoir des Sœurs de Longueuil. La supérieure ne m'a pas donné bonne bouchée. Je bâtis néanmoins une maison très confortable que j'agrandirai facilement. Si je ne puis avoir des Sœurs de Longueuil, je n'ai pas d'objec-

tion d'en avoir de la Congrégation ou de tout autre couvent qu'il plaira à la Providence de m'envoyer. La maison sera prête vers le mois d'octobre [1]. Je donnerai le logement aux religieuses dans la maison en question jusqu'à ce que la paroisse bâtisse un couvent, avec un terrain aussi spacieux qu'elles désirent pour faire un jardin et planter des légumes. La terre voisine de l'église m'appartient (la terre acquise plus tard par M. Gadoury), en conséquence, je vais soutenir ce que j'entreprends. »

Le 11 septembre 1848, M. Quevillon dit à Mgr Bourget: « La maison que je destinais pour une école tenue par des religieuses sera bientôt prête: je l'offre à Votre Grandeur: on pourra y loger vingt cinq à trente pensionnaires. »

Les religieuses des SS. NN. de Jésus et de Marie (et peut-être de la Congrégation de Notre-Dame) ayant décliné l'invitation de s'établir à Sainte-Élisabeth, M. Quevillon, avisé par Mgr Bourget et fortement encouragé par Mgr Prince, frappa chez les Sœurs de la Providence. Cinq ans auparavant, lorsque nos fondatrices étaient sur le point de faire profession, Mgr Bourget leur avait dit: « Vous serez heureuses d'accomplir les œuvres

---

[1] Cette construction attenait à la maison blanche, plus tard remplacée par le cottage de Mme Marguerite-Marie-Anne Gadoury-Joly.

dont les autres communautés ne pourront se charger ». L'occasion se présentait pour Mère Gamelin de se rappeler ces paroles du Fondateur. Elle considéra la demande de M. Quevillon et, le 21 octobre 1848, le conseil de la communauté acceptait l'offre *de fonder une maison à Sainte-Élisabeth pour faire la classe, prendre soin des vieilles, recueillir des orphelines, visiter les malades à domicile, moyennant le don d'un terrain de 20 arpents de superficie, d'une maison* (à deux étages) *avec dépendances nécessaires.* Après cette décision, une brève correspondance s'échangeait entre Mgr Bourget, M. Quevillon et Mère Gamelin.

25 octobre 1848.—M. Quevillon à Mère Gamelin:—« Ma révérende Mère... Je suis heureux que vous vous contentiez des offres que je vous ai faites. J'aurais désiré qu'elles fussent plus généreuses... Je loue beaucoup votre abnégation. Ceci m'est un sûr garant que l'entreprise aura un plein succès, car, fonder sur l'humilité, c'est bâtir sur le roc. Quant à moi, je suis tout au plus un pauvre instrument entre les mains de Dieu pour exploiter votre charité au profit de l'humanité... J'irai demain à Berthier pour traiter cette question du couvent, mais, soit dit à huis clos, Nos Seigneurs les évêques, vous, Madame la supérieure, et moi, votre humble serviteur, serons seuls de la partie et formerons le *quorum*; car, ordinairement, plus il y a de personnes à se mêler d'une affaire,

moins ça va. Ah! moi-même, si vous me trouvez de trop, mettez-moi de côté pourvu que l'entreprise marche... »

1er décembre 1848.— Mère Gamelin à M. Quevillon: « J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite... Mes Sœurs et moi, nous ne manquerons pas de joindre nos prières aux vôtres pour l'heureux succès de l'établissement de charité que vous préparez dans votre paroisse... Vous demandez que l'on vous envoie un plan pour la division de la maison que vous destinez à nos Sœurs... Nous ne pouvons vous donner ce plan sans connaître les dimensions de la maison déjà construite et de la nouvelle que vous bâtissez. Je vous prierais donc d'avoir la bonté de tracer, sur la seconde feuille de la lettre que nous attendons en réponse à celle-ci, le plan de chaque étage de l'ancienne maison avec ses divisions actuelles et les dimensions de chaque appartement... et, de plus, les dimensions intérieures de la nouvelle maison... Veuillez aussi nous dire si les séparations de l'ancienne maison sont en colombage ou en planches... »

Le 17 décembre 1848.— M. Quevillon à Mère Gamelin:— « ... Vous me demandiez quelques explications sur les dimensions de ma maison déjà bâtie et sur l'allonge que je projetais de faire, j'en avais déjà informé M. Truteau à l'évêché. Voici ces dimensions: — 40 pieds de longueur sur 28 de

profondeur pour la maison, et l'allonge, 40 sur 18. Les divisions sont en colombage.— Il y a un corridor en entrant, un office d'un côté, et une chambre de l'autre; un réfectoire et une cuisine. L'allonge sera divisée en deux pièces pour l'école. Dans le haut de la maison, on construira deux chambres à coucher et le reste sera vaste pour un dortoir...

« La maison finie, l'allonge et quelques petites dépendances ne me coûteront pas moins, je crois, de 350 louis ($1400). Ce lopin de terre en question avec les réserves a été estimé à 200 louis ($800); or, dans la campagne, c'est quelque chose, vu surtout la rareté de l'argent; je pense donc offrir presque rien, mais quelque chose. Si, ma révérende Sœur, mes offres vous conviennent encore, je suis disposé à faire les mêmes sacrifices, mais je ne puis m'engager à rien de plus.

Union de prières, s'il vous plaît. Confiance en la divine Providence. »

11 mars 1849.— M. Quevillon à Mgr Bourget: —« ... On travaille activement pour procurer à nos bonnes Sœurs de la Providence un établissement digne d'elles. Je me suis décidé à agrandir le plan de la maison: j'ai résolu aussi de les bâtir sur la place que la fabrique destine pour y asseoir une école de filles. »

22 avril 1849.— M. Quevillon à Mère Gamelin: —« Dans ma dernière lettre, je vous demandais si

vous aviez une place pour une jeune fille affligée du mal caduc... Je vous parlais de notre établissement de charité et d'éducation... Le porteur de la présente m'a promis de surveiller les travaux de ma bâtisse. C'est un excellent ouvrier. Vous lui rendriez service si vous aviez la bonté de lui faire voir un peu votre maison. De son côté, il vous intéresserait en vous renseignant sur nos plans et les éléments de succès à notre disposition... Je compte peu, pour le temps au moins, sur la paroisse pour l'ameublement de la maison. Vous voudrez bien me dire ce que vous pourrez vous procurer et ce que je devrai fournir. Nous sommes bien pauvres en argent. Il est bon de nous entendre pour ne pas manquer notre coup. Après avoir pris tous les moyens que la sagesse humaine nous suggérera, nous nous abandonnerons à la divine Providence. Celui qui ne met pas sa confiance en elle doit être bien malheureux. Mais, pourquoi vous prêcherais-je cette doctrine? Vous en savez plus long que moi sur ce point, vous, la fondatrice d'une communauté de la *Providence*. Sa Grandeur Mgr de Montréal m'a écrit au sujet de notre couvent de Sainte-Élisabeth. Ce saint évêque s'intéresse d'une manière spéciale à cette fondation. Il nous parle du zèle qu'auront vos Sœurs en exerçant la charité et en donnant aux jeunes filles une éducation en harmonie avec l'esprit de votre état. J'ose espérer que votre enseignement sera suffisamment

soigné. Quant au dessin linéaire et à la musique, celles qui voudront l'apprendre pourront fréquenter une autre école [1]. Ce qu'il importe pour nous, Madame, c'est de former les enfants aux pratiques de la religion, de leur apprendre à travailler et de les habituer à faire passer l'utile avant l'agréable. Veuille le Seigneur aplanir les voies et seconder nos vues dans notre désir de procurer sa gloire! Si je puis venir à bout d'accomplir cette œuvre, je mourrai content... Les prières nous sont d'un grand secours... La très sainte Vierge a fait abonder les bénédictions sur notre paroisse... Saint Vincent de Paul et sainte Élisabeth [2], votre patronne et la nôtre, ne nous oublieront pas... »

28 avril 1849.—M. Quevillon à Mère Gamelin: —« Votre lettre du 22 courant m'a causé un véritable plaisir. M. Lefebvre, qui vous a parlé de ma part, surveillera les travaux de la maison que je veux faire construire. Il me dit que les divisions extérieures ne paraissent pas tout à fait satisfaisantes. L'on pourra plus tard s'entendre à ce sujet... J'irai à Montréal quand on aura décidé si l'on bâtira

---

[1] Dans la plupart de nos couvents, la musique est enseignée à nos élèves par une maîtresse séculière. – Conformément au programme de l'enseignement primaire, nos élèves apprennent le dessin linéaire.

[2] Sainte-Élisabeth de Hongrie est l'une des patronnes de notre Institut.

sur ma terre ou sur le terrain acheté par la fabrique pour y établir une école.

« J'ai appris avec peine la mort d'une de vos Sœurs (Sœur Suzanne Ladouceur dite Sœur Augustin), ainsi que la maladie de Mgr Gaulin et celle de M. le grand vicaire Viau. Tous nous marchons vers la tombe... »

7 mai 1849.—M. Quevillon à Mère Gamelin: —« Je viens d'écrire à Monseigneur à propos des offres que mes moyens actuels me permettent de vous faire en définitive. Tout bien considéré, je crois devoir bâtir votre couvent ou asile sur l'emplacement acquis par la fabrique pour y ériger une école. L'achat de ce terrain va me coûter 100 louis que je rembourserai aux fabriciens. La maison et quelques petites dépendances me reviendront à 400 ou 500 louis. Je vous lèguerai le tout par testament passé devant notaire. Vous en aurez l'entière possession après mon décès. Il va sans dire que si, de mon vivant, vous cessiez l'exercice de vos œuvres dans cette paroisse, je reprendrais mes propriétés. »

* * *

Faisant suite probablement à la réponse provoquée par la lettre précédente, l'acte ci-dessous est inséré au registre des délibérations paroissiales:

« *Le 20 mai 1849...* se sont assemblés dans la sacristie de l'église de cette paroisse les sieurs

Cyprien Brulé, Antoine Lafond et Pierre Gravel, tous trois marguilliers en exercice... et les sieurs Pierre Bonin, Pierre Gervais, Noël Morel de la Durantaye, Joseph Miville dit Déchène, Germain Miville dit Déchène, Pierre Guilbault, Joseph Bonin, Noël Gélinas, Joseph-Hubert Paquet et Pierre Lévêque, tous anciens marguilliers de la dite paroisse.

« M. Quevillon, prêtre et curé de cette paroisse, ayant proposé à la présente assemblée de bâtir à ses frais et dépens une maison confortable sur le terrain de la dite fabrique, ci-devant acquis de Chs-Théodore Palsgrave, écuier, suivant titre qui le constate, pour être la dite maison, suivant l'intention du dit monsieur le curé, cédée aux révérendes Sœurs de la Providence, pour y tenir une école de filles..., et, en même temps, un hospice autant que faire se pourra...

« MM. les Marguilliers considérant cette proposition comme très avantageuse pour cette paroisse l'ont volontairement acceptée et ont promis avec l'autorisation de Mgr de Montréal de céder le dit terrain aux Sœurs de la Providence [1].

« Après quoi, il a été unanimement résolu : 1. Que le dit Curé soit autorisé à construire la dite

---

[1] La cession de ce terrain est confirmée par les anciens et nouveaux marguilliers assemblés à cet effet, le 8 septembre 1850.

maison sur le terrain en question... 2. Que dans le cas où les dites Sœurs de la Providence ne pourraient soutenir cet établissement suivant le but pour lequel il est destiné et qu'elles seraient forcées de le délaisser, le tout retournera à la disposition du dit Seigneur évêque ou de ses successeurs... 3. Que le dit M. Quevillon ou autre curé soit en outre autorisé à passer acte de cession, pour et au nom de la dite Fabrique, du dit terrain... »

* * *

Le 4 juin 1849, le conseil de la maison mère décide de fonder un couvent à Sainte-Élisabeth et fixe au mois d'août l'ouverture de cette maison. Le 11 juin, Mère Gamelin et ses conseillères nomment Sœur Caron « supérieure (l'on disait alors *Sœur Servante*) » du nouveau couvent et lui assignent pour compagnes les Sœurs de l'Immaculée-Conception et François-de-Sales.

Sœur Caron est loin de nous être étrangère; mais, pour bien connaître cette parfaite Fille de la Charité, il faut lire l'histoire de sa vie écrite en 1908 par l'abbé Élie Auclair. Nous conseillons à nos lectrices de recourir à ce magnifique ouvrage. En la présente occasion, rappelons seulement que, avant d'être religieuse, Mlle Caron s'était faite maîtresse d'école, afin de gagner sa vie. Elle avait vingt ans, lorsqu'elle adopta cette carrière, qui fut pour elle toute d'apostolat. Elle enseigna à Saint-

Esprit, à Saint-Martin (de Laval) et à Saint-Vincent-de-Paul (Ile Jésus). En cela, elle s'était rendue à l'invitation de son cousin, l'abbé Charles-Thomas Caron, qui fut successivement curé à ces trois endroits. A Saint-Vincent-de-Paul, elle avait vécu dans l'intimité des demoiselles Quevillon, dont le frère était devenu curé de Sainte-Élisabeth.

Sœur de l'Immaculée-Conception, l'une de nos fondatrices [1], avait étudié chez les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Lorsqu'elle était encore séculière, elle débuta comme éducatrice dans une école du quartier Saint-Jacques, à Montréal. En 1842, elle abandonnait ce poste pour se vouer au soin des pauvres chez Mme Gamelin, avec qui elle fit profession, en 1844. Deux ans plus tard, elle fondait la Providence de la Longue-Pointe. Atteinte du typhus alors que, durant ses vacances, elle soignait les malades aux lazarets de la Pointe-Saint-Charles, elle n'avait pu reprendre son office [2].

---

[1] Ce nom « de l'Immaculée-Conception » fut donné à Sœur Marie-Marguerite Thibodeau, paraît-il, le 5 octobre 1847. Cependant, elle signait (comme on l'appelait toujours) « Sœur la Conception ». Tous les actes officiels passés durant de nombreuses années qu'elle fut secrétaire portent cette dernière signature.

[2] Comme, d'ailleurs, le rôle de supérieure lui était à charge, elle était bien aise de s'en trouver exemptée sans plus de formalités.

(V. Biographies de Mère Gamelin et de ses six compagnes fondatrices.)

Depuis le 6 octobre 1847, elle remplissait les fonctions de secrétaire du conseil, à la maison mère. En vraie Fille de la Charité, elle préférait le service des pauvres à tout autre emploi. Cependant, jamais elle ne manifesta la moindre répugnance pour l'enseignement quand l'autorité lui donna l'ordre de s'y livrer. Grande admiratrice de sa nouvelle supérieure, elle partageait son esprit religieux sans toutefois lui ressembler de caractère. Tandis que Sœur Caron traversait les ennuis en souriant et avec tout son aplomb moral, Sœur de l'Immaculée-Conception, craintive et circonspecte, trouvait toujours et ne perdait pas de vue le côté sombre des événements. Hâtons-nous d'ajouter que partout on l'estimait à cause de ses vertus.

Sœur François-de-Sales (Élisabeth Desbiens) venait de prononcer les vœux de religion. Elle devenait compagne de Sœur de l'Immaculée-Conception et maîtresse des plus petites élèves.

M. Quevillon, on le devine, s'intéressait à ces nominations, dont il parle dans sa correspondance.

24 juin 1849.—M. Quevillon à Mère Gamelin: —« J'ai reçu votre lettre du 14 courant... C'est un plaisir pour moi de correspondre avec une personne toute dévouée au service des pauvres et remplie de l'esprit de Dieu... Je possède peu la science des lois canoniques qui doivent guider votre communauté. Vos bonnes Sœurs vont se trouver ici à peu près

orphelines. Leur propre lumière aidée de celle d'en haut devra leur suffire... Mais les Sœurs de la Providence sont habituées à toutes sortes de privations... A l'exemple de saint Paul, elles se font tout à tous...

« Vous avez compris la nécessité d'envoyer ici des religieuses selon le cœur de Dieu. J'en parle avec assurance, ayant l'honneur de connaître personnellement Sœur Caron. J'ai aussi entendu louer Sœur Thibodeau (de l'Immaculée-Conception). Je crois même avoir eu son frère pour condisciple au collège de Montréal. L'autre Sœur m'est inconnue, mais il me suffit de savoir que vous vous imposez de grands sacrifices en nous envoyant ces bonnes religieuses... Vous pouvez leur dire qu'elles auront peut-être à subir des contradictions, des tracasseries... parmi nous, mais que, malgré tout, elles feront le bien.

« Mlle Mathilde Brissette, que nous appelons ici « la supérieure de la congrégation des filles » doit vous remettre une lettre. Elle est allée à Montréal exprès pour faire une retraite avec Mlle Bélanger... Toutes nos congréganistes commenceront ces mêmes exercices le jour de la première communion de nos enfants. Priez pour ces jeunes filles: elles courent tant de dangers dans le monde! Quelques-unes d'entre elles auront peut-être un jour le bonheur d'entrer dans votre communauté...

« Dites à vos Sœurs destinées pour Sainte-Élisabeth de ne pas m'oublier dans leurs prières et de préparer tout ce qu'elles croiront devoir leur être utile dans leur mission... La charité est ingénieuse et la Providence est tendre... Espérons que tout ira pour le mieux... »

8 juillet 1849.— M. Quevillon à Mgr Bourget: — « Les fondations du couvent sont jetées sur le terrain que donne la Fabrique. Tout marche maintenant avec rapidité, malgré notre dénûment. La Providence nous aidera... »

20 juillet 1849.—M. Quevillon à Mère Gamelin: — « J'avais décidé de faire un voyage à Montréal, la semaine prochaine, j'en avais informé Monseigneur. Maintenant, je crois prudent d'attendre... De ce temps-ci, chaque pasteur doit demeurer auprès de son troupeau. Cette épidémie (le choléra) me fait craindre des décès en mon absence... Le mieux serait, je crois, que Sœur Caron vînt à Sainte-Élisabeth, s'occuper du ménage, etc., et s'entendre elle-même avec les commissaires afin que vous puissiez toucher l'allocation du gouvernement pour les écoles. L'un de ces Messieurs s'est informé, hier soir, si Sœur Caron viendrait bientôt. Il faut vous hâter de régler cette question, car les commissaires, pas trop bien disposés en général, pourraient s'empresser d'engager une maîtresse, sous prétexte que personne de la « Providence »

ne s'est présenté au temps voulu... Il serait à propos, je pense, que Sœur Caron et l'une des Sœurs qui doivent enseigner ici se trouvassent à Sainte-Élisabeth un dimanche. Je les enverrais chercher un samedi à Berthier... Ayez la bonté de m'écrire par la prochaine malle... Votre couvent est levé et l'on y travaille activement. Il sera logeable, je l'espère, vers le 15 septembre. Ma maison sera à l'usage des Sœurs jusqu'à ce que le couvent soit complètement fini... »

22 juillet 1849.—M. Quevillon à Mgr Bourget: —« J'ai écrit à la supérieure, Mme Gamelin. J'ai fait instance pour que Sœur Caron vienne à Sainte-Élisabeth avec la Sœur qui doit présider l'enseignement des petites filles. Le couvent est levé et une partie du bois est prête à être posée. La bâtisse, je l'espère, sera logeable à la Saint-Michel. En attendant, j'offre ma maison aux Sœurs, afin qu'elles puissent ouvrir leurs classes au commencement de septembre. »

* * *

M. Quevillon vit bientôt son désir comblé au-delà de ses espérances. Le 27 juillet 1849, à 4 heures du soir, Mère Gamelin, Sœur Caron et Mme J. Gauvin quittent Montréal à bord du bateau « Jacques Cartier ». Elles arrivent à Berthier dans la nuit. Des calèches envoyées à leur rencontre les conduisent à Sainte-Élisabeth. M. Quevillon

les accueille avec beaucoup d'égards et charge Mlle Bélanger et Mlle Mathilde Brissette [1] d'introduire les intéressantes visiteuses dans quelques familles de la paroisse. Ces demoiselles s'acquittent avec tact de leur mission. Elles mettent les religieuses et Mme Gauvin en relations avec plusieurs personnes, nommément MMmes Siméon Beausoleil, Élie Bonin [2], Prosper Brissette, Xavier Desroches, Olivier Drolet [3], Gonzague Gadoury, Pierre Joly, Joseph Lavoie, Pierre Lévêque. Partout, l'on paraît heureux de leur être présenté. Mme Joly les conduit à son jardin, l'un des mieux situés et des plus beaux de l'endroit, et les invite à manger des groseilles réputées excellentes. Les aimables invitées agréent cette politesse, mais Sœur Caron ne veut goûter à aucun fruit avant d'en avoir demandé la permission à sa supérieure.

Le passage des religieuses à Sainte-Élisabeth produisit une bonne impression dans la paroisse. A ce propos, M. Quevillon écrivait à Mgr Bourget, le 4 août suivant: « Le choix des Sœurs dont on a doté mon couvent est un grand stimulant pour

---

[1] Mlle Brissette épousa le notaire Narcisse Lacasse, le 11 février 1850. Leur fille, Élisabeth, se fit Sœur de la Providence, sous le nom de Sœur Léontine.

[2] Tante de Mère Marie-de-Gethsémani.

[3] Mère de Mère Cécile.

moi à en prendre un soin tout particulier Les choses ont changé de face à leur endroit; on commence à les désirer, seulement pour les avoir vues, que sera-ce quand leurs œuvres se développeront au milieu de nous? Ne soyez pas inquiet de ces dames, elles ne souffriront point, chez nous, du nécessaire. Elles paraissent bien disposées à vivre pauvrement; c'est tout naturel, elles ont l'esprit de leur état. »

Le 15 août 1849, à 11 heures du soir, Mère Caron, supérieure, c'est-à-dire « Sœur Servante » de la nouvelle « Providence », arrivait au presbytère de Sainte-Élisabeth. Elle était accompagnée de Mlle Robina Handyside [1]. Dès le lendemain (16), M. Quevillon mettait la « maison blanche », sa propriété personnelle [2], à la disposition de la supérieure que, déjà et comme d'instinct, l'on appelait « la bonne Mère Caron » [3]. Le même jour, cette

---

[1] Mlle Handyside était récemment convertie au catholicisme. Elle mourut religieuse chez les Sœurs Grises d'Ottawa.

[2] Nos œuvres à Sainte-Élisabeth débutèrent dans cette maison blanche bâtie sur la terre de M. Quevillon. Cette maison fut acquise dans la suite par M. Isaac-Gonzague Gadoury. (V. la note de la page 147).

[3] A cette époque, le titre de *Mère* se donnait à la supérieure générale seulement. Bien que Sœur Caron n'ait été appelée à cette fonction qu'en 1851, pour éviter toute confusion, nous

vraie Fille de saint Vincent se met à la recherche des pauvres et des malades.

Le dimanche (19 août), l'un des commissaires d'écoles, désirant placer ses filles au couvent, vint s'enquérir des conditions d'entrée. Sa visite avait pour objet de faire connaître à la « bonne Mère » les dispositions de la commission scolaire dont il se trouvait, un peu malgré lui, le porte-parole ce jour-là. Sur le point de se retirer, il dit à la supérieure: « Pour certaines raisons, vous ne percevrez annuellement que vingt cinq louis pour chaque institutrice. » Comme les maîtresses laïques de cette paroisse recevaient quarante louis, la supérieure en fit la remarque. Le monsieur ne dit plus rien, mais il parut confus de s'être fait le transmetteur d'une si injuste décision.

Or, il faut le dire, depuis un certain temps, la discorde soulevait les esprits au sein de cette population si profondément chrétienne et si paisible d'habitude. « Ces malaises », disent nos annales, « provenaient de malentendus entre M. le curé et nombre de ses paroissiens au sujet du couvent. Ceux-ci se plaignaient de n'être pas suffisamment consultés et voulaient, en revanche, ignorer les intérêts du nouvel établissement. »

---

dirons dès à présent, avec les bonnes gens de Sainte-Élisabeth, *Mère Caron* au lieu de *Sœur Caron*.

Monsieur Quevillon subissait patiemment cette épreuve. A ce propos, il écrivait à Mgr Bourget: «Dieu sera plus fort que le diable et nous réussirons à la fin à faire du bien aux gens malgré eux». Ces ennuis, à la base d'une œuvre de bienfaisance, n'ont rien d'étonnant. Dans le cas présent, un peu de brouillard, au moins, était inévitable. En voyant Mgr Bourget, Mgr Prince, Mère Gamelin et Mère Caron seconder si efficacement le zèle apostolique du vénérable M. Quevillon, le démon dut rugir et chercher à mettre obstacle aux nouvelles bénédictions qui planaient sur la paroisse de Sainte-Élisabeth. Quoi qu'il en soit, la plus grande partie de la population, n'étant pas sympathique à son curé, se souciait peu de venir en aide aux Sœurs. Mère Caron en prit religieusement son parti. Elle s'en remit à Dieu pour l'avenir de sa maison et s'abîma, comme elle en avait l'habitude, dans les profondeurs de cette douce Providence, dont elle savait si habilement exploiter les intarissables ressources.

Le ciel répondit bientôt à sa confiance. Ce même jour (le 19), elle est mandée chez un cultivateur, M. Pierre Pelland, du rang Sainte-Emmélie, pour assister sa femme agonisante. La dévouée supérieure répond aussitôt à l'appel. Elle passe la nuit auprès de la mourante, reçoit son dernier soupir, l'ensevelit et, par de touchantes exhortations, adoucit l'extrême douleur de sa famille. Ne

sachant comment témoigner sa reconnaissance à cette bonne Mère, M. Pelland, la prie d'admettre à son pensionnat sa toute jeune enfant. Il lui promet, en outre, de secourir sa maison dans la mesure de ses moyens. Immédiatement, il lui donne pour ses pauvres plusieurs livres de beurre, un pain de sucre du pays et un quartier de bœuf.

La visite de Mère Gamelin, à la fin de juillet, la charité de Mère Caron et la gratitude, ouvertement exprimée, de la famille Pelland furent les premiers coups portés aux préjugés qu'entretenait la paroisse à l'égard de la communauté.

* * *

Désignée, le 11 juin, pour être maîtresse du pensionnat à Sainte-Élisabeth, Sœur de l'Immaculée-Conception n'en continua pas moins à remplir l'office de secrétaire, à la maison mère, jusqu'au 1er septembre [1]. Vers cette date, elle se rendit à son nouveau poste avec Sœur François-de-Sales. En les attendant, Mère Caron avait posé les bases de la nouvelle « Providence » par l'admission de six vieilles et de cinq orphelines. Elles étaient confortablement installées au couvent et prenaient

---

[1] Depuis le 6 octobre 1847 jusqu'au 1er septembre 1849, toutes les résolutions du conseil de la maison mère sont contresignées par Sœur de l'Immaculée-Conception.

leurs repas au presbytère. On les considérait comme indispensables à la fondation de l'établissement, car, sans les pauvres à l'avant, Mère Caron ne voyait guère de succès possibles. Aussi bien, le pensionnat se remplit littéralement [1] dès l'ouverture des classes [2].

Les conditions, avouons-le, étaient faciles. Voyons un peu le prospectus, que l'on appelait « liste des effets »:

a) Pension et enseignement, par mois, 1 louis; ou bien, pour les élèves de la localité: 3 francs et un minot de blé par mois. De plus, pour l'année: une corde de bois. Dans l'un et l'autre cas, les parents fournissaient en outre, le déjeuner et la collation, excepté le pain.

b) Un autre mode de paiement, celui qui paraissait accommoder davantage les parents, consistait à donner 50 sous par mois scolaire et, pour l'année de pension: une corde de bois, plus une certaine quantité de pois, patates, farine, etc. Quant aux autres aliments, les enfants les recevaient, à peu près apprêtés, de leurs familles. Les Sœurs permettaient à ces élèves l'accès de la cuisine, pour

[1] Cette affluence d'élèves n'a jamais cessé. Elle se continue encore de nos jours.

[2] Les registres fixent au 15 septembre la fondation de l'établissement. Cette date est celle de l'ouverture des classes.

y préparer leurs mets, et leur fournissaient la soupe, les patates et le pain.

Aujourd'hui, le souvenir de ces arrangements nous fait sourire; pourtant, notre couvent de Sainte-Élisabeth doit en partie à ces vieilles coutumes son premier demi-siècle de prospérité.

Dès ses années de fondation, l'école comprit un internat et un externat. Chaque pensionnaire fournissait son couvert de table, sa lingerie et sa literie. En ces temps où les *baudets* et les coffres à *équipets* étaient en vogue, l'entrée des élèves offrait un coup-d'œil pittoresque. La rusticité des voitures et du bagage contrastait avec le gracieux extérieur des écolières, rayonnantes de jeunesse au milieu de ce décor empreint de pastorale simplicité.

* * *

Malgré les sacrifices que s'imposait Monsieur Quevillon, dans l'intérêt de l'œuvre naissante, le couvent était pauvre. A ce propos, le chanoine A.-C. Dugas [1], auteur d'une monographie de la Providence Sainte-Élisabeth, rapporte un fait souvent raconté par des prêtres contemporains de M. Quevillon.

---

[1] M. Dugas, curé de Saint-Polycarpe, décédé le 21 octobre 1924.

C'était le lendemain de l'ouverture des classes. M. Antoine Manseau, V. G., curé de l'Industrie (aujourd'hui Joliette), fut invité à visiter le nouvel établissement. M. le curé dit à M. le vicaire général: « Ces bonnes religieuses seront heureuses de recevoir votre bénédiction. – Ah! M. le curé, vous êtes leur père spirituel, ce sont vos filles, c'est à vous de les bénir! – Oui, mais comme représentant immédiat de l'évêque, vous avez, le premier, le droit de bénir et ces Dames attachent un grand prix à votre bénédiction. – Eh bien! soit! fait le Grand Vicaire; et, les religieuses s'étant mises à genoux, « Allons! mes bonnes Sœurs! » leur dit-il, « que le bon Dieu vous bénisse et que le curé vous nourrisse! » Ici, nous devons dire avec M. Dugas: « De tout temps, cette singulière bénédiction s'est réalisée », car M. Quevillon et ses successeurs à Sainte-Élisabeth ont toujours eu à cœur les intérêts spirituels et temporels du couvent. Tous furent des bienfaiteurs de cette maison.

Dès l'ouverture du pensionnat, le 15 septembre, les classes furent suivies régulièrement. Les élèves, en général très intelligentes, se montrèrent heureuses d'avoir des Sœurs pour institutrices. Le premier mois fut marqué par un singulier incident. Au nombre des pensionnaires, se trouvait une fillette sujette à des attaques de névrose. Des personnes superstitieuses prétendaient qu'un inconnu lui avait *jeté un sort*. Ses parents, gens remplis

de foi, espéraient que la vie paisible du couvent favoriserait sa guérison. Malheureusement, les convulsions recommencèrent peu après son entrée au pensionnat. Cette fois, elles se compliquèrent de si graves symptômes que le médecin crut la malade en danger. M. Quevillon conseilla aux Sœurs d'avoir recours à sainte Élisabeth de Hongrie. Après une neuvaine de prières en l'honneur de notre auguste patronne, l'enfant entrait en convalescence. Quelques jours de repos suffirent pour lui permettre de reprendre l'étude. Jamais, dans la suite, elle ne fut sujette aux crises qui la rendaient malheureuse et désolaient sa famille.

* * *

Les travaux du couvent en construction touchaient à leur fin. On le constate par une lettre de M. Quevillon à son évêque, le 13 octobre 1849: « Je voudrais m'entendre avec Votre Grandeur pour fixer le jour de la bénédiction du couvent... »

La fondation de la Providence Sainte-Élisabeth coïncidait avec l'achèvement du chemin de fer Joliette-Lanoraie, construit par M. Barthélemy Joliette. Comme ce monsieur avait coutume de faire bénir chacune de ses entreprises par son évêque, le bon curé crut à la possibilité de voir bientôt son couvent partager semblable privilège. C'est pourquoi, dans une lettre adressée le 21 octobre à Mgr Bourget, il dit: « Si Votre Grandeur se décide à venir

faire l'inauguration du chemin de fer de M. Joliette, nous aimerions bien à vous voir ici pour bénir couvent, cloche... et ériger, en même temps, un petit chemin de Croix. Faites cette faveur aux pieuses Filles de la Charité. Déjà, le bien qu'elles opèrent se fait sentir parmi nous. Je ne me rappelle pas avoir été administrer aucun malade sans que de pieuses Sœurs n'aient été appelées ensuite pour recevoir les derniers soupirs des mourants. Quelle consolation pour nous! Quel bonheur pour la paroisse! »

Le même jour (le 21 octobre), M. Quevillon écrivait à Mère Gamelin, à l'occasion d'une visite de religieuses (dont l'une était Sœur Vincent) arrivées la veille: « J'ai l'honneur, ma révérende Mère, de prendre le thé chez moi avec toutes vos Sœurs. C'est une faveur que j'apprécie et qui, j'espère, me portera bonheur. Je suis si satisfait de la visite de vos pieuses filles, que je prends la liberté, avec le consentement de Sœur Caron, de garder jusqu'à jeudi la bonne Sœur Vincent. Nos Sœurs de Sainte-Élisabeth sont tout aux œuvres de leur état... et très occupées... Soyez certaine, Madame, que nous aurons soin de vos Sœurs. Elles sont déjà bien vues de la paroisse. Quelqu'un disait hier à Mlle Bélanger: « Les Sœurs sont des morceaux de ciel! » Vous voyez jusqu'à quel point l'on apprécie leur mérite. Ce sont enfin des filles du grand saint Vincent!...

« Si le temps continue d'être aussi beau, j'oserais espérer vous voir avec quelqu'une de vos Sœurs, le jour de la bénédiction du couvent... Continuez de nous favoriser de l'assistance de vos prières et de celles de vos pieuses filles... Sainte Élisabeth voit avec plaisir, du haut du ciel, nos charitables Sœurs s'acquitter fidèlement de leurs devoirs... Saint Vincent se réjouit de voir ses filles se répandre à la campagne pour y être des modèles de cette charité qui lui a valu l'admiration de la France et du monde entier.

« Je viens d'écrire à Mgr de Montréal pour le prier de venir bénir notre couvent... Je désire que Notre-Dame des Sept-Douleurs soit notre première patronne et, saint Joseph, notre second patron. J'espère que Sa Grandeur se rendra à notre demande. J'ai bien des affaires à régler durant ce mois. Redoublons de prières. Mardi sera un jour critique. Un procès se décidera ce jour-là. Que Dieu nous donne enfin la paix! Souvenez-vous de nous au saint sacrifice de la messe. »

* * *

La bénédiction du chemin de fer Joliette-Lanoraie fut remise à plus tard, mais celle du couvent eut lieu en 1849. La chapelle, à peu près finie à la fin d'octobre, fut meublée sans trop de frais. Un bienfaiteur anonyme donna l'autel. Conformément à l'intention de Mère Gamelin, Sœur Joseph

(Esther Pariseau) vint tapisser le modeste sanctuaire. Elle apportait, à cet effet, de beaux papiers peints, don de l'abbé F.-X. Marcoux, prêtre retiré à notre Hospice Saint-Joseph, de Montréal. Le 7 novembre, on se mit en frais de s'installer dans le nouveau couvent [1]. Le déménagement commençait, lorsque, par une pluie torrentielle, on vit arriver Mère Gamelin et Sœur Marie-des-Sept-Douleurs [2]. Ce fut un moment d'indicible bonheur; néanmoins, les manifestations de joie furent brèves, car la dévouée Mère fondatrice, après avoir embrassé ses chères filles, s'empressa d'aider au transport du ménage. Le lendemain, eurent lieu les cérémonies de la bénédiction. Nous croyons à propos de combler, par un extrait des *Mélanges Religieux*, une lacune constatée dans les annales de notre Providence Sainte-Élisabeth.

« Jeudi, 8 novembre, Mgr de Martyropolis bénissait le couvent de la Providence, à Sainte-Élisabeth. En dépit de la mauvaise saison, de la pluie battante et du mauvais état des chemins, l'assistance était nombreuse. MM. les Curés des

---

[1] Ce couvent est le même que, vingt cinq ans plus tard, le jour de Noël, le feu devait raser en consumant treize victimes. Il était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'école des garçons, près de l'église, à gauche.

[2] Sœur Marie-des-Sept-Douleurs (Justine Michon) était l'une des sept fondatrices de notre Institut.

paroisses environnantes s'étaient fait un devoir de marquer en cette circonstance leur sympathie pour cette œuvre. Les paroissiens de Sainte-Élisabeth avaient compris qu'une nouvelle ère de bonheur leur apparaissait, que la misère allait être soulagée, que les pauvres infirmes allaient avoir un asile, et les jeunes, une éducation soignée. Aussi, tous avaient-ils cet air de satisfaction que produit l'aurore d'un beau jour. Après la messe, célébrée par M. le Grand vicaire Manseau, Monseigneur (Prince) bénit une cloche destinée au couvent... La collecte en faveur du nouvel établissement se monta à trente louis. A la suite de cette cérémonie, Monseigneur et l'assistance se rendirent processionnellement au couvent. Après l'avoir béni, Sa Grandeur y consacra un oratoire pour y dire la messe... [1]. La maison est spacieuse, à deux étages. Les salles sont grandes et bien éclairées... L'établissement peut contenir, outre un grand nombre d'externes... de pensionnaires, une dizaine d'infirmes et quelques orphelines. Trois Sœurs de la Charité en ont la direction; une quatrième devra s'y rendre au besoin. Outre l'éducation et le soin des pauvres, qu'elles pratiquent chez elles, les Sœurs vont encore dans les rangs de la paroisse assister les malades... Honneur donc au généreux curé de Sainte-Élisabeth, qui sait si bien employer ses épargnes au

[1] Le chemin de la Croix fut érigé le dimanche (le 11).

profit de ses paroissiens. Louanges aux heureux habitants qui savent apprécier le zèle de leur curé et les avantages que va leur procurer leur couvent! »

L'historique officiel des sus-dites cérémonies est contenu dans les actes qui suivent:

Bénédiction de la cloche. — « Jean-Charles Prince, évêque de Martyropolis, etc. A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que ce jour, huitième de novembre 1849, nous avons béni solennellement dans l'église de cette paroisse, une cloche du poids de 102 livres, pour servir au couvent des Sœurs de Charité, étant leur maison de Providence, en cette paroisse de Sainte-Élisabeth. Étaient parrains et marraines d'honneur en cette cérémonie, les sieurs et dames Joseph Lévêque, Pierre Bonin, François-Xavier Brissette, Adélaïde Goulet (Mme G. Gadoury), Geneviève Lavallée (Mme Joseph Lefebvre) et Geneviève Doucet (Mme Alexis Coutu), qui ont donné à la susdite cloche les noms de Marie-Joseph-Charles-Geneviève-Adélaïde-Emmélie. Étaient aussi présents plusieurs membres du clergé soussignés et une foule considérable de fidèles de cette paroisse.

Signé: L.-I. Guyon, ptre, J. Quevillon, ptre, J.-F. Gagnon, ptre, M. Turcotte, ptre, A. Fisette, ptre, A.-C. Lebel, ptre, M. Quintal, ptre, A. Brais, ptre, P. Lafrance, ptre, N. Lacasse, N. P., Ant. Manseau, V.G., Geneviève Doucet, Adélaïde Goulet.

J.-C., évêque de Martyropolis. »

Bénédiction du couvent et de l'oratoire. — « A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que le huit novembre 1849, à la suite d'un office célébré dans l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth, comté de Berthier, district de Montréal, nous nous sommes transportés processionnellement au chant de psaumes et de cantiques au nouveau couvent des Sœurs de la Charité, maison de la Providence, fondée par M. Joseph Quevillon, prêtre, curé de cette paroisse, et assisté d'un clergé nombreux, au milieu du concours des fidèles, nous avons béni solennellement la susdite maison ainsi que le nouvel oratoire préparé au deuxième étage de l'établissement.

Le tout fait et passé à Sainte-Élisabeth, les jour et an que dessus.

+ J. C. Ev. de Martyropolis.

Érection du chemin de la Croix. — « ...Nous soussigné, évêque de Martyropolis, avons béni les croix et les images devant servir aux stations du chemin de la Croix et les avons placées suivant le cérémonial de cette dévotion, dans une des salles du couvent des Sœurs de Charité, en la paroisse de Sainte-Élisabeth. En cette circonstance, nous étions spécialement assisté de M. Joseph Quevillon, curé du lieu, et de M. Lafrance (Pierre), ptre, de Saint-Pierre (de Montréal). Étaient pré-

sents à ce pieux exercice non seulement les Sœurs de l'établissement, avec leurs élèves, mais encore un nombre considérable de fidèles...

Fait et passé à Sainte-Élisabeth, le onze novembre après-midi, l'an mil huit cent quarante neuf.

J.-C. Prince, évêque de Martyropolis. »

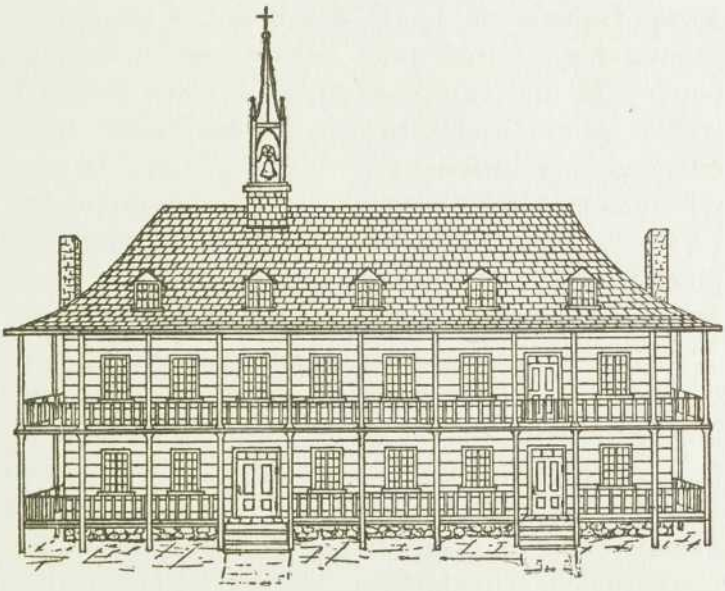

PREMIÈRE MAISON DE LA PROVIDENCE, A SAINTE-ELISABETH (COMTÉ DE JOLIETTE), CONSTRUITE EN 1849 ET INCENDIÉE LE 25 DÉCEMBRE 1876.

La première messe fut célébrée au nouveau couvent le 12 novembre (un lundi) par Mgr Prince. Afin d'épargner aux Sœurs un surcroît d'occupations,

ce bon Père voulut, en dépit de ses rigides habitudes, déjeuner avec la communauté. Sa Grandeur prit congé de la nouvelle « Providence » après avoir encouragé et béni tout le personnel de l'établissement.

Le 15, les Sœurs voyaient leur chère fondatrice se mettre en route pour la maison mère. « Notre Mère Gamelin », dit la chronique, « retourna à Montréal après nous avoir recommandé le soin des pauvres et une grande dévotion à notre chère patronne, sainte Élisabeth ». Afin, sans doute, d'encourager ses bien-aimées filles, elle leur laissait, pour une semaine, la sympathique Sœur Philomène (Victoire Bourbonnière) qui deviendra, neuf ans plus tard (1858), supérieure générale de notre Institut.

Durant ses visites à Sainte-Élisabeth, Mère Gamelin avait pratiquement organisé une association de charité. La date de cette fondation n'est précisée nulle part. D'après le premier rapport inséré au registre de la société, il appert que cette œuvre débuta officiellement par une assemblée tenue au couvent, le 23 juillet 1850. Les Dames associées se réunirent de nouveau le 7 janvier 1851. Sur la liste des personnes présentes à ces deux séances, toutes deux présidées par Mère Caron, nous relevons les noms qui suivent: MMmes Maurice Beaulieu, Siméon Beausoleil, Élie Bonin, Prosper Brissette, Jean-Marie Chaussé, Louis Dau-

phin, Xavier Desroches, Olivier Drolet, Isaac-Gonzague Gadoury, Jean-Baptiste Geoffroy, Pierre Joly, Narcisse Lacasse, Antoine Lafond, Joseph Lavoie, Pierre Lévêque, Louis Depincier, Joseph Paquette; MMlles Amanda Drolet, Geneviève Depincier.

* * *

Vers la fin de novembre 1849, le personnel religieux s'augmenta d'une quatrième Sœur; c'était Sœur Anne (Angélique Roy), professe depuis deux mois à peine. Dès son arrivée, elle se mit en frais d'imiter sa supérieure dans son oubli de soi. Chargée de soigner les pauvres internes et de visiter, à son tour, les malades à domicile, Sœur Anne espérait se livrer en toute liberté et sans mesure à l'ardeur de son zèle. L'occasion de se dévouer se présenta bientôt. Un pauvre journalier, père de plusieurs enfants, s'était meurtri un bras dans une machine. Comme il demeurait loin du village, il n'avait pu, faute de voiture, recourir aux soins du médecin. La gangrène s'étant mise dans ses plaies, ses voisins compatissants pensèrent que le seul moyen de le soulager était de le confier aux Sœurs. Ils le conduisirent donc au couvent, où l'on n'avait ni chambre ni lit disponibles. Mais l'ingénieuse supérieure n'hésite pas un instant. Elle fait transporter une partie de sa literie dans un coin du parloir, où Sœur Anne complète l'installation à même ses couvertures. Touché d'une telle

charité, le pauvre homme ne sait comment dire sa reconnaissance. Le médecin traita habilement le blessé; mais, au grand désappointement de Sœur Anne, Mère Caron pansa elle-même « les plaies de Notre-Seigneur ». Le fortuné patient, rapidement guéri, quitta le couvent en remerciant Dieu et les Sœurs.

Sur ces entrefaites, Sœur Anne, chargée d'enseigner le catéchisme à une veuve de quarante ans, a le bonheur d'assister à sa première communion. Peu après, la courageuse Sœur est envoyée aux confins de la paroisse pour y quérir une prétendue épileptique-imbécile, âgée de vingt ans. Mme Gonzague Gadoury accompagne la religieuse et, de retour au couvent, lui donne lit, couvertures et habits neufs, pour sa protégée. Après une toilette minutieuse, un excellent repas et une longue nuit de sommeil paisible, la nouvelle arrivée semble heureuse et se soumet volontiers au régime de la maison. Les semaines s'écoulent et l'on constate avec étonnement que seuls la misère et le découragement ont pu donner lieu aux crises abrutissantes auxquelles était sujette cette fille, de faible intelligence sans doute, mais susceptible de s'instruire un peu et jouissant d'une bonne santé.

* * *

Durant le mois de novembre, quelques dames de la localité se réunirent au couvent, de temps

à autre, afin de consacrer une demi-journée à la couture pour les pauvres. Cette pratique devint une coutume. La réunion avait lieu le vendredi après-midi. Avant de se retirer, les dames assistaient à l'exercice du chemin de la Croix et au salut du saint Sacrement donné avec le ciboire.

Après trois mois de fondation, l'établissement fonctionnait d'une manière satisfaisante. Les Sœurs, tout à leurs devoirs d'état, se plaisaient dans un genre de pauvreté dont la tradition nous conserve les détails. Les religieuses avaient apporté de la maison mère leurs trousseaux, quelques articles de ménage et des ornements d'église. M. Quevillon s'était engagé à fournir le reste, c'est-à-dire presque tout le mobilier. Il avait permis à la supérieure de dépenser à cette fin 20 louis, qu'il rembourserait. Mère Caron, toujours en garde contre l'excès de confort, voulut garnir sa maison le plus simplement possible. Le coût de son achat, à crédit, s'éleva à 16 louis, 10 schellings, seulement. L'acquisition, on le conçoit, comprenait à peine le strict nécessaire. Les Sœurs complétèrent l'aménagement par maints objets usagés ou de rebut, reçus de-ci de-là. Aux premiers temps de cette « Providence » se rattache le souvenir de poêles fêlés, de vaisselle raccommodée et même de vieux rasoirs convertis en couteaux de table. En dépit de ces restrictions apportées au bien-être, les Sœurs se trouvaient à l'aise. Ces débuts plus que modestes leur semblaient

des indices de prospérité, même temporelle, lorsque, le 7 décembre, M. Quevillon vint dire à la supérieure: « Malgré toute ma bonne volonté, il m'est impossible de payer vos meubles. Je dois partir de cette paroisse pour laquelle j'ai dépensé tout mon argent et, dans le moment, je ne puis vous aider davantage. Votre œuvre me sera toujours chère et je la favoriserai autant qu'il me sera possible... J'ai dit au notaire Lacasse de vous réserver un morceau de ma terre pour vos jardinages [1]. »

Mère Caron, toujours soumise aux desseins de Dieu, apprit cette nouvelle avec une religieuse résignation. Elle sut adoucir l'affliction de son vénérable curé en l'assurant de sa gratitude. Elle lui dit en même temps ses regrets de le voir s'éloigner et lui demanda de prier pour le succès de cette *petite Providence* qu'il venait de fonder au prix de si amers sacrifices. Le lendemain, M. Quevillon

---

[1] M. Quevillon tint parole. Toute sa vie, il se montra dévoué aux intérêts du couvent de Sainte-Élisabeth. Sa générosité envers cette maison dépassa amplement les obligations qu'il n'avait pu remplir en quittant la paroisse. Après une laborieuse carrière apostolique, l'abbé Joseph Quevillon mourut à Pittsfield, Massachusetts, le 16 août 1891. Il était né à Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus), le 18 juin 1805. Il fut inhumé dans sa paroisse natale. Il était le neveu de l'artiste de génie Louis Quevillon dont M. Émile Vaillancourt a étudié la carrière dans *Une maîtrise d'art*.

célébra la sainte messe au couvent pour la dernière fois. Il abandonna définitivement la paroisse vers la fin de décembre. L'embarras pécuniaire causé par son départ n'inquiétait nullement Mère Caron; mais Sœur de l'Immaculée-Conception, toujours un peu craintive, écrivait à cette occasion: « Cette lourde dette ($66) est une grande épreuve pour nous... Il va falloir beaucoup de prudence de notre part! »

A vrai dire, on n'était pas riche. L'argent n'entrait guère et le bois de chauffage allait manquer en plein mois de décembre. Habituée aux attentions de la Providence, Mère Caron restait calme en dépit de tout. Bien qu'on n'eût pas encore souffert du froid, elle fut inspirée de faire connaître à M. Gonzague Gadoury la disette qui les menaçait. Heureux de lui rendre service, M. Gadoury lui conseille d'aller demander à qui de droit les débris d'une certaine étendue de forêt récemment endommagée par le feu. Il lui promet, si elle obtient cette faveur, d'organiser une corvée pour transporter les abattis au couvent. Mère Caron s'empresse de suivre son avis et la permission est accordée. En quelques jours, les tronçons d'arbres sont coupés, la corvée a lieu et le couvent est pourvu de bois. « Cet hiver, au moins, » dit la chronique, « la maison sera chauffée et nous en serons quittes pour nous laver les mains après avoir attisé le feu. »

* * *

L'abbé Louis-Ignace Guyon vint, au commencement de janvier, remplacer M. Quevillon.

Les paroissiens accueillirent leur nouveau curé avec respect. Mère Caron lui offrit les hommages du personnel de sa maison, les élèves lui débitèrent un compliment et les Dames de Charité lui demandèrent la permission d'organiser une vente au profit du couvent. Quelques semaines plus tard, un bazar-loterie produisait la somme de 15 louis.

Durant le même hiver, M. Guyon permit aux religieuses de quêter par toute la paroisse et les recommanda à la bienveillance de ses ouailles. Les aumônes, généralement en nature, abondèrent. En compensation, les Sœurs semèrent le bien sur leur route. En voici une preuve. Sœur Anne, chargée de parcourir le rang le plus long, trouva au loin, dans une famille nécessiteuse, un enfant adoptif âgé d'un mois à peine. Le pauvret languissait dans un pitoyable état, faute de soins. A son retour au couvent, la jeune Sœur raconte sa découverte à Mère Caron et lui dit tout émue: « Ce cher petit, j'en aurais si bien soin s'il était avec nous ! » Le surlendemain, le poupon reposait dans un berceau, chez les vieilles de Sœur Anne [1].

---

[1] Sœur Anne retourna à la maison mère vers la mi-mars 1853. Elle y décéda le 25 août de la même année. Durant

Les Dames ne manquaient jamais les occasions de venir en aide au couvent. Lorsque les érables coulèrent, des amies, venues des « rangs », conduisirent les Sœurs dans les forêts pour y faire le tour des « sucreries ». Elles en rapportèrent 400 livres de sucre, payé avec de simples mais chaleureux remercîments [1].

Après la tonte des moutons, l'on fit encore appel à la générosité des cultivateurs. Les Sœurs, toujours gracieusement accueillies, reçurent soixante et douze livres de laine. Comme elles ne refusaient rien, on leur donna, entre autres effets, quarante douzaines d'œufs. Parfois, les choses semblaient se livrer d'elles-mêmes. L'on se rappelle encore, à Sainte-Élisabeth, un petit incident à ce sujet. Un jour, Mère Caron a la pensée de demander à un riche fermier une dinde qui piaillait devant sa porte. Le monsieur fait la sourde oreille; mais, comme il va déposer une généreuse aumône

---

sa brève carrière religieuse, elle se dévoua sans mesure pour les pauvres. Elle inspirait une confiance sans bornes à ceux qu'elle visitait. Elle était la sœur de notre généreuse missionnaire, Sœur Marie-du-Saint-Sacrement, qui passa une grande partie de sa vie religieuse en Orégon.

[1] Tous les ans, les Sœurs déposent une cruche dans chaque cabane à sucre de la paroisse. Cette coutume, ancienne comme le couvent, fournit à la maison sa provision de sirop.

dans la voiture des Sœurs, il y aperçoit la dinde en question perchée sur le siège. « Voyez donc! » lui dit Mère Caron plaisamment. « Eh! bien, riposte le brave homme, emmenez-la, puisque c'est son *idée.* »

* * *

La maison fut littéralement encombrée lorsque, dans une de ses courses à travers la paroisse, Mère Caron eut recueilli une idiote épileptique, que sa mère, mendiante invétérée, traînait avec elle. Cette fille était bonne et semblait fuir le mal instinctivement. Elle se nommait peut-être Marguerite, mais on l'appelait *Gritton.* « C'est un agent de la Providence », avait dit Mère Caron, en la montrant aux religieuses. Peu après son arrivée, Gritton dormait paisiblement dans le lit de la supérieure. Les Sœurs parvinrent à inculquer à cette pauvre enfant l'idée de Dieu et à lui apprendre de courtes invocations. Elle aimait saint Joseph et paraissait se soucier fort peu des autres dévotions. En temps de détresse, on dépêchait Gritton à la chapelle. Alors, à genoux, elle criait: « Joseph, donne supérieure! » Saint Joseph devinait le reste, car la prière était presque toujours exaucée. Un jour, son odorat, très subtil, perçoit une odeur de fumée; celle-ci provenait d'un incendie commencé sous le toit. Aussitôt, elle veut en avertir la gardienne. Son langage est inintelligible; mais, à force de montrer le grenier et de crier: « Bule! Bule! (brûle) », elle

parvient à signaler suffisamment le danger. Cette fois, Gritton sauve le couvent et, à l'unanimité, on la proclame le trésor des Sœurs. C'est avec des richesses de ce genre que Mère Caron alimentait son œuvre, sans inquiétude pour l'avenir.

Le 1er mai, Sœur François-de-Sales, sous-maîtresse au pensionnat, reçut son obédience pour le couvent de Sorel. Sa remplaçante, Sœur Charles (Théotiste B.-Lamarche), convalescente à la suite d'une fièvre maligne, se trouva trop faible pour enseigner. Afin de remédier à ce contretemps, Mère Caron reprit ses anciennes fonctions d'institutrice [1]. Deux mois durant, elle joignit à ses devoirs de supérieure ceux de maîtresse d'école chez les petites. Ce fut peut-être pour ces dernières les plus beaux jours de l'année: elles l'aimaient tant, cette bonne Mère qui leur parlait du petit Jésus, leur contait des histoires, chantait avec elles, se mêlait à leurs jeux et les récompensait avec du sucre du pays!

Dès le printemps de 1850, le personnel se trouva à l'étroit. Afin de loger les pauvres plus commodément, les Sœurs prirent la résolution de convertir en hospice le hangar du couvent. Informés de cette décision, des amis voulurent participer aux dépenses qui allaient s'ensuivre. Mme Joseph

---

[1] Au mois de septembre, Sœur Marie-de-l'Incarnation (Charlotte Trudeau) fut chargée de cette classe.

Lefebvre [1] donna le bois pour les réparations; M. P. Brissette fournit les ferrures et M. G. Gadoury paya, en partie, la main d'œuvre. A l'occasion de ces travaux, les Sœurs apprirent que la glaise pouvait servir de mortier. Mère Caron tenta l'expérience. Le lendemain d'une pluie abondante, elle se met à l'œuvre. Aidée de Sœur de l'Immaculée-Conception et de ses plus grandes élèves, elle pétrit de la boue glaiseuse ramassée dans le chemin, puis, avec un couteau, elle amincit du bois dont elle fabrique des espèces de lattes. Le tout, appliqué aux murailles, est ensuite couvert d'une double couche de chaux qui voile toute apparence de bousillage. Cet enduit, nous assuraient des «anciennes», était propre et fut durable. Le bâtiment ainsi restauré et confortablement aménagé s'appela « Asile Saint-Vincent ». Les pauvres y furent installés au commencement de l'été [2]. Une salle de travail, ouverte en même temps, fut pourvue de l'outillage exigé pour le tissage de la « catalogne », de la toile, de l'étoffe, etc. Jusque là, les bonnes vieilles s'é-

---

[1] Le 6 novembre 1865, Mme J. Lefebvre (Georgiana Lavallée) donna au couvent un morceau de terre mesurant 9 arpents de superficie, situé à l'endroit appelé « Bas-de-la-Rivière ». Ce terrain fut vendu en 1893.

[2] Le chemin de la Croix fut érigé dans ce logis, le 21 octobre 1851, par l'abbé Élie Lévesque, curé de Saint-Marc-sur-Richelieu.

taient contentées, faute d'espace, de carder et de filer [1].

Cet agrandissement permit à Mère Caron d'héberger (en juin) un vieillard mendiant d'une paroisse environnante. Il venait de franchir plusieurs milles, à pied, en dépit d'affreux ulcères qui lui rongeaient une jambe. Lorsqu'on découvrit ses plaies, le pauvre vieux vit avec horreur des vers s'en échapper. La sympathie de M. Guyon, les traitements du médecin et les soins des religieuses l'aidèrent à supporter ses atroces souffrances. Il fumait sans cesse; il tenait encore sa pipe dans sa bouche quand il mourut, muni des secours de la religion.

La communauté jouissait de l'estime générale néanmoins, les ennuis et les encouragements alternaient, à Sainte-Élisabeth, comme il arrive partout ailleurs. Ainsi, l'eau de pluie était dure. Il fallait s'approvisionner à la rivière pour une partie des usages domestiques, ce qui obligeait les Sœurs à emprunter cheval et voiture plusieurs fois la semaine. « Malgré la bienveillance des voisins, c'était

---

[1] En 1861, M. le curé Dupuis donna à la communauté un terrain attenant à celui du couvent. On y construisit, selon l'intention du donateur, un nouvel « Asile Saint-Vincent » en remplacement du premier. Cette maison était, comme l'autre, séparée du couvent. Elle fut préservée de l'incendie qui rasa le premier établissement, le jour de Noël 1876.

un peu gênant », dit la chronique. La supérieure songeait à remédier à cet état de choses, lorsque, l'après-midi d'un beau dimanche d'été, les Sœurs sont mandées dans la cour de l'établissement. En ouvrant la porte, elles se trouvent en présence d'un groupe, formé des notables du village. Quelque temps auparavant, l'on avait célébré la fête de sainte Emmélie, patronne de Mère Caron; mais, afin de se réunir en plus grand nombre pour saluer la digne supérieure, à qui ils réservaient une surprise, ces messieurs avaient remis à ce jour leur démarche. L'un d'eux tenait par la bride une jument robuste; on l'avait attelée à un brancard outillé pour le charriage de l'eau. Tonne, seau, etc., rien n'y manquait. Des feuilles d'érables, à profusion, ornaient l'original présent et donnaient un air d'ovation populaire à ce geste de la charité. A ce moment, le mystère fut dévoilé. Depuis l'arrivée des Sœurs, MM. Maurice Beaulieu, Gonzague Gadoury et Prosper Brissette, organisateurs de cette touchante manifestation, mettaient, à tour de rôle, leurs voitures à la disposition des religieuses. Ils le faisaient de grand cœur; mais, devinant le malaise qu'elles en éprouvaient quand même, ils avaient voulu leur venir en aide au moyen d'une souscription, dont le résultat dépassait leurs espérances. Émue jusqu'aux larmes, la reconnaissante supérieure remercie ces messieurs et leur souhaite toutes les bénédictions possibles. Après leur départ,

les Sœurs entrent à la chapelle, afin de rendre des actions de grâces à la Providence, qui veille sur nos besoins avec tant de sollicitude.

* * *

Moins d'une année s'était écoulée depuis l'établissement des Sœurs à Sainte-Élisabeth, et déjà les préjugés contre le couvent n'existaient plus; l'exercice des œuvres de miséricorde les avait dissipés. L'hospitalisation des pauvres et le bon fonctionnement des écoles étaient bien de nature à calmer les esprits; cependant, le soin des malades semble l'avoir emporté en prestige sur les autres formes de la charité. Il n'y a là rien de surprenant. L'exemple de la supérieure, toujours la première à l'action, entraînait les autres Sœurs. Et certes, Mère Caron s'entendait en médecine. Durant plusieurs années, lorsqu'elle vivait dans le monde, elle avait pratiqué l'art de soigner les maux, grands et petits, qu'elle rencontrait. Son expérience dans l'administration des remèdes domestiques était incontestable. Devenue religieuse, elle avait, pendant ses années de séjour à la maison mère, mené de front les devoirs de dépositaire et de pharmacienne. Sous la direction du Dr Tavernier, elle s'était aussi appliquée, avec les autres Sœurs, à l'étude des connaissances requises pour bien remplir les fonctions d'infirmière. Le couvent de Sainte-Élisabeth était donc dirigé par une financière doublée d'une

zélée et compétente garde-malade. Cette bonne Mère avait apporté de Montréal un choix judicieux de médicaments officinaux. Mais comme, en ces vieilles années, les « simples » étaient singulièrement en faveur, elle eut soin de s'en approvisionner. Malgré la banalité de ces remèdes, nous voulons en insérer une brève nomenclature dans notre histoire, afin de léguer à nos héritières dans le service des pauvres une tradition: celle de l'intelligente et pieuse confiance avec laquelle nos fondatrices exploitaient partout, au bénéfice du prochain, les maternelles libéralités de la Providence. Pour Mère Caron, les forêts, les champs, les bords des routes, les « levées » de fossés, voire les jardins potagers, constituaient, dans leur ensemble, la grande apothicairerie du bon Dieu mise à la portée de tous les humains. En prévoyante hospitalière, elle aménagea, dans le grenier de sa maison, un endroit où seules pénétraient les herbes médicinales. Camomille, verge d'or, sureau blanc, salsepareille, herbe à chat, herbe à dinde, tanaisie, belle angélique, petite mauve, savoyane, menthe, etc., étaient conservés dans des sacs soigneusement étiquetés. A ces végétaux, s'ajoutaient opportunément, dans la pratique, d'autres substances réputées médicamenteuses: moutarde, gingembre, graine de lin, gomme d'épinette, miel, suif de mouton, graisse ou huile d'oie, térébenthine et la plupart des condiments ordinaires.

Avec tout cela, nos humbles Filles de la Charité opéraient des merveilles. Confiants dans le savoir-faire des Sœurs, les malades réclamaient leurs soins avec ceux du médecin. Les guérisons étaient le plus souvent attribuées à la pieuse intervention de la bonne Mère supérieure. Lorsque, après tout, chacun mourait à son heure, on s'en prenait à la gravité d'une maladie fatalement réfractaire aux remèdes et aux prières. Toutefois, l'on regardait comme les mieux partagés ceux qui s'éteignaient, non seulement munis des sacrements, mais encore, et par surcroît de consolations, assistés par une religieuse.

En 1851, le nombre des pauvres et des élèves dépassait déjà les prévisions qui avaient fait trouver suffisantes les dimensions du couvent. Il fallut de toute nécessité dilater le local. L'assistante, Sœur de l'Immaculée-Conception, redoutait excessivement les dettes et craignait sans cesse d'outrepasser les desseins de la Providence. Mais, lorsque la chère Sœur vit tout le monde à l'étroit, ses appréhensions se tempérèrent notablement. « La preuve », dit-elle, « qu'il faut agrandir la maison coûte que coûte, c'est que l'espace nous fait défaut pour le personnel que la Providence nous envoie. » C'était bien l'opinion de tous les intéressés; l'on en vit aussitôt la preuve. Les commissaires, devenus, tous sans exception, les amis de la communauté, s'adressèrent au Dr Meilleur, surintendant de l'Instruction

publique, le priant de leur venir en aide pour la construction d'une annexe au couvent. Leur requête, signée par le curé et les principaux citoyens de la paroisse, fut prise en considération et, par l'intermédiaire de M. A. Jobin, membre du parlement pour le comté de Montréal, elle valut aux Sœurs la somme de deux cents piastres, qu'elles perçurent vers la fin de mai. C'était un grand encouragement pour l'époque. Quelques jours plus tard, en juin, l'on jetait les bases du bâtiment en question.

* * *

Le 6 septembre 1851, religieuses, pauvres et élèves acclament la fondatrice et supérieure de l'Institut. Mère Gamelin répond avec attendrissement aux souhaits qui lui sont adressés. A tous, elle prodigue d'affectueuses attentions. Durant le peu de jours (du 6 au 10) qu'elle passe dans sa chère maison de Sainte-Élisabeth, elle remplit avec sollicitude son rôle de visiteuse: elle se rend compte des besoins de l'établissement, du bien qui s'y opère, des progrès des élèves, etc. La prospérité des œuvres et le bon fonctionnement de la maison la consolent; néanmoins, de lugubres pressentiments semblent la hanter. Ses entretiens avec les Sœurs en sont assombris: « L'atmosphère est lourde comme en temps de choléra... Le choléra! quelle épidémie!... Je redoute cette terrible maladie!... » Au moment de son départ pour Montréal, elle dit aux

Sœurs: « Adieu, mes chères filles, je vous vois pour la dernière fois. J'ai prié la bonne sainte Élisabeth pour que vous aimiez toujours les pauvres et que la paix et l'union se conservent parmi vous ».

Quelques jours plus tard, le 24, les Sœurs de Sainte-Élisabeth apprenaient, à la fois, la mort et les funérailles de la vénérée Fondatrice [1].

La mort de Mère Gamelin comportait un double deuil pour le couvent de Sainte-Élisabeth. La future supérieure de l'Institut, on le pressentait, serait la très digne Mère Caron. Cette chère Mère était sûrement la plus apte à cette charge; mais, pour des raisons d'intérêt local bien excusables, on appréhendait son éloignement. Durant ses deux années de supériorité à Sainte-Élisabeth, sa maison et même la paroisse s'étaient habituées à son mode d'action dans l'exercice des œuvres de la « Providence». Non seulement on l'admirait, mais on la vénérait comme une sainte. Les gens ne lui parlaient qu'avec un religieux respect, et l'on cite le geste d'un brave homme qui, chargé de la conduire dans la paroisse voisine, voulut faire le trajet nu-tête. Elle recevait d'ailleurs bien d'autres témoignages de considération; ceux des pauvres et des religieuses n'étaient pas les moins touchants. En somme, le départ pressenti de Mère Caron suscitait partout

---

[1] Voir à la page 5.

des regrets, en dépit d'une perspective des plus consolantes.

Appelées à la maison mère comme électrices, Mère Caron et Sœur de l'Immaculée-Conception quittèrent Sainte-Élisabeth vers le 3 octobre. Elles s'arrêtèrent à Saint-Thomas, sans doute pour réitérer leurs remercîments à l'abbé A.-C. Lebel, curé de cette paroisse. Ce monsieur venait de se dévouer pour leur couvent, à l'occasion d'un bazar qui avait produit 18 louis.

Le 7 octobre, eurent lieu les élections. Mgr Bourget les présidait. Après le dépouillement des scrutins, Sa Grandeur déclara élues: Sœur Caron, supérieure générale; – Sœur Larocque, assistante; – Sœur Philomène, maîtresse des novices; – Sœur Élisabeth, dépositaire; – les Sœurs Marie-du-Crucifix, Joseph et Alphonse [1], conseillères.

L'un des premiers soins du nouveau conseil fut d'élire, sous la présidence de Mgr Bourget, une supérieure pour le couvent de Sainte-Élisabeth. Le choix tomba sur la bonne Sœur Vincent (Madeleine Durand), l'une des sept fondatrices de notre communauté. Avant d'être religieuse, elle avait servi les pauvres, gratuitement, durant sept ans, chez

---

[1] Sœur Marie-du-Crucifix (Ursule Leblanc), Sœur Joseph (Esther Pariseau), Sœur Alphonse-Rodriguez (Justine Talon-Lespérance).

Mme Gamelin. Son histoire s'identifie avec celle de notre Institut, dont elle est une des plus intéressantes figures [1]. Avec Mère Gamelin et Mère Caron, elle personnifie la Fille de la Charité telle que formée par saint Vincent de Paul. C'était une religieuse active, énergique, douée d'une intelligence vive et d'une étonnante perspicacité. Elle lisait entre les lignes et, selon sa manière de parler, « saisissait à première vue les pattes des plus fines mouches ». Cependant, en dépit de ses multiples qualités, sa nomination à la charge de Sœur Servante (ou supérieure) surprit plusieurs personnes, religieuses et autres. Vu son manque de savoir, on présumait un échec. D'aucunes redoutaient aussi son habitude d'exprimer carrément sa pensée: « Elle n'y va pas par quatre chemins », disait-on, pour la caractériser. De retour à Sainte-Élisabeth, Sœur de l'Immaculée-Conception, que ces bruits et l'état des finances intimidaient, écrivit à Mgr Bourget (le 8 octobre): « Je ne puis assez remercier Dieu du choix des sept premières officières de l'Institut... Quant à Sœur Vincent, qui doit venir ici, je crains qu'on la tourne en ridicule à cause de son peu d'instruction... La mort de Mère Gamelin m'a beaucoup affectée. Il me semble que jamais aucune Sœur ne prendra comme elle les intérêts de notre

---

[1] Voir le volume 1er de *l'Institut de la Providence.*

Institut. La communauté est chargée d'une grosse dette: 3853 louis! [1] »

Mgr Bourget s'empressa de répondre à Sœur de l'Immaculée-Conception. Le 10, il lui écrivait: « Vous avez de justes raisons de déplorer la perte de votre Mère. Toutefois, accoutumé à voir partir de la main de Dieu tous les coups qui vous ont frappées jusqu'ici, je ne puis que l'adorer et le bénir. J'ai la confiance que les prières de Mère Gamelin rempliront le vide qu'elle a laissé sur la terre. Toujours est-il que nous devons tous travailler à ne pas laisser tomber l'œuvre si avancée de la Providence. Je disais hier à la communauté que la grosse dette dont elle est chargée ne m'effraye pas... Dieu aura bientôt fait de payer quelques milliers de louis, si vous êtes de vraies Servantes des Pauvres. Je compte sur la bonne volonté de chacune; et j'espère que petit à petit vous arriverez quelque jour au port de la perfection religieuse. Quant à ce qui regarde votre sœur servante (Sœur Vincent), je ne ressens aucune crainte de son défaut d'instruction. Je suis même content qu'il y en ait parmi vous qui soient tout à fait comme étaient les premières Filles de la Charité qu'enrôla saint

---

[1] Ces 3853 louis représentaient la dette globale de toutes les maisons de l'Institut, alors au nombre de sept. La « Providence Sainte-Élisabeth » ne devait rien.

Vincent de Paul... La plus belle science, la science indispensable pour votre communauté, c'est la sainte et aimable simplicité.

« C'est, à mes yeux, un moment de crise que celui auquel est arrivée votre petite communauté. Si vous vous donnez la main cordialement, pour vous prêter un mutuel secours, vous échapperez certainement au naufrage que vous craignez. Vous allez, ma bonne Sœur, en donner l'exemple, en vous montrant envers votre Sœur Servante, si humble, si bonne, si édifiante... qu'on voie en vous une vraie fille de saint Vincent dont elle a le bonheur de porter le nom. Voyez Dieu en elle et tout vous sera possible. Allégez son fardeau en vous prêtant de bonne grâce à l'aider. Ayez soin de sa santé, qui est faible, comme vous le savez, et montrez-vous pour elle, par esprit de foi, ce que vous étiez pour votre bonne Mère par un sentiment d'affection naturelle. N'en doutez pas, vous aurez la paix si vous savez faire ces petits sacrifices journaliers. »

Le conseil, évidemment, maintint sa décision; mais, pour des raisons inconnues, l'installation de Sœur Vincent fut remise à la fin de l'automne. Par ordre de Mgr Bourget, Sœur de l'Immaculée-Conception la remplaça temporairement. Nous n'avons pu retracer la lettre écrite par Sa Grandeur à cette occasion, mais la réponse qui suit nous fait deviner son contenu.

« Providence Sainte-Élisabeth,
22 octobre 1851.

« Monseigneur et Père,

J'accepte de la main de Dieu la charge que Votre Grandeur m'impose pour le moment, quoique je ne me sente pas les qualités requises pour bien conduire les autres. Mais je mets ma confiance en Celui qui de rien fait les plus grandes choses et m'efforcerai de mettre en pratique les saints conseils que vous avez eu la charité de me donner pour remplir les devoirs de servante... Daignez me bénir...

Sœur de l'Immaculée-Conception. »

Monseigneur Bourget connaissait les répugnances de Sœur de l'Immaculée-Conception à l'égard des responsabilités. Son intention, en lui confiant cette charge, n'était donc pas de lui être agréable. L'on doit plutôt supposer que Sœur Vincent, à cause de son état de santé, prit quelque repos avant de se rendre à Sainte-Élisabeth.

Vers la fin de novembre, Sœur de l'Immaculée-Conception fut bien aise de remettre la direction du couvent à Sœur Vincent. La nouvelle supérieure n'arrivait pas en étrangère. Plus d'une fois, les années précédentes, elle était venue prêter main-forte à Mère Caron. Mise alors en relations avec les principales familles de l'endroit, elle avait aus-

sitôt gagné leur confiance. Conséquemment, sa nomination au poste de supérieure fut très bien vue. Religieuses et laïques – les pauvres particulièrement – l'accueillirent avec des témoignages non équivoques de satisfaction.

Sœur Vincent dirigea le couvent de Sainte-Élisabeth de 1851 à 1858. Elle s'attira l'estime populaire par ses qualités administratives, sa bienveillance et son attrayante simplicité. A cause de sa franchise et de son esprit clairvoyant, son intervention était souvent requise dans le monde. L'on vit parfois des gens d'affaires recourir à son expérience et se bien trouver de ses conseils.

Digne émule de Mère Caron sa devancière, Sœur Vincent l'imitait dans son désir de voir Dieu glorifié et ses membres souffrants servis avec amour. En toute occasion, elle manifestait son esprit de foi à l'égard des pauvres: « Mes Sœurs » disait-elle un jour à ses compagnes, « je viens d'acheter une *waggin;* mais, avant de nous en servir, Notre-Seigneur va l'étrenner ». Et l'on vit, plusieurs jours de suite, tantôt des vieilles, tantôt des orphelines, prendre place dans la « voiture de famille » pour une promenade dans l'une ou l'autre des paroisses environnantes.

Cette fervente Sœur de la Charité contribua dans une large mesure à la prospérité des œuvres de Mère Caron, à Sainte-Élisabeth. A l'occasion de son

départ, en 1858, l'annaliste écrivait : « Nous lui devons beaucoup d'améliorations, entre autres, l'agrandissement du couvent et la construction de dépendances. Sous son administration, les pauvres et leurs humbles servantes eurent toujours le nécessaire et l'établissement fut exempt de dettes. »

* * *

La sollicitude de notre vénéré Fondateur pour le couvent de Sainte-Élisabeth est pleinement, et depuis les débuts de l'œuvre, mise en lumière. Cependant, nous citerons, comme un nouveau témoignage de paternelle affection et à titre de très authentique souvenir, une lettre [1] qu'il adressait au curé de Sainte-Élisabeth, le 28 octobre 1851 :

« M. Desaulniers est à Saint-André, travaillant à la petite académie qui y prend naissance [2]. A sa place, je vous envoie M. Brais avec des pouvoirs de chapelain pour le couvent et je vous prie de remplir l'office de supérieur sur cette maison. M. Brais y pourra dire la messe tous les matins et y confesser enfants, vieux et vieilles,

---

[1] Lettre citée par l'abbé C. Dugas dans *Les origines d'une Providence.*

[2] C'était une académie de garçons dirigée par des prêtres.

ainsi que les Sœurs. Il est bien entendu que vous pourrez, quand vous le jugerez à propos, entendre les uns et les autres. Toutefois, vous ferez bien de vous en décharger sur ce monsieur. C'est le moyen d'en tirer bon profit; et si vous lui témoignez une entière confiance, il y répondra avec chaleur, car il a un très bon cœur. Il aura aussi les pouvoirs de confesser, prêcher et d'administrer les sacrements dans votre paroisse [1].

« Les services que vous avez à rendre au couvent comme supérieur sont: 1. de faire observer la règle, 2. de protéger de votre influence et autorité un sexe dévoué, mais faible, en entretenant le courage et la bonne volonté des Sœurs, 3. de les aider à bien administrer leur bien temporel, 4. de leur donner instruction et direction convenables suivant les circonstances et conformément à leurs saintes règles, 5. de visiter leurs classes et leurs salles d'infirmes, pour les mettre en état, par vos sages conseils, de faire plus de bien, 6. de veiller sur leurs employés.

« On me dit que la retraite des enfants a dû ou doit se faire par vous. C'est très bien et je prie le Seigneur de vous donner des paroles pleines de

---

[1] M. Brais est décédé, à notre Hospice Saint-Joseph de Montréal, le 19 mai 1866. Il souffrit longtemps d'un état de santé qui le rendait extrêmement craintif.

grâce et de vérité pour qu'elles aillent droit au tendre cœur de ces petits enfants, les anges gardiens de votre paroisse.

Je suis bien sincèrement, cher monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

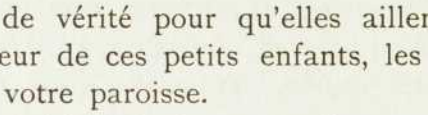

A M. Guyon, ptre. »

* * *

Le 10 août 1857, Sœur de l'Immaculée-Conception fut rappelée à la maison mère. Le genre d'instruction introduit au couvent de Sainte-Élisabeth était son œuvre. Depuis huit ans, elle y dirigeait les classes avec un succès toujours croissant, et à la satisfaction du public. Pour instruire la jeunesse et la former à la vertu, elle possédait des connaissances variées et savait les lui inculquer. Elle excellait surtout dans l'art d'enseigner le catéchisme, l'orthographe, l'arithmétique et les travaux manuels. Il semble même qu'elle ait eu pour mission de conquérir à nos écoles la réputation d'une compétence spéciale dans l'enseignement de ces matières [1].

---

[1] Ces matières, on le constate, sont toujours enseignées avec succès dans nos écoles, comme au temps de la chère Mère de l'Immaculée-Conception. D'ailleurs, notre couvent de Sainte-Élisabeth est resté, sous tous rapports, le type de nos établissements de ce genre.

Les autres sciences, dont le programme d'études primaires alors en usage imposait l'étude, lui étaient d'ailleurs familières; les succès scolaires des religieuses-institutrices formées à son école en sont la preuve.

Ses fréquentes leçons sur la charité impliquaient la déférence à l'égard des membres souffrants de Notre-Seigneur, de sorte que ses élèves, tout imprégnées de son esprit de foi, multipliaient leurs touchantes attentions envers les pauvres.

Cette vénérable éducatrice s'occupait aussi de diction. Il le fallait bien! Tous les ans, à la fermeture des classes, ses élèves devaient, comme c'était l'usage dans les couvents, offrir au public le régal d'une longue séance. Il serait oiseux de traiter ce sujet en détail. Rappelons seulement la manière dont se clôtura l'année scolaire 1850-1851. Le jour du « grand examen », les enfants, en tenue des dimanches, furent questionnées par le curé et le notaire Lacasse, en présence de leurs parents et des commissaires d'écoles. Le lendemain, la distribution des prix fut précédée d'une représentation qui n'eut rien de vulgaire. On jouait « Athalie » avec costumes! Des personnes riches, de Berthier, Joliette et Sainte-Élisabeth, avaient mis des objets précieux à la disposition des figurantes. Mlle Zulma Drolet (notre future Mère Cécile), alors dans la fraîcheur de son seizième printemps, tenait le rôle d'Athalie, tâche dont elle s'acquitta avec

talent. Le programme, lancé d'avance, attira des gens non seulement de la localité, mais encore des paroisses environnantes et en nombre considérable. Pour cette raison, sans doute, la pièce fut représentée en plein air, entre le presbytère et le couvent. Ce fut, paraît-il, un succès! L'annaliste semble faire allusion à cet événement lorsque, au mois d'octobre suivant, elle écrit avec un point d'exclamation: « Nous avons 65 pensionnaires et un nombre encore plus considérable d'élèves externes! »

Notre chère Sœur de l'Immaculée-Conception avait à cœur de former des femmes fortes, dans le sens le plus élevé et le plus pratique de l'expression. A cette fin, elle joignait l'enseignement du travail domestique aux leçons de morale chrétienne. Les élèves, selon leur âge et leur état de santé, employaient le temps entre les classes à divers ouvrages: couture, tricot, raccommodage, nettoyage de la maison, blanchissage et repassage du linge, soin de la laiterie et de la basse-cour.

Mère Caron, lorsqu'elle était encore enfant, tressait de la paille, au bénéfice de ses parents, peu favorisés de la fortune [1]. Devenue supérieure,

---

[1] Vu probablement la vogue des chapeaux du pays à cette époque, le tressage de la paille, pratiqué par la jeune Émélie et ses sœurs, pouvait apporter un gain appréciable à la famille

elle recommandait ce travail récréatif à son personnel. Sœur de l'Immaculée-Conception, à la tête de ses élèves, préparait le matériel. C'était pour elle une jouissance de voir cette ardente jeunesse s'éparpiller folâtrement dans les chaumes, à la recherche des tiges de froment échappées à l'attention du javeleur [1].

Les élèves aidaient même à la culture. M. Quevillon avait mis à la disposition des Sœurs un fragment de sa ferme pour y planter des légumes (voir p. 256). Mère Caron avait plus tard soufflé à des cultivateurs avoisinants: « Avec un peu plus de terrain, nous aurions des patates pour notre provision ». Ces bonnes gens comprirent! Ils s'empressèrent d'offrir à la bonne Mère, qui un petit carré, qui une plate-bande de jardin, pour qu'elle l'exploitât au profit du couvent. Au printemps de 1850, on voit un jour Mère Caron, Sœur de l'Immaculée-Conception et les plus grandes élèves, se rendre aux champs, après leur déjeuner. Elles vont planter des légumes. Arrivée la première, Mère Caron regarde avec complaisance les apprenties-

---

Caron, plus riche en talents qu'en revenus pécuniaires. Notre maison mère conserve l'augette dont Mère Caron se servait, dans son enfance, pour humecter la paille à tresser.

[1] Le tressage de la paille nous rappelait nos bien-aimées Mères Caron et Vincent. Cette industrie aurait-elle complètement disparu de nos maisons ?

ménagères qui viennent se grouper devant elle. Elle donne un signal et l'on perçoit un accord de voix juvéniles qui récitent, avec les Sœurs, le *Pater* et l'*Ave*. Aussitôt, on se met à l'œuvre avec ardeur. En même temps et sans nuire à l'action, la bande enfantine rit, chante, babille. De fois à autre, la vénérée Mère lance une pieuse intention: les âmes! les pauvres! les malades!... A l'automne, même tactique pour les « arrachages ». A la fin d'octobre, l'annaliste écrit: « Nous avons récolté assez de patates pour notre provision ». D'années en années, les élèves pratiquèrent ces exercices, incontestablement hygiéniques. Il y eut néanmoins des variantes, selon les circonstances. Ainsi l'on vit parfois, sans en être étonné, une grave étudiante conduire les chevaux du laboureur qui traçait les sillons.

Tels étaient les travaux accomplis par les élèves du couvent, au début de sa fondation. Aujourd'hui, sous le nom et conformément au programme d'enseignement « classico-ménager », ils sont encore les mêmes, à l'exception des corvées champêtres tombées en désuétude.

De même que sa très digne supérieure, Sœur de l'Immaculée-Conception voulait répondre, en tous points, aux intentions des fondateurs et fondatrices. Elle y réussit au-delà peut-être de ses espérances; elle forma autant de bonnes chrétiennes qu'elle instruisit d'écolières. La plupart fondèrent des foyers, d'où sortirent d'autres mères chrétiennes

et toute une phalange de religieuses. Les premières élèves de Sainte-Élisabeth qui s'engagèrent dans la voie des conseils évangéliques furent MMlles Élise Beaulieu, Zulma Drolet et Julie Bourdon. Elles entrèrent au noviciat de la Providence, à Montréal, le 7 septembre 1852.

Le 10 septembre 1854, les Sœurs Élise Beaulieu dite Sœur Sophie, Zulma Drolet dite Sœur Cécile, Julie Bourdon dite Sœur François-d'Assise, et une quatrième: Julie Lorion dite Sœur Apolline (étrangère à la paroisse) prononçaient leurs vœux de religion dans l'église de Sainte-Élisabeth. La cérémonie fut présidée par Mgr Joseph LaRocque, évêque de Cydonia, assisté des abbés L.-I. Guyon, curé, J.-F. Gagnon et J.-V. Papineau. Les dames d'honneur étaient: MMmes Isaac-Gonzague Gadoury, Prosper Brissette, P.-V. Lefebvre et Narcisse Lacasse. La cérémonie eut lieu un dimanche, de sorte que l'église, déjà remplie par les citoyens de l'endroit, pouvait à peine contenir les assistants venus des paroisses environnantes pour être témoins de cette solennité.

Cette profession fut, pour le couvent de Sainte-Élisabeth, comme le jaillissement subit d'une source persistante de vocations religieuses. Plus de trois cents élèves de cette maison ont quitté le monde pour se donner à Dieu. A l'exception d'une quarantaine d'entre elles, dispersées dans d'autres

communautés, toutes se sont faites Filles de la Charité Servantes des Pauvres. Elles seront inscrites par ordre de profession dans notre histoire. En attendant, il nous est agréable de citer les noms des familles qui les ont données à notre Mère la sainte Église.

Familles [1]: Asselin, Bacon, Barrette, Baril, Bélanger, Bellerose, Bonin, Boucher, Bourdon, Brault, Brissette, Caron, Champagne, Chaput, Charbonneau, Chènevert, Chevalier, Choquet, Clément, Clermont, Cloutier, Corbeil, Cornellier, Coutu, De Grandpré, Deschênes, Desroches, Desrosiers, Déziel, Dostaler, Doucet, Drolet, Ducharme, Dufresne, Dugas, Dumontier, Fafard, Farly, Ferland, Fontaine, Forget, Fréchette, Gadoury, Geoffroy, Gervais, Girard, Godin, Goulet, Granger, Guilbault, Guyon, Harbour, Hébert, Henri, Héroux, Hétu, Houle, Joly, Lacasse, Lafrenière, Landry, Langlais, Laporte, Latour, Laurence, Lavallée, Lavoie, Lefebvre, Lévêque, Magnan, Mailloux, Marchand, Marcil, Mathieu, Michaud, Monday, Morrison, Mousseau, Olivier, Pageau, Paquet, Paquin, Pariseau, Pelland, Pelletier, Perrault, Philibert, Piette, Plante, Poirier, Prud'homme, Riberdy, Rivet, Robichaud, Robillard, Roch, Rocheville, Rondeau, Rose, Roy, Saint-Georges, Sarrazin, Saucier, Savignac, Sylvestre, Tellier, Tessier, Touzin, Trudeau, Trudel, Vézina.

[1] De Sainte-Élisabeth et d'autres endroits.

* * *

L'existence du couvent de Sainte-Élisabeth couvre un intervalle de 80 ans (1849-1929.) Sauf la mort de personnes intéressées à l'établissement et la grande catastrophe de 1876, les tribulations de cette intéressante « Providence » se réduisent à d'assez rares épreuves. Ces faits et d'autres se dérouleront chronologiquement dans d'autres volumes de notre histoire; cependant nous nous permettrons d'anticiper sur les événements par des notes extraites de nos annales.

1858.—Durant l'été, on ajoute au couvent une aile de 20 pieds par 25.

Le 8 octobre 1858.—Sœur Cyprien (Sophronie Dozois) est nommée supérieure du couvent en remplacement de Sœur Vincent.

1860.—Dans le cours de cette année, l'abbé Alfred Dupuis est promu à la cure de Sainte-Élisabeth; il succède à l'abbé Louis-Ignace Guyon, nommé curé à Saint-Eustache.

Le 8 août 1866.—Sœur Geneviève (Édesse Marchessault) succède à Sœur Cyprien dans sa charge de supérieure.

Le 30 juillet 1870. — Sœur Marie-Raphaël (Odile Bourbonnière), assistante et secrétaire à Sainte-Élisabeth depuis l'année précédente, succède à Sœur Geneviève.

Le 10 mars 1871.—Sœur Marguerite-du-Sacré-Cœur (Rose-de-Lima Laporte) remplace Sœur Marie-Raphaël en qualité de supérieure.

Le 25 mai 1875.—On rétablit l'Association de Charité, tombée en désuétude depuis quelques années.

Le 25 décembre 1876.—Le soir, entre neuf et dix heures, c'est-à-dire lorsque tout le personnel du couvent est plongé dans son premier sommeil, un incendie éclate. Il consume la maison et cause treize pertes de vie. C'est en passant à travers les flammes que les Sœurs parviennent à sauver les autres enfants. Les victimes sont les élèves: Élisabeth Gravel, Mélina Joly, Délima Lavallée, Maria Drolet, Luména Lavallée, Marie-Louise Geoffroy, Alida Pelland, Délima Masse, Georgiana Lavallée, Parmélia Desmarais, Léa Guilbault, Rosanna Masse et une infirme: Angèle Dauphin.

La maison des pauvres (Asile Saint-Vincent) est préservée.

On raconte que le vent tourna dès que Sœur Marie-Ursule eut lancé dans les flammes une planchette portant ces mots: « Saint Amable, priez pour nous. »

Le 8 février 1877.—Les travaux pour la reconstruction du couvent sont donnés à forfait.

Le 18 mars 1877.—Le gouvernement permet l'échange du terrain (115 pieds de front), où s'éle-

vait le couvent incendié, contre celui de la Fabrique (117 pieds de front) situé en face du presbytère et en partie borné par la rivière. Ce dernier emplacement est non seulement plus large, mais il est plus profond que le terrain donné en retour par la communauté. L'école des garçons, qui s'y trouvait située, sert depuis 1916 de réfectoire, de cuisine et de buanderie.

Le 3 juin 1877.—Bénédiction de la première pierre du nouveau couvent.

Le 1er décembre 1877.—On inaugure le couvent neuf. Il mesure 96 pieds par 50. Il comprend, avec le rez-de-chaussée, deux étages et un attique habitable. Coût du couvent, en pierre, avec ses dépendances: $16000. Montant de la dette: $1300. Ce beau résultat est dû, en grande partie, à la générosité des paroissiens, inspirés et encouragés par leur dévoué curé, M. Alfred Dupuis.

Le 5 décembre 1877.—M. le curé Dupuis bénit la chapelle du couvent et la dédie à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Il y célèbre la messe.

Le 28 janvier 1878.—Le R. P. Lajoie, provincial des Clers de Saint-Viateur, bénit la cloche du couvent.

Le 22 août 1878.—La supérieure, Sœur Marguerite-du-Sacré-Cœur, est remplacée par Sœur Marie-de-la-Purification (Azélie Guyon).

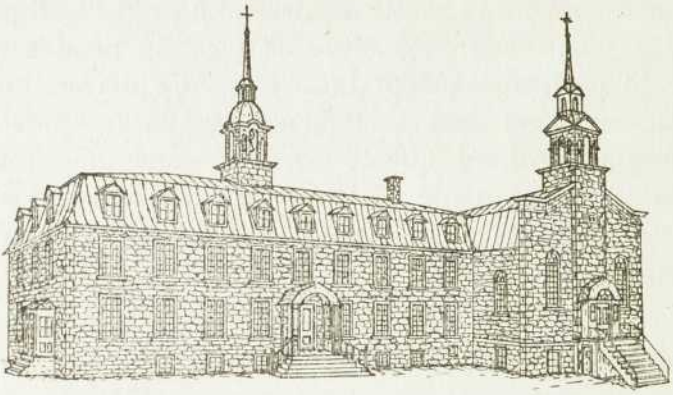

Couvent de Sainte-Élisabeth reconstruit en 1877. La chapelle, qui datait de 1883, fut démolie en 1915.

Le 20 avril 1883.—Inauguration des travaux pour la construction d'une chapelle en pierre.

Le 31 mars 1885.—Sœur Marie-de-la-Purification, supérieure, est remplacée par Sœur Mechtilde-du Saint-Sacrement (Marie-Louise Olivier).

Le 21 avril 1889.—A Sainte-Élisabeth-de-Joliette, décès de l'abbé Alfred Dupuis (73 ans), curé de cette paroisse depuis 1860. L'abbé Jean-Marie-Aristide Brien, qui lui succède, prend possession de la cure le 1er mai.

Le 6 août 1891.—A Pittsfield, dans l'État de Massachusetts, décès de l'abbé Joseph Quevillon (86 ans), ancien curé de Sainte-Élisabeth-de-Joliette et fondateur du couvent de cette paroisse (voir la note, page 256).

Le 21 août 1894. — A Saint-Eustache, décès de l'abbé Louis-Ignace Guyon (78 ans), ancien curé de la paroisse de Sainte-Élisabeth et chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal, curé de Saint-Eustache depuis 1860.

Le 25 mai 1896.—Sœur Mechtilde-du-Saint-Sacrement, supérieure, est nommée assistante générale. Elle quitte Sainte-Élisabeth le 30 mai. Sœur Pantaléon la remplace temporairement.

Le 23 juillet 1896.—Sœur Pantaléon (Eugénie Huguet-Latour) est nommée supérieure du couvent.

Le 3 août 1904.—Sœur Pantaléon, supérieure, est remplacée par Sœur Cornélie (Georgianna Labranche).

Le 4 janvier 1907.—Sœur Cornélie, supérieure, est remplacée par Sœur Pantaléon.

Le 23 juillet 1910.—Sœur Pantaléon, supérieure, devient assistante générale. Elle est remplacée, à Sainte-Élisabeth, par Sœur Blanche-de-Castille (Rose-Alba David), arrière-nièce du notaire Narcisse Lacasse, qui fut si dévoué aux religieuses de sa paroisse.

Le 17 avril 1915.—Démolition de la chapelle érigée en 1883. Le 1er juin suivant, les ouvriers commencent les fondations d'une aile en briques à quatre étages.

Le 2 août 1915.—Sœur Blanche-de-Castille,

supérieure, est remplacée par Sœur Fortunat (Marie-Anne Gingras).

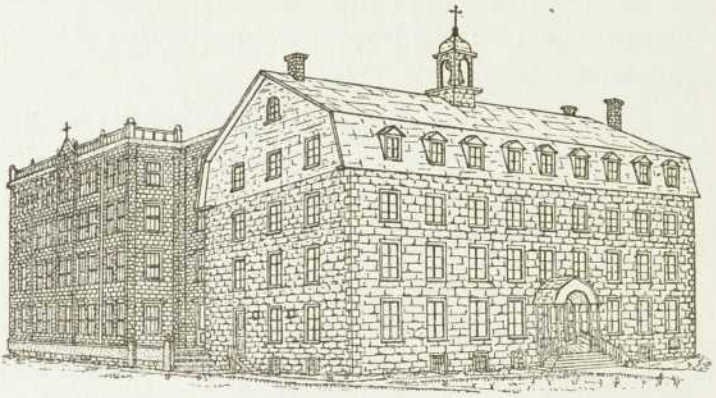

COUVENT DE SAINTE-ÉLISABETH EXHAUSSÉ D'UN ÉTAGE EN 1904 ET AGRANDI D'UNE AILE EN BRIQUES EN 1915. LA CHAPELLE OCCUPE LE DEUXIÈME ÉTAGE DE L'ANNEXE.

Le 20 octobre 1917.—A Sainte-Élisabeth, décès de l'abbé Joseph-Napoléon Ferland (51 ans), curé de cette paroisse et chanoine de la cathédrale de Joliette. Il est remplacé, au commencement de novembre, par l'abbé Jean-Baptiste-Lucien Gagnon[1].

Le 29 octobre 1917.—A l'Hôpital Saint-Eusèbe de Joliette, décès de l'abbé Jean-Marie-Aristide

---

[1] Le 4 octobre 1927, l'abbé J.-B.-L. Gagnon devient chanoine de la cathédrale de Joliette.

Brien (76 ans), ancien curé de Sainte-Élisabeth et chanoine de la cathédrale de Joliette.

Le 4 août 1921.—Sœur Joseph-Xavier (Anna Piette) est nommée supérieure du couvent de Sainte-Élisabeth. Le 2 juillet 1924, elle devient supérieure du couvent de Saint-Casimir.

Le même jour, Sœur Marie-Hermance (Mélina Allard) remplace Sœur Joseph-Xavier comme supérieure à Sainte-Élisabeth.

Le 19 juillet 1928.—Sœur Donatille (Alexandrine Bonin) succède à Sœur Marie-Hermance, nommée maîtresse des novices en remplacement de Mère Joseph-de-Bethléem, élue assistante générale.

LIVRE IX

LA PROVIDENCE
SAINT-PIERRE-DE-SOREL

PROVIDENCE SAINT-PIERRE-DE-SOREL

En 1848, l'abbé Jean-Baptiste Kelly, curé de Saint-Pierre-de-Sorel, voulut, sur le point d'abandonner sa cure, doter sa paroisse d'un établissement d'éducation et d'hospitalisation. A cette fin, il abandonna ses biens à l'évêque de Montréal. Mgr Bourget approuva le projet de M. Kelly, mais à la condition que l'on s'en tiendrait, pour l'enseignement, au programme des écoles élémentaires.

Les paroissiens de Sorel voulurent contribuer à cette œuvre par le don d'un emplacement situé en face de l'église. Mgr Bourget, ne trouvant pas ce choix avantageux pour la communauté, s'entendit avec M. Kelly pour l'achat d'un autre terrain qu'on lui offrait et sur lequel se trouvait une bonne maison en briques. Les fabriciens, peu satisfaits de n'avoir en perspective qu'une école élémentaire, s'empressèrent d'acheter, pour d'autres fins, l'immeuble choisi par l'évêque. Devenus bientôt plus conciliants, ces messieurs se rallièrent à Sa Grandeur et cédèrent la propriété en litige à la corporation diocésaine moyennant la somme de 925 louis ($3700).

A la demande de M. Kelly, Mgr Bourget avait conseillé aux Sœurs de la Providence de s'établir à Sorel. Le 25 février 1850, Mère Gamelin et ses assistantes acceptèrent cette mission, *à condition*, dit la chronique, *que l'on n'y donnera point*

un autre genre d'enseignement que celui exigé par la loi pour les écoles élémentaires.

Le 3 mai 1850, Mère Gamelin, Sœur Amable (C. Dorion), Sœur Brigitte (Marg. Walsh) et Sœur Marie-de-la-Providence (C. Bourbonnière) allaient fonder le couvent de Sorel, dont Sœur Amable était nommée Sœur servante ou supérieure [1]. Elles arrivèrent à 9 heures du soir. Monsieur le curé et les notables de l'endroit les attendaient au débarcadère.

Depuis l'année précédente, M. Kelly, retiré du ministère, demeurait à notre Hospice Saint-Joseph, à Montréal, afin d'y subir un traitement médical. Son successeur, l'abbé Joseph-Magloire Limoges, n'était pour rien dans le choix des Sœurs de la Providence comme directrices du couvent de sa paroisse. Il eût préféré une autre communauté et le disait ouvertement. Les Sœurs Grises n'avaient pu accepter l'invitation de s'établir à Sorel et il est possible que là, comme à Sainte-Élisabeth, on n'ait pu se procurer d'autres religieuses; cependant, rien ne le prouve; seul le désappointement des fabriciens et de M. Limoges nous le fait supposer.

M. Limoges accueillit Mère Gamelin et ses compagnes avec bienveillance et beaucoup d'égards.

---

[1] Le 5 mai, Sœur François-de-Sales fut transférée de Sainte-Élisabeth à Sorel.

Il leur donna l'hospitalité et les mit en communication avec les principales familles du village. Peu après leur arrivée, Mère Gamelin et l'une de ses compagnes assistèrent à la mort d'un pauvre jeune homme et quêtèrent des vêtements pour l'ensevelir. Les Sœurs passèrent deux jours au presbytère. Comme M. Kelly leur avait donné son mobilier domestique et ses effets liturgiques, elles en garnirent le bâtiment en briques acheté par Mgr Bourget. A cause de son exiguïté, ce logis, sauf une pièce, réservée pour un oratoire, et un appartement pour M. Kelly, était destiné au personnel religieux seulement. Le 7 mai, M. Limoges bénit cette humble habitation et y célébra la sainte messe. On était à construire une aile pour les classes et la chapelle proprement dite.

Mère Gamelin retourna à la maison mère après avoir pourvu aux besoins les plus urgents de la nouvelle fondation.

Dans son dévoûment pour l'institution qu'il venait de fonder, M. Kelly voulut s'y fixer afin de la desservir et de lui assurer le bénéfice de sa pension. Le 18 mai, il prenait possession de ses très modestes chambres à la nouvelle «Providence» [1].

---

[1] Après trois mois à peine, la maladie obligea M. Kelly à quitter définitivement Sorel. Il se retira à notre Hospice Saint-Joseph, à Montréal, puis, après le grand feu de 1852, à la Providence Saint-Isidore, à la Longue-Pointe.

Les parents trouvaient, avec raison, que les enfants perdraient un temps considérable s'il fallait attendre l'achèvement de la maison d'école pour l'ouverture des classes. Les Sœurs prirent en considération une si légitime impatience. Ne pouvant trouver mieux, elles louèrent une étable et une boulangerie, qu'elles aménagèrent joliment. Le 28 mai, 160 élèves externes les ornaient de leur présence. Au mois d'août, le curé présida l'examen des élèves, qui se fit en public.

La visite des pauvres et des malades marcha de front avec l'enseignement. Elle fut consolante dès son début. Une jeune fille abandonnée, recueillie par les Sœurs, ne voulut plus les quitter. L'abjuration d'un protestant, peu avant sa mort, contribua beaucoup à donner du prestige à l'œuvre de l'assistance à domicile.

La rentrée des élèves eut lieu au commencement de septembre. Cette fois, ce fut dans une maison appartenant à la fabrique et située en face de l'église. Le 28 octobre, l'aile, en construction depuis quelques mois, était terminée. Les classes et la chapelle furent bénites par Mgr Jean-Charles Prince, supérieur ecclésiastique de la communauté et futur fondateur du diocèse de Saint-Hyacinthe. Le même jour, Sa Grandeur bénit une cloche, don de la fabrique au couvent. On l'appela Marie-Joseph-Jean-Jacques-Charles. On lui donna pour parrain et marraine M. F. Sincennes et Mme J.-G.

Crébassa. Les offrandes se montèrent à seize louis. Mme Crébassa avait paré la vibrante baptisée de riches brocards destinés à la confection d'ornements liturgiques. Dans l'après-midi, Mgr Prince fonda une association de Dames de la Charité, laquelle compta aussitôt cinquante membres. Mme J.-B. de Rouville, élue présidente de la société, eut pour assistantes MMlles Thibault et O'Neil. Des conseillères, nommées le même jour, furent chargées de visiter les divers quartiers du village.

Ces dames devinrent de précieuses auxiliaires des Sœurs. Elles se dévouèrent sans mesure pour les pauvres. Non contentes de les secourir à domicile, elles venaient en maintes occasions servir ceux du couvent. Leur règlement était celui de l'Association de la Providence de Montréal. Elles l'observaient à la lettre, jusqu'à entretenir un dépôt pour la distribution des aumônes. Onze familles durent leur subsistance à cet organisme, dès le premier hiver de sa fondation.

Après leur installation dans la maison neuve, les Sœurs divisèrent leur école en quatre classes françaises. Une cinquième, pour l'enseignement de l'anglais, fut confiée à Mlle Walker. La confrérie du Saint-Enfant-Jésus fut établie le jour de Noël.

* * *

Le 25 mars 1851, M. le curé Limoges érigea le chemin de la Croix, dans la chapelle des Sœurs.

Le 11 avril, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, eut lieu la rénovation des vœux, comme à la maison mère. Cette même année, furent inaugurées, au couvent de Sorel, les confréries de la sainte Vierge et des saints Anges [1].

Durant l'hiver, une vague de fièvre typhoïde traversa la paroisse de Sorel. De toutes parts, catholiques et protestants réclamèrent les services des Sœurs. Le dévoûment des religieuses, en ces circonstances, contribua à mettre en relief leur pauvreté. Les dons de M. Kelly, appliqués aux frais des reconstructions et réparations, s'étaient épuisés. Les seules ressources du couvent provenaient des contributions de l'Association de Charité et d'une somme de quatre cents piastres allouée pour l'école. Le produit d'un bazar organisé par les Dames et très encouragé par le public vint heureusement équilibrer le maigre budget des pauvres [2].

Vers la mi-juillet, les élèves subirent avec honneur l'examen annuel, présidé par le curé Limoges. Le chanoine Truteau, Mère Gamelin et

---

[1] Tant que fonctionna cette maison, les fêtes, admissions dans les confréries et autres coutumes de la maison mère, y furent strictement observées.

[2] A partir de cette époque, il y eut un bazar chaque année à la Providence de Sorel.

les commissaires assistaient à cette séance, qui fut publique, comme c'était l'usage, à cette époque, dans toutes les écoles.

La réouverture des classes eut lieu le 5 septembre. Afin de créer une source de revenus pour la maison, les Sœurs avaient annoncé au public leur décision d'ouvrir un pensionnat, ce qui eut lieu au commencement d'octobre [1]. Quelques jours auparavant, une novice, Sœur Bernard (Vénérance Morin), dont le nom remplit aujourd'hui l'Histoire des *Sœurs de la Providence au Chili*, avait remplacé Sœur François-de-Sales. A peu près dans le même temps, l'établissement de Sorel perdait son plus ferme appui dans la personne de notre vénérée Mère Gamelin, décédée le 23 septembre 1851.

* * *

Le 15 mai 1852, Mme J.-B. René Hertel de Rouville (Anne-Charlotte Boucher de la Broquerie), présidente de l'Association de Charité, décédait à Sorel. Elle était âgée de 55 ans, 7 mois. Mme Léon Couvrette, qui la remplaça dans sa charge, eut pour assistantes Mme Augustin Saint-Louis et Mme Sutherland.

---

[1] Après deux années d'essai, l'on ferma ce pensionnat, faute d'encouragement. On le rouvrit en 1854. Cette fois, il donna entière satisfaction.

Le 3 novembre, Mgr Prince, nommé évêque de Saint-Hyacinthe le 8 juin précédent, était intronisé. Les Sœurs de Sorel, heureuses d'appartenir à son diocèse, partagèrent néanmoins le grand sacrifice imposé à tout notre Institut. La communauté entière vit avec tristesse ce vénérable évêque quitter pour toujours le diocèse de Montréal.

Après le grand incendie du 8 juillet 1852, à Montréal, plusieurs des sinistrés se retirèrent à la campagne. Mme Joseph Gauvin fut de ce nombre. Elle alla se réfugier au couvent de Sorel avec les enfants de sa fille, Mme John Ostell. Mme Gauvin, parente de Mère Gamelin et sa compagne dans ses œuvres, était en outre membre de la corporation civile de notre Institut. Nos Sœurs l'accueillirent avec empressement et la comblèrent de filiales attentions. Elle retourna à Montréal vers la fin de septembre.

* * *

Sœur Bernard, novice, enseignait au couvent de Sorel depuis le mois de septembre 1851. L'émission de ses vœux aurait dû avoir lieu le 2 avril 1852, avec celle des Sœurs Marie-des-Anges (H. Lognon) et Marie-du-Sacré-Cœur (C. Bérard); mais, vu la presque impossibilité de la remplacer à cette époque, on voulut différer sa profession. Les Dames de Charité, informées de cette décision, prièrent le curé Limoges de solliciter, auprès

de l'évêque de Montréal, la permission pour Sœur Bernard de prononcer ses vœux à Sorel, à l'expiration de son temps de probation, c'est-à-dire le 2 avril. Afin sans doute d'éprouver la constance et la générosité de la jeune novice, Sa Grandeur répondit négativement à la supplique présentée par M. Limoges. Le 1er mai suivant, Sœur Bernard était désignée pour les missions de l'Orégon. Dès l'ouverture des vacances, elle se rendit à la maison mère pour y suivre les exercices de la retraite préparatoire à l'émission des vœux [1]. Avec l'autorisation de Mgr Bourget et du conseil de la maison mère, elle vint à Sorel avec six autres novices pour y faire profession. Cette cérémonie eut lieu le 22 août, dans l'église paroissiale. Ce fut une grandiose solennité. Le chanoine A.-F. Truteau, vicaire général, officia et M. Limoges prononça le sermon de circonstance. Les nouvelles professes étaient accompagnées, chacune, d'une dame d'honneur, dans l'ordre qui suit: 1. Sœur Bernard (Vénérance Morin) et Mme S. Sutherland. – 2. Sœur Antoine (Zélie Collette) et Mme Félix Sincennes. – 3. Sœur Agathe (Sophie Moreau) et Mme Léon Couvrette. – 4. Sœur Denis-Benjamin (Jane Worworth) et Mme Martin Foy. – 5. Sœur Jean-de-la-Croix (Adèle

[1] A cette époque, il n'y avait dans notre Institut que des vœux perpétuels. L'usage des vœux de cinq ans date de 1892, et celui des vœux annuels, de 1900.

Beaudoin) et Mme Louis Dufresne. – 6. Sœur Françoise (Françoise Laberge) et Mme Augustin Saint-Louis. – 7. Sœur Amarine (Catherine Lemaître de Lottinville) et Mme William Faris.

Conformément au cérémonial religieux alors en usage dans notre Institut, sept femmes infirmes et sept petites orphelines figuraient dans le personnel requis pour la cérémonie.

Un dîner, fourni par les dames, fut servi aux nouvelles professes, à leurs dames d'honneur et aux pauvres qui avaient figuré dans la cérémonie. Le lendemain, Sœur de la Nativité succédait, comme supérieure, à Sœur Amable qui, ainsi que Sœur Denis-Benjamin et Sœur Bernard, était nommée pour les missions orégoniennes. Les Sœurs Antoine et Jean-de-la-Croix remplacèrent à Sorel une Sœur malade et Mlle Robina Handyside qui entrait au noviciat des Sœurs Grises-de-la-Croix, à Ottawa.

Le 18 octobre suivant, les Sœurs Amable, Bernard et Denis-Benjamin faisaient partie du groupe de missionnaires qui se mettaient en route pour l'Orégon [1].

* * *

La chronique de la Providence de Sorel ne signale aucun événement remarquable en 1853.

---

[1] Nous verrons plus tard les Sœurs Amable, Bernard, Antoine, Denis-Benjamin, Jean-de-la-Croix et Amarine se trouver ensemble missionnaires au Chili. (*V. Les Sœurs de la Providence au Chili.*)

Le 7 février 1854, Mgr Prince écrivait à Mère Caron: « J'ai eu le dernier mot de Mgr Bourget. Il ne pense pas pouvoir jamais m'accorder aucune Sœur des nouvelles communautés de son diocèse pour ouvrir de nouveaux établissements dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, ni dans aucun autre diocèse du Canada; parce qu'il a un trop grand nombre de maisons à établir dans son propre diocèse. Mais il entretiendra les missions commencées. Ainsi, ma chère Supérieure, il ne faut plus songer à nos beaux projets de fondations et de Providences. Apparemment, le ciel le veut de même. Pour moi, je n'en serai que plus attentif à bien garder et à bien soigner ma chère petite Providence de Sorel. S'il m'était possible, j'en établirais de semblables dans tout son voisinage.

Prions ensemble le très saint Cœur de Marie, afin que nous n'ajoutions jamais aucun glaive à ses Douleurs, mais que, au contraire, nous augmentions ses allégresses... »

* * *

Le 24 février 1854, décédait l'abbé Jean-Baptiste Kelly, à l'âge de 71 ans. En 1850, il avait séjourné quelque temps au couvent de Sorel, qu'il venait de fonder [1], puis, il s'était fixé à notre

[1] Voir à la page 297.

Hospice Saint-Joseph. Après le grand incendie qui rasa le palais épiscopal de Montréal, M. Kelly, ainsi que les autres prêtres infirmes de l'Hospice, avait mis ses chambres à la disposition de l'évêque et s'était retiré à la Providence Saint-Isidore de la Longue-Pointe, où il finit ses jours.

M. Kelly, né à Québec le 5 octobre 1783, était fils de Jean Kelly et de Marguerite Migneron. Il fut ordonné à Québec en 1806. Il avait occupé plusieurs postes, lorsque, en 1817, il remplaça à la cure de Sorel l'abbé Pierre Bourget, frère du collégien Ignace Bourget, le futur évêque de Montréal. En 1836, M. Kelly fut nommé vicaire général de Québec. Le 6 septembre 1843, Mgr Bourget lui conférait le titre de chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.

M. Kelly fut inhumé à Sorel le 27 février. Mgr Bourget et l'abbé Drapeau, curé de la Longue-Pointe, accompagnaient ses restes, qui reposèrent au couvent jusqu'à l'heure des funérailles. Mgr Bourget chanta le service et prononça une touchante oraison funèbre.

* * *

L'épidémie de choléra, de 1854, fournit à nos Sœurs l'occasion de faire apprécier davantage au public leur vocation de Filles de la Charité. Elles en étaient d'ailleurs déjà fort estimées. Cependant,

en dépit de cette sympathie générale, les aumônes, le produit des bazars, les profits d'une boulangerie acquise l'année précédente, joints à l'allocation perçue pour les écoles, ne pouvaient suffire au soutien des religieuses et de leurs vingt deux pauvres. Plutôt que de s'exposer à s'endetter, les Sœurs diminuèrent le nombre de leurs pauvres. De l'avis du curé, elles rouvrirent le pensionnat, fermé deux ans auparavant. Pour s'attirer plus d'élèves internes, elles durent, avec l'approbation de Mgr Bourget, modifier le programme des études (pour écoles élémentaires). De là, croyons-nous, datait, dans nos écoles exemptes du contrôle des commissaires, l'enseignement de matières non comprises dans le programme de l'instruction élémentaire. Quoi qu'il en soit, cette innovation produisit un bon effet à Sorel. Dès le mois de septembre 1854, les Sœurs reçurent une quinzaine de pensionnaires, nombre considéré alors comme très satisfaisant et qui fut bientôt doublé. A peu près dans le même temps, les commissaires obtinrent du Bureau de l'Instruction publique, par l'intermédiaire du Dr Meilleur, une allocation annuelle de cinquante louis qui fut attribuée au couvent.

* * *

Au mois d'août 1855, Sœur Ignace-de-Loyola (C. Gadbois) succède à Sœur de la Nativité comme supérieure; Sœur Jean-de-la-Croix, désignée pour la

mission du Chili, est remplacée par Sœur Pudent (Vitaline Larocque), cousine de Mère Larocque alors supérieure à la Providence de Santiago.

* * *

L'année 1856 débute par l'épreuve. L'argent n'entre pas et l'on craint pour l'avenir. Mais l'industrieuse Mère Caron intervient à propos. Elle va passer quelque temps au couvent de Sorel, où elle augmente d'abord le nombre des vieilles et des orphelines, ces « précieux agents de la Providence »; puis elle dilate l'espace réservé au pensionnat et ordonne diverses améliorations. Amie des pauvres et des riches, elle visite les nécessiteux puis les notables de la paroisse. Par l'intermédiaire de ces derniers, elle stimule la charité de la population, d'ailleurs toujours bien disposée à l'égard des Sœurs. Enfin, après avoir replongé la confiance de ses chères filles dans les flots de l'infinie Providence, elle se retire, laissant sa maison de Sorel tout à fait consolidée.

* * *

Le 28 juin 1857, M. Limoges fit un voyage à Rome. Son suppléant, M. O'Donnell, profita de son séjour à Sorel pour prêcher une retraite aux Irlandais de cette paroisse. Les Sœurs furent heureuses, à cette occasion, de lui prêter leur chapelle, et elles en furent amplement récompensées. D'autres

secours leur vinrent providentiellement. En temps de quêtes, elles obtinrent de généreuses souscriptions pour l'ornementation de leur chapelle récemment réparée.

* * *

En 1858, la maison, exempte de dettes, pourvoyait largement aux besoins des pauvres et du personnel religieux. Le bien opéré à l'extérieur par l'exercice des œuvres de charité provoquait chaque jour de nouvelles marques de sympathie. Le prestige d'un pensionnat florissant, de même que les progrès des élèves en général, tournait au profit de l'établissement déjà bénéficiaire d'une allocation annuelle de cinquante louis (voir page 307). Le salaire des Sœurs et les autres recettes provenant de diverses sources méritaient aussi considération. En somme, l'administration économique, le service des pauvres, la conduite des écoles et la régularité du personnel religieux ne laissaient rien à désirer. Et pourtant, la petite « Providence » sorelloise touchait à sa fin.

Depuis 1852, Sorel était sous la juridiction de Mgr Jean-Charles Prince [1], premier évêque de Saint-Hyacinthe. Le 19 octobre 1853, des religieuses de la Présentation de Marie, venues de France, fondaient une filiale de leur Institut à

[1] Voir la page 302.

Sainte-Marie-de-Monnoir (Marieville). Mgr Prince désirait les établir dans sa ville épiscopale; mais, comme les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame y dirigeaient déjà un couvent, Sa Grandeur, paraît-il, vit là une difficulté qu'elle ne savait trop comment résoudre, quand une lettre de Mgr Bourget lui suggéra de faire place libre aux Sœurs de la Présentation en offrant aux Sœurs de la Congrégation la mission de Sorel, d'où lui-même allait retirer les Sœurs de la Providence. Nous connaissons ce projet de Mgr Bourget par une lettre que, le 7 juillet 1858, Mgr Prince écrivait à Mère Caron: « Je ne pensais pas, ma chère Mère, devoir jamais vous annoncer une nouvelle aussi pénible que celle de la décision que je viens vous communiquer. Mgr de Montréal m'informa, il y a quelques semaines, qu'il allait retirer vos Sœurs de la Providence de Sorel et que, si je voulais les remplacer par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame (de Saint-Hyacinthe), j'étais à même... Il ajouta que ce serait la meilleure occasion de faire un échange de couvents entre les Sœurs de la Congrégation (de Saint-Hyacinthe), qui iraient remplacer vos Sœurs à Sorel, et les Sœurs de la Présentation (de Sainte-Marie de Monnoir), pour transférer la maison mère de ces dernières dans la ville de Saint-Hyacinthe... J'ignore si Mgr Bourget vous a communiqué ce projet; mais il m'a écrit, voilà quinze jours, que la Congrégation, de Montréal, acceptait

cette commutation. La Mère Saint-Bernard est venue elle-même à Saint-Hyacinthe en stipuler les conditions. Ainsi voilà la transaction sur le point de se terminer.

« Je sais bien que vous êtes des filles de dévoûment et de sacrifices... Je sais que vous êtes toujours prêtes à subir des humiliations et même des expulsions... J'ai formellement écrit à Mgr l'Évêque de Montréal que je réclamais le droit de vous rappeler à Sorel pour vous y confier des œuvres de charité, aussitôt que les circonstances et les moyens me permettraient de réaliser cette entreprise. J'ai la confiance que les citoyens de la ville de Sorel sentiront ce besoin encore plus après votre départ qu'auparavant. M. Limoges lui-même sera le premier à le leur faire éprouver. Il me paraît possible d'obtenir plus tard, à cet effet, de la fabrique de Sorel, une petite fondation et de vous y établir gardiennes du cimetière et des pauvres de la localité. Prions à cette intention... Ne nous faisons pas d'adieu, votre absence sera courte, je l'espère.

« Laissez-moi vous exprimer, une fois encore, toute la reconnaissance que j'éprouve pour vous, pour votre chère communauté et, en particulier, pour celles de vos bonnes filles qui ont travaillé si courageusement dans ce petit coin de mon diocèse, depuis plus de dix ans... »

Après entente entre les deux évêques et les communautés intéressées, Mgr Prince transférait les Sœurs de la Congrégation, de Saint-Hyacinthe à Sorel et leur substituait, à Saint-Hyacinthe, les Sœurs de la Présentation. Quant aux Sœurs de la Providence, elles devaient fonder, un mois plus tard, un couvent-hospice à Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval, que les Dames du Sacré-Cœur venaient d'ailleurs de quitter pour se fixer définitivement au Sault-au-Récollet. Du point de vue des œuvres, notre maison de Saint-Vincent-de-Paul est la continuation de la Providence de Sorel [1].

---

[1] Le 27 décembre 1842, quatre Dames du Sacré-Cœur, filles de sainte Madeleine-Sophie Barat, établissent une maison de leur Société à Saint-Jacques-de-l'Achigan (aujourd'hui Saint-Jacques-de-Montcalm).

Le 15 août 1846, ces religieuses ouvrent un pensionnat à Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval.

En 1853, les Dames du Sacré-Cœur quittent Saint-Jacques et vont se joindre à leur communauté de Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval. Les Sœurs de l'Institut de Sainte-Anne les remplacent à Saint-Jacques-de-Montcalm.

Le 15 août 1858, les Dames du Sacré-Cœur transfèrent leur établissement de Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval au Sault-au-Récollet.

Le 5 octobre 1858, les Sœurs de la Providence prennent possession de l'immeuble abandonné à Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval par les Dames du Sacré-Cœur.

Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame furent, on le conçoit, bien accueillies à Sorel; cependant, la population manifesta aux Sœurs de la Providence son regret de les voir s'éloigner. L'abbé Limoges, qui depuis huit ans dirigeait nos Sœurs dans l'exercice de leurs œuvres variées, s'était, en quelque sorte, habitué à leur genre d'apostolat et leur portait un vif intérêt. Lorsque, à son retour d'Europe, il apprit le changement qui s'opérait dans sa paroisse, il dit à Mgr Bourget: « Monseigneur, vous m'avez envoyé des Sœurs de la Providence quand je ne les désirais pas; et, maintenant que je veux les garder, vous me les ôtez! » Nos Sœurs de Sorel lui dirent leur reconnaissance pour ses bontés à leur égard. Comme leur départ paraissait l'attrister, la supérieure, Sœur Ignace-de-Loyola, lui demanda, sans doute pour le distraire, la permission de faire une quête dans son église au bénéfice des Sourdes-muettes, faveur qui lui fut gracieusement accordée.

Les Sœurs quittèrent Sorel le 2 septembre. Un mois plus tard, le 5 octobre, Mère Caron déposait sa charge de supérieure générale et, le même jour, se rendait au couvent de Saint-Vincent-de-Paul-de-Laval, dont elle était nommée supérieure locale. En cette occasion, comme toujours, elle donna à ses Sœurs l'exemple d'une parfaite soumission à la volonté de Dieu, mais la sensible Mère souffrait en silence. Mgr Bourget la

devinait cependant. Il savait combien l'abandon de Sorel l'affligeait et combien aussi il en coûtait à son grand cœur de quitter la maison mère, le noviciat et les pauvres, en grand nombre, qu'elle aimait si tendrement. Pour l'encourager, le saint évêque trouva des paroles qui portèrent juste: « Toujours, » lui dit-il, « vous aurez des pauvres avec vous et vous ferez beaucoup de bien ». Saint-Vincent-de-Paul était d'ailleurs un centre favorable à notre Institut, et Mgr Bourget eut grand soin de transférer à la « Providence », à des conditions très acceptables, les biens légués par le chanoine Mercier (ancien curé de l'endroit) pour œuvres pieuses.

* * *

De même que Mgr Bourget, Mgr Prince comprenait les souffrances de Mère Caron. Au commencement de novembre 1858, il lui écrivait: « Quoique j'aie pris la résolution de ne répondre qu'à la maison mère à l'occasion de tous les beaux et bons souhaits de la Saint-Charles et du jour de l'an, cependant, je ferai exception pour vous, car il semble que vous emportez la maison mère partout où vous allez. N'êtes-vous pas, en effet, l'un des sept grains qui ont produit l'arbre de la Providence? Hélas! il n'en reste plus que cinq sur la terre! J'ai donc grand besoin de les ménager. Je les conserve soigneusement dans les saints Cœurs de Jésus et de Marie. C'est là que je vous ai

placée quand je vous ai vue partir si promptement et si humblement pour Saint-Vincent-de-Paul. Il est vrai que vous alliez fonder une quatorzième Providence afin que les quatorze stations du chemin de la Croix fussent complètes. Tout cela est très beau et très édifiant, mais c'est aussi un peu crucifiant. Heureusement, la Mère des Sept-Douleurs vous assiste et vous accompagne dans toutes ces pérégrinations de charité et de dévoûment.

« Aujourd'hui, je vous envoie un petit souvenir du patron de votre nouvelle Providence. Je bénis cette peinture et j'y attache quarante jours d'indulgence que vous gagnerez chaque fois que vous lirez la maxime attachée à son revers. Priez pour moi et pour mes pauvres. Invoquez pour cela l'inimitable saint Vincent, dont je porte la relique sur ma poitrine, dans le même reliquaire qui renferme celles de saint Hyacinthe, de saint François de Sales, de sainte Catherine de Sienne et de sainte Rose de Lima, tous autant de saints et de saintes dont j'admire plus les vertus que je ne les imite... Malgré tout, ma chère Mère, il faut aller les rejoindre au ciel, sauf à passer par le purgatoire. Faisons-le donc ici-bas ce purgatoire; l'éternité ne sera pas trop longue pour le paradis... »

* * *

L'abbé Joseph-Magloire Limoges, né à Terrebonne le 11 novembre 1821, de Pierre Limoges et

de Lucie Viger, fut ordonné dans sa paroisse natale, par Mgr Prince, le 5 octobre 1845. Dès 1846, il fut chargé de la cure de Rawdon avec desserte de Saint-Alphonse-Rodriguez. Le 18 septembre 1849, il remplaçait l'abbé Jean-Baptiste Kelly à la cure de Sorel. Atteint d'une cruelle maladie, il voulut, à l'exemple de son prédécesseur, se faire traiter à notre Hospice Saint-Joseph de Montréal. Il y décéda le 24 mai 1861, à l'âge de 39 ans et demi. Ses funérailles eurent lieu à Sorel le 27 mai.

Supérieures de la Providence de Sorel
De 1850 à 1858

1. Sœur Amable (C. Dorion), 1850-1852; – 2. Sœur de la Nativité (C. Robert), 1852-1855; – 3. Sœur Ignace-de-Loyola (C. Gadbois), 1855-1858.

Officières et compagnes a diverses époques de 1850 à 1858: — Les Sœurs Marie-de-la-Providence (C. Bourbonnière), Brigitte (M. Walsh), François-de-Sales (E. Desbiens), Louis-de-Gonzague (A. Costin), Bernard (V. Morin), Agnès (H. States), Jean-de-la-Croix (A. Beaudoin), François-de-Borgia (Zoé Bergeron), Pudent (V. Larocque), Antoine (Z. Collette), Stanislas (Zoé Masson), Apolline (J. Lorion), Rose-de-Marie (R. Tessier), Sophie (E. Beaulieu), Mechtilde-du-Saint-Sacrement (A. Rochette), Lajoie (J. Caron), qui prit

plus tard le nom de *Pierre-Baptiste;* Monaldi (M. Sylvestre).

INSTITUTRICES LAIQUES COMPAGNES DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE SOREL de 1850 à 1858: MMlles Walker, C. Egan, Odile Bourbonnière [1], M. Ann Finnan [2], Robina Handyside [3].

---

[1] Entrée au noviciat de la Providence en 1854. Elle fit profession en 1856 sous le nom de *Marie-Raphaël.*

[2] Entrée au noviciat de la Providence en 1856. Elle fit profession en 1858 sous le nom de *Marie-de-la-Croix.*

[3] Entrée au noviciat des Sœurs Grises de la Croix, à Ottawa.

Mme A. Lognon
Mme P. Moreau
Mme T.-P. Delvecchio
Mme C. Lacroix
Mlle Luce Cuvillier
Mme L. Berlinguette
Mme El. Bédard
Mme E. Pominville
Mme D. Masson
Mme M. Galarneau
Mme L. Perrault
Mme J. Perrault

LIVRE X

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES ET HOSPICE SAINT-VICTOR (Belœil)

ORIGINE DES INSTITUTIONS DES SOURDS-MUETS ET DES SOURDES-MUETTES A MONTRÉAL

Au mois de février 1832, le Parlement du Bas-Canada autorisait la création d'une école de sourds-muets, à Québec, et s'engageait à la subventionner. Les démarches de l'abbé Ignace Bourget, le futur évêque de Montréal, alors secrétaire de Mgr Lartigue, de même que l'influence du Grand vicaire Jérôme Demers, supérieur du séminaire de Québec, avaient beaucoup contribué, paraît-il, à l'adoption de cette mesure. Un laïque, M. Ronald MacDonald, chargé de diriger cette école, d'un genre tout à fait nouveau dans le pays, alla étudier, à Hartford, Connecticut, les méthodes propres à en assurer le succès. Il eut pour professeur un Français sourd-muet, M. LeClerc, élève de l'abbé Sicard qui, lui-même, avait succédé à l'abbé de L'Épée, inventeur de la dactylologie (art de converser par signes conventionnels). Après quatre années d'une tentative qui lui avait attiré de concevables ennuis, M. MacDonald [1] dut abandonner ses classes, la Législature ayant cessé d'accorder des octrois.

---

[1] M. Ronald MacDonald est décédé le 15 octobre 1854 à l'âge de 56 ans.

En 1836, l'abbé Jean-Charles Prince, supérieur du collège de Saint-Hyacinthe, annexa à son Institution une école du même genre et la mit sous la direction de M. Antoine Caron [1], sourd-muet lui-même, instruit par M. MacDonald. M. Prince compta en cela sur l'aide du gouvernement; mais, trompé dans son attente, il fut obligé, après trois années de sacrifices, de renoncer à son entreprise, faute de ressources pécuniaires.

Par une sainte coïncidence, les vénérables abbés Bourget et Prince, animés d'un même zèle à l'égard des pauvres enfants affligés de surdi-mutité, devinrent, l'un, évêque de Montréal, et l'autre, son coadjuteur. Conjointement, ils travaillèrent à améliorer le sort des infortunés tenus à l'écart de la société par le mutisme. Selon des supputations plus ou moins approximatives, leur nombre, à cette époque, dans le Bas-Canada, s'élevait à cinq cents. En 1846, des articles concernant l'éducation des sourds-muets parurent dans les *Mélanges Religieux* [2]. Cette publication réveilla le souvenir des écoles ouvertes autrefois aux malheureux privés du sens de l'ouïe; elle raviva en

---

[1] M. Antoine Caron, décédé à l'âge de 34 ans, à la Rivière-du-Loup-en-Haut (aujourd'hui Louiseville); sépulturé le 14 mai 1847.

[2] Année 1846; numéros 83, 85, 86, 89.

même temps les regrets provoqués par la fermeture de ces établissements.

Vers 1846, l'abbé Charles-Irénée Lagorce, curé de Saint-Charles-sur-Richelieu, entreprit l'éducation d'un adulte sourd-muet, son paroissien. Avec l'aide de M. Caron, mentionné plus haut, il obtint un succès relatif, mais satisfaisant en telle occurrence. Heureux de ce résultat, Mgr Bourget chargea aussitôt M. Lagorce d'ouvrir une école de sourds-muets dans l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien. C'était en 1848. Depuis le 1er mai, les Sœurs de la Providence étaient remplacées dans cet Asile par des Frères qui prenaient soin d'une trentaine d'orphelins, la plupart issus de parents victimes du typhus. Avant de se mettre à l'œuvre, M. Lagorce se rendit à Québec, afin de puiser auprès de M. MacDonald les connaissances indispensables à l'accomplissement de ses nouvelles fonctions. A son retour, à la fin de novembre, il inaugura son enseignement. L'année scolaire fut dure pour le dévoué directeur et son assistant, M. Reeves, sourd-muet. Peu d'élèves se présentèrent à l'école de M. Lagorce. En compensation, sept persévérèrent jusqu'à la fin de l'année et firent honneur à leurs maîtres, au cours d'un examen subi en public, le 25 juillet 1849. Quelques semaines plus tard, Mgr Bourget rappelait les Sœurs de la Providence à l'Hospice Saint-Jérôme, « pour remplacer les Frères », écrit notre annaliste, sans mentionner de quelle com-

munauté de Frères il s'agissait [1]. De son côté, M. Lagorce s'installa dans un immeuble situé rue Dufresne, près de la traverse Montréal-Longueuil. Le 15 octobre 1850, il rouvrait ses classes dans une maison inachevée du «Coteau Saint-Louis».

* * *

Chaque dimanche, M. Lagorce réunissait les sourds-muets et les sourdes-muettes de la ville, soit dans une église, soit, le plus souvent, dans une salle de l'Asile de la Providence. Il leur enseignait à la fois le langage des signes et les principes de la vie chrétienne.

Mère Gamelin savourait la charité sous toutes ses formes. Elle se réjouit en voyant naître une entreprise qui pourrait bien l'aider à combler une lacune dans son Institut; car elle eut toujours, dans ses refuges ou asiles, des infirmes privées de la parole. Une religieuse de la première heure nous disait: « Parfois nous avions, en même temps, la sourde, la muette et la sourde-muette, ainsi appelées par leurs vieilles compagnes. Il y avait aussi les demi-sourdes; celles-là attiraient souvent à Mère Gamelin et aux autres Sœurs le reproche de manquer au silence de paroles. Quant aux sourdes-muettes, c'est tout au plus si nous parvenions à

---

[1] Voir les pages 161, 162, 163.

en obtenir des signes extérieurs de religion et à leur faire comprendre l'obligation d'éviter le mal. »

Mère Gamelin avait-elle déjà pressenti qu'une œuvre nouvelle devait couronner ses travaux? On serait tenté de le croire, à la manière dont elle saisit l'occasion d'amplifier la compassion de ses Sœurs pour l'humanité souffrante. Inspirée sans doute par son ardent amour de Dieu et du prochain, elle permit à son personnel religieux d'assister aux leçons de M. Lagorce, à la Providence.

Une novice, Sœur Albine Gadbois, alors âgée de dix huit ans, se montra la plus assidue comme la plus attentive à ces séances. Elle n'en perdait pas un signe et notait avec soin les explications du prêtre. La scène qui se déroulait devant elle, à ces heures, lui rappelait la pitié de ses parents pour un sourd-muet que leur bienveillance attirait à leur demeure. En présence de cet homme infortuné, elle avait alors éprouvé un vif désir d'être un jour secourable à tous les malheureux privés de l'ouïe et de la parole. Sous l'influence de ce souvenir et du zèle apostolique de l'abbé Lagorce, il lui sembla que sa vie devrait être consacrée au genre d'apostolat rêvé dans son enfance. Elle crut reconnaître la voix de l'autorité divine; elle attendit celle de l'autorité humaine.

Sœur Gadbois fit profession le 30 mars 1849. Le 1er septembre 1850, le conseil de la maison

mère la nommait compagne de la maîtresse du pensionnat, à la Longue-Pointe. Elle devait en même temps enseigner l'anglais. Elle rencontra, à ce nouveau poste, une charmante enfant de huit ans, Marguerite Hanley, sourde et muette. Son père, un hôtelier, avait voulu la confier à des religieuses, à seule fin de la soustraire aux dangers d'allées et venues difficiles à surveiller; il savait qu'on ne pouvait l'instruire. Cette tâche, cependant, Sœur Marie-de-Bon-Secours l'entreprit avec courage. A l'aide des leçons que voulut bien lui donner l'abbé Lagorce, elle apprit bientôt à l'intelligente Marguerite à prier, à lire et à écrire. Les progrès et la piété naissante de la jeune élève [1] éveillèrent l'attention de Mère Gamelin. Mgr Bourget, informé des essais de Sœur Marie-de-Bon-Secours et de leurs résultats, les prit aussi en considération. Au commencement de l'année 1851, Mère Gamelin, autorisée par Mgr Bourget, nommait une compagne supplémentaire à la maîtresse du pensionnat de la Longue-Pointe, afin de permettre à Sœur Marie-de-Bon-Secours de consacrer plus de temps à l'éducation de Marguerite Hanley et d'une autre jeune sourde-muette [2]. Une religieuse et deux élèves com-

---

[1] Marguerite Hanley était une âme privilégiée. Elle mourut le 16 mars 1860, après avoir prononcé les vœux de religion. Elle avait à peine dix huit ans.

[2] Georgina Lavallée, fille d'un ami de la famille Gadbois.

posaient ainsi la nouvelle école, localisée dans un compartiment de la mansarde. Néanmoins, ce minuscule organisme était le début de l'œuvre désirée, non de tout le monde, mais des personnages les plus en mesure de la favoriser [1].

Dans le cours de l'année, trois autres sourdes-muettes vinrent se joindre aux premières.

* * *

Le 7 octobre de cette même année (1851), Mère Caron succédait à Mère Gamelin, décédée quinze jours auparavant. A l'exemple de sa regrettée devancière, et munie de l'autorisation ecclésiastique, Mère Caron enveloppa de sa maternelle sollicitude l'œuvre naissante, déjà menacée d'un échec. Des personnages influents et même, la plupart, amis de la communauté entravaient cette fondation par leurs critiques. « Cette entreprise, » disait-on, « est intempestive. Où pourra-t-on se procurer des institutrices compétentes?... Déjà les œuvres de charité nous encombrent ; le public n'en saurait soutenir d'autres... Seuls les pays où abon-

[1] On adopta le 19 février 1851 comme date de cette fondation réellement effectuée au commencement de l'année 1851. Cette date du *19 février* fut probablement choisie, après la mort de Mère Gamelin, en souvenir de son dernier anniversaire de naissance ; d'ailleurs, une œuvre comme l'Institution des Sourdes-Muettes ne se fonde pas en 24 heures.

dent les sciences et l'argent sont en état de se pourvoir d'institutions de ce genre...»

Ces préjugés et bien d'autres ennuyaient Sœur Marie-de-Bon-Secours, sans cependant l'intimider; toutefois, elle redoutait son inexpérience dans l'enseignement des sourdes-muettes.

Le 4 juin 1852, les élèves, parlantes et muettes, étaient transférées du couvent de la ferme à celui du village, appelé dans la suite *Providence Saint-Isidore* [1]. Cette même année, Mère Caron, avisée par Mgr Bourget, permit aux Sœurs Marie-de-Bon-Secours et Marie de l'Incarnation d'aller étudier à Joliette, où les Clercs de Saint-Viateur venaient d'installer, provisoirement, une classe de sourds-muets dans la maison de leur noviciat. L'abbé Lagorce, qui revint d'Europe au mois d'août, après un an d'absence, voulut bien mettre les religieuses au courant des connaissances qu'il avait acquises durant son séjour en France.

Les Sœurs revinrent à la Longue-Pointe le 9 décembre; elles avaient trouvé chez Mme Barthélemy Joliette la plus gracieuse hospitalité.

En 1853, dix sourdes-muettes absorbaient le

---

[1] De 1851 à 1858, l'histoire de l'Institution des Sourdes-Muettes de la Providence se confond avec celle du pensionnat de la Longue-Pointe. Voir les pages 37, 66 et 326.

dévoûment de Sœur Marie-de-Bon-Secours [1]. Satisfaites des progrès de ces élèves, les autorités envoyèrent à New York leur courageuse institutrice accompagnée d'une Sœur afin d'étudier à l'Institution Peet, renommée par son enseignement des sourds-muets [2].

Nos Sœurs se retiraient chez les Sœurs de la Charité et fréquentaient l'École Peet comme simples étudiantes. Encouragée par les professeurs de cet établissement, Sœur Marie-de-Bon-Secours se sentit rassurée. Elle revint, après une année d'études, continuer son œuvre. Elle amenait avec elle quelques sourdes-muettes. Ces recrues et d'autres, des environs de Montréal, portèrent à vingt le nombre de ces élèves.

Sauf durant quelques heures de leçons privées, reçues dans les mansardes, les sourdes-muettes partageaient avec les autres pensionnaires les dortoirs, le réfectoire, les jeux et même la classe. Une touchante sympathie régnait entre ces deux catégories d'élèves. Les parlantes se servaient du langage mimé autant que leurs infortunées compagnes.

---

[1] L'une de ces élèves, Mlle Olive Mondor, faisait partie de ce groupe. Elle est devenue membre de notre communauté sous le nom de *Sœur Côme-de-la-Providence.*

[2] De juillet 1853 à juillet 1854, Sœur Marie-de-l'Incarnation remplaça Sœur Marie-de-Bon-Secours auprès des sourdes-muettes, à la Longue-Pointe.

Celles-ci, charmées de l'amabilité des autres, oubliaient, en quelque sorte, leur malheur d'être privées de l'ouïe. Toutefois, ce contact nuisait à leurs études spéciales. Les ressources faisant défaut, l'on cherchait vainement le moyen de remédier à ce mal, lorsqu'une entente entre l'évêque et Mère Caron trancha tout à coup la question: le 8 juillet 1858, on transférait les sourdes-muettes, alors au nombre de 32, à l'Hospice Saint-Joseph, que Sœur Marie-de-Bon-Secours fut chargée de diriger. Antérieurement, l'honorable P.-J.-O. Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, avait obtenu une allocation de $480 pour cette œuvre. Cette somme et les contributions de quelques localités se trouvèrent alors les seuls revenus de l'Hospice. Afin de combler les déficits, l'habile directrice eut recours à la générosité de ses parents, de ses amis et du public.

Ce fut le début des quêtes annuelles de l'Institution des Sourdes-Muettes. Sœur Marie-de-Bon-Secours y consacra souvent ses loisirs; sa sœur, Sœur Ildefonse, en fut définitivement chargée vers 1861. Elle parcourait la ville et les paroisses, ordinairement accompagnée de deux sourdes-muettes qui émerveillaient les gens en leur écrivant de jolies phrases sur des ardoises de poche. La quête dans les campagnes s'ouvrait un dimanche. Les deux sourdes-muettes, installées dans une grande salle ou sur la terrasse du presbytère, en présence

de nombreux spectateurs, écrivaient, sur un tableau noir, leurs réponses aux questions posées par les assistants et mimées par la religieuse. Sœur Ildefonse et ses compagnes passaient ensuite une partie de la semaine à se présenter dans les maisons pour recueillir les aumônes. C'était une tâche ardue, mais fructueuse.

Vers 1861, l'Association des Dames de Charité de la Providence se divisa en trois groupes, dont l'un s'occupa exclusivement des sourdes-muettes. Cette section se composait de dames animées d'une vive compassion pour Sœur Marie-de-Bon-Secours et ses élèves. Leur collaboration, nommément celle de madame Côme-Séraphin Cherrier, permit à la communauté d'entreprendre la construction d'une maison pour l'usage exclusif des sourdes-muettes. L'emplacement faisait défaut, mais la Providence y pourvut par l'intermédiaire de Mgr Bourget. Le 17 juillet 1863, monsieur et madame Cherrier donnaient à cette fin un terrain mesurant 500 pieds par 230, situé rue Saint-Denis [1]. Les travaux de construction commencèrent aussitôt. Sœur Marie-de-Bon-Secours, chargée de les diriger et d'en

[1] Cet emplacement est aujourd'hui couvert par une partie des édifices de l'Institution. Ce terrain et des acquisitions subséquentes sont bornés par les rues Saint-Denis, Cherrier, Berri et Roy.

surveiller les dépenses, se montra à la hauteur de sa tâche. Sur ces entrefaites, elle reçut un don personnel de quelques milliers de piastres. Cette somme et d'autres aumônes activèrent si bien la main d'œuvre que, dès le mois de juillet 1864, la

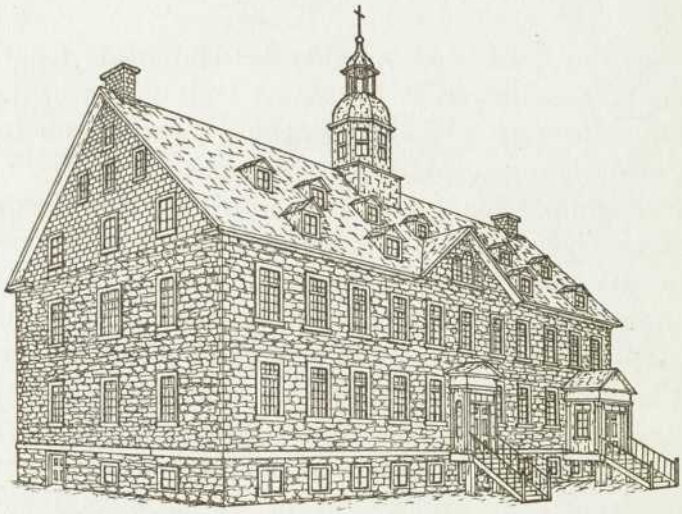

Première maison des Sourdes-Muettes construite en 1864, démolie en 1899.

bâtisse (en pierre) ouvrait ses portes aux sourdes-muettes. Quelques semaines plus tard, un incendie éclatait dans ce nouveau bâtiment, y causant des dommages considérables. Mais la Providence veillait; bientôt les dégâts furent réparés au moyen de

contributions spontanées et d'une indemnité de quatre mille piastres payées par « l'Assurance Royale »

Les Sœurs de la Charité (filles de Madame Seton) tenaient Sœur Marie-de-Bon-Secours au courant des progrès de l'enseignement des sourds-muets aux États-Unis. En 1865, la courageuse institutrice obtint la permission de retourner à New York, afin d'accroître ses connaissances. Avec Sœur Ildefonse, elle passa huit mois dans la grande cité américaine. Hébergées chez les Sœurs de la Charité, nos intrépides religieuses y étaient considérées comme des membres de leur communauté. Chaque matin, après s'être acquittées de leurs exercices de piété, elles déjeunaient, puis, revêtues d'habits séculiers (avec la permission de l'autorité ecclésiastique), elles se rendaient à l'Institution Peet. Durant de longues heures, elles assistaient aux leçons données aux élèves, observant comme eux les règlements de l'École. Elles étaient d'ailleurs très respectées et les professeurs les initiaient gracieusement à tous les détails de leurs méthodes. Ils les présentèrent même à des éducateurs distingués de New York et leur désignèrent les manuels de pédagogie les plus pratiques pour leur genre d'enseignement. De leur côté, les Sœurs de la Charité et les Dames du Sacré-Cœur introduisirent nos Sœurs dans plusieurs familles, dont l'influence pouvait un jour favoriser leurs démarches. Partout, elles se créèrent

des sympathies, au bénéfice de leur œuvre. Elles profitèrent de leur séjour à New York pour visiter les maisons de charité et d'éducation de cette ville et pour étudier l'art d'instruire les aveugles; car Sœur Marie-de-Bon-Secours travaillait à la fondation d'une école pour les enfants affligés de cécité [1].

En 1870, Sœur Marie-de-Bon-Secours et sa sœur, Sœur Philippe-de-Jésus, firent un voyage en Europe. En France et en Belgique, elles entendirent des sourds parler distinctement. Elles en furent émerveillées et revinrent au pays armées de la méthode dite « orale ». Elles l'adoptèrent, tout en conservant la dactylologie pour l'instruction des élèves incapables d'articuler [2].

* * *

Le 30 octobre 1871, Mgr Bourget nomma l'abbé F.-X. Trépanier, aumônier de l'Institution. M. Trépanier vénérait son évêque; les exemples et les leçons du saint prélat semblaient accélérer

---

[1] Des obstacles de toutes sortes, surtout le manque de sujets, s'opposant à ce dessein, l'œuvre des aveugles fut confiée aux Sœurs Grises.

[2] L'enseignement au moyen de ces deux systèmes combinés prévalut d'abord, mais depuis longtemps l'on tient à la méthode orale pure. Les parlantes sont complètement séparées des non parlantes.

son zèle dans l'exercice de son ministère. Mis en possession de son emploi il se donna tout à ses graves obligations. Il passa un temps considérable en voyages, à la recherche de meilleurs systèmes. Sous la direction des plus habiles maîtres dans l'art d'instruire les sourds-muets, il se livra à l'étude de leurs méthodes et pratiqua des essais comme un simple normalien. Devenu excellent spécialiste, il se fit maître à son tour, de sorte qu'il se trouva à la fois précepteur, professeur, conseiller et père spirituel de la grande famille confiée à son apostolat. A son école, disparurent les hésitations des Sœurs dans leur mode d'enseignement. L'action scientifique et sacerdotale de l'aumônier diffusa la lumière que le génie de Sœur Marie-de-Bon-Secours avait fait jaillir dans l'âme de ses élèves; leurs connaissances religieuses s'amplifièrent et leur vie intellectuelle suivit le progrès des meilleurs établissements de sourds-muets.

Ce développement de la partie la plus importante de son œuvre fut pour Sœur Marie-de-Bon-Secours une grande consolation. Le fardeau de ses responsabilités se trouva de beaucoup allégé; car la formation intellectuelle et morale de ses chères enfants était pour elle un sujet de continuels soucis. La pauvreté pesait sans doute sur sa maison; mais, comme la Providence n'a jamais failli, Sœur Marie-de-Bon-Secours comptait sur son éternelle solvabilité. D'ailleurs, les secours pécuniaires

lui arrivaient toujours à point et peu lui importait l'abondance des biens temporels, pourvu que son œuvre fonctionnât de façon à servir les intérêts des sourdes-muettes pour la plus grande gloire de Dieu. Au reste, l'œuvre grandissait; en 1872, il fallut ajouter une aile à la maison bâtie depuis huit ans à peine.

Sœur Marie-de-Bon-Secours avait quarante quatre ans, lorsqu'une maladie cruelle l'emporta en quelques mois. Le 31 octobre 1874, elle décédait, parfaitement rassurée sur le sort de son œuvre qu'elle savait être celle de la Providence [1].

Sœur Ildefonse, qui lui succéda, mourut le 22 octobre 1877, et leur sœur, Sœur Marie-Victor, leur remplaçante, s'éteignit à son tour le 3 août 1879. Aussitôt après sa mort, Sœur Philippe-de-Jésus, sœur aussi des trois précédentes, fut nommée supérieure de l'Institution. Ainsi, quatre Sœurs Gadbois administrèrent successivement cette maison.

En 1883, l'on fit construire la grande aile de la rue Berri.

En 1886, Sœur Philippe-de-Jésus, nommée supérieure à Belœil, quittait l'Institution des Sourdes-

---

[1] Voir, dans l'historique de la famille Gadbois, les notes concernant nos Sœurs Ignace-de-Loyola, Marie-de-Bon-Secours, Ildefonse, Marie-Victor et Philippe-de-Jésus.

INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

(Façade rue Saint-Denis)

Muettes, qu'elle devait réintégrer plus tard. Elle fut remplacée par Sœur Marie-de-la-Merci.

Le 9 août 1888, six sourdes-muettes prenaient l'habit de la congrégation des Petites Sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs, fondée le 1er mai 1887 pour favoriser celles des élèves de l'Institution qui désirent se faire religieuses.

En 1889, Sœur Charles-de-la-Providence prend la direction de l'établissement. Au cours de ses cinq années d'administration, elle fait construire (en 1892) le corps central de l'édifice, celui qui renferme la chapelle.

En 1894, Sœur Philippe-de-Jésus reprend son ancienne charge de supérieure chez les Sourdes-Muettes.

La maison de pierre de 1863-1864 reposait sur un sol mouvant et s'y enfonçait au point qu'il fallut la démolir en 1898-1899. On la remplaça par le grand bâtiment de la rue Saint-Denis, qui complète le plan d'ensemble dressé par le R. P. Michaud, c. S.-V. Comme l'aile de la rue Berri, celle de la rue Saint-Denis fut construite sous la direction de Sœur Philippe-de-Jésus. Les travaux, commencés en 1899, durèrent près de trois ans. Tout l'édifice s'appuie sur une forêt de pilotis de cèdres, dont quelques-uns mesurent jusqu'à 40 pieds.

* * *

Dans une de ses visites à la maison mère, en 1900, Mgr Bruchési dit à notre conseil général: « Je viens vous annoncer une grande nouvelle! L'abbé E.-A. Deschamps est nommé assistant aumônier à l'Institution des Sourdes-Muettes. Je l'ai choisi entre mille, afin de l'établir plus tard *héritier du manteau d'Élie*. En acceptant ce poste aussi ardu que modeste, M. Deschamps accomplit un acte de sublime abnégation; son apostolat n'en sera que plus fructueux et vos sourdes-muettes bénéficieront de ses sacrifices. » Le 30 juillet, le futur évêque auxiliaire de Montréal inaugurait ses fonctions d'assistant aumônier. Toute la communauté se réjouit de cet événement.

Six années s'écoulèrent et, le 11 février 1906, le vénérable chanoine F.-X. Trépanier présentait au divin Maître les mérites accumulés durant sa sainte vie. Déjà nous avons donné un aperçu de son dévoûment, bien connu en Canada et même en Europe où, deux fois (en 1878 et en 1899), il avait longuement séjourné. Dans l'un de ces voyages, il avait eu le bonheur d'entendre l'immortel Léon XIII lui dire: *Pour instruire les sourds-muets, il faut de la patience, de la sainteté, du dévoûment, de la science et de l'observation. C'est difficile, mais avec le secours de Dieu, on peut réussir.* Ce bref, mais lumineux programme, que

M. Trépanier suivit à la lettre, fut de même celui de son successeur. Nous connaissons les résultats de sa mise en pratique: lisons par exemple *Hors de sa prison*, chef-d'œuvre de Mlle Corinne Rocheleau. Que de révélations dans ces pages artistiques et d'une parfaite vérité! Et combien il reste à dire!

* * *

Sœur Philippe-de-Jésus avait administré l'Institution des Sourdes-Muettes de 1879 à 1886 et de 1894 au 12 août 1906. A cette dernière date, elle fut nommée supérieure à Belœil. Elle décéda le 20 janvier 1908 [1]. A sa mort seulement, cessa l'intervention des Sœurs Gadbois dans les affaires de l'Institution établie rue Saint-Denis. De fait, durant les années qu'elles passèrent à Belœil, Sœur Philippe, Sœur Ignace et Sœur Marie-Victor servirent les intérêts des sourdes-muettes.

Telle est la narration sommaire de l'œuvre intéressante fondée par Mgr Bourget, Mère Gamelin et Sœur Marie-de-Bon-Secours. Nous y ajoutons quelques notes seulement, laissant à la grande histoire de cette Institution le soin de relater les faits souvent merveilleux qui l'ont amenée graduellement à son actuelle prospérité.

---

[1] Voir l'article qui la concerne, dans l'historique de la famille Gadbois.

AUMONIERS DE L'INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

L'abbé F.-X. Trépanier, 1871-1906; – l'abbé F.-C. Reid, assistant aumônier, 1882-1892; – l'abbé J.-A.-M. Brosseau, assistant aumônier, 1892-1893; – l'abbé J.-A. Chaussé, assistant aumônier, 1893-1894; – l'abbé E.-E. Bérard, assistant aumônier, 1894-1897; – l'abbé E. Choquet, assistant aumônier, 1897-1900; – l'abbé E.-A. Deschamps, assistant aumônier, 1900-1906; et, 1er aumônier, 1906-1922; – l'abbé J.-M. Melançon, assistant aumônier, 1912-1915; – l'abbé E.-S. Girard, assistant aumônier, 1915-1922; et, 1er aumônier, depuis 1922; – l'abbé Théo. Paquette, assistant aumônier, depuis 1924.

SUPÉRIEURES DE L'INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES

1. Sœur Marie-de-Bon-Secours (A. Gadbois), – 2. Sœur Ildefonse (A. Gadbois), – 3. Sœur Marie-Victor (M. Gadbois), – 4. Sœur Philippe-de-Jésus (P. Gadbois), – 5. Sœur Marie-de-la-Merci (B. Cashen), – 6. Sœur Charles-de-la-Providence (É. Hervieux), – 7. Sœur Philippe-de-Jésus (2e fois), – 8. Sœur Marie-Albine (G. Champagne), – 9. Sœur Marie-Rose (M. Desormeaux), – 10. Sœur Bertille (A. Lapierre), – 11. Sœur Félicité (G.Cloutier), –

12. Sœur Jean-de-Canti (A. Comtois), – 13. Sœur Antoine-de-Padoue (J. Pellerin), – 14. Sœur Marie-du-Bon-Conseil (E. Paquin), – 15. Sœur Marie-Éléonore (C. Laporte).

1 et 2: Mme et M. Gadbois; 3 et 4: Mme et M. Cherrier;
5 et 6: Mme et M. Saint-Charles

LA FAMILLE GADBOIS
ET L'HOSPICE DE BELŒIL

Famille Vandandaigue-Gadbois.

Le premier ancêtre canadien de nos Sœurs Gadbois s'appelait Joseph Vandandaigue. L'orthographe authentique, et bien flamande, de ce nom serait *Vandandeyck*. Après des années ou des siècles, on s'en tint à la consonnance et l'on écrivit *Vandandecq* ou *Vandandaique* et finalement *Vandandaigue*.

Joseph *Vandandaigue*, originaire de Bruxelles, en Brabant, dans les Flandres françaises, était fils de Joseph *Vandandaigue* et de Madeleine Dubois. Il vint s'établir à Québec vers 1675. Comme menuisier, il aurait commis des maladresses qui lui attirèrent le sobriquet de Gâte-bois dont l'on fit ensuite Gadbois. Il est l'ancêtre de tous les Vandandaigue-Gadbois, c'est-à-dire de l'une des familles canadiennes les plus respectables et les plus considérées. Sa descendance, jusqu'à nos jours, s'établit comme suit:

I. Joseph Vandandaigue (1653-1725), menuisier, marié à Québec le 18 avril 1678, à Louise, fille de Paul Chalifour et de Jacquette Archambault. Celle-ci était fille de Jacques Archambault, ancêtre de Mgr A. Archambault, premier évêque de Joliette.

II. Claude Vandandaigue, né en 1662 à Beauport, marié le 5 novembre 1708, à Marie Brideau. Il s'établit à Beauport puis à Saint-François-de-Sales. Il eut une nombreuse famille dont cinq fils et huit filles sont mentionnés dans le dictionnaire Tanguay.

III. André Vandandaigue, né en 1719; marié, en 1748, à Marie-Anne Courtemanche.

IV. André-Marie Vandandaigue, baptisé le 23 septembre 1751 à Saint-Antoine-de-Chambly; décédé le 29 décembre 1824, à Belœil; marié à Marguerite Adam (fille de Pierre et de Véronique Charron). André-Marie Vandandaigue fut l'un des fondateurs de la paroisse de Belœil.

V. Victor (baptisé *Victorin*) Vandandaigue-Gadbois, né à Belœil le 15 mai 1794; décédé à Belœil, le 15 janvier 1869; marié à Longueuil, le 19 novembre 1816, à Angélique Daignault née à Longueuil, le 12 septembre 1799 (fille de François Daignault et de Marguerite Monty). Mme Victor Gadbois est décédée à Belœil, le 7 avril 1864. Issues de ce mariage:

Césarie (1818-1894), dite Sœur Ignace-de-Loyola, de l'Institut de la Providence.

Aglaé (1824-1891), dite Sœur Marie-Ursule, de l'Institut des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Léocadie (1825-1901), des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal.

Albine (1830-1874), dite Sœur M.-de-Bon-Secours, de l'Institut de la Providence.

Azilda (1834-1877), dite Sœur Ildefonse, de l'Institut de la Providence.

Malvina (1834-1879), dite Sœur Marie-Victor, de l'Institut de la Providence.

Philomène (1836-1908), dite Sœur Philippe-de-Jésus, de l'Institut de la Providence.

* * *

En 1833, madame André-Marie Vandandaigue-Gadbois (Marguerite Adam), veuve depuis neuf ans, passait ses biens à son plus jeune fils, Victor. Selon la coutume canadienne, le donataire s'engageait à remettre à ses frères et sœurs [1] leurs parts respectives d'héritage provenant de leur père, l'un des premiers colons de Belœil.

M. Victor Gadbois signait tantôt *Vandan-*

---

[1] M. Victor Gadbois avait trois frères et trois sœurs; André, marié à Françoise Fournier; Prudent, marié à Marie-Louise Paquette; Olivier, marié à Marie Marcille; Angélique (Mme J.-B. Giboulou-Lafleur); Victoire (Mme Joseph Davignon); Marie-Louise (Mme J.-B. Jeannotte).

daigue dit *Gadbois*, tantôt *Vandandaigue* et, le plus souvent, *Gadbois*. Ce dernier nom prévalut. M. Gadbois parlait correctement et possédait des connaissances variées. Peut-être avait-il étudié dans un collège ou sous un instituteur particulier car son enfance s'écoula à l'époque où les écoles paroissiales catholiques n'existaient pas dans le pays [1]. Quoi qu'il en soit, M. Gadbois était un excellent chrétien, un cultivateur éclairé et un fin calculateur. Homme d'esprit et de tenue, il comptait des amis dans tous les rangs de la société. Pauvres comme riches lui revenaient, pourvu qu'ils fussent respectables. Sa droiture de jugement, sa probité, son obligeance et sa compétence en affaires lui valurent d'être, en quelque sorte, le débrouilleur attitré de ses co-paroissiens. Ceux-ci, en reconnaissance sans doute, le portèrent aux charges honorifiques de Belœil.

En 1816, M. Gadbois avait épousé Mlle Angélique Daignault, issue d'une famille remarquable par ses qualités sociales et sa fidélité aux pratiques de la vie chrétienne. Mme Gadbois comptait une vingtaine de religieuses dans sa parenté. Attachée à son foyer, elle vivait dans l'ombre. Pour tout renseignement à son égard, nous avons trouvé dans

---

[1] Voir page 183.

un article nécrologique ce peu de mots: « Elle était digne de son époux. Union parfaite, entière conformité de vues, voilà tout ce qui parut aux yeux du monde. C'en était assez pour faire conclure aux plus solides vertus domestiques et aux plus précieuses qualités morales. » De ce ménage naquirent de nombreux enfants, dont plusieurs filles.

M. Gadbois habitait, tout auprès de la rivière Richelieu, à deux milles du village, une grande maison de pierre d'apparence seigneuriale. Toutefois, il n'était pas seigneur; il était simplement riche. Son domaine – jamais morcelé, souvent élargi – comprenait plusieurs champs en pleine culture, une terre boisée, une érablière, un verger, dévalant de la montagne Saint-Hilaire, et de solides dépendances. Un fonds pécuniaire appréciable complétait sa fortune. Ami du progrès, il possédait un excellent outillage et les meilleurs animaux du comté [1]. Un parfait esprit d'ordre sauvegardait son avoir. Chez lui, rien ne se perdait, tout profitait.

L'heureuse famille Gadbois observait d'édifiantes coutumes: récitation quotidienne, en com-

---

[1] Un vieillard de Belœil se rappelle que son père et d'autres cultivateurs assistaient chez M. Gadbois à des assemblées et à des expériences agricoles.

mun, du chapelet, de la prière du matin et de la prière du soir; en outre, lecture, chaque jour, de la vie d'un saint. Des livres instructifs ou amusants se lisaient en famille, à la veillée.

Tout, par ailleurs, était réglé. Mme Gadbois, chargée d'instruire ses petites, leur enseignait les prières, le catéchisme, la lecture et les rudiments du français. De son côté, le bon papa les initiait à des connaissances d'un tout autre genre. Elles avaient à peine six ans que, déjà, il les avait « lancées dans les affaires ». Elles savaient gagner des sous par leur bonne conduite et les économiser afin de grossir leur héritage. A mesure qu'elles grandissaient, leur père les mettait au courant de son administration: valeur des terres et de leurs rendements, état du matériel, acquisitions, ventes, contrats, redevances seigneuriales, etc., tout leur devenait familier. De plus, des leçons de réserve, fermement inculquées, mettaient l'intérêt général à l'abri des indiscrétions.

En même temps qu'il enseignait l'économie à ses filles, M. Gadbois les préparait, à son insu, aux rôles que leur destinait la Providence. Ainsi, cet homme, méticuleux au point de tenir compte d'une obole, déployait une générosité étonnante envers les malheureux. Son nom figurait en tête de toutes les souscriptions de bienfaisance. Les mendiants trouvaient toujours chez lui table et

gîte. Sa bourse se déliait spontanément pour un ami aux abois. Aux uns, il donnait; aux autres, il prêtait à taux réduits et, parfois, sans condition aucune. Notons ici qu'il ne pratiqua jamais l'usure. Il connaissait des chefs de famille accablés de travaux et vivant dans la gêne, mais trop fiers pour demander une aumône; ceux-là, il les invitait à venir l'aider dans leurs moments libres, les payait et retenait leurs services pour les jours de labeurs pressants. Après ces corvées, il les rémunérait en espèces sonnantes et les priait d'accepter une compensation à ce qu'il appelait « un surcroît de besogne ». Et ces braves gens s'en retournaient, emportant des aliments, en quantité suffisante pour régaler leurs maisonnées durant plusieurs jours.

L'assiduité de M. Gadbois et de son personnel aux offices de l'église exigeait ordinairement l'emploi de deux ou trois voitures; dans l'une ou l'autre, des pauvres trouvaient place. Combien d'infortunés lui furent redevables du privilège d'assister aux cérémonies religieuses et aux instructions de leur pasteur!

C'est ainsi que ce distingué cultivateur semait la charité dans l'âme de ses enfants. Aussi les voyait-il avec bonheur se disputer la faveur de servir les mendiants et leur donner leurs petites économies, sans plus se soucier de leur futur apanage. Il n'en songeait pas moins à les pourvoir

de connaissances scolaires. Les moyens qu'il mit en œuvre à cet effet furent diversement interprétés. Non seulement il refusa de confier ses filles à une maison d'éducation, mais il s'étudia à mettre obstacle à toute relation entre elles et les religieuses, que d'ailleurs il vénérait. Malgré les désirs exprimés par sa digne épouse, il maintint sa décision et continua sa tactique. Évidemment, il ne prétendait pas contribuer au recrutement des communautés. Vers 1833, il convertit un compartiment de sa maison en salle d'étude, déclara ses trois aînées *écolières*, et leur procura des institutrices capables de leur enseigner le français, l'anglais, les usages de la bonne société, etc. Un programme rédigé selon ses intentions laissait intactes les pratiques religieuses et les coutumes familiales. Les leçons d'ordre physique comportaient les travaux domestiques, intérieurs et extérieurs, et des exercices de délassement: canotage, pêche à la ligne, inspection des arbres fruitiers, promenades, ascensions de la montagne Saint-Hilaire, etc., etc.

D'une année à l'autre, le nombre des élèves augmenta et finit par atteindre le chiffre sept. A cette école paternelle, languissait l'émulation. Dès qu'il s'en aperçut, le papa directeur adjoignit à ses étudiantes des enfants du voisinage privés des moyens de s'instruire. Ce geste eut pour effet de stimuler les écolières et de leur faire partager

avec des enfants pauvres les avantages d'une éducation pratique [1].

Le temps s'écoula et, l'une après l'autre, trois des demoiselles Gadbois substituèrent à l'étude des sciences celle de leur vocation. Elles furent bien accueillies dans le monde et d'autant plus considérées que leur père ne dissimulait pas son intention de les bien doter. Espérait-il une compensation à de vifs regrets? Car le bonheur des époux Gadbois subissait des interruptions. De fréquents deuils les accablaient. Ainsi, des vingt six enfants nés de leur mariage, huit seulement avaient échappé à la mortalité infantile. Par une des plus douloureuses fatalités, ils virent encore diminuer ce nombre par le décès de leur unique fils, collégien aspirant au sacerdoce [2]. Sa mort plongea sa famille dans la consternation. Des années de tristesse s'ensuivirent.

Deux ans après cette épreuve, un événement d'un tout autre genre vint préoccuper M. Gadbois.

---

[1] Lorsque toutes les demoiselles Gadbois eurent terminé leurs études, l'une ou l'autre se plaisait à réunir, chez son père, des enfants pauvres pour les instruire.

[2] Ce jeune homme, alors âgé de dix neuf ans, fut victime d'un accident, le 19 juillet 1840. On le trouva, noyé, près de chez lui, à l'endroit où il venait de baigner son cheval.

Le 29 mai 1842, le R.P. Telmont, O. M.-I., érigeait à Belœil la congrégation de la Sainte-Vierge; le même jour, avait lieu l'élection d'une présidente. Or, cette dignitaire n'était autre que Mlle Eulalie Durocher, la future fondatrice de l'Institut des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Dès l'âge de raison, Mlle Durocher avait commencé à gravir l'échelle de sainteté qui mène à la pratique des vertus héroïques. M. Gadbois l'estimait hautement; il fut enchanté de voir ses aînées se lier d'amitié avec une personne aussi distinguée sous tous rapports. Le 8 octobre 1843, Mlle Durocher jetait les bases de sa communauté, à Longueuil. M. Gadbois s'en émut, avec raison, car, l'année suivante, une de ses filles entrait au postulat du nouvel Institut. Ce fut pour lui le déclenchement d'une série de départs tout à l'encontre de son idéal. Le 10 novembre 1844, l'aînée de sa famille, admise à la Providence par Mère Gamelin, disait adieu au monde. Un incident nous fait croire que ce coup lui fut particulièrement sensible. Venu à la Providence (en 1846) pour assister à la profession de sa fille, il rencontre Mgr Bourget au moment de la cérémonie et lui dit: « Monseigneur, je ne permets pas à Sœur Gadbois de changer de nom ». – « Vous faites bien de me le dire », lui répond en souriant le digne évêque; « car j'allais la nommer *Ignace* ». – Stupéfait, le bon M. Gadbois

ne sut que répondre: « Oh! alors, c'est un si grand honneur! »

En 1847, une troisième demoiselle Gadbois se consacrait à Dieu dans l'Institut des Sœurs Grises. En ces circonstances, M. Gadbois dut chercher dans la religion un adoucissement à ses peines. Au reste, à la suite de ces sacrifices, ses préjugés contre le régime conventuel tombèrent visiblement. A ce propos, l'on rappelle encore une de ses reparties. Un de ses amis, entremetteur d'un parent dont il exaltait la valeur, finit par lui dire: «Cet excellent jeune homme serait heureux d'être votre gendre.» – « Et moi,» lui répond M. Gadbois, «j'aime mieux être le beau-père de Notre-Seigneur ».

Si, au moment des séparations, ce père au cœur tendre mêla ses larmes à celles de ses généreuses filles, par ailleurs, il ne s'opposa jamais formellement à leur vocation. De même que Sœur Ignace, nos Sœurs Marie-de-Bon-Secours, Ildefonse et Marie-Victor entrèrent à la Providence munies de son plein consentement. Dans la suite, il parut même heureux d'être le père de six religieuses. Néanmoins, il faut l'avouer, ce nombre suffisait à son bonheur et le départ de la septième fut dramatique. Avec son épouse, il comptait sur elle pour les réconforter dans leur vieillesse et pour maintenir dans leur famille la perpétuité de leurs biens. Un récit documenté nous apprend que Mlle Gad-

bois, fiancée et déjà pourvue d'un riche trousseau de noce, revint un jour de Montréal toute radieuse; en guise de dispense de bans, elle apportait le prospectus du noviciat de la Providence. Si avéré que soit ce fait, il n'en est pas moins certain que, attirée vers l'état religieux, Mlle Gadbois luttait depuis plusieurs années contre son amour filial. En même temps, elle songeait à ses vaillantes sœurs, sorties victorieuses d'un semblable combat. A son tour, elle triompha. Elle avait vingt cinq ans révolus, lorsqu'elle déclara sa décision arrêtée de se consacrer au service des pauvres. Ce fut pour son brave père un moment d'indicible souffrance. Cette fois, il se croit en droit de protester énergiquement et de recourir à la plus haute autorité ecclésiastique. Il vient à Montréal implorer l'intervention de Mgr Bourget. Son plaidoyer est bref: – « Monseigneur, la seule fille qui nous reste veut entrer au noviciat! Hélas! qui donc nous fermera les yeux? » – « Vos sept filles religieuses », lui répond, tout ému, l'évêque inspiré. Ces paroles apaisent M. Gadbois sans trop le consoler; mais, en parfait chrétien, il se résigne et, le 3 septembre 1861, lui-même présente la future Sœur Philippe-de-Jésus à la supérieure générale des Sœurs de la Providence.

* * *

L'entrée, à la Providence, de nos cinq Sœurs Gadbois retentit dans le monde. Elles participè-

rent à l'honneur d'être appelées « folles », compliment déjà adressé à nos fondatrices. Mgr Bourget le considérait comme un porte-bonheur, mais combien trouvaient insensée la détermination de ces héroïques jeunes filles! De fait, le genre de vie qu'elles adoptaient ne leur offrait rien d'attrayant. Travaux pénibles, maigre chère, absence absolue de confort, tout cela contrastait avec le bien-être de leur existence passée. Elles auraient, il est probable, trouvé moins âpres les coutumes d'une ancienne congrégation et, même, les austérités d'un cloître; mais le divin Maître les voulait à la Providence et elles répondaient à son irrésistible appel. Jamais vocation ne parut plus indépendante de toute considération humaine. M. Gadbois, lui-même, disait avec conviction: « Au moins, mes filles n'ont subi aucune influence dans leur décision d'entrer en communauté ».

* * *

Monsieur et madame Gadbois ne pouvaient supporter longtemps l'aspect mélancolique de leur foyer solitaire. Ils cherchèrent une compensation à leur ennui: ils la trouvèrent dans la charité. Jusque là, ils s'étaient intéressés à l'œuvre des Sourdes-Muettes, en raison de leur sollicitude pour Sœur Marie-de-Bon-Secours, qui les tenait toujours au courant de ses difficultés. Mais, l'isolement modifiant ce motif, ils se constituèrent les grands-

parents de cette famille d'infortunées, présentes et futures, adoptée par leurs vertueuses filles. De ce moment, leur spacieuse demeure devint la maison paternelle des sourdes-muettes de tout âge. A l'avenir, les élèves de la nouvelle Institution viendront, isolément ou par groupes, goûter les douceurs de la plus touchante hospitalité. Ce va-et-vient s'établit dès 1861. Afin de prévenir les accidents de voyage auxquels la surdité des visiteuses les exposait, on avait soin de les faire accompagner par une religieuse. M. Gadbois, surtout, se souciait beaucoup de leur sécurité.

Le séjour des sourdes-muettes chez leurs bienfaiteurs était, selon le cas, un prix de sagesse, une récompense de l'application à l'étude, un temps de repos ou de convalescence. D'autres causes motivaient encore ces promenades, de sorte que peu d'élèves en étaient privées. Une religieuse de cette époque nous disait: « Vous ne sauriez imaginer combien étaient touchantes les bontés de M. et de Mme Gadbois pour ces chères enfants. Bientôt familiarisés avec le langage des signes, ils conversaient avec leurs silencieuses protégées, les interprétaient auprès des gens qui se plaisaient à les visiter, récitaient avec elles leurs prières, étudiaient à table les goûts de chacune et leur procuraient promenades, amusements, etc.»

Au printemps, l'une des Sœurs Gadbois, accompagnée d'une aide institutrice, conduisait à

Belœil un nombre relativement considérable d'enfants qu'elles continuaient d'instruire. Une partie de la maison Gadbois, aménagée à cette fin, leur servait de domicile. Une autre maison était aussi mise à leur disposition quand elles arrivaient en grand nombre.

Ces fréquentes excursions à Belœil étaient une consolation pour les généreux bienfaiteurs et une aubaine pour la nouvelle Institution qui vaguait dans le dénûment. Elles duraient depuis environ trois ans, lorsqu'une des plus dures épreuves vint assombrir ces jours de bonheur.

Le 7 avril 1864, Mme Gadbois rendait sa belle âme à Dieu. Elle était assistée de ses sept filles (voir page 354), déjà venues tour à tour lui prodiguer leurs soins. La séparation fut cruelle pour M. Gadbois, ses enfants et les sourdes-muettes. Tout Belœil s'associa à ce deuil. Les évêchés de Montréal et de Saint-Hyacinthe manifestèrent leur sympathie en déléguant des dignitaires ecclésiastiques aux funérailles de la regrettée défunte. Des communautés de Montréal s'y trouvaient aussi représentées.

La mort de cette femme admirable sembla devoir abréger les jours de M. Gadbois. A partir de cette date il n'eut plus qu'une santé chancelante. Cependant, il eut la consolation de vivre ses dernières années dans une atmosphère tempérée

d'amour filial, car il avait su rendre obligatoire le séjour, auprès de lui, de l'une ou l'autre de ses filles. Sa maison, qu'il voulait convertir en hospice, devint, en quelque sorte, succursale de l'Institution dirigée par Sœur Marie-de-Bon-Secours. Au foyer paternel, où jadis elles avaient étudié, nos Sœurs Gadbois vinrent, à tour de rôle, instruire un groupe de sourdes-muettes et quelques sourds-muets engagés comme serviteurs. M. Gadbois, lui-même, nous disent d'anciennes Sœurs, enseignait la lecture et le catéchisme à des enfants pauvres. Ainsi débutait, vers 1864, notre Providence de Belœil. Cinq années devaient s'écouler avant son érection canonique. M. Gadbois laissait les religieuses diriger leur œuvre à leur guise, se réservant à lui-même le soin de pourvoir au bien-être de ses filles, de leurs élèves et des nécessiteux qui recouraient à sa charité. En somme, il administra ses biens et resta maître chez lui jusqu'à sa mort.

Le 15 janvier 1869, ce grand ami des pauvres décédait, à l'âge de soixante quatorze ans, huit mois. De même que sa vertueuse épouse, il expirait entouré de ses sept filles religieuses et d'un groupe de sourdes-muettes en pleurs. Ainsi s'accomplissait la promesse de Mgr Bourget (voir page 354).

M. Gadbois fut sincèrement regretté de ceux qui l'avaient connu. Pauvres et riches déplorèrent sa

disparition de ce monde. Il avait demandé d'être inhumé simplement avec les cérémonies de l'Église, dans le cimetière de Belœil. Cependant, les funérailles furent solennelles. Mgr Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, chanta le service auquel assistaient des prêtres en grand nombre. Des amis venus de toutes parts remplissaient l'église.

En M. Gadbois, la communauté perdait un ami et un bienfaiteur. Depuis la profession de Sœur Ignace (en 1846), il s'intéressait aux œuvres de la Providence. Mère Gamelin et Mère Caron, qu'il estimait beaucoup, le consultaient parfois et bénéficiaient de son expérience. Partout où ses filles exercèrent des emplois, il leur vint en aide. Vers 1861, il cessa d'accumuler, se contentant de laisser intacts les biens qu'il possédait à cette époque et consacrant une partie de ses revenus à l'œuvre des Sourdes-Muettes. Toute sa vie, ses finances furent exemptes d'embarras; il en fut ainsi de son testament. Il ne déshérita aucune de ses filles, mais il eut soin de donner en indivis, à celles de la Providence, ses biens-fonds situés dans la paroisse de Belœil. C'était assurer l'existence de l'hospice qu'il voulait fonder, c'est-à-dire la continuation du service des pauvres dans la maison où sa charité n'avait cessé de secourir les malheureux. Quinze jours après son décès, le conseil général nommait Sœur Marie-Victor (voir page 358) supérieure de l'Hospice et érigeait en même temps

celui-ci en institution régulière, sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs [1].

Nos Sœurs Gadbois

Sœur Ignace-de-Loyola, née en 1818, postulante en 1844, professe en 1846, est décédée à Belœil, le 20 mars 1894, à l'âge de 76 ans. Elle fut une intrépide Sœur de Charité. Elle avait le don de faire observer la règle et le talent d'ajuster les recettes aux dépenses. A cause de ces aptitudes, sans doute, elle exerça durant trente ans l'office de supérieure, en diverses maisons. Pendant 17 ans, elle se dévoua à l'œuvre des Sourdes-Muettes, soit à Belœil, soit à l'Institution de la rue Saint-Denis, prêtant la main à toutes les besognes. Comme nos autres Sœurs Gadbois, elle fut une habile administratrice. Sa tendre compassion pour les malheureux, sa manière d'agir, très personnelle, ses «marchés», toujours profitables à son économat, la rendaient singulièrement populaire. Les pauvres la bénissaient, les riches l'encourageaient par leurs aumônes et tout le monde prenait plaisir à la voir se débrouiller. Avec l'âge, Sœur Ignace perdit un peu de sa hardiesse en

---

[1] Le nom de Saint-Victor fut plus tard substitué à celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs, en souvenir sans doute du fondateur et de Sœur Marie-Victor, première supérieure de cet Hospice.

affaires. La crainte des déficits sembla même, dans sa vieillesse, restreindre sa générosité naturelle. Ce fléchissement lui attira une touchante leçon. Étant supérieure à l'Hospice Saint-Victor, elle conversait un jour avec Mère Caron, de passage à Belœil, lorsqu'un pauvre homme vint lui demander l'aumône et le couvert. Comme elle hésitait à lui répondre, Mère Caron lui dit d'une voix pénétrante: «Ah! si votre père était ici!» Le coup porta juste. Le mendiant, aussitôt hébergé, fut traité en «monsieur».

Devenue sourde et menacée de cécité, Sœur Ignace passa les cinq dernières années de son existence tantôt à Belœil, tantôt chez les Sourdes-Muettes, travaillant selon ses forces et se préparant saintement au passage de cette vie à l'éternité.

* * *

Sœur Marie-de-Bon-Secours, née en 1830, postulante en 1847, professe en 1849, est décédée à l'âge de 44 ans, à l'Institution des Sourdes-Muettes qu'elle avait fondée (en 1851), organisée, puis dirigée comme supérieure jusqu'à sa mort. Le 31 octobre 1874, elle entrait dans son éternité. Elle avait pratiqué fidèlement les vertus religieuses et s'était fait surtout remarquer par son parfait détachement des choses de ce monde. Nous lisons à ce propos dans nos annales: «A cette religieuse distinguée, dont la jeunesse s'était écoulée dans l'abondance et le bien-être, à cette incomparable

bienfaitrice du pauvre, si favorablement connue et estimée, on ne trouva point d'habit qui pût convenir pour son ensevelissement, parmi les effets à son usage, le seul qu'elle possédait étant trop usé pour servir à cette fin. »

Sœur Marie-de-Bon-Secours fut populaire sans le vouloir et, probablement, sans s'en douter. Son décès donna lieu à des manifestations de sympathie dont le grand nombre surprit la communauté. Visites et lettres de condoléances affluèrent à la maison mère et à l'Institution des Sourdes-Muettes. Le 4 novembre, Mgr Joseph Larocque, évêque de Germanicopolis, écrivait à la supérieure générale, Mère Caron: « Votre lettre du premier novembre est venue m'apprendre, hier, à midi, la mort de votre chère Sœur Marie-de-Bon-Secours. Je m'attendais à cette triste nouvelle, j'avais appris la maladie incurable et les souffrances de votre bonne Sœur. On peut bien dire d'elle comme du divin Maître: « Elle a passé en faisant le bien ». Elle a fait entendre les sourdes et parler les muettes. Les infortunées dont elle s'est montrée l'amie, ou plutôt la mère dévouée, l'entoureront au Ciel et formeront comme son cortège d'honneur. Elle ne meurt pas toute entière heureusement. Elle laisse pour continuer son œuvre des compagnes qu'elle a formées, et qui s'inspirent de son zèle.

« Que Dieu la reçoive dans ses Tabernacles éternels ! »

Dans une lettre adressée, le 11 novembre, à la nouvelle supérieure de l'Institution, le R. P. Flavien Durocher, O.-M.-I., de Québec, lui disait: « En lisant les détails que vous m'avez donnés sur les derniers instants de votre vénérable Sœur Marie-de-Bon-Secours, je me suis rappelé cette chère Marie-Rose [1]... Ce sont deux âmes d'élite que le bon Dieu avait choisies pour des œuvres qui font la gloire de Ville-Marie. Du haut du Ciel, la fondatrice de l'Hospice des Sourdes-Muettes attirera de très précieuses faveurs sur son Institution. La main du Seigneur était avec elle. En peu de temps, elle a créé des merveilles qui demandaient des siècles pour les opérer. Dirigée par le saint Évêque de Montréal (Mgr Bourget), elle a réalisé ce que Dieu seul pouvait inspirer. Son nom sera en bénédiction dans les générations. Les bouches de ses chères enfants, qu'elle a régénérées en Jésus-Christ, ne cesseront d'exalter ses vertus de dévouement, de charité héroïque... On admire avec raison l'intrépidité d'une sainte Chantal dans la fondation de ses monastères; Sœur Marie-de-Bon-Secours semble l'avoir surpassée. Néanmoins, comme les âmes les plus pures peuvent être redevables à la justice de

---

[1] Mère Marie-Rose, sœur du R. P. Durocher, O.-M.-I., fondatrice de l'Institut des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie. V. page 350.

Dieu, nous joindrons nos supplications aux vôtres en faveur de cette âme d'élite... »

Durant ses deux stages d'études à New York, Sœur Marie-de-Bon-Secours était entrée en relations avec des élites intellectuelles de la grande cité américaine et d'endroits environnants. La modeste religieuse ne s'en vanta jamais. Aussi quel ne fut pas l'étonnement des Sœurs de l'Institution, en recevant de New York un extrait de journal encadré de lignes noires en signe de deuil et contenant ce qui suit:

« Died, on Saturday evening, October 31, after a lingering illness, Sister Mary Bonsecours, foundress, and for many years directress of the French Deaf and Dumb Asylum in Montreal.

« To those who knew this amiable religious, words of praise are unnecessary; their own sorrowful hearts can tell her virtue better than any expression of ours could; to those who knew not, it is only necessary to say that, in her death, religion and society have alike sustained an irreparable loss. The work she did in the years of her religious life was truly marvellous, and the good she accomplished almost incalculable. Endowed with uncommon energy of character, combined with indomitable perseverance, as also with fine talents, no difficulties had power to check her ceaseless labors in the cause of charity and especially

of the interesting class of God's afflicted ones to whom she devoted the greater part of her life. Few religious of our days were better known or more generally beloved than Sister Mary Bonsecours, of Montreal, whose head was as clear as her heart was noble and generous. It is with heartfelt sorrow that we record a death which leaves so vast a void, for we knew Sister Mary Bonsecours long and well, and were honoured with her friendship through many a year of her useful life. May her soul rest in peace! »

* * *

Sœur Ildefonse, née en 1834, postulante en 1858, professe en 1860, est décédée, à l'âge de 43 ans, à l'Institution des Sourdes-Muettes, le 22 octobre 1877. Elle fut exclusivement employée à cette œuvre durant toute sa vie religieuse. Nommée, après sa profession, assistante de Sœur Marie-de-Bon-Secours, elle la remplaça comme supérieure, en 1874. Excellente religieuse et intelligente administratrice, elle maintint l'Institution dans la voie tracée par sa sœur. Elle fit construire de belles dépendances et projetait d'importantes améliorations, quand il plut à Dieu de l'appeler à lui.

* * *

Sœur Marie-Victor, sœur jumelle de Sœur Ildefonse, née en 1834, postulante en 1856, professe

en 1858, est décédée à l'âge de 45 ans, à l'Institution des Sourdes-Muettes, le 3 août 1879. Vers 1864, elle avait, pour ainsi dire, organisé l'Hospice de Belœil, dans la maison de son père. Après l'érection régulière de cet hospice (1869), elle en fut quatre ans supérieure. En 1873, on la chargea de fonder une maison de la Providence, à Missoula, dans le Montana. Elle fut supérieure de cet établissement durant quatre ans. Après la mort de Sœur Ildefonse, en 1877, elle vint la remplacer comme supérieure à l'Institution des Sourdes-Muettes. Ainsi que nos Sœurs Marie-de-Bon-Secours et Ildefonse, Sœur Marie-Victor mourut à l'âge où ses talents et son expérience semblaient indispensables à leur œuvre.

* * *

Sœur Philippe-de-Jésus, née en 1836, postulante en 1861, professe en 1863, est décédée chez les Sourdes-Muettes, le 20 janvier 1908, à l'âge de 72 ans. En 1870, elle avait accompagné Sœur Marie-de-Bon-Secours dans son voyage en Europe. Sa carrière religieuse comporte 16 ans de service aux œuvres diverses comme assistante, hospitalière, économe, etc.; et 30 années de supériorité, dont 19 à l'Institution des Sourdes-Muettes, 7 à Belœil, 3 en charge d'un provincialat. De 1875 à 1876, elle dirigea une œuvre à l'essai (rue Papineau). Son administration de la maison des Sourdes-Muettes se divise en deux termes: de 1879 à 1886 et de 1894

à 1906. Elle fit construire les deux grandes parties de l'édifice actuel ayant façades, l'une, rue Berri, l'autre, rue Saint-Denis[1]. D'autres travaux importants s'accomplirent sous sa surveillance.

Nommée supérieure à Belœil, en 1906, elle sentit s'aggraver une maladie dont elle souffrait depuis quelque temps. A l'automne de 1907, elle déposa les armes et manifesta le désir de terminer ses jours à sa chère maison des Sourdes-Muettes, où l'on s'empressa de la transférer. Elle s'y prépara à la mort avec tout le soin qu'elle avait apporté au service de Dieu et des pauvres. Sœur Philippe-de-Jésus eut la consolation de voir l'œuvre des Sourdes-Muettes achevée et en plein épanouissement. Toutes ses sœurs la précédèrent dans l'éternité[2].

* * *

Nos Sœurs Gadbois apportèrent en religion, outre leurs dots, des trésors encore plus précieux. L'éducation « spéciale », qui les forma aux vertus chrétiennes et les arma d'une instruction bilingue,

---

[1] Le portique de l'aile rue Saint-Denis a été construit aux frais de M. F.-X. Saint-Charles, bienfaiteur insigne.

[2] Sœur Marie-Ursule, de l'Institut des Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, décéda le 28 janvier 1892, à l'âge de 68 ans.

Sœur Gadbois, de l'Institut des SS. de l'Hôpital-Général (Sœurs Grises), décéda le 17 décembre 1901, à l'âge de 76 ans.

avait singulièrement développé leurs aptitudes au manîment des affaires. Une certaine connaissance de la loi leur permettait de saisir le sens des actes civils les plus diffus. Elles calculaient à merveille, s'intéressaient aux progrès de l'agriculture et excellaient dans la science du ménage. Devenues plus tard supérieures d'établissements, elles prêtaient autant d'attention au raccomodage du linge qu'au budget de leurs maisons et à la mise en valeur d'une ferme. Douées de qualités identiques [1], elles semblaient agir sous l'impulsion d'une même volonté. Durant plus d'un demi-siècle, elles se succédèrent dans leurs divers emplois, sans jamais dévier de la voie suivie par leurs devancières.

Dans l'exercice de l'autorité, leur fermeté parut excessive. Elles ne toléraient chez leurs compagnes aucune infraction aux règlements, exigeaient d'elles une absolue fidélité à leurs obligations de religieuses ou d'éducatrices et se rendaient compte minutieusement de leur manière d'employer le temps. Ennemies de la mollesse, elles ne souffraient ni hésitation, ni distractions, ni relâche dans l'accomplissement

---

[1] Par un singulier contraste, des disparités de traits et de proportions établissaient d'étonnantes dissemblances chez ce groupe intéressant. Ainsi, Sœur Marie-Victor, blonde et élancée, était jumelle de Sœur Ildefonse, brune, obèse et de stature au-dessous de la moyenne.

du devoir. Des heures supplémentaires d'étude, des leçons particulières, des travaux urgents guettaient les religieuses et accaparaient leurs loisirs. Les Sœurs se soumettaient généreusement à cette direction, que les plus timides appelaient parfois «le régime militaire». Au reste, de maternelles attentions tempéraient l'âpreté de la tâche quotidienne. Religieuses et élèves se sentaient aimées de ces rigides supérieures et s'attachaient à elles comme des enfants à leur mère. D'ailleurs, le cœur de ces habiles directrices valait leur tête. Comme elles aimaient beaucoup, elles commandaient sans crainte. De leur gouvernement, à la fois charitable et ferme, procède l'étonnante discipline qui se perpétue dans notre établissement des Sourdes-Muettes.

Notons ici que, physiquement, ces supérieures n'étaient pas fortes. Trois d'entre elles moururent avant d'avoir atteint l'âge de quarante six ans. Les deux autres parvinrent à la vieillesse en dépit d'une santé médiocre; les exigences de leurs entreprises et leur insurpassable générosité stimulaient évidemment leur activité naturelle.

Le caractère distinctif de ces cinq religieuses reste légendaire dans notre communauté. Ainsi, commander rondement, c'est «gouverner en Sœur Gadbois»; de même, s'acquitter sans hésitation d'une tâche difficile ou renonçante, c'est «se conduire en Sœur Gadbois».

* * *

Nos Sœurs Ignace et Philippe-de-Jésus vivaient encore lorsque, le 8 juillet 1891, les flammes rasèrent leur maison paternelle (l'Hospice). Malgré leur détachement des biens de ce monde, ce désastre les affligea. La communauté et tout Belœil partagèrent leur peine. Tant de souvenirs se rattachaient à cette habitation et si populaires étaient ses anciens maîtres! Rebâtie en pierre et de nouveau brûlée (le 23 juin 1902), elle est aujourd'hui remplacée par une maison de briques. Malgré sa double reconstruction, elle semble toujours conserver son prestige primitif. Parfois, des anciens la prennent encore comme point de repère et l'on entend de ces expressions: «En haut de chez le père Gadbois; en deça du quai Gadbois». Cependant, aujourd'hui, l'on dit plutôt les *Sœurs Gadbois*, l'Hospice, les pauvres des *Sœurs Gadbois*, sachant bien, du reste, qu'elles sont mortes depuis longtemps. On donne même leur nom de famille aux Sœurs de la Providence de Belœil. En certains endroits de ces régions, l'on n'appelle pas autrement ces dernières. Si quelqu'un leur demande: «Etes-vous des Sœurs Gadbois?» ou bien, si l'on dit au téléphone: «Suis-je chez les Sœurs Gadbois?» elles répondent: *Oui*, parce que, c'est entendu, les Sœurs Gadbois sont toujours là. Le charitable M. Victor Gadbois, qui n'a pas de descendance en ce monde, doit se réjouir

au ciel en voyant son nom se perpétuer dans sa paroisse, à la Providence et dans la famille permanente des membres souffrants de Notre-Seigneur.

CONCLUSION

L'histoire, très authentique, de cette famille remarquable prouve suffisamment que l'Institution des Sourdes-Muettes, fondée par Mgr Bourget, Mère Gamelin et Sœur Marie-de-Bon-Secours, doit en grande partie sa robuste vitalité à la vocation de nos Sœurs Gadbois. Elles lui sacrifièrent, avec le meilleur de leur vie, des biens temporels appréciables et de riantes espérances. Elles lui consacrèrent santé, talents et impulsive énergie. Elles la firent même bénéficier de leurs défauts, si l'on peut appeler ainsi ces excès de zèle diversement appréciés selon les occasions. En somme, Sœur Marie-de-Bon-Secours et ses sœurs concentrèrent sur cette œuvre, et avec une ardeur tout apostolique, l'intense charité qui les animait déjà sous le toit paternel. En outre, elles furent des ouvrières d'autant plus méritantes qu'elles s'acquittèrent de leurs travaux, tout à fait spécifiques, sans dévier de l'esprit propre à notre Institut. Comme religieuses, elles demeurèrent jusqu'à leur mort fidèles observatrices de la règle. Leur piété, plus substantielle que démonstrative, découlait d'une foi à transporter les montagnes. Au reste, fonder une œuvre dans une

mansarde champêtre, la transférer dans une ville, lui donner des proportions colossales, puis la hisser sur les hauteurs d'un site ravissant, n'est-ce pas là un acte de foi conforme à la parole du divin Maître ?

NOTES HISTORIQUES

L'abbé Charles-Irénée Lagorce, né à Saint-Hyacinthe le 6 juin 1813, était le fils de Charles Lagorce et de Marie-Angèle Morin. Il fut ordonné par Mgr Bourget le 30 juillet 1837, c'est-à-dire cinq jours après la consécration de celui-ci comme évêque de Telmesse. M. Lagorce fut vicaire à Saint-Denis-sur-Richelieu (1837-1838); – à Sorel (1838-1841); – curé à Sainte-Anne-des-Plaines (1841-1844); – curé à Saint-Charles-sur-Richelieu (1844-1848); – professeur des sourds-muets à l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien (1848-1849), – rue Dufresne (1849-1850), – au Coteau Saint-Louis (1850-1851). Au commencement de mai 1851, M. Lagorce s'embarque pour l'Europe. De mai à novembre, il visite en France les institutions de sourds-muets. A Vourles, il obtient du Très Révérend Père Louis Querbes, fondateur de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, le concours de sa communauté à l'œuvre des sourds-muets, à Montréal. Il visite les établissements de sourds-muets en Italie et revient en France. — En janvier 1852, il entre au noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Vourles. — Au mois de

juillet 1852, il fait profession. — Le 16 août suivant, il s'embarque pour le Canada. Depuis son départ pour l'Europe, son œuvre n'avait plus qu'une existence nominale. A son retour (août 1852), il l'installe dans une section de la maison du noviciat, à Joliette; au mois d'août 1853, il la transfère au Coteau Saint-Louis et continue de la diriger jusqu'en 1856.

Obligé d'abandonner son œuvre à cause d'un déplorable état de santé, M. Lagorce rentre dans le clergé séculier en 1860. Il devient assistant à Saint-Aimé (1860-1861), à la Présentation (1861). — En 1863, il entre chez les Trappistes, à Langevin (aujourd'hui, Sainte-Justine), dans les *cantons de l'Est*, comté de Dorchester; — au déclin de cette même année, il obtient la permission d'aller se faire soigner à l'Hôpital-Général de Québec.— Après un traitement de quelques semaines, il se croit rétabli et veut retourner à son monastère, mais une rechute l'oblige à s'arrêter à Sainte-Claire. Il décède chez le curé de cette paroisse le 22 février 1864, à l'âge de 51 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe.

Les services que rendit M. Lagorce aux premières Sœurs de notre Institution des Sourdes-Muettes lui ont acquis un droit indéniable à la gratitude de notre communauté.

L'abbé de L'Épée, ANCÊTRE ÉDUCATEUR DE NOS SOURDES-MUETTES. La dactylologie fut enseignée à nos premières sourdes-muettes par Sœur Marie-de-Bon-Secours, qui l'avait apprise de l'abbé Lagorce. L'abbé Lagorce fut d'abord initié à cette méthode par M. Antoine Caron, sourd-muet, élève de monsieur Ronald MacDonald; puis, par M. MacDonald lui-même.—M. MacDonald eut pour professeur M. Le Clerc, élève de l'abbé Sicard.—L'abbé Sicard reçut de l'abbé de L'Épée ses leçons de dactylologie.

L'abbé Charles-Michel de L'Épée (1712-1786), inventeur de la dactylologie (langage par signes conventionnels), établit à Paris l'Institution des Sourds-Muets. Sa méthode est fondée sur ce principe que « l'éducation des sourds-muets consiste à faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles. »

L'abbé Ambroise Sicard (1742-1822), qui succéda à l'abbé de L'Épée à l'Institution des Sourds-Muets, à Paris, perfectionna la méthode de son prédécesseur.

M. Le Clerc, élève sourd-muet de l'abbé Sicard, vint en Amérique à l'âge de vingt cinq ans et établit une école de sourds-muets à Hartford, Connecticut.

M. Ronald MacDonald (1798-1854) était un ancien élève du collège de Québec.

M. Antoine Caron (1813-1847) est décédé, le 11 mai 1847, à la Rivière-du-Loup-en-Haut (aujourd'hui Louiseville).

M. Samuel Heinicke (1727-1790), Allemand né en Prusse, instruisit des sourds-muets (vers 1788) à l'aide de la méthode orale, pratiquée autrefois, mais négligée depuis un temps séculaire.

LIVRE XI

SŒURS DE LA PROVIDENCE CONTEMPORAINES DE MÈRE GAMELIN

SŒURS CONTEMPORAINES DE MÈRE GAMELIN

A l'approche des élections qui eurent lieu le 7 octobre 1851, c'est-à-dire quinze jours après le décès de notre vénérée Mère, une statistique, dressée pour la circonstance, établit ce qui suit:

Sœurs qui ont fait profession, de 1844 à 1851 : ... 57
Nombre de Sœurs au noviciat canonique en 1851 : .. 14

Du total *71*, si l'on soustrait 1 mourante, 8 professes défuntes et 2 novices retournées dans le monde, nous trouvons que notre Fondatrice laissa, pour continuer ses œuvres, soixante Sœurs qu'elle avait initiées à la pratique des vertus fondamentales de notre vocation. Ces dignes filles de la charité s'appliquèrent à transmettre aux nouvelles recrues les principes spéciaux d'humilité, de simplicité et de charité, que Mgr Bourget appelait, dans leur ensemble, l'ESPRIT DE MÈRE GAMELIN. Et c'est dans ce groupe de religieuses, formées à leurs devoirs d'état par notre Mère elle-même, que furent choisies nos premières missionnaires de l'Ouest et les fondatrices de nos plus importantes maisons. Toutes ces intrépides ouvrières sont entrées dans leur éternité. D'autres pages les rapelleront à notre souvenir; toutefois, nous croyons utile de consacrer un bref mémorial nécrologique à chacune d'elles.

Liste des Sœurs professes de 1844 à 1851

(Les numéros qui précèdent les noms marquent l'ordre de profession. Les numéros suivis de la lettre *a* désignent les Sœurs décédées peu après leur profession.)

1. *Mère Gamelin* (Marie-Emmélie-Eugène Tavernier), fille d'Antoine Tavernier et de Josephte Maurice; née à Montréal, le 19 février 1800; novice le 3 octobre 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 23 septembre 1851, à l'Asile de la Providence.

2. *Sœur Zotique* (Agathe Séné, ou Sénez), fille de Pierre Sénez et de Desanges Léonard; née à la Pointe-aux-Trembles, de Montréal, le 5 septembre 1806; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 12 septembre 1893, à la maison mère, rue Fullum.

3. *Sœur Caron* (Émélie Caron), fille d'Ambroise Caron et de Josephte Langlois; née à la Rivière-du-Loup-en-Haut (aujourd'hui Louiseville), le 8 mai 1808; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 13 août 1888, à la maison mère, rue Fullum.

4. *Sœur Vincent* (Madeleine Durand), fille de Louis Durand et de Madeleine Mercure; née à Saint-Esprit, le 29 janvier 1809; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée

le 7 juillet 1874, à la maison mère (Asile de la Providence).

5. *Sœur Marie-des-Sept-Douleurs* (Justine Michon), fille de Jean-Abel Michon et de Constance Lebeuf; née à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 25 avril 1816; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 13 décembre 1894, à la maison mère, rue Fullum.

6. *Sœur de l'Immaculée-Conception* (Marguerite Thibodeau), fille de Joseph Thibodeau et de Marguerite Adde; née à Montréal, le 21 avril 1817; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 3 juillet 1894, à la maison mère, rue Fullum.

7. *Sœur Larocque* (Victoire Larocque), fille de Michel Larocque et d'Émélie Bessette; née à Chambly, le 20 mai 1819; novice le 25 mars 1843; professe le 29 mars 1844; décédée le 21 février 1857, à Santiago, Chili.

8. *Sœur Geneviève* (Édesse Marchessault), fille de Vilbon Marchessault et de Marguerite Allaire; née à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 11 janvier 1815; novice le 8 décembre 1843; professe le 21 novembre 1844; décédée le 15 janvier 1895, à la maison mère, rue Fullum.

9. *Sœur Marie-du-Crucifix* (Ursule Leblanc), fille de Julien Leblanc et d'Ursule Jarry-Henrichon;

née à Montréal, le 8 septembre 1817; novice le 8 décembre 1843; professe le 21 novembre 1844; décédée le 5 juillet 1852, à l'Asile de la Providence.

10. *Sœur de la Nativité* (Clémence Robert), fille de Thomas Robert et d'Élisabeth Bisaillon; née à Sainte-Marie-de-Monnoir (Marieville), le 20 juillet 1819; novice le 8 décembre 1843; professe le 21 novembre 1844; décédée le 16 décembre 1890, à la maison mère, rue Fullum.

11. *Sœur Émélie* (Émélie Séné), fille de Pierre Séné et de Desanges Léonard; née à Montréal, le 30 janvier 1817; novice le 8 décembre 1843; professe le 21 juillet 1845; décédée le 13 décembre 1849, à l'Asile de la Providence. (V. No 2).

12. *Sœur Élisabeth* (Herménégilde Choquet), fille de François Choquet et d'Angélique Beauvais; née à Saint-Mathias, le 4 février 1823; novice le 28 avril 1844; professe le 21 juillet 1845; décédée le 8 mars 1903, à la maison mère, rue Fullum.

13. *Sœur Joseph-du-Sacré-Cœur* (Esther Pariseau), fille de Joseph Pariseau et de Françoise Rousseau; née à Saint-Martin-de-Laval, le 15 avril 1823; novice le 28 avril 1844; professe le 21 juillet 1845; décédée le 19 janvier 1902, à la Providence du Sacré-Cœur de Vancouver (État de Washington). (V. No 38).

14. *Alphonse Rodriguez* (Justine Talon-Lespérance), fille de Simon Lespérance et de Justine

Augé; née à la Présentation, le 20 juin 1820; novice le 15 août 1844; professe le 3 avril 1846; décédée le 1er mai 1891, à la maison mère, rue Fullum.

15. *Sœur Amable* (Marie-Céphise Dorion), fille de Pierre-Antoine Dorion et de Geneviève Bureau; née à Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 16 août 1823; novice le 15 août 1844; professe le 3 avril 1846; décédée le 12 juillet 1886, à l'Asile de la Providence.

16. *Sœur Janvière* (Cléophée Legault-Deslauriers), fille de René Legault-Deslauriers et de Félicité Leduc; née à la Pointe-Claire, le 17 août 1814; novice le 20 novembre 1844; professe le 3 avril 1846; décédée le 16 février 1850, à l'Asile de la Providence.

17. *Sœur de l'Assomption* (Catherine Brady), fille de Patrick Brady et d'Elizabeth Farley; née à Saint-Philippe, le 17 mars 1823; novice le 3 janvier 1845; professe le 21 juillet 1846; décédée le 18 août 1847, à l'Asile de la Providence.

18. *Sœur Thérèse-de-Jésus* (Françoise-Cléophée Têtu), fille de Jean-François Têtu et de Cécile Chabot; née à Saint-Hyacinthe, le 3 décembre 1824; novice le 3 janvier 1845; professe le 21 juillet 1846; décédée le 22 novembre 1891, à l'Asile (Hôpital) Saint-Jean-de-Dieu dont elle était la fondatrice et la supérieure.

19. *Sœur Ignace-de-Loyola* (Marie-Césarie Gadbois), fille de Victor Gadbois et d'Angélique Daignault; née à Belœil, le 7 février 1818; novice le 3 février 1845; professe le 21 juillet 1846; décédée le 20 mars 1894, à l'Hospice de Belœil. (V. No 55).

20. *Sœur Jean-Baptiste* (Sophie Longtin), fille de Jacques Longtin et de Marguerite Bisson; née à Saint-Constant, le 27 mars 1825; novice le 8 décembre 1845; professe le 21 juillet 1847; décédée le 13 août 1914, à l'Hôpital Saint-Eusèbe de Joliette.

21. *Sœur Brigitte* (Margaret Walsh), fille de Michel Walsh et de Anne McDonell; née à Kilmore, Irlande, en 1824; novice le 8 décembre 1845; professe le 21 juillet 1847; décédée le 1er juillet 1913, à la maison mère, rue Fullum.

22. *Sœur Wilson* (Louisa-Henrietta Wilson), fille de William Wilson et d'Elizabeth Jackson; née à Richmond, Angleterre, en 1820; novice le 8 décembre 1845; professe le 21 juillet 1847.

23. *Sœur Augustin* (Suzanne Ladouceur), fille de Michel Ladouceur et de Catherine Pilon; née à la Pointe-Claire, le 29 février 1821; novice le 8 décembre 1845; professe le 21 juillet 1847; décédée le 18 avril 1849, à l'Hospice de Laprairie.

24. *Sœur Philomène* (Victoire Bourbonnière),

fille de J.-B. Bourbonnière et d'Angélique Tullock; née à Montréal, le 19 octobre 1823; novice le 25 mars 1846; professe le 21 juillet 1847; décédée le 16 juillet 1888, à l'Asile de la Providence. (V. No 47).

25. *Sœur Patrice* (Elizabeth Morrisson), fille de Thomas Morrisson et de Catherine Carroll; née à Québec, le 16 avril 1820; novice le 25 mars 1846; professe le 21 juillet 1847; décédée le 18 mars 1861, à l'Asile de la Providence.

26. *Sœur Praxède-de-la-Providence* (Desanges Lamothe), fille de Michel Lamothe et d'Esther Prince; née à Saint-Grégoire, le 20 janvier 1820; novice le 25 mars 1846; professe le 21 juillet 1847; décédée le 24 septembre 1889, à la Providence du Sacré-Cœur de Vancouver (État de Washington).

26*a*. *Sœur Angélique Belouin*, fille de Joseph Belouin et de Marie Bergevin-Langevin; née à Sainte-Marie-de-la-Beauce, le 3 février 1804; novice le 23 mai 1847; malade du typhus et en danger de mort, elle fit profession le 20 août 1847; elle mourut le lendemain (21 août), à l'Asile de la Providence.

27*a*. *Sœur Antoine* (Olympe Guy), fille d'Hilaire Guy et d'Angélique Caron; née à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 12 mai 1817; novice le 14 mars 1847. Atteinte du typhus et en danger

de mort, elle fit profession le 1er septembre 1847. Sa vie se prolongea et elle renouvela ses vœux le 17 janvier 1848; elle mourut le 28 février 1848, à l'Asile de la Providence.

27. *Sœur de l'Assomption* (Marguerite Boissonnault), fille de François Boissonnault et de Louise Perras; née à Saint-Édouard, le 10 janvier 1822; novice le 8 décembre 1845; professe le 5 octobre 1847; décédée le 2 octobre 1852, à l'Asile de la Providence.

28. *Sœur de l'Annonciation* (Marguerite Hudon), fille de Paul Hudon-Beaulieu et de Marguerite Lévêque; née à la Rivière-Ouelle, le 21 février 1825; novice le 25 mars 1846; professe le 5 octobre 1847; décédée le 24 février 1879, à l'Asile de la Providence.

29. *Sœur Charles* (Théotiste Bricault-Lamarche), fille de Jean-B. Bricault-Lamarche et de Théotiste Martineau; née à Saint-Esprit, le 21 mai 1830; novice le 25 mars 1846; professe le 3 octobre 1847; décédée le 7 novembre 1869, à l'Asile de la Providence.

30. *Sœur Madeleine* (Mathilde Davignon), fille de François-Joseph Davignon et de Victoire Vandandaigue; née à Saint-Mathias, le 26 octobre 1816; novice le 25 mars 1846; professe le 5 octobre 1847; décédée subitement, frappée d'apoplexie, le 14 décembre 1850, au couvent de la Longue-Pointe;

inhumée le 16, dans le caveau de l'Asile de la Providence. [1]

31. *Sœur de l'Ange-Gardien* (Zénaïde Thompson), fille de John Thompson et de Flavie Truteau; née à Saint-Hyacinthe, le 5 janvier 1829; novice le 11 juin 1846; professe le 14 avril 1848; décédée le 16 avril 1895, à la résidence Saint-Janvier du Sault-au-Récollet.

32. *Sœur Frs-Xavier* (Marguerite Delisle), fille de Frs-Xavier Delisle et de Josephte Mathieu; née à Deschambault, le 26 novembre 1815; novice le 2 février 1847; professe le 14 avril 1848; décédée le 12 mai 1897, à la maison mère, rue Fullum.

33. *Sœur Alexis* (Clotilde Fournier), fille de Joseph Fournier et d'Apolline Racicot; née à Vaudreuil, le 13 mai 1813; novice le 2 février 1847; professe le 21 juillet 1848; décédée le 29 janvier 1876, à l'Asile de la Providence.

34. *Sœur Stanislas* (Zoé Masson), fille de Joseph Masson et de Marguerite Boire; née à

---

[1] Quatorze heures après la mort de Sœur Madeleine (le 14 décembre 1850), mourut, emportée par une attaque d'apoplexie et sans avoir pu émettre les vœux de religion, Sœur Marie Moreau, postulante, entrée le 23 juillet précédent. Elle était née à Bécancourt, le 28 février 1823, de Ls-Z. Moreau et de Marie-Marguerite Champoux. Sœur Moreau décéda à l'Asile de la Providence.

Montréal, le 20 novembre 1814; novice le 2 février 1847; professe le 21 juillet 1848; décédée le 26 août 1893, à la maison mère, rue Fullum.

35. *Sœur Thomas* (Julie-Élisabeth Caron), fille d'Étienne Caron et de Josephte Bourassa; née à Saint-Grégoire-le-Grand, le 18 avril 1827; novice le 14 mars 1847; professe le 21 juillet 1848; décédée le 27 août 1889, à la maison mère, rue Fullum.

36. *Sœur de la Purification* (Élisabeth Cloutier), fille de Jean-Baptiste Cloutier et de Marie-Modeste Giasson; née à l'Islet, le 31 mai 1825; novice le 14 mars 1847; professe le 21 juillet 1848; décédée le 18 août 1863, à l'Asile de la Providence. (V. No 48).

37. *Sœur Rose-de-Lima* (Vitaline Bougret-Dufort) fille de François Bougret-Dufort et de Cécile Marion; née à Boucherville, le 16 août 1829; novice le 14 mars 1847; professe le 24 novembre 1848; décédée le 15 août 1921, à la maison mère, rue Fullum. (V. No 51).

38. *Sœur Martin* (Julie Pariseau), fille de Joseph Pariseau et de Françoise Rousseau; née à Saint-Martin-de-Laval, le 24 juillet 1825; novice le 23 mai 1847; professe le 26 novembre 1848; décédée le 14 août 1890, à la maison mère, rue Fullum. (V. No 13).

39. *Sœur Catherine* (Bridget Ennis), fille de James Ennis et d'Elizabeth Loffery; née à Monasterevan, comté de Kildare en Irlande, le 10 mai 1824; novice le 5 octobre 1847; professe le 30 mars 1849; décédée le 31 mars 1897, à la maison mère, rue Fullum.

40. *Sœur de la Visitation* (Césarie Watier), fille de Joachim Watier et d'Angéline Leroux; née au Coteau-du-Lac, le 21 avril 1827; novice le 5 octobre 1847; professe le 30 mars 1849; décédée le 15 août 1872, à l'Asile de la Providence.

41. *Sœur Marie-de-Bon-Secours* (Albine Gadbois), fille de Victor Gadbois et d'Angélique Daignault; née à Belœil, le 22 janvier 1830; novice le 5 octobre 1847; professe le 30 mars 1849; décédée le 31 octobre 1874, à l'Institution des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis. (V. No 19).

41*a*. *Sœur Jean-de-Dieu* (Marguerite Lefebvre), fille de Frs-Xavier Lefebvre et de Marguerite Fortier; née à Saint-Henri, le 11 septembre 1822; novice le 14 avril 1848; professe le 21 juillet 1849; décédée (emportée par le choléra), le 29 juillet 1849, à Laprairie, et inhumée le même jour, au même endroit. Ses restes reposent aujourd'hui dans le cimetière de notre communauté, à Saint-Jean-de-Dieu.

42. *Sœur Frs-de-Sales* (R.-Élisabeth Desbiens), fille de Joseph-Marie Desbiens et de Josephte Ped-

naud; née à Saint-Étienne-de-la-Malbaie, le 27 août 1825; novice le 14 avril 1848; professe le 21 juillet 1849; décédée le 5 février 1854, à l'Asile de la Providence.

43. *Sœur Anne* (Angélique Roy), fille de François Roy et d'Angélique Sasseville; née à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 22 octobre 1818; novice le 9 juin 1848; professe le 26 septembre 1849; décédée le 25 août 1853, à l'Asile de la Providence. (V. No 55).

44. *Sœur Marie-du-Saint-Esprit* (Éléonore Hébert), fille de J.-B. Hébert et de Judith Lemire; née à Saint-Grégoire, le 6 août 1826; novice le 9 juin 1848; professe le 26 septembre 1849; décédée le 16 mai 1888, à l'Asile de la Providence.

45. *Sœur Louis-de-Gonzague* (Adèle Costin), fille de Frédéric Costin et d'Angèle McIntyre; née à Québec, le 2 décembre 1827; novice le 9 juin 1848; professe le 26 septembre 1849; décédée le 6 mars 1884, à l'Asile de la Providence.

46. *Sœur Hélène* (Adélaïde Joncas), fille de Théodore Joncas et de Brigitte Kérouac; née à Montréal, le 6 décembre 1832; novice le 21 novembre 1848; professe le 1er avril 1850; décédée le 1er juillet 1916, à l'Asile de la Providence.

47. *Sœur Marie-de-la-Providence* (Célina Bourbonnière), fille de J.-B. Gaudry-Bourbonnière

et d'Angélique Tullock; née à Montréal, le 28 avril 1832; novice le 21 novembre 1848; professe le 1er avril 1850; décédée le 19 mai 1870, à l'Asile de la Providence. (V. No 24).

48. *Sœur Marie-de-la-Charité* (Zoé-Bibiane Cloutier), fille de J.-B. Cloutier et de M.-Modeste Giasson; née à l'Islet, le 3 décembre 1832; novice le 2 février 1849; professe le 23 août 1850; décédée le 1er juin 1898, à Saint-Jean-de-Dieu. (V. No 36).

49. *Sœur Philippe Béniti* (Zoé Bourguignon), fille de Joseph Bourguignon et de Marie-Louise Verdon; née à Montréal, le 1er juin 1832; novice le 25 mars 1849; professe le 23 août 1850; décédée le 19 juin 1912, à Saint-Jean-de-Dieu.

50. *Sœur Agnès* (Honoria States), fille de James States et de Bridget Leonard; née en Irlande, en 1826; novice le 25 mars 1849; professe le 23 août 1850; décédée le 15 janvier 1890, à la Providence du Sacré-Cœur de Vancouver (État de Washington).

51. *Sœur Marie-de-l'Enfant-Jésus* (Perpétue Dufort), fille de Frs Bougret-Dufort et de Cécile Marion; née à Boucherville, le 20 mars 1826; novice le 25 mars 1849; professe le 23 août 1850; décédée le 11 avril 1917, à la Mission Saint-Ignace (État de Montana). (V. No 37).

52. *Sœur Marie-de-l'Incarnation* (Charlotte

Trudeau), fille de Michel Trudeau et de Rose Rousseau; née à Saint-Ours, le 31 mars 1829; novice le 25 mars 1849; professe le 23 août 1850; décédée le 21 septembre 1900, à la maison mère, rue Fullum.

53. *Sœur Marguerite* (Françoise Lymann), fille de Louis Lymann et d'Hélène Robertson; née à Sainte-Martine, le 9 août 1830; novice le 15 juillet 1849; professe le 26 novembre 1850; décédée le 27 mars 1859, à l'Asile de la Providence.

54. *Sœur Adélaïde* (Adélaïde Brassard), fille d'Abraham Brassard et de Josephte Gouin; née à Nicolet, le 19 janvier 1827; novice le 8 décembre 1849; professe le 29 mai 1851; décédée le 2 mai 1879, à Saint-Jean-de-Dieu.

NOVICES ADMISES A LA PROFESSION
PAR MÈRE GAMELIN, LA VEILLE DE SA MORT

55. *Sœur Marie-du-Saint-Sacrement* (Adèle Roy), fille de François Roy et d'Angélique Sasseville; née à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 16 décembre 1830; novice le 9 mai 1850; professe le 28 octobre 1851; décédée le 12 août 1911, à la Providence du Sacré-Cœur, à Vancouver (État de Washington). (V. No 43).

56. *Sœur de la Présentation* (Virginie Langlais), fille de Julien Langlais et de Marie Ouellette ; née à la Rivière-Ouelle, le 7 février 1832;

novice le 9 mai 1850; professe le 28 octobre 1851; décédée le 9 septembre 1886, à la Providence de la paroisse du Saint-Enfant-Jésus de Montréal.

57. *Sœur François-de-Borgia* (Zoé Bergeron), fille de Louis Bergeron et de Geneviève DeHorné; née à Sainte-Croix-de-Québec, le 6 mai 1822; novice le 9 mai 1850; professe le 28 octobre 1851; décédée le 7 septembre 1910, à Saint-Jean-de-Dieu.

Autres Novices présentes à la mort de Mère Gamelin.– Sœur Marie-du-Sacré-Cœur (C. Bérard), – Sœur Marie-des-Anges (Henriette Lognon), – Sœur Bernard (Vénérance Morin), – Sœur Antoine (Zélie Colette), – Sœur Agathe (Sophie Moreau), – Sœur Denis-Benjamin (Jane Worworth), – Sœur Jean-de-la-Croix (Adèle Beaudoin), – Sœur Françoise (Françoise Laberge), – Sœur Amarine (Catherine Lemaître de Lottinville), – Sœur Marie-Claire (Cléophée Choquette), – Sœur Monaldi (M. Sylvestre) encore postulante.

N. B. — Sœur Bernard (Vénérance Morin) n'est autre que la révérende Mère Bernard Morin qui fut, durant plus d'un demi siècle, supérieure générale des Sœurs de la Providence, au Chili. Elle est décédée à Santiago, le 4 octobre 1929, à l'âge de 96 ans, 9 mois. Elle survécut à toutes nos Sœurs admises par Mère Gamelin comme à toutes nos Sœurs canadiennes qui furent missionnaires au Chili.

Grâce à Dieu, l'action spécifique de notre communauté se maintient; elle reste conforme aux intentions qui animaient le saint évêque de Montréal quand il fonda notre Institut. Nos œuvres d'aujourd'hui sont la continuation des travaux de notre première Mère. Nos constitutions et nos pratiques coutumières sont observées comme elles le furent par notre fondatrice et les religieuses de son temps. Tout nous fait espérer que les Sœurs de la Providence, présentes et à venir, sauront se sanctifier en suivant la voie tracée par notre illustre Fondateur et suivie par nos devancières. A cette fin, sans doute, et pour sauvegarder nos traditions dans l'accomplissement de nos œuvres, Mgr Bourget nous donne pour modèle Mère Gamelin. Citons à ce propos les paroles suivantes que Sa Grandeur adressait à nos Mères le 4 septembre 1876:

Plus vous ferez mémoire de la Mère Gamelin, votre Fondatrice, plus vous vivrez de son esprit. La Compagnie trouvera toujours dans ce souvenir la source de charité qui unit les cœurs, la force qui produit le dévoûment et le désir de pratiquer les vertus qui ont brillé en elle, surtout dans l'exercice de la charité.

Dames d'honneur des premières professes

(Les numéros correspondent à ceux de la liste de la page 380).

1. Mme A. Cuvillier. – 2. Mme E.-R. Fabre. – 3. Mme P.-J. Lacroix. – 4. Mme Chs Delorme. – 5. Mme J. Gauvin. – 6. Mme M. Nowlan. – 7. Mlle Th. Berthelet. – 8. Mlle M.-L. Lacroix. – 9. Mme J. Perrault (E. Lamontagne), – 10. Mme E. Garceau. – 11. Mme Frs Tavernier. – 12. Mme J. Chevalier. – 13. Mme J. Deschamps. – 14. Mme P. Hudon. – 15. Mme C.-S. Cherrier. – 16. Mme A. Laflamme. – 17. Mme D.-B. Viger. – 18. Mme P. Beaubien. – 19. Mme W.-C.-H. Coffin. – 20. Mme Frs Leclaire. – 21. Mme Mason. – 22. Mme P.-J. Lacroix. – 23. Mlle E. Vinet. – 24. Mme F. Hamelin. 25. Mme M. Morley. – 26. Mlle A. White. – 27. Mme A. Lévêque. – 28. Mme P. Casgrain. – 29. Mme Chs Brault. – 30. Mme P. Moreau. – 31. Mme H. Laramée. – 32. Mme J. Ostell. – 33. Mlle A. Quesnel. – 34. Mlle M. Lennox. – 35. Mme J. Quesnel. – 36. Mme J. Delisle. – 37. Mme T.-F. Saint-Jean. – 38. Mme Smith. – 39. Mme E.-R. Fabre. – 40. Mme P. de Rocheblave. – 41. Mme C.-N. de Montenach. – 41a. Mme T.-P. Delvecchio. – 42. Mme J. Leclaire. – 43. Mme H. Paré. – 44. Mme Chs Racine. – 45. Mme H. Panet. – 46. Mme J. Terroux. – 47. Mme Y. Tessier. – 48. Mme A. Beaudry. – 49. Mme F. Castonguay. – 50. Mme F.

MacDonald. – 51. Mme N. Desmarteau. – 52. Mme Simon Valois. – 53. Mme Chs Coursol. – 54. Mme W. Burns. – 55. Mme E. Henri. – 56. Mme L.-B. Proteau. – 57. Mlle J. Guy.

SUPPLÉMENTS

(FAITS REMARQUABLES)

I

FAVEURS ATTRIBUÉES A LA MÉDIATION DE NOTRE VÉNÉRÉE MÈRE GAMELIN [1]

[1] Il va sans dire qu'en racontant ces faits, nous n'entendons devancer en rien le jugement de notre sainte Mère l'Église et que nous nous soumettons en tous points au Bref d'Urbain VIII (5 juillet 1643).

THÉRÈSE GÉRARD

Guérison merveilleuse de Thérèse Gérard, a l'Hopital Notre-Dame, de North Battleford, Saskatchewan

Relation de témoins oculaires. — Le 29 juin 1928, vers neuf heures du matin, une enfant de trois ans, Thérèse Gérard (sœur de nos Sœurs Thérésa, Jean de la Passion et Yvonne Gérard [1], novice), subissait une opération chirurgicale très sérieuse: « extirpation d'un kyste abdominal, contenant une soixantaine d'onces de fluide ». Le choc opératoire, très violent, menaça, le soir même, de devenir fatal au point que, vers les huit heures, notre petite malade avait tous les signes avant-coureurs d'une mort prochaine. La respiration était devenue très difficile et le pouls si rapide que l'on n'en pouvait compter les battements. La congestion se produisait sensiblement et, à 8.35 heures, l'enfant parut presque inconsciente. Le médecin jugea le cas désespéré.

C'est alors qu'une Sœur, rendant visite à la mère éplorée, qui déjà pleurait la perte de son enfant, lui suggéra de prier Mère Gamelin. Elle

---

[1] Cette dernière a fait récemment profession sous le nom de Sœur Marie-Rustica.

lui inspira une pieuse confiance en notre vénérée Mère Fondatrice, à qui la famille Gérard à déjà donné trois de ses filles. Elle lui remit en même temps une copie de la prière pour demander la glorification de Mère Gamelin et le médaillon portant son effigie. Madame Joseph Gérard, pleine d'espérance, se met en prières au chevet de la petite mourante, aux vêtements de laquelle elle attache le médaillon représentant l'image de son avocate, puis elle commence une neuvaine d'heure en heure[1], en récitant la prière recommandée. Du fond du cœur, elle offre ensuite son enfant à Mère Gamelin si elle lui obtient de Dieu la santé.

Attendries à la vue de la douleur de la pauvre mère, nous implorons nous aussi la puissante intercession de notre chère Fondatrice. Tant de supplications, et surtout l'esprit de foi et la confiance de madame Gérard, obtinrent la guérison sollicitée. Moins d'une heure plus tard, on constata un changement notable dans l'état de la malade: les pulsations devinrent plus perceptibles, la circulation reprit son cours normal et, graduellement, la vie sembla ranimer de nouveau le petit corps glacé et presque livide. Vers les deux heures du matin, monsieur Gérard, appelé en toute hâte le soir

---

[1] C'est-à-dire une neuvaine de neuf heures au lieu de neuf jours.

précédent pour voir une dernière fois son enfant, était venu (de Vawn, Sask.) mêler ses larmes et joindre ses prières à celles de la mère affligée. Bientôt tous deux constatent avec émotion les progrès de plus en plus marqués de la condition de leur chère Thérèse.

A sa visite du matin, le médecin, stupéfait de constater tant de vitalité chez la mourante de la veille, avoua que quelque chose de merveilleux s'était produit et ne put s'empêcher de manifester sa joie, assurant à la mère que son enfant était en voie de guérison. En effet, dix jours après l'opération, la petite Thérèse retournait chez elle parfaitement guérie et, depuis, elle se porte bien.

Mille actions de grâces soient rendues à notre vénérée Mère Gamelin, à qui nous croyons pouvoir attribuer le retour à la santé de notre *future Sœur*, si toutefois c'est là la volonté de Dieu.

Sœur Justina, g. m. e., Sup.
Sœur Georges de Cordoue, g. m. e.
Sœur Philip of Césarée, g. m. e.
Sœur Vitalien

Copie certifiée

Sœur M. Scholastique, sec. provle.

18 septembre 1929.

Dans une entrevue que notre Mère générale (Mère Amarine [1]), eut avec monsieur et madame Gérard (père et mère de l'enfant), à laquelle entrevue étaient présentes Mère Joseph-de-Bethléem, assistante générale, et l'humble soussignée, madame Gérard confirma par son propre récit les faits racontés plus haut et dit par quelles angoisses elle avait passé au sujet de la chère fillette dont la mort semblait avoir déjà fait sa victime.

Rapport de madame Gérard, relaté par Mère Rustica:— L'opération, à laquelle étaient présents cinq médecins, se prolongeait beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu. Madame Gérard, impatiente d'en connaître le résultat, se dirigea du côté de la chirurgie et arriva juste au moment où l'enfant était ramenée à son lit. Elle eut peine à reconnaître sa petite Thérèse tant elle était changée, car elle avait failli mourir sur la table d'opération. Jusqu'au soir, sa condition empira; les yeux, à peine entr'ouverts, étaient sans vie; la respiration, faible et haletante, annonçait la fin prochaine. Aussi, lorsqu'une Sœur vint suggérer à madame Gérard de demander la guérison de son enfant, elle ne fut nullement inspirée de le faire, trouvant que le miracle était trop grand pour qu'elle pût l'espérer. Elle resta de

---

[1] Mère Amarine, Supérieure générale, visitant ses missions de l'Ouest, rencontra M. et Mme Gérard à North Battleford.

même indifférente à la deuxième suggestion qui lui fut faite de prier Mère Gamelin. Lorsque, pour une troisième fois, on lui présenta le pieux feuillet, la pauvre mère se laissa gagner et le lut, mais plutôt pour faire plaisir.

La lecture terminée – et c'est à ce moment, ajouta madame Gérard avec une émotion convaincante, – « c'est à ce moment qu'eut lieu le premier miracle. Toute ma peine disparut soudainement et je me sentis si calme et si résignée que je ne me reconnaissais plus. Je voyais ma petite fille mourante et je ne comprenais pas que je fusse si tranquille quand, quelques instants plus tôt, je me sentais tellement suffoquée par la douleur qu'il me semblait que le cœur allait me manquer. »

C'est alors que madame Gérard sentit s'éveiller sa confiance en notre vénérée Mère Fondatrice et implora de tout cœur la guérison de son enfant. Peu après, un changement favorable se fit remarquer dans la condition de la malade; vers les onze heures, elle demanda à boire et s'endormit paisiblement. Le matin, le médecin la considéra hors de danger, ainsi qu'il a déjà été relaté. Le dernier jour de la neuvaine d'action de grâces, Thérèse retournait chez elle en parfaite santé.

Après ce récit, fait avec tant de simplicité et de bonne foi par madame Gérard, notre Mère générale lui demanda: « Aviez-vous promis quel-

que chose à Mère Gamelin? » — La figure de l'heureuse mère prit une expression presque recueillie quand elle répondit: « Oui, je lui ai promis ma petite fille. Je la lui donne de bon cœur si elle la veut. Je n'aurais jamais pensé que nous méritions que le bon Dieu prît tant de nos enfants pour en faire des religieuses. »

Madame Gérard affirma que sa chère Thérèse n'avait jamais eu une heure de maladie depuis son retour de l'hôpital et qu'elle était joyeuse et pleine d'entrain.

Sœur Rustica
supérieure provinciale.

Je certifie que ce récit est conforme à ce que j'ai constaté moi-même dans la guérison de ma petite fille.

Madame Joseph Gérard.

18 septembre 1929.

Medical Certificate

Notre Dame Hospital, North Battleford, Sask.

I have attended personally the patient Therese Gerard and I wish to state that the facts related above are true and not exaggerated in the least.

In my opinion something more powerful than human care saved that child from a certain death.

(Signed) J.J. Hamelin, M.D.

True copy

Sister M. Scholastique, prov. sec'y.

September 18th 1929.

Traduction du certificat médical

J'ai traité personnellement la patiente Thérèse Gérard et je désire témoigner que les faits racontés plus haut sont vrais et ne contiennent pas la moindre exagération.

Dans mon opinion, quelque chose de plus puissant que les soins humains a sauvé l'enfant d'une mort certaine.

J.J. Hamelin, M.D.

18 septembre 1929.

AUTRE GUÉRISON ATTRIBUÉE A LA MÉDIATION DE MÈRE GAMELIN

Rapport de Sœur Solange à Mère Amarine, Supérieure générale en visite à l'Hôpital Saint-Paul de Vancouver C. B. — Bien-aimée Mère, Comme vous m'en avez exprimé le désir, je viens avec bonheur vous donner par écrit la relation de la faveur que je reconnais avoir obtenue par l'intercession de notre chère et vénérée Mère Gamelin. Puisse le récit de cette guérison contribuer à la glorification de notre bien-aimée Mère Fondatrice!

En 1923, prise d'un mauvais rhume qui inspirait de l'inquiétude, je fus examinée par un médecin qui constata une infiltration sur la pointe du poumon droit. Tous les meilleurs soins furent alors prescrits pour mon rétablissement; mais, durant six mois, le mal sembla s'aggraver. Le médecin jugea alors prudent de prendre une autre épreuve radiographique; le résultat cette fois démontra l'existence d'une cavité dans le poumon droit. Mon cas était devenu sérieux et l'on me déclara que la guérison ne serait possible qu'avec plusieurs années de repos et de soins.

Quelque temps après, nous avions le bonheur de vous recevoir à Medford, Orégon, et je n'oublierai jamais la consolante visite que vous avez daigné me faire dans notre petite chambre en vous

rendant à la chapelle. C'est alors que vous m'avez suggéré de faire une neuvaine à notre Mère Fondatrice pour en obtenir ma guérison. Avec confiance et sans tarder, je me mis en neuvaine. Forte de mon acte d'obéissance, je disais à Mère Gamelin: « Il faut bien que vous me rendiez la santé: c'est notre Mère Générale qui veut que je guérisse! »

Après quelques mois, je ne toussais presque plus et un nouvel examen du médecin m'assura que je n'avais plus de germes actifs. Avec ce diagnostic rassurant, j'aurais pu commencer à travailler peu après; mais, pour plus de sûreté, on voulut bien me laisser encore quelques mois sous la surveillance du médecin. Je fus ensuite appliquée ici, à l'Hospice Saint-Vincent, aux soins des vieillards et je suis en office depuis. J'ai toujours attribué une grande partie de ma guérison à notre si bonne Mère Gamelin et je veux lui prouver ma reconnaissance en me dévouant avec ferveur aux œuvres de notre cher Institut. Je la remercie de tout cœur et vous remercie aussi, bien-aimée Mère, d'avoir ranimé ma confiance en me suggérant de m'adresser à notre vénérée Fondatrice.

Je suis votre bien reconnaissante et dévouée enfant en N.-S.

Sœur Solange, f.c.s.p.

Mont Saint-Vincent
Seattle, Wash.
30 octobre 1929

FAVEUR ATTRIBUÉE A LA MÉDIATION DE MÈRE GAMELIN

Rapport de Sœur Marie-Algise (Catherine McCarthy) *de la maison de la Providence, Mont Saint-Vincent, Seattle, Wash.* — Au cours de la retraite de février 1925, après six mois de postulat, je commençai à ressentir de violents maux de tête. Notre Mère Maîtresse, Marie-Mildred, m'envoya consulter un oculiste. Celui-ci déclara que je souffrais d'un mal dont il ne pouvait découvrir la cause. Il me conseilla de m'adresser à un médecin.

J'allai passer trois jours à l'Hôpital de la Providence de Seattle. Là, presque tous mes organes furent examinés au Rayon X. On s'occupa particulièrement de ma tête, mais le médecin s'avoua incapable de localiser la cause du mal étrange dont je souffrais.

Le Docteur Chase, oculiste, me prescrivit le repos complet des yeux, m'interdisant même la demi-heure d'étude quotidienne que je réclamais. Je passais la moitié de la journée au lit, puis j'allais respirer l'air au jardin. Deux mois s'écoulèrent ainsi. D'autres médecins consultés à leur tour, ne purent trouver aucun indice d'infection. L'oculiste m'avoua que c'en était fait de ma vue si l'on ne découvrait le foyer du mal.

Vers la mi-avril, quatre nouveaux médecins

furent consultés. Tous déclarèrent que le mal devait provenir des sinus et qu'une opération s'imposait; ce qui eut lieu le lendemain, mais sans résultat. Je retournai au noviciat, très affligée, sachant bien qu'un tel état de santé mettait obstacle à mon désir de persévérer dans la vie religieuse.

Un soir,—douze jours avant l'ouverture de la retraite de la Prise d'Habit,—comme je retournais à ma cellule, Sœur Élisabeth-de-la-Providence, une des officières du noviciat, vint à ma rencontre et me conseilla de commencer une neuvaine à notre Mère Gamelin. Elle me dit qu'elle-même et Sœur Miriam de Béthanie s'uniraient à moi pour cette neuvaine, puis elle me recommanda de n'en rien souffler à personne. Le huitième jour de ma neuvaine, j'allai m'acquitter d'un message à notre Mère Maîtresse qui s'informa de mon état de santé; je lui dis que je me sentais beaucoup plus mal, que je pouvais à peine supporter la douleur provenant de mes yeux, et que j'étais à peu près certaine que cette douleur était causée par mes dents de sagesse. Le lendemain matin notre Mère Maîtresse m'envoya, accompagnée de Sœur Élisabeth-de-la-Providence, chez le dentiste. Après avoir mis le spécialiste au courant de ce que je souffrais dans ma tête, je lui demandai d'extraire mes dents de sagesse. Il voulut alors savoir mon âge. En apprenant que j'avais 21 ans il conclut que je n'avais certes pas de dents de sagesse. Il

m'examina quand même la bouche et me suggéra de faire passer à la radiographie l'espace de la gencive libre des quelques dents que je m'étais fait extraire deux ans auparavant. Le médecin qui m'examina la bouche déclara à Sœur Élisabeth-de-la-Providence, qui m'accompagnait, qu'il était certain de ne rien trouver là, car la gencive paraissait normale. D'autre part, je n'avais jamais ressenti de douleur de ce côté de la figure, mais le médecin, me voyant si inquiète, voulut tenter en ma faveur tout ce qui lui paraissait tant soit peu possible.

Nous passâmes dans la pièce affectée au service du rayon X et nous en revînmes bientôt, apportant au dentiste les plaques radiographiques, qu'il avait demandées. En les examinant, le dentiste (Docteur Dean) me dit: « Qui vous a extrait ces dents »? Car il venait de découvrir qu'un fragment d'aiguille hypodermique et deux parcelles d'émail se trouvaient enfouis dans la mâchoire. Après avoir extrait le tronçon d'aiguille, il constata qu'il était oxidé et que des fibres musculaires de la gencive radiographiée étaient gangraineuses. Le nettoyage de la partie infectée dura trois heures.

Nous allions quitter le bureau lorsque le médecin me dit de ne pas être surprise si je me sentais la figure engourdie, car l'opération, pratiquée dans le voisinage immédiat des nerfs, serait seule la cause de ce nouveau malaise. Il me parla aussi

de son intention d'introduire, deux fois par jour, un drain dans ma gencive, afin de faciliter l'irrigation de la partie malade. C'était me dire que j'aurais à l'aller voir plusieurs fois avant que l'incision soit tout à fait cicatrisée.

Après deux jours, je retournais chez le dentiste. Cette fois, il eut peine à me reconnaître. La gencive était presque complètement guérie et ne laissait paraître aucun indice de paralysie ou d'infection. Au comble de la surprise, le dentiste s'exclama: « It is surely a freak of luck » (c'est sûrement un caprice du hasard).

L'état de mes yeux s'améliora si promptement que, au cours de la semaine même où s'opérait ma guérison, je pus entrer en retraite avec mes compagnes. Depuis bientôt cinq ans, je n'ai ressenti ni douleur, ni le moindre malaise de nature à me rappeler cette dure épreuve. [1]

Je sens que je ne pourrai jamais assez remercier notre chère Mère Gamelin pour m'avoir ainsi fait recouvrer la vue tout en sauvegardant ma vocation.

Sœur Marie-Algise
Sœur Miriam-de-Béthanie
Sœur Élisabeth-de-la-Providence
Sœur Marie-Mildred, maîtresse des novices

(Traduit de l'anglais)

---

[1] Sœur M.-Algise est professe depuis le 19 juillet 1926.

Mère Praxède-de-la-Providence
et
guérison de Sœur Lambert

Le nom de Sœur Praxède-de-la-Providence (Desanges Lamothe) est déjà mentionné aux pages 65 et 384 du présent volume; cependant, afin de mieux préciser le fait que nous allons relater, nous croyons opportun de citer d'abord quelques extraits d'une biographie rédigée en 1892 d'après les récits de témoins oculaires et les rapports textuels de nos annales tant de la maison mère que de la mission de Vancouver.

Sœur Praxède était la nièce de Mgr Prince. Grâce à sa vertueuse mère, elle fut formée dès son enfance aux pratiques des vertus chrétiennes ainsi qu'aux travaux de la vie domestique. Orpheline de mère à l'âge de treize ans et, dès ce jour, chargée du soin de la maison paternelle, elle s'acquitta de ses fonctions comme aurait su le faire une personne d'expérience. A l'âge de seize ans, elle passait pour une parfaite ménagère. Son instruction, quoique rudimentaire, lui fut profitable, car, de même que sa tenue et ses manières, son langage était soigné. Ces qualités et plus encore son esprit, son jugement, son amabilité, ses connaissances pratiques et sa conduite irréprochable la firent apprécier dans le monde. On s'attendait

à la voir bientôt s'établir avantageusement lorsque, en 1843, son frère ainé, l'abbé Esdras Lamothe, ordonné en 1841, fut nommé à la cure de Saint-Aimé-de-Richelieu. L'un des premiers soins du nouveau pasteur fut d'installer son père et sa sœur Desanges dans son presbytère. Celle-ci devenue ménagère de son frère trouva des charmes à la pieuse solitude qui la séparait du monde. Ce genre de vie lui paraissant favorable à l'œuvre de sa sanctification, elle songea à l'adopter pour le reste de sa vie. Ce rêve dura quelques mois seulement, car la Providence ne tarda pas à manifester d'autres desseins. Le 10 février 1844, l'abbé Lamothe, âgé de 28 ans à peine, succombait aux étreintes d'une pneumonie, contractée en visitant les malades. La mort de ce digne prêtre désorientait sa dévouée sœur que rien n'attirait dans le monde. Après avoir consulté Mgr Prince, alors supérieur de notre communauté naissante, elle se dirigea vers la Providence. Admise au postulat par Mère Gamelin, elle y fit son entrée le 16 septembre 1845. Son temps de probation fut privilégié, on le conçoit, car Mgr Prince s'intéressait en particulier à cette aspirante, sa nièce de prédilection. Désirant la faire bénéficier de son expérience de directeur, il voulut qu'elle égalât, en humilité, simplicité et charité, les plus ferventes Servantes des Pauvres. A cette fin, évidemment, les pratiques les plus renonçantes étaient souvent exigées de la jeune novice; ce qui fit dire

à Mère Caron: « Ce n'est pas avec du sucre que Monseigneur dirige sa nièce ». Si l'on s'en rapporte au témoignage de nos chroniques et de nos traditions orales, on peut dire sans exagération que Sœur Praxède fut un modèle des vertus fondamentales de notre Institut et que, depuis son entrée au noviciat jusqu'à sa mort, elle poursuivit l'œuvre de sa perfection sans jamais se ralentir.

Sœur Praxède – ainsi nommée par Mgr Bourget – fit profession le 21 juillet 1847. A cette date, elle faisait partie du contingent religieux chargé de soigner les immigrants victimes du typhus; elle-même fut atteinte de l'épidémie. L'année suivante, elle fut nommée supérieure du couvent de la Longue-Pointe, c'est-à-dire de la maison alors située à l'endroit appelé aujourd'hui (1929) *Parc Dominion*. C'est encore Sœur Praxède qui, en 1852, aménagea cette maison pour y recevoir des malades, après le transfert du pensionnat au village de la Longue-Pointe. Rappelée à l'Asile de la Providence en 1855, elle y exerça les fonctions d'aumônière des pauvres et d'hospitalière des dames pensionnaires.

Antérieurement, Mgr Magloire Blanchet, évêque en Orégon, avait obtenu, mais sans résultat pour ses missions, des Sœurs de la Providence pour son diocèse [1]. En 1856, le saint évêque ré-

[1] Affaire du Chili.

clama la même faveur. La plupart des Sœurs s'offrirent pour les missions orégoniennes, mais trois seulement furent acceptées et Sœur Praxède-de-la-Providence fut de ce nombre. Deux postulantes se joignirent volontairement à ce groupe.

Qui dira le mérite d'un si grand sacrifice? Le voyage de l'Orégon était alors si long et si périlleux, qu'en partant pour ces régions, nos Sœurs croyaient qu'elles n'en reviendraient jamais. La scène des adieux, le 26 octobre 1856, fut imposante. Mgr Bourget encouragea et bénit les jeunes missionnaires, puis, avec une sainte délicatesse, il chargea Mgr Prince, alors évêque de Saint-Hyacinthe, de leur remettre l'acte de leur obédience. Après cette formalité, Mgr Prince bénit les intéressantes voyageuses et leur dit: *Allez, mes chères filles, faire honorer la Sainte Trinité. Vous êtes heureuses de faire un sacrifice en faveur de ce pauvre pays abandonné. Quand il n'y aurait qu'une âme à sauver, vous ne devriez pas balancer. Ne craignez rien; vous aurez les saints Anges de ces pauvres peuples qui vous accompagneront. Et vous, ma chère nièce,* dit-il à Sœur Praxède, *je me trouve heureux de vous offrir en ce moment, espérant que, par vous, je contribuerai à la mission de l'évêque qui a tant souffert pour ce pays.*

Le 8 décembre 1856, nos courageuses Sœurs arrivaient au fort Vancouver. L'Orégon, encore

au début de sa civilisation, était habité par des sauvages. Les colons étaient rares et dispersés ça et là, dans ces vastes régions.

Dix années se passèrent dans la pauvreté et les privations de toutes sortes; mais, comme chaque souffrance coïncidait avec un accroissement de bien spirituel, les consolations abondaient.

En 1866, Sœur Praxède fut investie de la charge de *Vicaire* pour les maisons de la Providence existantes en Orégon. Elle devait aussi administrer directement la maison de Vancouver, son domicile habituel. Elle s'acquitta de ces obligations durant quinze ans (de 1866 à 1881), puis elle remplit le rôle d'assistante jusqu'à la fin de sa vie. Nous parlerons peu de ses travaux ardus et multiples, nous bornant à citer des faits de nature à faire connaître l'esprit qui l'animait.

Devenue Mère vicaire – nous dirions aujourd'hui: Supérieure provinciale – elle continua d'être pour sa communauté un modèle de fidélité à la règle, ce qui ne l'empêchait pas de conduire avec habileté les affaires religieuses et temporelles de ses maisons. Comme elle confiait les intérêts de ses établissements aux soins de la Providence, les Sœurs furent souvent dans l'occasion de voir éclater sa piété. Des témoins dignes de foi ont affirmé que la dévotion de Sœur Praxède avait obtenu des faveurs qui tenaient du prodige. A ce propos, citons des faits.

Ayant appris qu'à Seattle, ville encore à son début, on voulait fonder un hôpital, Mère Praxède demanda à Dieu, par l'entremise de saint Joseph, d'inspirer aux conseillers de la ville de confier cette œuvre aux Sœurs de la Providence. Bien que son désir lui parût humainement irréalisable, elle renouvelait, d'un jour à l'autre, sa demande. Comme, un beau matin, elle priait dans la chapelle, elle s'adressa à Notre-Seigneur et lui dit avec une sainte audace: « Il est temps, mon bon Jésus, de nous donner l'hôpital de Seattle ». Le même jour, dans la soirée, on lui apporte un télégramme de Seattle, invitant les Sœurs de la Providence à se charger de l'établissement projeté et demandant une réponse immédiate. Hélas! comme on le voit, la faveur obtenue comportait, pour les Sœurs, l'ennui de ne pouvoir affirmer leur consentement avant d'en avoir obtenu la permission de la maison mère. Mère Praxède, ne sachant comment sortir de cette impasse, pria saint Joseph de débrouiller cette affaire. « Bon saint Joseph, » lui dit-elle, « je ne m'attendais pas d'être prise à la gorge comme cela. Vous me voyez maintenant dans un nouvel embarras. Vous serez donc obligé de me suggérer les moyens à prendre pour l'exécution de cette œuvre. » Nous ignorons comment s'y prit saint Joseph, mais tout le monde sait que, de nos jours, notre hôpital de la Providence de Seattle est l'un des plus importants de la côte du Pacifique.

Une autre fois, une Sœur malade arrive, très souffrante, de sa mission. Elle vient trouver sa bonne Mère pour lui exposer l'impossibilité où elle se trouve de continuer sa besogne. La compatissante supérieure l'écoute avec bonté, puis, le cœur gros et les yeux pleins de larmes, elle lui dit, en soupirant: « Ma chère Sœur, que faire? Je n'ai personne pour vous remplacer; pauvre enfant!» Voyant l'embarras et le chagrin de sa supérieure, la Sœur reprend: « Eh! bien, ma Mère, je vais essayer de continuer à remplir mon office ». Et la malade s'en retourne ressentant une douleur de plus: celle qu'éprouve Mère Praxède de ne pouvoir la faire reposer. Mais, de retour à sa mission, quel n'est pas son étonnement de se sentir assez bien pour s'acquitter de son emploi comme par le passé! « Alors, » disait cette religieuse, « j'attribuai aux prières de Mère Praxède ce mieux subit qui me permettait de reprendre mes travaux. »

La foi était le mobile de sa conduite. Elle aimait les pauvres parce qu'ils sont les membres souffrants de Jésus-Christ et elle les assistait pour la même raison. Un jour, pénétrée de compassion pour des orphelins délaissés, elle les adopta en dépit des réclamations de la prudence humaine à qui elle imposa silence en disant: « Je les accueille en l'honneur du Sacré-Cœur pour qu'il détourne l'inondation qui nous menace et pour qu'il protège

notre moisson ». Et cette double faveur lui fut accordée contre toute prévision.

Elle avait toujours à sa portée des aumônes qu'elle réservait afin de les passer à la visitatrice des pauvres, quand celle-ci avait épuisé ses ressources. Elle s'informait encore à cette même officière des besoins de ceux qu'elle visitait et tâchait de trouver moyen de les soulager tous. La charité de Mère Praxède pour les indigents et les malheureux allait de pair avec ses autres vertus; c'était une vraie fille de saint Vincent de Paul. Qu'elle fût supérieure, ou assistante, ou simple novice, partout et toujours la reine des vertus brilla chez elle d'un vif éclat. « Notre chère Mère, » disent les Sœurs, « aimait tout le monde et tout le monde l'aimait ».

Elle aimait surtout les orphelins, qui souvent l'entouraient, attirés par ses bontés. « Pauvres petits, » disait-elle, « soyons pour eux de véritables mères. Usons de patience à leur égard. Si nos mères nous avaient traitées toujours avec rigueur, qu'aurions-nous fait de bon?... » Les petits qu'on lui envoyait pour les punir sortaient ordinairement de sa chambre avec un bonbon qu'ils venaient de gagner en promettant d'essayer *un peu* de se corriger. En ces occasions, la bonne Mère, en signe de paix, les baisait au front, disant: « C'est la place du baptême ». Nous présumons qu'elle priait pour l'amendement de son petit peuple, car ses procédés,

plus maternels que répressifs, produisaient de bons résultats.

L'humilité de Mère Praxède mérite qu'on en cite un exemple. Parfois, au début des fondations de nos établissements en pays lointains, les jeunes missionnaires représentaient à Mère Caron que leur ignorance de la langue anglaise les intimidait. « Eh bien! vous travaillerez en français », leur répondait la chère Mère, pour les rassurer. Or, Mère Praxède dut travailler en français toute sa vie, car elle ne parvint pas à savoir l'anglais suffisamment pour s'en servir en traitant avec les gens d'affaires. Il est aisé de concevoir ce qu'elle dut souffrir en exerçant la charge de supérieure dans ces conditions. Ses quinze années d'administration provinciale n'en furent pas moins fructueuses, car ses talents, sa perspicacité, son obéissance aux supérieures majeures et son abandon aux décrets de la Providence lui faisaient surmonter les difficultés les plus épineuses. Elle aurait eu de bonnes raisons à faire valoir pour s'excuser de ses insuccès dans l'étude de l'anglais; mais, dans son humilité, elle s'en accusait comme d'une négligence qu'elle voulait réparer. A cette fin, elle stimulait de tout son pouvoir les efforts des Sœurs canadiennes pour apprendre l'anglais et ceux des Sœurs américaines pour apprendre le français. Les unes et les autres s'y mettaient de tout cœur et la chère Mère les applaudissait.

Mère Praxède était très sensible. Elle pleurait avec celles qui pleuraient et se réjouissait avec celles qui se récréaient; mais elle était en même temps ferme et énergique pour déjouer les ruses du démon, secouer les faiblesses de la nature et faire la guerre à l'amour-propre. Elle agissait néanmoins toujours avec bénignité, ayant pour principe d'adoucir à ses Sœurs, autant qu'il était en son pouvoir, les rigueurs de la souffrance, quelle que fût la cause qui la produisait. Ainsi, se trouvant un jour dans une de ses missions, où l'on gémissait sous le poids d'intenses tribulations, elle témoigna aux Sœurs sa sympathie, puis, après les avoir encouragées à supporter patiemment leur adversité, elle leur dit: « Maintenant vous allez prendre un grand congé pour vous dilater dans le Seigneur et montrer au bon Dieu que ses coups ne vous font pas perdre la joie et la paix intérieure ». Se mettant elle-même en frais de les amuser, elle ajouta: « Réjouissons-nous, mes chères Sœurs, en l'honneur de nos épreuves, en l'honneur de la visite du bon Dieu! » Les Sœurs, qui ne s'attendaient pas à cette invitation, en furent un moment interdites; mais, devant l'exemple de la chère Mère vicaire, la gaieté prévalut et toutes s'acquittèrent du devoir que leur imposait leur bonne Mère.

« Pour gagner le ciel, » disait-elle en une circonstance, « il faut souffrir. Peines, sacrifices, mortifications offerts à Dieu sont autant d'échelons

vers le ciel. Si nous ne voulons rien souffrir, quand arriverons-nous en haut?... N'ayons donc pas peur de la souffrance; soyons même bien aises, au contraire, de monter plusieurs échelons par jour ».

Pour inspirer aux jeunes Sœurs l'esprit de notre sainte vocation, Mère Praxède répétait souvent: « Nous autres, Sœurs de la Providence, notre vocation est de souffrir, si nous voulons ressembler à notre Mère des Douleurs, qui a toujours souffert ici-bas. Cependant », ajoutait-elle, « je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire exprès pour nous faire souffrir. La pauvre nature, avec son cortège de misères, y met assez du sien pour faire toute seule la besogne. »

N'allons pas nous imaginer que Mère Praxède était exempte de peines intérieures. Elle eut, comme tout être ici-bas, ses heures d'angoisses et de tristesse morale. Elle cachait dans le Cœur de Jésus les souffrances de son âme sensible, mais ceux qui l'entouraient pouvaient les entrevoir, car, elle-même l'a avoué, quand le souffle de la tempête s'élevait dans son for intérieur ou que le vent de la contradiction menaçait d'en troubler la sérénité, elle aimait à chanter des cantiques de nature à ranimer son courage et, partant, à lui faire supporter généreusement les ennuis. Elle aussi, n'en doutons pas, avait à combattre des ennemis; et c'est pourquoi, bien que si bonne et si compatissante pour le prochain, elle était sévère pour elle-même. Pour

la même raison, elle était mortifiée. Un esprit droit comme le sien ne se laisse jamais prendre aux fausses lueurs d'un bien imaginaire. Mère Praxède savait que, pour une religieuse, la mortification la plus méritoire comme la plus agréable à Dieu est celle d'un esprit soumis et d'un cœur docile dans l'accomplissement du devoir. Avant tout, elle était ponctuelle, silencieuse, recueillie. Son habituelle mortification, c'était encore son dévoûment au personnel de sa vicairie, ainsi qu'une assiduité au travail moralement incompatible avec les souffrances auxquelles elle fut toujours en proie et qui redoublèrent d'intensité au déclin de sa vie. Alors même, malgré ses infirmités, elle trouvait moyen d'échapper aux attentions de son entourage. Ainsi, très aimablement, au cours d'un entretien, elle parvint à sacrifier une berceuse dont on voulait lui imposer l'usage. Certains traits, luisant ça et là, comme des éclairs dans la nuit, indiquent les progrès de cette digne Mère dans la voie du renoncement. Mais la modestie et l'humilité jettent devant nous le voile impénétrable du secret... Puis vinrent les dernières années de son existence, où, dans l'ombre et le silence d'une vie commune, elle donna constamment les plus beaux exemples d'abnégation.

La nature avait doué Mère Praxède d'une constitution robuste, mais des travaux au-dessus de ses forces et des fatigues inouïes, qu'elle endura

au début de la fondation de Vancouver, lui firent contracter une infirmité qui dura trente deux ans, c'est-à-dire de 1857 jusqu'à sa mort.

Les Sœurs ont recueilli avec amour les touchantes pensées que Mère Praxède exprimait parfois au cours d'intimes causeries. Voici quelques-unes de ses réflexions.

« A la mort, les choses nous paraissent bien différentes... Oh! comme nous nous réjouirons alors d'avoir fait des sacrifices et d'avoir passé pour folles aux yeux du monde!... »

« N'êtes-vous pas contente de souffrir? » disait Mère Praxède à une personne éprouvée. « Voyez donc comme Notre-Seigneur vous aime; car, s'il ne vous aimait pas, il ne s'occuperait pas de vous. Quel malheur ce serait, n'est-ce pas? »

« Quand nous avons quelque affliction, quand nous souffrons, nous pouvons dire avec assurance: *A cette heure, je suis tout près de Jésus; je l'aide à porter sa croix. Il m'en fait sentir le poids; mais ne dois-je pas me trouver heureuse de partager le fardeau de ses douleurs, quand ce bon Sauveur a bien voulu se charger de celui de mes péchés?* »

Une jeune Sœur disait un jour à Mère Praxède: « Ma Mère, le bon Dieu me donne tant de consolation à l'Hôpital que, moi, j'ai peur d'avoir ma récompense ici-bas ou du moins de perdre beaucoup de mérites. » – « Tenez, ma petite Sœur, » lui

répond la bonne Mère, « je vais vous donner un moyen sûr d'amasser beaucoup pour le ciel... Mettez tout ce que vous ferez, direz, verrez ou entendrez, que ce soit douceur ou amertume, succès ou revers, bienveillance ou rebuts, remercîments ou injures, mettez tout à la banque du Sacré-Cœur. Vous verrez avec étonnement, à votre dernier jour, quel énorme capital vous aurez entassé en sanctifiant ainsi tous ces petits actes qui composent vos journées et dont vous ne vous souvenez plus le soir. »

Avant de partir pour sa dernière visite à la maison mère, en 1878, elle dit aux novices et aux postulantes: «... Mes petites Sœurs, soyez bonnes... remplissez vos devoirs de novices avec toute la perfection dont vous êtes capables. N'ayez pas peur de vous humilier, de vous renoncer, de vous mortifier. Plus tard, ne l'oubliez pas, vous serez ce que vous aurez été novices. Donc, habituez-vous de bonne heure à être ferventes et régulières... Rappelez-vous que les épreuves sont nécessaires. Je vous dirai même qu'une religieuse sans épreuves est comme un homme qui, perclus de ses jambes, serait en même temps privé de ses béquilles. Cet homme en a absolument besoin; s'il échappe une de ses béquilles, il trébuche, il tombe et il se hâte de la reprendre pour être capable d'avancer. Ainsi, mes petites Sœurs, si vous n'avez pas d'épreuves, craignez que les infirmités et les faiblesses de la

nature n'entravent et n'arrêtent votre marche vers le ciel... Que vos cœurs soient comme des parterres renfermant les plus belles fleurs, surtout le lis qui, entre toutes les fleurs, attire les regards de préférence... »

Durant les trois dernières années de sa vie, de fréquentes douleurs, aiguës, la faisaient défaillir. On s'apercevait ordinairement de ces crises par la contraction de ses traits. Malgré ses souffrances, la courageuse Mère remplissait ses devoirs d'office avec une ardeur étonnante. Que d'application elle apportait à ses ouvrages! Malgré ses occupations, elle trouvait moyen de venir en aide aux religieuses surchargées. Ainsi, c'était cette bonne Mère qui, après avoir répondu aux exigences de son emploi, raccommodait les chaussettes des vieillards. Poussée par la charité, elle ne s'épargnait pas. Parfois, elle se sentait tellement fatiguée qu'elle s'arrêtait en chemin. A celles qui voulaient l'aider elle répondait: « Je m'en irai bien seule ». L'une de ses plus grandes peines fut de se soumettre aux ordres qui la dispensaient de certaines pratiques de la vie commune. N'ayant pu, à cause de sa faiblesse, suivre les exercices de la retraite en 1889, elle dit aux Sœurs: « Maintenant, je ne désire plus rien. Je m'abandonne entre les mains de Dieu. »

Le 23 septembre, jour anniversaire du décès de Mère Gamelin, elle se rendit à la chapelle à

quatre heures de l'après-midi, pour le salut du saint Sacrement. Une défaillance l'obligea de sortir à la fin du *Tantum ergo.* Une demi-heure après, elle fut administrée. Le lendemain, à quatre heures du matin, elle demanda la sainte communion, qu'elle reçut avec une piété angélique. Puis elle invoqua le Sacré-Cœur de Jésus, Notre-Dame de la Merci, dont on célébrait la fête ce jour-là, et saint Joseph. Elle dit aussi: « Notre bonne Mère Gamelin, assistez-moi! »

Les Sœurs priaient auprès d'elle, mais aucune des autorités, qu'elle vénérait, n'était là pour l'assister: car Mgr Junger, évêque de Vancouver (Wash), le R. P. Schram, aumônier de la communauté, Mère Joseph-du-Sacré-Cœur, compagne missionnaire fondatrice, et la supérieure, Mère Jean-de-la-Croix, s'occupaient au loin d'affaires importantes. Quatre jours auparavant, Mère Praxède, dont nul indice ne faisait prévoir une fin aussi prochaine, avait vu s'éloigner Mère Marie-Godefroy, qui venait de visiter nos maisons de l'Ouest. Malgré ses souffrances, la chère malade parlait aux Sœurs pour les encourager et les consoler. « Mon sacrifice est bien grand, » leur dit-elle, « de mourir en l'absence de mes supérieures et de nos pères spirituels. C'est Dieu qui le veut; que sa sainte volonté soit faite! » Les Sœurs l'ayant priée de leur donner quelques avis, elle leur répondit: « Que puis-je vous dire après les belles conférences que vient de nous

donner notre Mère générale?...Elle n'a rien oublié... Cependant, puisque vous le voulez, je vous recommande de vous aimer les unes les autres... de ne pas faire aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes... Aimez et respectez vos supérieures... Aimez votre devoir et soyez charitables si vous voulez attirer les bénédictions du ciel sur nos missions. »

Profitant de l'occasion, pour s'humilier, elle dit encore: « Il me semble que, si j'avais su vaincre mon amour-propre, j'aurais mieux appris l'anglais: la crainte de faire des fautes m'empêchait de parler cette langue... »

Ce même jour (24 septembre 1889), elle expirait, à huit heures dans la matinée, laissant les Sœurs plongées dans la douleur. Ses restes reposent dans le cimetière de la communauté à Vancouver. Le sentier qui conduit à sa tombe est bien connu.

L'affection et la reconnaissance que la bonté de Mère Praxède lui avait acquises restent gravées dans tous les cœurs. Le souvenir de sa personne, identifié à celui de ses vertus, ne pourrait non plus s'effacer. « Nous ne saurions exprimer », disent les Sœurs de son temps, « combien fut douloureuse sa disparition au foyer que, depuis tant d'années (1856 à 1889), elle vivifiait de sa charité. »

La chère Mère avait dit à ses Sœurs: « Si Dieu

me fait miséricorde, je ne vous oublierai pas là-haut ». La guérison dont nous insérons ici l'historique semble être, en quelque sorte, une réponse à sa promesse.

Hôpital de la Providence
Seattle, Wash.
3 novembre 1929.

Mère Amarine, supérieure générale

Bien-aimée Mère,

Ma Sœur Supérieure m'a fait connaître votre désir d'avoir une relation écrite de ma guérison obtenue par l'entremise de ma chère Mère Praxède [1]. C'est pour moi un devoir bien doux de vous faire parvenir ces détails ainsi que les certificats des médecins; puissent ces quelques lignes aider à faire connaître les vertus de cette chère Mère que j'estime à l'égal d'une sainte. Je compte sur votre indulgence pour excuser les fautes que vous ne manquerez pas de rencontrer en ces pages.

Depuis plus de quatre ans, je souffrais de maux d'estomac; la douleur aiguë qui suivait chaque repas était si violente que je préférais parfois

[1] Mère Praxède-de-la-Providence No 26.

souffrir de la faim que d'endurer cette souffrance; durant les derniers six mois surtout, l'eau même que j'avalais me causait des douleurs.

Je gardais le lit depuis plusieurs semaines, trouvant ma consolation dans l'union de mes souffrances avec celles de mon divin Époux, quand, le 28 janvier 1907, Mère Marie-Eugène, alors supérieure provinciale, me conseilla de faire une neuvaine à Mère Praxède et d'écrire en même temps à ma famille pour mettre les miens au courant de ma condition de santé. Vous dire ce que j'éprouvai en entendant le nom de Mère Praxède (je ne la connaissais pas) est impossible. Déjà j'avais grande confiance que la Volonté de Dieu serait manifestée par l'intercession de cette chère Mère. Mourir, rester invalide ou guérir, telles étaient les trois alternatives qui se présentaient à mon esprit; je ne demandai pas ma guérison, j'étais parfaitement résignée à ce que Dieu voulait. Je ne me souviens pas avoir jamais prié avec autant de confiance et de résignation; les douleurs toutefois augmentaient toujours.

Le huitième jour, ma garde-malade, Sœur Rosanna, étant à faire sa lecture avec moi, ne savait que penser de mes souffrances, car je venais d'essayer de prendre un peu de liquide. Quelques minutes avant six heures p.-m., ma Sœur Ladislas entra dans ma chambre, m'apportant un verre

d'œufs fouettés qu'elle me présenta en me disant: « Il faut que vous l'ayez tout pris à mon retour. » Je pensai d'abord qu'elle voulait me jouer un tour et qu'elle reprendrait ce verre aussitôt, mais non, elle me le laissa et partit. Je me dis alors: Obéissance ne peut pas faire de tort, et tout de suite je commençai à boire la potion; à ma grande surprise, je n'éprouvai aucune difficulté à l'avaler et ne ressentis aucune douleur. « Je suis guérie! » m'écriai-je aussitôt. M'étant levée, je récitai le TE DEUM, m'habillai sans l'aide de personne et descendis au réfectoire des Sœurs. Il était six heures et vingt cinq minutes p.-m. Les Sœurs finissaient leur souper; en m'apercevant, elles durent penser que je perdais la tête. Qu'importe, je me sentais bien, pas même faible, c'était comme si je venais de me lever après une bonne nuit de sommeil. Je ne puis dépeindre ce que je ressentis alors...

Le lendemain matin, sans éprouver aucune fatigue, je me levai à cinq heures, fis le chemin de la croix, exercice que j'avais l'habitude de faire tous les jours, et, après la messe, je pris un bon déjeuner, faisant honneur à tous les plats de la table; il ne s'ensuivit aucune douleur.

Chère Mère, le souvenir de cette grande faveur me fait verser des larmes de gratitude chaque fois qu'il revient à mon esprit, même après vingt deux ans. Notre chère Mère Praxède doit être bien puissante auprès du Cœur de Jésus et je la

prie souvent d'intercéder pour moi dans les circonstances difficiles.

Ma chère Mère, je me permets de vous demander ici si vous pourriez disposer en ma faveur d'une petite relique de ma chère Mère Praxède, car je viens de perdre celle que j'avais. J'ai son portrait et sa biographie que je relis de temps à autre et toujours à ma retraite annuelle. Je voudrais tant imiter ses vertus, surtout sa charité envers ses Sœurs et les pauvres!

Je regrette d'avoir été si longue, mais je ne savais pas au juste ce que vous désiriez. Tous les faits sont encore frais dans ma mémoire et le seront toujours. Croyez que ma gratitude pour cette chère Mère augmente avec le temps.

Je me souscris bien respectueusement,

Votre fille dévouée en N.-S.,

(Signé) Sœur Lambert, f.c.s.p.

Sisters of Charity
Providence Hospital
17th and East Jefferson St.
Seattle, Wash.
February 5th 1907

To whom it may concern

This is to certify that after repeated examinations of Sister Lambert during the year 1905 I found her suffering from complete obstruction of the stomach, undoubtedly caused by gastric ulceration. Her vitality was exhausted from inability to retain food and as a dernier resort gastro-enterostomy seemed absolutely necessary. The above diagnosis has been made by other physicians in which diagnosis I had to occur.

After several weeks of interval I again saw Sister Lambert but not in bed. She was up and about and much to my surprise she was well. She could eat any food without distress and the pyloric stenosis had vanished.

As a catholic physician, I have only one explanation and that is: Sister Lambert was cured by supernatural aid, it was a miracle due to the intercession of Mother Praxedes. This is my firm belief and will be as long as I live.

Yours kindly with greeting

(Signed) C.N. Suttner B.S. M.D.

This is to certify that I am a physician and surgeon of Walla Walla and have practiced medicine and surgery in this town for a period of 25 years and have had the usual experience of a man of a fairly large practice.

At St. Mary's Hospital of this place, an institution in charge of the Sisters of Charity, I was consulted by Sister Lambert about a year ago. Her symptoms were vague and obscure and her exact condition was extremely difficult to determine. A year or so previous to the time I first saw her she had sustained an operation for appendicitis by an other surgeon without benefit or relief to her symptoms; I have not been able to find out the condition of the appendix when removed. Sister Lambert was unable to take any nourishment and what little she did take caused her great suffering. Her emaciation was extreme and her weakness very pronounced. There was a marked ptosis of the stomach and the dragging down of this organ produced a pyloric obstruction. She was an extremely obedient and careful patient and rendered her attending physician every assistance in her power, by carefully following with absolute correctness all instructions. In spite of all she continually lost ground and was confined to her bed all the time. None of the means employed seemed to give her the slightest relief and I informed her attendants

that the case seemed to me to be hopeless and nothing could be expected from any form of medical treatment.

Theoretically, an opening in the posterior wall of the stomach connecting with the duodenum was indicated. This I was opposed to, as I was satisfied the result would be disastrous; from some induration and hardness in the region of the pyloric I feared the development of a malignant.

I finally discontinued all treatment and suggested that the best results would probably be obtained by careful nursing.

After a short interval the Sisters informed me that Sister Lambert had decided to pray for supernatural aid, through the intercession of Mother Praxedes and from that time, she commenced to improve and her progress to recovery was rapid and uninterrupted. She was able to eat anything that she desired, rapidly improved in strength, and within a couple of months was performing all of the duties required of her as Sister attending the sick in the hospital. I am convinced that at the present moment she is entirely recovered and that all her past symptoms have disappeared.

(Signed) Dr Keylor M.D.

This is to certify that I treated Sister Lambert for six months without any result. She was suffering from pyloric obstruction due to ulceration of the stomach. Her vitality was exhausted from inability to take and retain nourishment; as a last resort gastro-enterostomy seemed absolutely imperative. After few days of interval in which Sister Lambert prayed for supernatural aid through the intercession of Mother Praxedes, I saw Sister Lambert up and at work; much to my surprise, she was well; she could eat food without distress; all symptoms of pyloric obstruction had vanished.

(Signed) Dr E.E. Shaw M.D.

II

PREMIERS LIEUX DE SÉPULTURE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL

HISTORIQUE DES PREMIERS LIEUX DE SÉPULTURE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE

1. — LE CAVEAU SOUS LA CHAPELLE DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE (de 1847 à 1854). Ce cimetière fut inauguré par l'inhumation de Sœur de l'Assomption (C. Brady), la première Sœur décédée dans notre Institut (le 18 août 1847). En 1854, le caveau contenait les restes de quinze religieuses y compris ceux de Mère Gamelin. Cette même année (1854), les autorités civiles de Montréal commencèrent, paraît-il, à refuser les permis de sépulture dans les Institutions. Les inhumations de ce genre étaient également interdites dans la capitale du Chili, où notre communauté possédait déjà un établissement. C'est pourquoi Mère Larocque, décédée à Santiago, en 1857, fut inhumée dans un enclavement du terrain des Sœurs, érigé en cimetière, le jour même des funérailles de cette regrettée Mère [1].

2. — L'EGLISE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL (de 1854 à 1858). Dans cette église, furent inhumées nos Sœurs: Abraham (M.-A. Caron), en 1854, – Marie-Camille (M.-A. Keenan), en 1857, – Laurent (E. Riopel) en 1858. Toutes les trois décédées à l'Asile de la Providence.

---

[1] En 1849, Sœur Jean-de-Dieu (M. Lefebvre) fut inhumée à Laprairie, où elle mourut, victime du choléra.

3.—LE CAVEAU DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE (deuxième fois). En 1859, les autorités civiles de Montréal permirent deux inhumations dans le caveau de l'Asile; celles de Sœur Marguerite (M. Lymann) et de Sœur Marie (A. Désy).

4.—UN PREMIER CIMETIÈRE DE LA PROVIDENCE A LA LONGUE-POINTE (de 1859 à 1861). Le 15 juin 1859, le Conseil de la maison mère, présidé par Mère Philomène, décidait que *le cimetière de la communauté serait à la Longue-Pointe.* On clôtura, dans la prairie que possédaient les Sœurs, un terrain d'un demi arpent carré et l'on y construisit une chapelle, de dix huit pieds par douze, dont la cave devait servir de charnier, en hiver. Ce cimetière attenait, au sud, au jardin des Sœurs et, à l'est, à la terre de M. Vinet. Trois religieuses seulement y furent sépulturées: Sœur Marguerite-du-Sacré-Cœur (Marguerite Hanley), sourde-muette, Sœur Demers, novice, et Sœur Athanase (Pélagie Mercier) [1].

5.—LE CAVEAU DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE, troisième fois (de 1861 à 1872). Un événement mémorable, mais ne concernant pas les Sœurs de la Providence, fut cependant pour elles

---

[1] Sœur Athanase était la sœur de feu l'honorable Honoré Mercier, premier ministre de la province de Québec de 1887 à 1891; décédé le 30 octobre 1894.

l'occasion d'un retour au caveau de l'Asile comme lieu de sépulture. Le 31 janvier 1861, avait lieu la translation des restes de 181 Sœurs de l'Hôtel-Dieu exhumés des caveaux de l'ancien monastère, rue Saint-Paul, pour être inhumés dans les voûtes souterraines du nouvel Hôpital, au Mont Sainte-Famille. Ce transfert fit entrevoir aux Sœurs de la Providence la possibilité pour elles d'obtenir le privilège, dont jouissaient les Sœurs Hospitalières, d'inhumer des corps dans leur église. Cette permission fut, en effet, accordée à notre communauté; néanmoins, il fallait, de nécessité, se conformer aux règlements civils concernant ce genre de sépulture; c'est pourquoi, l'on fit construire, dans le caveau de l'Asile, du côté de l'évangile, un enfeu en briques, espèce de charnier mesurant 7½ pieds de hauteur, 20 pieds de longueur et 9 de profondeur; il fut inauguré dès 1861 comme l'atteste le présent acte:

Le onze mars mil huit cent soixante un, nous, soussigné, prêtre et chapelain de cette Communauté, avons exhumé les corps de Sœur Marguerite Lefebvre, dite Sœur Jean-de-Dieu, du cimetière de la Prairie de la Magdelaine [1], Sœur Marguerite Hanley, dite Sœur Marguerite-du-Sacré-Cœur, de Sœur Tharsile Demers, de Sœur Pélagie Mercier dite Sœur Marie-Athanase, de leur cimetière de St-François d'Assise de la Longue-

[1] Voir page 134.

Pointe, dans leur église de la Providence; et, après une absoute solennelle chantée sur les dits corps, Nous les avons déposés dans la voûte de cette dernière église pour qu'ils y reposent en paix, avec ceux des autres Sœurs qui y sont déposés.

Hicks

A cette date (11 mars 1861), les voûtes de la Providence renfermaient les restes de toutes nos Sœurs défuntes, excepté ceux de Mère Larocque (voir page 441) et des Sœurs Abraham, Marie-Camille et Laurent. Les corps de ces trois dernières, déposés dans le sous-sol de l'église Saint-Jacques (voir page 441), n'en furent retirés qu'en 1862. Voici ce que nous apprennent nos chroniques à ce sujet: « Le 24 janvier 1862, on déposa, dans la salle de notre communauté, les restes des chanoines Hyacinthe Hudon et F.-X.-Romuald Mercier, exhumés des voûtes de l'église Saint-Jacques, à l'occasion des creusages et autres travaux exécutés pour la construction d'une basse-sacristie. Le matin du même jour, on sortit du sous-sol de cette église les corps de nos Sœurs Abraham et Marie-Camille. Comme rien n'indiquait l'endroit où reposait Sœur Laurent, on allait cesser les recherches déjà faites à son sujet, lorsqu'une Sœur en témoigna sa peine à Mgr Bourget. *Priez et vous la trouverez*, lui dit simplement ce bon Père. Une heure plus tard, des ouvriers découvraient une bière que les Sœurs identifièrent comme étant celle de Sœur Laurent.

Dans l'après-midi, les cercueils des deux chanoines, et ceux des trois religieuses, déposés dans la salle de communauté de l'Asile de la Providence, furent l'occasion d'une touchante cérémonie funèbre. »

Le lendemain (le 25), eurent lieu les inhumations dont voici les actes:

Le vingt cinq janvier mil huit cent soixante deux, nous soussigné, Évêque de Montréal, Prêtre et Chapelain de cette communauté, avons exhumé les corps de Monsieur Hyacinthe Hudon et de Monsieur Frs-Xavier-Romuald Mercier, de l'Église de Saint-Jacques, dans celle de la Providence: et, après une absoute solennelle chantée sur les dits corps, Nous les avons déposés dans les voûtes de cette dernière Église, pour qu'ils y reposent en paix jusqu'à leur nouvelle translation dans celles de la cathédrale [1].

Ig. Bourget

Le vingt cinq janvier mil huit cent soixante deux, nous soussigné, Évêque de Montréal, Prêtre et Chapelain de cette communauté, avons exhumé les corps des Sœurs Marie-Anne Caron dite Sœur Abraham, Mary Ann Keenan dite Sœur Marie-Camille, et Élise Riopel

---

[1] Sur la plaque marquant l'endroit de ces inhumations, on lit, avec les noms de MM. Hudon et Mercier, celui de M. Pierre Viau, chanoine honoraire, décédé le 13 juin 1849 et inhumé dans l'église Saint-Jacques. Mais nous n'avons pu trouver l'acte de son exhumation et de sa sépulture avec MM. Hudon et Mercier.

dite Sœur Laurent, de l'Église de Saint-Jacques dans celle de la Providence; et, après une absoute solennelle chantée sur les dits corps, Nous les avons déposés dans la voûte de cette dernière Eglise, pour qu'ils y reposent en paix, avec ceux de toutes les autres Sœurs qui s'y trouvent réunis...

Ig. Bourget

6. — DEUXIÈME CIMETIÈRE A LA LONGUE-POINTE, inauguré en novembre 1872 et appelé CIMETIÈRE SAINT-JEAN-DE-DIEU depuis l'érection de notre établissement Saint-Jean-de-Dieu en paroisse distincte. (Voir la note page 89.)

En 1872, le Conseil général, avisé par Mgr Bourget, décida que dorénavant *les Sœurs seraient enterrées à la Longue-Pointe, dans un cimetière spécial détaché d'une ferme appartenant à la maison mère et attenant à la Providence Saint-Isidore.*

Mère Thérèse-de-Jésus, alors dépositaire générale, en dressa le plan.

En réponse à des suppliques adressées aux autorités, religieuses et civiles, de Montréal, la communauté reçut les permis requis pour exhumer les corps des religieuses du caveau de l'Asile et pour les inhumer à la Longue-Pointe. Le 25 novembre 1872, commença la translation des ossements de 47 Sœurs (45 professes et deux postulantes). Pendant que les restes de nos regrettées Sœurs s'acheminaient vers un nouveau champ de repos, seule,

la tombe de notre vénérée Mère Fondatrice restait scellée, gardant le trésor que lui avait confié l'amour filial.

* * *

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MONSEIGNEUR BOURGET DANS LE CIMETIÈRE DES SŒURS. Au printemps de 1881, Monseigneur Bourget, en visite à Saint-Jean-de-Dieu, voulut aller prier sur la tombe de nos Sœurs. Sa Grandeur, entourée de prêtres et précédée d'un grand nombre de malades et de Sœurs, tant de la maison mère que du grand Hôpital, se rendit au cimetière de la communauté. Le saint prélat parut s'attrister à la vue du grand nombre de pierres tombales portant les noms de religieuses qu'il avait dirigées. Surmontant son émotion, ce vénérable Père dit aux Sœurs: « ...C'est pour moi un bonheur de voir cette demeure que vous avez préparée à celles qui vous ont précédées dans une vie meilleure. Depuis longtemps, je désirais que l'on consacrât à vos chères Sœurs défuntes un lieu solitaire où vous pourriez, en voyant leur tombe, penser davantage à elles, les soulager... Aussi, ai-je été heureux de voir leurs précieux restes sortis du caveau de l'Asile pour venir prendre place, ici, au rang d'honneur que vous leur avez décerné... Je ne puis m'empêcher de saluer ces saintes âmes qui, selon la croyance de saint Vincent de Paul, ne sont pas éloignées de leurs dépouilles mortelles.

Je me rappelle ces bonnes religieuses, dont j'ai eu l'occasion d'éprouver si souvent la patience et le dévoûment, en les employant à des œuvres de tout genre. Dieu, sans doute, les aura récompensées de leur zèle et de leur résignation. Mais, hélas! il faut être si pur pour entrer dans la gloire éternelle! Prions pour celles qui auraient encore quelque chose à expier. Quel trésor pour vous toutes, mes chères Sœurs, qui avez sous les yeux ce champ de la mort! »

S'adressant ensuite particulièrement aux Sœurs de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, notre Fondateur leur dit: « Des hauteurs de votre maison, vous pouvez contempler le lieu où vous viendrez, un jour, vous reposer de vos nombreux et si pénibles travaux...

Unissons maintenant nos prières, afin que le Dieu de toutes consolations accorde un lieu de rafraîchissement et de paix à vos chères défuntes. »

Le chant du *Libera* suivit cette touchante allocution. Les Sœurs qui assistaient à cette cérémonie en gardèrent un inaltérable souvenir.

DESCRIPTION DU CAVEAU

DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE EN 1930

Aujourd'hui notre caveau de l'Asile de la Providence est pourvu d'un autel fixe, de croix marquant les stations de la voie douloureuse, de gravures indiquant les pauses de la *Via Matris*, d'une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, d'une grande croix tumulaire mobile et d'une autre croix sur laquelle on lit:

HOMMAGE

DES

CONFÉRENCES ST VINCENT DE PAUL

A MÈRE GAMELIN

VISITE

A

L'ASILE

DE LA

PROVIDENCE

LE 19 JANVIER

1913

Comme nous le verrons plus loin, le caveau de l'Asile renferme, outre le tombeau de Mère Gamelin, ceux de plusieurs bienfaiteurs et bienfaitrices.

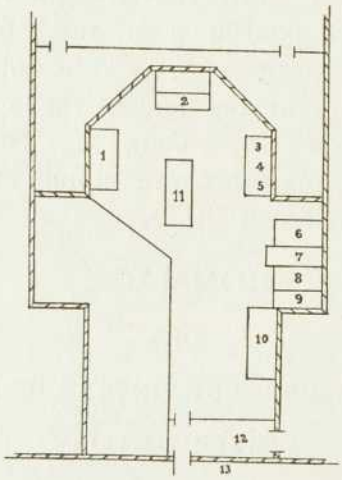

CAVEAU DE L'ASILE EN 1930

1. Tombeau de Mère Gamelin[1].— 2. Autel.— 3. Chanoine H. Hudon, V. G.— 4. Chanoine P. Viau.— 5. Chanoine F.-X.-R. Mercier.— 6. Demoiselles Berthelet.— 7. Mme D. Arnoldi.— 8. M. et Mme P.-J. Lacroix.— 9. Mme Coffin (Luce Guy). — 10. Mme L. Archambeault.— 11. Chanoine A.-F. Truteau, V. G. — 12. Corridor d'entrée. — 13. Grand corridor.

[1] Le tombeau de Mère Gamelin se trouve du côté de l'évangile, non de l'épître comme il a été dit par erreur dans un autre volume.

ÉPITAPHES DES TOMBES
QUE RENFERME
LE CAVEAU DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE

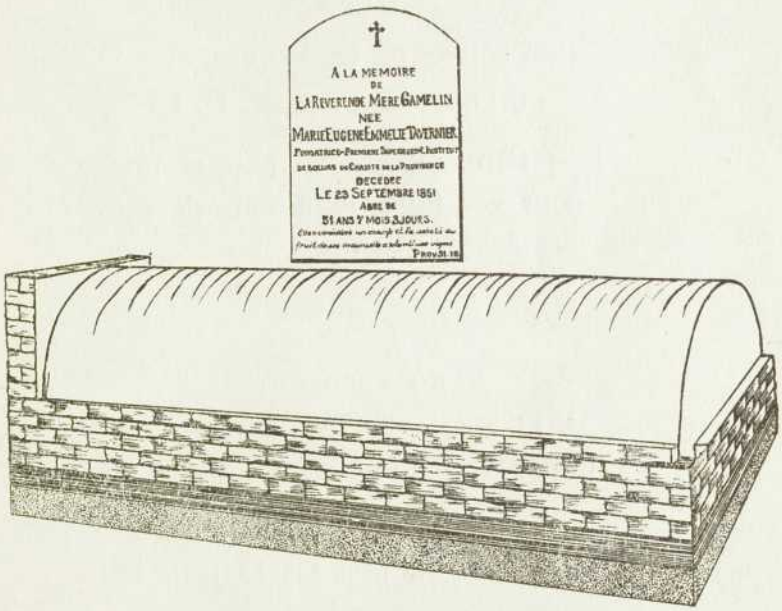

Elle a considéré un champ et l'a acheté du fruit de ses mains; elle a planté une vigne.

(Proverbe. 31, v. 16)

CI-GIT
LE RÉV. A. F. TRUTEAU
VIC. GÉN. DOYEN DU CHAP.
DE LA CATHÉD. DE MONTRÉAL
SUPÉRIEUR
DES SŒURS DE LA PROVIDENCE [1]
« DILEXIT NOS. Apoc. C. I »

Bon Père, reposez en paix et priez pour vos filles, les Sœurs de cet Institut.

ICI REPOSENT
M. LE GRAND VICAIRE H. HUDON
CHAN. TIT. DÉCÉDÉ LE 12 AOUT 1847

M. LE GRAND VICAIRE M.-P. VIAU
CHAN. HON. DÉCÉDÉ LE 13 JUIN 1849

M. F.-X.-ROMUALD MERCIER
CHAN. TIT. DÉCÉDÉ EN 1849 [2].

---

[1] Le chanoine Truteau est décédé à l'Asile de la Providence le 28 décembre 1872.

[2] Le chanoine Mercier est décédé le 31 juillet 1849.

ICI REPOSENT
NOTRE INSIGNE BIENFAITRICE
MLLE THÉRÈSE BERTHELET
DÉCÉDÉE LE 18 AVRIL 1866
ET SA NIÈCE MLLE ODILE BERTHELET

ICI REPOSE
MADAME DANIEL ARNOLDI
DÉCÉDÉE LE 19 NOVEMBRE 1853

ICI REPOSENT
MONSIEUR ET MADAME PAUL-JOSEPH LACROIX [1]

A LA MÉMOIRE DE
DAME LUCE GUY
ÉPOUSE DE W. C.H. COFFIN
PROTONOTAIRE
DÉCÉDÉE LE 19 JANVIER 1850

---

[1] Mme P.-J. Lacroix est décédée le 18 mai 1852, et M. P.-J. Lacroix, le 4 décembre 1858.

A LA MÉMOIRE

DE

MADAME LOUIS ARCHAMBEAULT

NÉE ÉLISABETH DUGAL

DÉCÉDÉE A L'ASILE DE LA PROVIDENCE

LE 24 NOVEMBRE 1905

A L'AGE DE 78 ANS, 11 MOIS

R. I. P.

* * *

SENTENCES MURALES

« Celui qui a ressuscité
Jésus
Nous ressuscitera nous aussi
Avec Jésus ».

11 Cor. IV

« Bienheureux sont ceux qui meurent dans le Seigneur, car, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. »

Apoc.

« Je suis la Résurrection et
la vie: celui qui croit en moi,
bien qu'il soit mort, vivra, et
quiconque vit et croit en moi
ne mourra pas ÉTERNELLEMENT. »

Ev. S. Jean C. XI. V. 25, 26

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

STATISTIQUES

DE

L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE

En 1844

Diocèse de Montréal: Maison Mère (Asile de la Providence, rue Sainte-Catherine), 10 Sœurs professes, — 6 novices, — 2 postulantes.

En 1930

	Maisons	Sœurs
Diocèse de Montréal	24	1326
Diocèse de Saint-Hyacinthe	1	16
Diocèse de Valleyfield	3	62
Diocèse de Joliette	8	164
Diocèse de Québec	2	40
Diocèse des Trois-Rivières	4	118
Diocèse de Gaspé	2	23
Diocèse d'Ottawa	2	43
Diocèse d'Haileybury	1	18
Diocèse de Saint-Jean, (N.-B.)	2	44
Diocèse de Saint-Boniface (Man.)	1	10
Diocèse de Calgary (Alta)	2	54
Diocèse de Prince-Albert (Sask.)	1	9
Diocèse de Vancouver (C. B.)	4	75
Vicariat Apost. d'Athabaska (T. N. O.)	7	64
Diocèse de Burlington (Vt)	3	56
Diocèse de Manchester (N. H.)	1	12
Diocèse de Newark (N. J.)	1	17

Diocèse de Seattle (Wash.)	14	258
Diocèse de Spokane (Wash.)	6	112
Diocèse de l'Orégon (Ore.)	3	67
Diocèse de San Francisco (Cal.)	1	21
Diocèse de Great Falls (Mon.)	3	60
Diocèse de Helena (Mon.)	3	72
Diocèse de Boise (Idaho)	3	40
Vicariat Apostolique d'Alaska	1	7

En janvier 1930

Total des religieuses professes existantes	2788
– des novices	160
– des postulantes	91
Religieuses décédées depuis 1847	1059

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ONOMASTIQUE

A

Abraham, Sœur, 441, 444, 445.
Acte d'acceptation de l'Hospice de Laprairie, 107.
Acte de cession de la ferme Desautels, 59.
Adélaïde, Sœur, 392.
Agathe, Sœur, 393.
Agnès, Sœur, 391.
Alexis, Sœur, 387.
Algise, Sœur Marie-, 410.
Aliénés, œuvre des, 17 à 20.
Allocation, 330.
Amable, Mère, 82, 84, 108, 120, 124, 133, 296, 316, 383.
Amarine, Mère, 90, 94, 404, 408, 431.
Amarine, Sœur, 393.
Anaclet, Mère, 90.
Ange-Gardien, Sœur de l', 387.
Anne, Sœur, 253, 254, 258, 390.
Annonciation, Sœur de l', 386.
Antoine, Sœur (O. Guy), 385; — (Z. Collette), 393.
Antoine-de-Padoue, Sœur, 341.
Archambeault, Mgr J.-A., 44, 343; — Mme Ls, 450, 454.
Arnoldi, Mme, 52, 450, 453.
Arraud, M., sulpicien, 153.
Asile de la Providence, 3 à 29, 324.
Asile Saint-Jean-de-Dieu, (voir *Hôpital*.
Asile Saint-Vincent (à Sainte-Élisabeth), 262.
Association de Charité, 103, 124, 184, 252; — des Dames de Charité, 192, 331.
Assomption, Sœur de l' (C. Brady), 383, 441; — (Marg. Boissonnault), 386.
Athanase, Sœur Marie-, 442, 443.
Augustin, Sœur, 131, 384.
Aumôniers, à l'école Saint-Jacques, 207, 208; — à l'Institution des Sourdes-Muettes, 340; — à la maison Saint-Jérôme, 154; — à Saint-Jean-de-Dieu, 93; — à Saint-Joseph Ml, 44.

B

Baldwin, Mlle, 52.
Barnabé, abbé F., 40.
Barolet, le docteur, 85.
Baron, Mme, 52; — le Coteau, 38.

Bassano, la duchesse de, 73, 203, 204.
Beauchesne, abbé A., 40.
Beaudoin, abbé M., 75.
Beaudry, Mlle M., 52.
Beauport, 19, 79.
Bédard, Mme Elz., 51.
Belouin, Sœur Ang., 385.
Bellenger, abbé J.-M., 33, 35, 36.
Benoit, abbé A., 93.
Bérard, abbé E.-E., 340.
Bernard, Sœur, 393.
Berthelet, M. Ol., 7, 204 ; — Mlle Th., 395, 450, 453.
Bertille, Sœur, 340.
Bertrand, abbé A., 45, 93.
Blanchet, Mgr M., 114, 416.
Boissonnault, abbé C.-A., 39.
Bon-Pasteur, couvent du, 24, 153.
Boucher, Mme A., 104.
Boucherville, hon. C.-B. de, 81.
Bouchette, Mme R.-S.-M., 51.
Bourgeault, abbé F., 143.
Bourget, Mgr Ig., 321, 322 ; malade à Saint-Joseph, 33 ; visite Laprairie, 110, 117, 129 ; — 323, 326, 328, 331, 334, 339, 352, 354, 355, 358, 363, 371, 372, 379, 416, 444 à 447.
Bourget, abbé Pierre, 306. — Sanatorium, 92.
Bourque, le docteur E., 85.
Brais, abbé A., 38, 49, 276.
Brien, chan. J.-M.-A., 288.
Brigitte, Sœur, 384.
Brissette, Mlle M., 233.
Brosnaham, Mme, 52.
Brosseau, abbé J.-A.-M., 340.
Brouillet, abbé J.-B.-A., 39.
Bruchési, Mgr P., 89, 208, 338.

C

Camille, Sœur Marie-, 441, 444, 445.
Caron, Mère, 37, 68, 77, 82, 116, 230 à 241, 245, 252 à 271, 274, 275, 280, 281, 327, 328, 330, 359, 361, 362, 380, 416, 422 ; — M. Antoine, 322, 323, 375.
Casernes d'Hochelaga, 79, 80.
Catherine, Sœur, 389.
Caveau, de l'Asile de la Providence, 441, 442, 443, 449, 450, 452 à 455.
Cécile, Mère, 85, 279, 283.
Chabot, abbé G., 38, 44.
Chamy, abbé, 42.
Chaput, abbé, R., 45.
Charbonnel, Mgr de, 198, 199.
Charité, de Mère Gamelin, 6, 10, 11, 22 ; — Association des Dames de, 192, 331 : — Les Sœurs de la, 333.

Charles, Sœur, 386.
Charles-de-la-Providence, Mère, 90, 92, 337, 340.
Chartier, chan. Émile, IX
Chase, le docteur, 410.
Chaussé, abbé J.-A., 340.
Chauveau, l'hon. P.-J.-O., 330.
Chazelle, le R. P., 103, 105.
Cherrier, M. et Mme C.-S., 331.
Chevalier, Mme J., 395.
Choléra, 133, 306.
Choquet, abbé E., 340.
Chroniques, 10, 14, 17, 20.
Cimetière, le premier, 442 ; — le deuxième, 446.
Clercs-de-Saint-Viateur, 328 ; — noviciat des, 372.
Cloche, don d'une, 88, 298.
Coffin, Mme, 450, 453.
Collin, abbé C., 93.
Côme-de-la-Providence, Sœur, 329.
Confesseurs, 38.
Contemporaines de Mère Gamelin, Sœurs, 379 à 393.
Contrats, avec le gouvernement, 78, 81, 89.
Corbeil, abbé A., 93.
Coteau-Saint-Louis, 324, 373.
Courtemanche, Mlle Marg., 106.
Crevier, abbé J., 40.
Curatteau, M. J.-B., p. S.-S., 56.
Curés, de Laprairie, 143 ; — de la Longue-Pointe, 56, 75 ; —de Sainte-Élisabeth, 287, 288, 290 ; — de Saint-Jacques, (Montréal) 207 ; — de Sorel, 295, 296, 306.
Cuvillier, Mme A., 51, 193, 395.

D

Dames de Charité, Association des, 110, 192, 331.
Dames du Sacré-Cœur, 312, 333.
Dames pensionnaires, 13.
David, l'hon. Ath., 90 ; — M. et Mme F., 52.
Delorme, Mme, 395.
Demers, M. Jérôme, V.G., 321; — Sœur, 443.
Denaut, Mlle Em., 104, 107, 134, 135 ; — MMlles, 104 ; Mme H., 104.
Délinelle, abbé J.-Z., 40.
Delisle, Mlle, 52 ; — Mme 395.
Desautels, M. Nicolas, 58 ; — ferme, 71.
Deschamps, abbé E.-A., 338, 340 ; — Mme J., 395.
Desnoyers, abbé J,-B., 45.
Dorion, abbé H., 40.
Drapeau, abbé J.-B., 68, 72, 75.
Dubuc, Mme 52.
Duchaîne, abbé A.-D., 33, 35.
Ducharme, abbé C., 40.

Dufresne, chan., 141.
Dugas, abbé A.-C., 242; abbé Isaïe, 39.
Dumas, Mme, 52.
Dumesnil, abbé P.-J.-A., 39.
Dupré, Mme M., 52.
Dupuis, abbé A., 263, 285, 287, 288; — Mme M., 104.
Duranseau, abbé A., 37, 50.
Durocher, Mlle Eulalie, 352, 363; — le R. Père, 363.

E

Éclairage électrique, 85.
Écoles, 56, 59;—de la Longue-Pointe, 56; — de Réforme, 24;— Saint-Jacques, Ml, 12, 27, 57, 180;—de Sorel, 295 à 309.
Edward, Sœur, 64.
Élisabeth, Mère, 84, 382.
Émélie, Sœur, 382.
Enfants adoptés, 157.
Érection en paroisse (S.-Jean-de-Dieu), 89.
Éthier, abbé J., 40.
Eugène, Mère Marie-, 432.

F

Fabre, abbé E.-C., 82, 88; — Mme E.-R., 395.
Faubert, abbé A., 45.
Félicité, Mère, 340.
Férard, le R. P., jésuite, 131.
Ferland, abbé J.-N., 290.
Fermes, Desautels, 58, 64; — Dorais, Laynez, Trudel, 85.
Fief de la Providence, 5.
Fitzhenry, abbé, 154.
Flynn, l'hon. T., 89.
Forbes, Mgr G., 99, 220.
Fort de Laprairie, 100.
Fournier, abbé L.-R., 215; — MMlles, 191, 196, 197, 212.
François-de-Borgia, Sœur, 392.
François-de-Sales, Sœur, 389.
François-Xavier, Sœur, 387.
Françoise, Sœur, 393.
Fréchette, abbé O.-W., 39, 49, 50.
Frères, 323; — des E.-C., 161.

G

Gadbois, la famille, 343 à 359; — M. André-M., 345; — M. Victor, 345, 357; — Mme V., 348, 357; — Nos Sœurs, 344, 345, 360 à 372.
Gagnon, abbé J.-F., 283; — chan. J.-B.-Lucien, 290.
Gamelin, Mère, 3 à 27, 57, 68, 108, 116, 120, 127, 134, 139, 247, 252, 268, 296, 324 à 327, 380, 394, 441, 450, 451.
Garceau, Mme E., 395.

Gareau, Mme, 52.
Gariépy, abbé L., 49.
Gauthier, Mgr G., 92.
Gauvin, Mme J., 302, 395.
Geneviève, Sœur, 161, 381.
Gérard, Mme 402, 404, 406 ; — M., 402 ; — Sœur, novice, 401.
Girard, abbé E.-S., 340.
Godefroy, Mère Marie-, 78, 79, 80, 84, 89.
Gouvernement, 78, 81, 89.
Gratton, abbé J.-I., 40.
Gravel, abbé Isidore, 140.
Guérisons merveilleuses, 401, 407, 410, 414.
Guyon, abbé Ls-Ig., 258, 263, 283, 289.

H

Hackett, l'hon. F., 89.
Hamelin, le docteur, 407.
Hanley, Mlle Marg., 66, 326.
Handyside, Mlle R., 304, 317.
Heinicke, M. Samuel, 375.
Hélène, Sœur, 390.
Hertel de Rouville, M. R., 301
Hicks, chanoine E., 35, 38, 444.
Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 36, 71, 77, 81, 82, 448.
Hospice de Belœil, 358, 359, 366, 370 ; — de Laprairie, 3, 8, 12, 27, 97 à 145 ; — Saint-Jérôme-Émilien, 3, 8, 12, 140, 149 à 165, 323 ; — Saint-Joseph, de Ml, 3, 12, 33 à 52 ; affecté à des pensionnaires laïques, 36 ; à l'œuvre des Sourdes-Muettes, 37, 38, 330 ; résidence des aumôniers, 38 ; rouvert aux prêtres et aux laïques, 38 ; sert de refuge, 40 ; déclaré inhabitable, 42 ; vendu, 43 ; démoli, 43 ; S.-Joseph de la Longue-Pointe, 69.
Hôtel-Dieu, Sœurs de l', 443.
Huberdault, abbé G., 38.
Hubert, abbé P., 39.
Hudon, chan. H., 33, 149, 444, 445, 450, 452.

I

Idiot, hospitalisation d'un, 14 à 17.
Ignace, Sœur, 339, 343, 353, 359, 360, 384.
Ildefonse, Sœur, 330, 331, 333, 336, 340, 342, 353, 365, 366, 368.
Immaculée-Conception, Mère de l', 58, 60, 78, 84 ,231, 267, 270, 278, 381.
Incendie de l'école Saint-Jacques, 200 ; — de l'Évêché, 69 ; — du couvent de Sainte-

Élisabeth, 260, 286; — de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, 86; — de l'Hospice de Belœil, 370; — de l'Hospice de Laprairie, 115, 142; — de l'Hôpital Saint-Patrice, 175 à 180; — à l'Institution des Sourdes-Muettes, 332.
Institution des Sourdes-Muettes, 321 à 342; — des Sourds-Muets, 321; — Peet, 333.

J

Janvière, Sœur, 383.
Jean-Baptiste, Sœur, 384.
Jean-de-Canti, Mère, 341.
Jean-de-Dieu, Sœur, 134, 389, 441, 443.
Jean-de-la-Croix, Mère, 303, 304, 393.
Jean-de-la-Passion, Sœur, 401.
Jobin, M., 268; — Mme, 52.
Joliette, Mme B., 328.
Joseph-de-Bethléem, Mère, 404.
Joseph-du-Sacré-Cœur, Mère, 382.
Joyer, abbé P.-R., 33.

K

Kavanagh, abbé Félix, 44; — abbé Timothée, 45.
Kelly, abbé, J.-B., 33, 35, 295, 297, 305.
Keylor, le docteur, 437.

L

Labadie, abbé P.-N., 88.
Lacasse, notaire N., 236, 289.
Lacombe, le R. P. A., 39, 80.
Lacroix, Mlle C., 185 à 187; — Mme P.-J., 185, 395, 450, 453; — Mlle M.-Lse, 185, 395; — M. P.-J., 450, 453.
Ladislas, Sœur, 432.
Lafontaine, lady 52.
Lafleur, Mlle Marg., 37, 51.
Laframboise, Mlle M., 51.
Lagarde, abbé A.-T., 33, 35.
Lagorce, abbé I., 66, 161, 323 à 326, 328, 372, 373.
Lajoie, le R. P., 287.
Lamarche, abbé R. 143.
Lamarre, abbé Frs-M., 33.
Lambert, abbé M., 39; — Sœur, 414, 434.
Lamontagne, M. B., 80.
Lamothe, abbé Esdras, 415; — l'avocat G., 85; — M. Michel, 65.
Laporte, abbé D., 75.
Laprairie, Hospice de, 3, 8, 26, 27, 97 à 145.
LaRocque, Mgr J., 35, 283, 362; — Mgr C., 359.
Larocque, Mère, 120, 124, 133,

139, 270, 303, 381, 441, 444.
Lartigue, Mgr J.-J., 183, 184, 187 à 190, 194.
Laurent, Sœur, 441, 444, 446.
Lavallée, Mlle G., 326.
Lebel, abbé A.-C., 270.
Leblanc, abbé P., 35; — M. J.-H., 52.
Leborgne-Perras, Mlle J., 104.
Leclair, abbé J.-B.-J., 33.
Leclerc, abbé F.-X., 88, 93.
LeClerc, M., 321, 375.
Leclère, Mme E., 193.
Lecourt, abbé H., 75, 88.
Lefebvre, abbé, L.-M., 35.
Legris, abbé J.-A., 40.
Léon XIII, Sa Sainteté, 338.
LePailleur, Mgr G., 75.
L'Épée, abbé de, 321, 374.
Lettres, de Mgr Bourget, à Mère Caron, 3; — circulaire, 154; — à M. Guyon, curé, 276; à Mère de l'Immaculée-Conception, 272; — de Mère Gamelin à M. Quevillon, 224; — de Mgr Prince à Mère Caron, 305, 310, 314; — de M. Quevillon à Mgr Bourget, 221, 225, 234, 235, 236, 244; — à Mère Gamelin, 223, 224, 225, 227, 228, 232, 234, 245.
Limoges, abbé J.-M., 49, 296, 315.
Longue-Pointe, couvent de la, 3, 12, 26, 56, 66, 326, 328; — municipalité de la, 56; — site de la, 55.
Lonergan, abbé J., 79, 80, 93; — le notaire J., 89.
Loranger, abbé J., 39.
Louis-de-Gonzague, Sœur, 390.

M

MacDonald, M. Ronald, 321, 322, 323, 375.
MacDonell Mme D., 212, 214.
Madeleine, Sœur, 66, 84, 89, 386, 387.
Madeleine-du-Sacré-Cœur, Sœur, 85, 90.
Mainguy, le R. P., jésuite, 114, 127, 131, 133, 143.
Maisons de l'Institut, 3, 26; — refuges, 7.
Major, Mlle, 52.
Manseau, chan. A., 38, 49, 243.
Marcoux, abbé F.-X., 33, 35.
Marguerite, Sœur, 178, 392.
Marguerite-du-Sacré-Cœur, Sœur, 85, 286, 287, 443.
Mariage de Mlle Tavernier, 5.
Marie, Sœur, 108, 270, 381.
Marie-Albine, Sœur, 340.
Marie-Claire, Sœur, 393.
Marie-de-Bon-Secours, Sœur, 37, 66, 72, 200, 326, 328 à 336, 339, 340, 345, 353, 355,

358, 361 à 366, 371, 389.
Marie-de-la-Charité, Sœur, 391.
Marie-de-la-Merci, Sœur, 337, 340.
Marie-de-l'Enfant-Jésus, Sœur, 391.
Marie-de-l'Incarnation, Sœur, 328, 329, 391.
Marie-de-la-Providence, Sœur, 390.
Marie-de-la-Purification, Sœur, 287.
Marie-des-Anges, Sœur, 393.
Marie-des-Sept-Douleurs, Mère, 108, 247, 381.
Marie-du-Bon-Conseil, Sœur, 340.
Marie-du-Crucifix, Sœur, 108, 270, 381.
Marie-du-Sacré-Cœur, Sœur, 393.
Marie-du-Saint-Esprit, Sœur, 390.
Marie-du-Saint-Sacrement, Sœur, 178, 259, 392.
Marie-Éléonore, Sœur, 340.
Marie-Rose, Sœur, 340.
Marie-Rustica, Sœur, 401.
Marie-Victor, Sœur, 336, 339, 340, 345, 353, 359, 365.
Marsolais, abbé A.-H., 45.
Martin, abbé C., 75; — le R. P. Félix, jésuite, 114, 124: — Sœur, 388.
Massicotte, le notaire E., 90.
Masson, Mme E., 52.
Mathieu, Sœur, 84.
Maurault, M.-Ol., p. S.-S., 186, 206, 207, 209.
McCarthy, Mme, 52.
McCord, Mme W.K., 51.
Meilleur, le docteur, 267.
Melançon, abbé J.-M., 340.
Mélanges Religieux, les, 3, 4; — extraits des, 110, 158, 196, 247, 322.
Mercier, chan. Romuald, 444, 445, 450, 452; — l'hon. Honoré, 442.
Mercure, abbé P., 33, 71.
Metcalfe, gouverneur, 105.
Michaud, le R.P., c.s.v., 337.
Mignault, abbé P.-M., 38, 50.
Mildred, Sœur Marie-, 410.
Monaldi, Sœur, 393.
Mondelet, Mlle, 52.
Mongeau, abbé L.-J., 40, 75; — abbé J.-H., 93.
Moreau, abbé Ls-Z., 35.
Moreau, Sœur Marie, 387.

N

Nativité, Sœur de la, 382.
Notes historiques, 372 à 375.
Notice nécrologique, 4 à 10.
Normandin dit Dési, M. J., 132.
Notre-Dame des Sept-Douleurs,

Petites Sœurs de, 337.
Nowlan, Mme, 149 à 153, 395.

O

Octrois, 321.
O'Donnell, abbé, 308.
Orphelinat Saint-Alexis, 27, 203 à 215.
Orphelins, de l'Hospice Saint-Jérôme, 149 à 165.

P

Paquet, abbé O.-S., 33, 35, 36.
Paquette, abbé Théo., 340.
Paré, chan. J.-O., 35.
Paroisse de la Longue-Pointe, 56; — de S.-Jean-de-Dieu, 56, 89.
Patrice, Sœur, 385.
Pauvreté, 136 à 140.
Pavillons permanents, 90; — temporaires, 86.
Peet, Institution, 329, 333.
Pelletier, le R. P., jésuite, 39.
Pensionnaires à S.-Joseph de Ml, décédés, 46 à 50; — laïques, 50 à 52; — prêtres, 33, 35, 38 à 40.
Pensionnat, à la Longue-Pointe, 66; — à Sainte-Élisabeth, 241; — à Sorel, 301.
Perras-Leborgne, J., 104.
Perrault, abbé F., 44; — Mme J. (S. Gauvin), 51; — Mme J. (E. Lamontagne), 395.
Persillier-Lachapelle, Mme P., 51.
Philippe-Béniti, Sœur, 391.
Philippe-de-Jésus, Sœur, 334, 336, 337, 339, 340, 345.
Philomène, Mère, 77, 84, 252, 270, 384.
Picotte, abbé A., 143.
Pie IX, 50.
Piette, abbé Ls, 39.
Pilon, chan. V., 35, 48, 131.
Pinsonnault, chan. A., 35.
Plamondon, chan. T., 35.
Poulin, abbé P., 39.
Praxède-de-la-Providence, Mère, 65, 70, 385, 414 à 431.
Présentation, Sœur de la, 392.
Prêtres, pensionnaires à Saint-Joseph de Ml, 33, 38 à 40; — décédés à S.-Joseph de Ml, 46; — à la Longue-Pointe, 47.
Prince, Mgr J.-C., 14, 110, 124, 129, 131, 222, 302, 305, 322, 414, 415, 417; — abbé Joël, 33.
Prisons et prisonniers, 21 à 25.
Profession religieuse, à Sainte-Élisabeth, 283; — à Sorel, 303.
Proulx, abbé J.-B., 40.

Providence, maison de la, 3, 7, 8, 28; — Sœurs de la, 4; — fief la, 5; — Saint-Isidore, 53, 328, 446.
Prud'homme, abbé D., 93.
Purification, Sœur de la, 388.
Pyke, maison du juge, 33, 41.

Q

Quêtes, 41.
Quevillon, abbé J., 40, 220 à 256, 288; — ses lettres, 223 à 228, 232 à 235, 239; — son départ, 256; — son décès, 288.
Querbes, le R. P. Ls, 372.
Quinn, M. et Mme E., 63, 64, 68.

R

Rambault, Mme, 51.
Reeves, M., 323.
Refuges, 7.
Reid, abbé F.-C., 340.
Resther, abbé Z., 33.
Rioux, abbé, 42.
Robillard, abbé J., 93.
Rocheleau, Mlle Corinne, 339.
Rodriguez, Sœur, 382.
Rosalie, Sœur, 41.
Rosanna, Sœur, 432.
Rose-de-Lima, Sœur, 388.
Rouisse, abbé Toussaint, 141.
Roy, abbé A., 40; — abbé Isaïe, 40.
Rustica, Mère, 404, 406; — Sœur Marie-, 401.

S

Saché, le R. P., jésuite, 124.
Saint-Charles, M. F.-X., 367.
Saint-Isidore, couvent de, 3, 12, 26, 27, 37, 66, 328, 446.
Saint-Jacques, école, 3, 12, 26, 183 à 203.
Saint-Jean-de-Dieu, Hospice, 71; — Hôpital, 77 à 95, 448; — paroisse, 56, 89.
Saint-Jean-Dorchester, 79.
Saint-Jérôme-Émilien, Hospice, 3, 8, 12, 26, 27, 149 à 165.
Saint-Joseph, Hospice, 26, 27, 33 à 52.
Saint-Onge, abbé N., 39.
Saint-Patrice, Hôpital, 169 à 179.
Saint-Pierre-de-Sorel, couvent, de, 3, 12, 26, 27, 295 à 317.
Saint-Sulpice, Messieurs de, 36, 56, 154, 166, 169, 179, 204, 207, 208.
Sainte-Élisabeth, couvent de, 3, 12, 26, 27, 219 à 292.
Sauriol, abbé F.-X., 45.
Sauvageau, M. et Mme A., 104, 132.

Seghers, Mgr C.-J., 40.
Sentences murales, 452 à 455.
Serre dit Saint-Jean, Mme T.-F., 51.
Shaw, le docteur, 438.
Sicard, 321, 374.
Signatures authographes, 125, 130, 192, 193, 194.
Sœurs de la Charité, 329.
Sœurs de la Providence, 107, 323.
Sœurs du Bon-Pasteur, 153, 158.
Sœurs Grises, 107, 112, 153, 158.
Solange, Sœur, 408.
Sorel, couvent de, 3, 12, 26, 295 à 317.
Sourdes-Muettes, 26, 37, 38, 66, 67, 324; — Institution des, 321 à 342.
Sourds-Muets, 322, 323; — classe de, 328.
Stanislas, Sœur, 387.
Statistiques de l'Asile de la Providence, 8, 12, 13; — de l'Hospice S.-Joseph de Ml, 46, 52; — de l'Hospice de la Longue-Pointe (S.-Jean-de-Dieu), 94; — de l'Hospice de Laprairie, 145; — de l'Hospice Saint-Jérôme, 160; — de l'Institut, 457; — de l'Orphelinat Saint-Alexis, 215; — de l'Hôpital Saint-Patrice, 173.
Supérieures, à l'Hopital Saint-Jean-de-Dieu, 93; — à l'Hospice de Laprairie, 144; — à l'Hospice Saint-Jérôme, 180; — à l'Hospice Saint-Joseph, 45; — à l'Institution des Sourdes-Muettes, 340; — à l'Orphelinat Saint-Alexis, 209; — à la Providence Sainte-Élisabeth, 285 à 291; — à la Providence Saint-Isidore (Longue-Pointe), 75; — à la Providence Saint-Pierre-de-Sorel, 316.
Surprenant, Mlle Marie, 106.
Suzanne, Sœur, 64.

T

Tabeau, Mgr P.-A., 185, 191.
Taschereau, l'hon. A., 89.
Tavernier, le docteur, 265; — Mme Frs, 395.
Tekakwitha, Catherine, 99.
Tellier, le R. P., 106, 114, 120, 121, 143.
Theresa, Sœur, 401.
Thérèse-de-Jésus, Mère, 77 à 92, 161, 383, 446.
Thérèse Gérard, 401.
Therrien, abbé A., 39; — abbé Z., 93.

Thibodeau (V. de l'Immaculée-Conception, Mère).
Thomas, Sœur, 388.
Tombeau de Mère Gamelin, 451.
Transfert, des Sourdes-Muettes à Ml, 71, 330; — au Coteau Baron, 332, 372; — du personnel de l'évêché, 36, 69; — du personnel de la ferme Desautels, 69, 71.
Trépanier, chan. F.-X., 338, 339, 340.
Truteau, chan. A.-F., 35, 72, 185, 198, 201, 202, 451, 453; Mlle Desanges, 51; — Mlle Sophie, 185, 191 à 194.
Tullock, Mme A., 185.
Tumulus, 101, 102.

U

Université Laval à Montréal, 43.

V

Vacca, H., 33, 50.
Vallée, Mme J.-D., 52.
Viau, chan. P., 445, 450, 452.
Victor, Sœur Marie-, 336, 339, 340, 345, 353, 359, 365.
Vieillards transférés à l'Asile, 41.
Viger l'hon. Jacques, 187; — Mme D.-B., 185, 187; — Mme Jacques, 185, 191, 192, 196.
Vignon, le R. P., jésuite, 140.
Villeneuve, Mme J., 52.
Vincent, Mère, 270, 274, 380.
Vinet, abbé C.-L., 38, 49; — ferme, 73; — Mgr J.-J., 39.
Visitation, Sœur de la, 133, 389.
Voie de la Croix, érection de la, 126.
Voyage en Europe, 85.

W

Wilson, le maire, 172.
Wilson, Sœur, 169, 178, 384.

Z

Zèle de Mme Gamelin, 6.
Zotique, Mère, 35, 69, 380.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ

BNQ
000 182 460